
CH LIBRARIES
5681189 0



MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,
PUBLIEZ PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'année 1725. jusques à présent.

TOME QUATRIEME.

Année 1727.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.



MDCCXLIX

MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,
Publiez par lui-même.

LEs traits d'inquietude, de méfiance ou d'indifférence, qui avoient échappé au Cardinal sur mon sujet, comme je l'ai rapporté, ne m'avoient point surpris : j'étois au fait de ses sentimens depuis longtems ; & sans faire semblant de les appercevoir, ma façon d'agir avec lui étoit toujours la même. Il avoit besoin de moi : mais comme j'en avois un bien plus grand de le ménager, je cachois avec tout le soin possible, ma vigilance à l'observer, & à ne lui fournir aucune occasion d'exercer

sa mauvaise volonté contre moi, e la faire connoître.

Cette précaution n'altéroit poin déférence, & même l'espece de cordi que je montrois à ce Ministre ; & trop m'embarrasser qu'il crût cette duite sincere, pourvu qu'elle me de utile, je ne songeois qu'à rendre les gagemens que j'avois déja fait pre au Cardinal, encore plus étendus & forts. C'est dans cette vue, que sou prétexte spécieux de vouloir évite l'interrompre par des conférences fréquentes, je lui demandois de tem tems des éclaircissemens par lettres, certains articles délicats & décisifs. me les donnoit assez facilement, coup sûr, sans aucun soupçon du de que j'avois, que ses réponses me mi à l'abri de ses artifices, & lui imposa la nécessité de me ménager. Je n'a au reste aucune violence à me faire, lui marquer l'intérêt que je prenois à la conservation de sa puissance : J faisois au contraire que suivre tout turellement le desir qui m'animoit, la possédât en son entier, au moins qu'au tems qu'ayant exécuté les o de Leurs Maj. Cath., je n'eusse plu

in du secours ou de la tolerance qu'il
l'accordoit, pour agir avec sureté : le
angement de Ministere m'auroit fait
rdre cet avantage ; c'est pourquoi je
illois presque avec autant d'attention
r les intrigues qui se faisoient pour
branler l'autorité du Cardinal, que si j'y
vois été engagé par attachement ou par
connoissance.

Mes anciennes liaisons avec differen-
s personnes de la Cour ou de la Ville,
ue j'avois renouvellées à mon retour
Espagne, s'étoient considerablement
endues depuis mon petit voyage à *Ess-
non*. La simplicité du personnage que
reprélentois, donnoit à ceux qui com-
mençoient insensiblement à s'ouvrir à
oi, plus de liberté de me voir & de
e parler, que si j'avois été revêtu d'un
aractere public. La confiance qu'on me
arquoit, renfermée d'abord dans des
ornes assez étroites, se développoit peu
peu : elle se regloit sur l'experience
u'on faisoit de ma discrétion ; & comme
la rendois également exacte & cons-
nte, la reserve devenoit moins grande,
les avis se multiplioient. Le discer-
ment entre ceux qui paroissoient uti-
s, ou qui pouvoient etre artificieux,

A 2 suivant

suivant les bonnes ou les mauvaises intentions des personnes qui me les donnoient, avoit certainement ses difficultés ; aussi prenois-je autant de précautions pour faire cette anatomie, que j'avois d'attention à ne point refroidir la bonne volonté des uns, & à n'être point la dupe de la feinte sincerité, ou de la légereté des autres.

Quelque scrupuleuses que fussent à cet égard mes recherches, mon travail auroit été bien infructueux, sans le secours du Duc de Bourbon ; c'est pourquoi je consultois souvent ce Prince sur les caracteres ou les sentimens des gens qui me venoient voir ; afin que dans l'obscurité où je marchois, je pusse, aidé de cette lumiere, éviter de faire quelque faux pas. Je ne craignois point que celle qui me viendroit de sa part fut semblable aux feux follets, qui ne servent qu'à égarer ; nos intérêts dans la circonstance présente étoient les mêmes ; c'étoit, indépendamment de la probité du Duc de Bourbon, une réflexion qui me mettoit fort à mon aise, & qui me donnoit autant d'assurance que de tranquillité.

Entre les avis qu'on me donna, il y en

en eut plusieurs par lesquels je fus averti, que pendant le séjour que la Cour avoit fait à *Marli*, il s'étoit formé quelques projets, & tout de suite certaines intrigues, pour que le Duc du MAINE fût associé au Cardinal dans le soin du Gouvernement : & c'est ce qui me fut confirmé par le Duc de Bourbon. J'étois fort en repos sur la repugnance de S. Em.ᶜ pour une semblable société : mais je ne l'étois pas tout-à-fait tant sur l'effet des moyens que le parti du Duc du Maine, composé de gens d'un rang considerable, pouvoit prendre, pour mettre le Cardinal dans la nécessité de souscrire à la proposition. Quelque honoré que parût ce Ministre de la confiance du Roi, le mérite, la pieté & l'estime générale que possédoit le Duc du Maine, joint à l'honneur d'appartenir au Roi de si près, étoient des motifs bien capables de déterminer ce Monarque, à vouloir faire usage du zele de ce Prince pour son service & le bien de l'Etat : & plus je trouvois à cela de vraisemblance, plus je me confirmois (quoique mal à propos) dans l'idée, que le Cardinal ne pourroit se défendre d'admettre un projet, que

tant de raisons concouroient à faire approuver du Roi & du public.

Dans toute autre circonstance où j'aurois été, le partage de l'autorité & des fonctions de premier Ministre, selon qu'on le proposoit, m'auroit causé une joye sensible. Le Duc du Maine avoit toujours honoré feue ma mere de son amitié : elle s'étoit formée dans leur jeunesse, à l'occasion d'un voyage que ce Prince & la Duchesse de Bourbon firent, je crois, aux bains de *Barege*, avant que LOUIS le Grand les eût légitimés. Madame de MAINTENON, ancienne amie * de ma Grand-mere, & Gouvernante alors des enfans naturels du feu Roi, les y conduisit ; & y mena ma mere

* Cette liaison s'étoit formée depuis le tems que Mad. de *Maintenon* étant Madle. d'*Aubigné* ; & Madle. de *Pons*, mariée ensuite au Marquis d'*Heudicourt*, grand Louvetier de France mon Grand-pere, s'étoient connues chez la Marechale d'*Albret*, proche parente de ma Grand-mere, & qui l'avoit gardée pendant quelque tems chez elle. La même liaison s'est soutenue jusqu'à la fin de la vie de ma Grand-mere, sans que la haute consideration où Made. de *Maintenon* étoit parvenue à la Cour, l'ait altérée. Ce trait du bon cœur de cette Dame n'est pas

mere avec eux, sous le nom de leur sœur †.

J'avois donc lieu de compter sur la protection du Duc du Maine : & si ce Prince eût rempli la premiere place, mon sort eût été vraisemblablement different ; puisqu'au lieu d'être reduit à ménager un homme tel que le Cardinal, rempli de prévention, de méfiance & de mauvaise volonté contre moi, j'aurois dépendu du Duc du Maine, de qui je n'avois rien de semblable à craindre. Cette réflexion me faisoit souvent gémir en secret, de voir que le succès de la commission que le Roi d'Espagne m'avoit donnée, ne pouvoit se concilier avec l'exécution des projets qu'on formoit en

A 4 faveur

pas le seul que je serois en état de rapporter : elle en a fait éprouver d'autres, soit à ma mere, comme on verra dans les *Pieces Justificatives* à la fin de ce Volume N°. *I.* & *II.*, soit à toute ma maison, soit à moi en particulier, qui me rendent sa mémoire infiniment respectable. Elle doit l'être également à tous ceux qui ont connu la solide vertu, le caractere bienfaisant, & la singuliere modestie de Made. de Maintenon, qui lui avoient mérité avec tant de justice l'estime & la confiance du feu Roi.

† Une lettre du Duc du MAINE, *Pieces Justificatives* N°. *III.* en fera foi.

faveur du Duc du Maine : mais tous mes souhaits à cet égard étoient vains ; & depuis les engagemens que j'avois faits prendre au Cardinal, il falloit que l'autorité residant seule en lui, me conservât l'avantage de travailler avec sureté.

Pour éclaircir ce qu'on pourroit peut-être trouver d'obscur dans ce que je dis, il est à propos de reprendre les choses d'un peu plus haut.

La tendresse que LOUIS XIV. avoit pour ses enfans naturels, & qu'ils méritoient sans doute ; le détermina, un an avant sa mort, d'accorder au Duc du Maine & au Comte de Toulouse, le droit de pouvoir succeder à la Couronne, après les Princes du Sang ; & peu de mois avant sa mort, il leur permit encore de prendre le même titre. Ces deux graces, qui tiroient cependant à de grandes conséquences, ne trouverent aucune contradiction pendant le reste de la vie de ce Monarque ; & son regne, aussi absolu que long & glorieux, avoit tellement accoutumé tous les Ordres de l'Etat à lui rendre l'obéïssance la plus soumise, que personne n'osa entreprendre de faire la moindre représentation sur ce qu'il venoit de régler.

I

La volonté des Rois trouve rarement quelque resistance pendant leur vie ; mais ce n'est plus la même chose après leur mort : au contraire, il arrive souvent, que ce qu'ils ont eu le plus à cœur de faire observer, est ce qui a le moins de durée. La disposition que Louis XIV. avoit faite en faveur du Duc du Maine & du Comte de Thoulouse, éprouva le même sort ; & dès le commencement de la Régence, les Princes du sang, que leur grande jeunesse, jointe à leur respect pour Louis XIV., avoient tenus dans le silence sur ce qui s'étoit passé, présenterent une requête au Roi, pour se plaindre du tort que la déclaration de son prédécesseur leur faisoit, & pour en obtenir la revocation.

Cette grace, que les Ducs & Pairs demanderent également, ayant été accordée ; le Duc de Bourbon, qui, pendant que chaque parti defendoit ses droits, avoit paru le plus animé contre les Princes légitimés, attira encore une nouvelle mortification au Duc du Maine : car non content de lui avoir suscité de si sensibles peines, il contribua de plus à lui faire ôter la Charge de Surintendant de l'éducation du Roi, que Louis XIV.

lui avoit destinée par son Testament; après quoi il la demanda pour lui, & l'obtint. Ce dernier trait ayant achevé de brouiller ces deux Princes, ils passerent un tems considerable sans se voir: & quoiqu'ensuite on les eût portés à se rendre reciproquement quelques visites de bienséance; ce qui s'étoit passé avoit fait une si forte impression, & donné lieu à tant de froideur & de méfiance entr'eux, qu'on ne pouvoit guere se flatter de les voir cesser.

Les sentimens & les intérêts du Duc de Bourbon, étant en quelque façon devenus inalliables avec ceux du Duc du Maine; il est aisé de voir à présent que ce dernier prenant le timon du Gouvernement, il ne m'étoit plus possible de continuer avec l'autre, ni avec le Cardinal, l'ouvrage que j'avois ébauché. Le Duc de Bourbon n'y auroit jamais consenti; & le Cardinal, pour prévenir quelque indiscretion de ma part, étoit très-capable de la commettre, & de me sacrifier ainsi à sa sureté: le seul parti qui me restoit à prendre dans cette circonstance, étoit d'ensevelir sous un profond silence tout ce qui s'étoit déja passé à Versailles ou à Escouan; & mon voya-

ge en France, aussi bien que l'objet qu'il avoit eu, devenoient absolument inutiles.

Je pouvois, il est vrai, tenter de faire entrer le Duc du Maine dans les intérêts du Roi d'Espagne : mais outre le péril où m'exposoit une pareille entreprise, elle paroissoit encore inutile, par bien des raisons. Le Duc du Maine devoit à la Duchesse Douairiere d'Orleans sa sœur, une juste reconnoissance de l'attachement qu'elle lui avoit constamment marqué, dans toutes les circonstances fâcheuses où il s'étoit trouvé. C'étoient d'ailleurs les amis & les serviteurs de cette Princesse & du Duc d'Orleans son fils, qui cherchoient principalement à mettre le Duc du Maine en place. Quelle apparence pouvoit-il y avoir, qu'un Prince aussi vertueux que lui, fût capable de les abandonner, après avoir profité de leur bonne volonté ?

Indépendamment de cela, les engagemens que le Duc de Bourbon avoit pris avec Leurs Maj. Cath., & le rang qu'il avoit au-dessus du Duc du Maine, ne permettoient plus à celui-ci de paroître qu'en second, dans les projets dont il s'agissoit, & dans la confiance du Roi d'Espagne : ce partage devoit être aussi

embarrassant à faire de la part de ce Monarque, que difficile à soutenir entre les deux rivaux.

Enfin, l'indifference avec laquelle la Cour d'Espagne avoit vu l'exil du Duc & de la Duchesse du Maine, aussi bien que la perte des droits & des privileges accordés à leur Maison ; perte qu'ils n'avoient essuyée, que par rapport au zele que le Regent soupçonnoit qu'ils conservoient pour Leurs Majestés Catholiq. : cette indifference, dis-je, exigeoit-elle du Duc du Maine quelque nouveau sacrifice ?

Ces réflexions justes & bien fondées, ne me laissant entrevoir aucune facilité de faire réussir la commission délicate dont j'étois chargé, dès lors que le Duc du Maine partageroit l'autorité avec le Cardinal ; je crus devoir communiquer à ce Ministre les bruits qui se répandoient, & mon inquietude à cet égard, afin d'examiner, par la maniere dont il me répondroit, s'ils avoient quelque fondement. L'occasion de faire tomber la conversation sur cet article rencontroit peu de difficulté : je voyois le Cardinal regulierement presque tous les Lundis au soir ; & je profitai de cette facilité le 10. de

Mars,

ſurs, pour mettre ſur le tapis les pro-
ts des partiſans du Duc du Maine, &
s intrigues de ceux qui deſiroient la
uerre.

La lettre que j'écrivois ce jour-là à
Archevêque d'Amida, ſervit d'introduc-
on à ce que je voulois dire; car l'ayant
réſentée à mon ordinaire au Cardinal:
Y a-t-il, me dit ce Miniſtre, quelque
choſe d'intereſſant dans cette lettre?
Sa brieveté me fait croire le contraire:
& ſi c'eſt un ſimple gazetin que vous
faites, je n'ai en vérité nulle curioſité
de le voir."

Ce que je mande par cet ordinaire,
pondis je, peut véritablement paſſer
our tel. J'ai épuiſé avec Mr. l'Arche-
êque d'Amida, dans mes précédentes
ttres que V. E. a vues, tout ce qui
oncernoit les articles du Mémoire de la
eine d'Eſpagne, & le détail de mon voya-
e à l'Eſcurial: il faut attendre à préſent
être inſtruit de l'effet que cela aura pro-
uit, pour entamer d'autres queſtions;
dans cet intervalle, je ſuis preſque re-
uit, je l'avoue, pour mander des nou-
elles, à la ſeule reſſource des chanſons
u Pont neuf. Il a couru neanmoins,
outai-je, pendant le voyage de Marly,
certains,

certains bruits à Paris que j'ai reti
ici, qui tiendroient bien leur plac
mon gazetin, & qui le rendroient
interessant ; mais j'ai cru, avant d
placer, devoir consulter à leur égard

„ Dequoi s'agit-il donc, me dit
„ dinal? N'est-ce pas des propositi
„ sont venues de Vienne depuis p
„ le Nonce, dont vous voulez
„ ou de quelque mouvement qu'
„ faire aux troupes? On déclare l
„ re, & on fait la paix toutes l
„ heures à Paris ; tout cela ne
„ rien, comme vous savez. J'ai e
„ nettement au Baron de Fonse
„ tention où nous sommes ici, d
„ mettre aucune proposition sépa
„ de nos Alliés ; & quant aux
„ mens des troupes, leur changem
„ position n'influe point sur les
„ tions qu'on peut prendre. Ré
„ moi que le siege de Gibraltar
„ treprendra point ; & je vous
„ que de notre part, ni de celle
„ gleterre, on n'a rien à craindre

Ce n'est point, repris je, de
que V. E. me fait l'honneur de
dont il est question : les bruits q
ront ne regardent ni la guerre ni

ils ont rapport à une autre matiere. Paris vous donne un Associé ; on assure même que vous le souhaittez, & qu'il sera déclaré dans peu. Cette Société a-t-elle quelque vraisemblance ; & verra-t-on en conséquence, vos lettres desormais signées *le Cardinal de Fleury & Compagnie ?*

La plaisanterie que je faisois, ne servant qu'à égayer la conversation, ne déplut point au Cardinal : il la soutint au contraire avec enjouement. „ Je vois où „ vous voulez venir, me dit-il : n'est-ce „ pas sur Mr. le Duc du Maine que rou„ lent les bruits qui courent ? " Justement, repartis-je. Le Public débite, que V. E. va faire entrer ce Prince au Conseil, & que dans la suite rien ne se fera que de concert entre vous deux. „ Fort bien, continua le Cardinal ; l'ar„ rangement est admirable. Le bon de „ l'affaire est (peut-être ne vous a-t-on „ pas informé de cette circonstance) que „ c'est Mr. le Duc du Maine qui m'a ap„ pris, je crois, le premier cette nou„ velle. Vous voyez, apres une pareil„ le confidence, que je dois être tran„ quille sur les mesures qu'il doit pren„ dre. " Je le deviens beaucoup, répondis-je, par la maniere dont je remarque

que

que V. E. reçoit l'avis que je lui donnois ; & je ne dissimule pas, que les discours de Paris m'avoient causé quelque allarme : la moderation, le desintéressement de V. E., & le mérite de Mr. le Duc du Maine, donnoient je ne sai quelle vraisemblance à ces differens bruits, qui m'inquiettoient par bien des raisons, que vous n'aurez pas, je crois, beaucoup de peine à imaginer.

Le Cardinal ne repliqua rien à ce dernier article : il fit simplement un signe de tête, qui donnoit à entendre, qu'il comprenoit parfaitement ce que je voulois dire ; & sans entrer dans un plus grand détail, il se mit à faire l'éloge des sentimens de pieté & de retraite, dont il assura que le Duc du Maine étoit uniquement occupé : il me parut que je ne devois point craindre qu'il eût aucune envie de l'en détourner. Je trouvai, au surplus, le Cardinal bien instruit des cabales que certains Courtisans faisoient contre lui, & fort exempt d'inquietude, sur les suites qu'elles pouvoient avoir.

Notre entretien sur ces tracasseries, me conduisit insensiblement, à parler des mouvemens que se donnoient à la Cour, ceux qui desiroient la guerre ; & je rap-

portai au Cardinal, ce qui m'étoit revenu des vues qu'ils avoient de la rendre inévitable, que le Comte de BROGLIO & le Marquis de FENELON favorisoient, disoit-on, secrettement. Cette Eminence, pour découvrir apparemment si ce que je disois avoit quelque fondement, me fit à ce sujet quelques questions, auxquelles je répondis d'une maniere satisfaisante.

Le Cardinal, surpris de me voir si bien informé, me dit alors : „ D'où savez-„ vous toutes ces particularités ? Car „ elles supposent des relations de votre „ part, qu'il est difficile que vous ayez „ formées sitôt. " Dispensez-moi, repliquai-je, de satisfaire à cet égard votre curiosité : on a exigé de moi le secret. D'ailleurs, si ce que j'ai l'honneur de vous dire, peut servir à connoître & à prévenir les intrigues, ou la mauvaise volonté des personnes qui cherchent à brouiller les cartes ; qu'importe à V. E. de connoître celles de qui je tiens ces particularités ? De plus, je ne les donne pas comme assurées. „ Aussi ne le sont-elles point tou-„ tes, me répondit le Cardinal : cepen-„ dant je ne disconviens pas qu'il n'y en „ ait quelques-unes de véritables. Il est

„ cer-

„ certain qu'il y a ici des gens, qui sou„ haitteroient de trouver en moi plus „ de complaisance pour leurs projets & „ pour l'ambition qui les agite ; & je „ ne suis pas éloigné de croire, que Mr. „ Le Blanc favorise leur sentiment. Je „ connois à peu près tous les ressorts „ qu'ils font jouer ; & il ne me sera pas „ difficile d'en arrêter les mouvemens. „ A l'égard de ce qu'on vous a dit, que „ Mr. de Fenelon en Hollande, & le „ Comte de Broglio en Angleterre, ont „ les mêmes vues, je ne le crois point : „ j'ai une relation directe avec le pre„ mier, qui me sert de preuve de sa „ bonne foi * ; & quant à l'autre, il „ n'est que médiocrement informé de ce „ qui se passe entre Mr. WALPOLE „ & moi. D'ailleurs, ni l'Angleterre, „ ni la Hollande ne sont nullement por„ tées à vouloir la guerre ; & ces deux „ Puissances pensent entierement comme moi,

* Elle ne laissa pas de devenir un peu suspecte au Cardinal : car pendant quelque tems il cacha au Marquis de *Fenelon*, ce qu'il ménageoit seul avec l'Ambassadeur d'Hollande. J'appris cette anecdote à Madrid par Mr l'Abbé de *Mendoça*, qui étoit alors Ambassadeur de Portugal à la Haye.

, sur la ité l y a
enir : c'est l'Espa ie
savoir pourquoi ni c ,
; jette tous dans l ;
, veuille, qu'en se
fait, à tous ses p l e
conquêtes, elle ran
t malgré nous avec , le
pice où elle est pr à »
différentes matie qui avoient
sujet de notre conversation, don-
na apparemment au Cardinal, de
que j'avois quelque liaison avec
es personnes de la Cour, il essaya
ment de la découvrir : & il me
la, si je voyois quelquefois les
aux de VILLARS & d'HUXEL-
e Duc de NOAILLES ou le Ma-
de BERWICK; & si depuis mon
soit à Paris, soit à Versailles,
ois pas eu occasion de les entrete-

réponse à cette question s'étant
à dire, que je n'avois été chez ces
irs, que pour leur rendre simple-
nes devoirs, & à des heures où
vant beaucoup de monde chez eux,
étoit rien passé de particulier en-
& moi; il me repartit que je fai-
soit

ſois bien d'en uſer de la ſorte ; & je m'apperçus qu'il ſe méfioit ſur tout du Maréchal d'Huxelles. Il me le dépeignit même, comme un homme entêté de ſon opinion, & qui vouloit impérieuſement y conformer toujours celle des autres.

„ *Marſillac*, ajouta le Cardinal, qui „ eſt revenu d'Eſpagne, eſt un Courtiſan „ aſſidu de ce Maréchal, & ſans doute il „ vous voit ſouvent auſſi : je ne vous „ conſeille cependant point de vous ouvrir à lui. Il parle très légerement ; „ & il n'auroit tenu qu'à moi, ſi je l'avois voulu croire, d'avoir de grandes „ communications avec lui ſur ce qui „ concernoit la Cour d'Eſpagne : mais je „ n'ai pas jugé à propos de faire uſage „ de ſa bonne volonté ; & je ne ſuis „ point piqué (dit-il encore en riant) „ de la préférence qu'il donne à préſent „ ſur cet article au Maréchal d'Huxelles „ ſur moi. "

A la fin de la converſation, dont je rapporte ici la ſubſtance, je lus au Cardinal la lettre que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida : elle ne contenoit que ce qui étoit devenu le ſujet de notre conférence. Comme je la terminois par conſeiller à ce Prélat, & par conſéquent à

Leurs

Maj. Cath., de ne compter solide-
que sur le zele & la bonne volonté
ardinal; il me remercia du témoi-
avantageux que je rendois de l'un
autre, en m'assurant en même tems,
Roi & la Reine d'Espagne devoient
certains, qu'il conserveroit toute sa
mêmes sentimens pour eux.

algré ces protestations, je ne laissois
craindre, que l'arrivée * de Mr.
pole, & la longue conference que je
qu'il avoit eue avec le Cardinal
veille de la nôtre, n'eût un peu
di les bonnes dispositions qu'il té-
noit. Pour découvrir si mes soup-
étoient bien fondés, je dis comme
sant au Cardinal, qu'on répandoit
Paris, que le Ministre Anglois l'a-
fortement sollicité de remplir les en-
gens qu'on avoit pris avec le Roi
Maître, en attaquant l'Espagne aussi-
qu'elle commenceroit le siege de *Gi-
r*; & que les augmentations que
faisoit dans la Maison du Roi & dans
valerie, jointes aux autres prépara-
e guerre, sembloient autoriser cette
opinion:

* Il étoit arrivé le 6. Mars d'Angleterre, &
il avoit eu une longue conference à *Ver-*
avec le Cardinal de *Fleury*.

Ce qui faisoit le sujet de notre entretien étant épuisé, je me levai pour me retirer. Le Cardinal me dit alors, que Mr. Walpole lui avoit paru desirer de me voir, & fort curieux de connoître le sujet de mon voyage en France. Je lui répondis, que je ne l'étois pas moins de mon côté, de former entre ce Ministre & moi quelque liaison, & que j'en chercherois l'occasion, si S. E. l'agréoit. Le Cardinal repartit, qu'il ne voyoit aucun inconvénient à ce que je proposois; & que j'étois assurément le maître de voir Mr. Walpole, quand je le jugerois à propos. „ Vous en serez „ content, ajouta-t-il; & vous le trou„ verez aussi rempli de droiture, qu'é„ loigné de vouloir aigrir les choses: „ toute l'amertume, je ne me lasse point „ point de vous le dire, vient de votre „ côté. "

L'empressement que l'Ambassadeur d'Angleterre marquoit de me connoître, joint à la liberté que le Cardinal me donnoit de le voir, me paroissant très favorable à mes desseins; je ne manquai point, dès que je fus retourné à Paris, d'aller rendre une visite à Mr. Walpole. Ce Ministre me reçut avec toute la politesse possible; & je m'apperçus bien-tôt, par la

la converſation que nous eumes enſemble, qu'on ne pouvoit rien ajouter à l'idée avantageuſe que le Lord Harrington lui avoit donnée de moi. Je tâchai de la fortifier par un air de cordialité & de liberté dans mes diſcours, qui ſervit à bannir de ſon eſprit toute la méfiance, que les affaires dont il pouvoit me ſoupçonner d'être chargé, étoient capables de lui ſuggerer : & ma franchiſe produiſit l'effet que je deſirois.

Notre entretien, dans cette premiere entrevue, roula principalement ſur le ſiege de Gibraltar, dont on attendoit à tout moment d'apprendre l'ouverture ; ſur les ſuites funeſtes de cette entrepriſe pour toute l'Europe ; & ſur les obſtacles inſurmontables qu'elle mettoit aux deſſeins, que le Roi ſon Maitre & ſes Alliés avoient, de procurer à l'Eſpagne des avantages plus réels & plus ſolides, que ceux qu'elle ſe flattoit de recueillir de ſon alliance avec l'Empereur. „ Mais, „ ajouta-t-il, Mr. le Cardinal vous a „ ſurement expliqué tout cela mieux que „ moi ; & il pourroit être garant auprès „ de la Reine d'Eſpagne, des bonnes in- „ tentions du Roi mon maître, auſſi bien „ que de celles du Roi de France : mal-

 „ heureu-

„ heureusement cette Princesse ne peut
„ gagner sur elle de l'écouter, & de reve-
„ nir de ses préventions."

Ce discours, & l'étroite liaison que je savois qui regnoit entre Mr. Walpole & le Cardinal, me laissant dans l'incertitude de s'il ne seroit point concerté entr'eux, je répondis d'une maniere si générale à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il ne put tirer aucun avantage de mes paroles, ni s'en servir pour me compromettre avec le Cardinal, en donnant lieu à celui-ci, de me soupçonner de quelque indiscretion. Une telle reserve, que j'eus néanmoins grande attention de dépouiller de tout air de mistere, ne parut point alterer l'amitié que le Ministre Anglois m'avoit d'abord témoignée; & j'eus lieu de me flatter, en prenant congé de lui, que nous étions contens l'un & l'autre de cette premiere entrevue.

Les difficultés presque insurmontables, qu'on étoit persuadé que les Espagnols trouveroient, à s'emparer de Gibraltar, jointes aux autres inconvéniens qui resultoient de cette entreprise, avoient laissé le public dans l'opinion, que la Cour de Madrid se desisteroit peut-être d'un pareil dessein: mais on ne tarda point à apprendre qu'elle étoit mal fondée, &

que ce fameux siege, dont on ne cessoit par tout de s'entretenir, avoit été commencé la nuit du 22. de Fevrier. Le premier avis qu'on en reçut à Londres, y fut porté par le Capitaine *Hancok*, qui arriva aux *Dunes* le 12. de Mars, étant parti de *Seville* avec sa Fregate le 28. Fevrier †: & l'on en reçut encore le jour suivant la confirmation par la voye de *Lisbonne*, où Mr. *Purvis*, Capitaine du *Dursley Galley* étoit arrivé de *Gibraltar* le 1. Mars, après un trajet de quarante huit heures.

Les lettres que ces deux Officiers porterent, apprirent à Sa Maj. Brit. l'ouverture de la tranchée, & en même tems l'arrivée de l'Amiral WAGER, avec les Regimens qu'il avoit sur son Escadre, & qui étoient entrés dès le 15 de Fevrier dans *Gibraltar*, ainsi que le Colonel CLAYTON, & les troupes qui avoient été transportées sur les Vaisseaux du Contre-Amiral HOPSON. Enfin on ajoutoit, qu'il ne paroissoit point qu'on dût être fort allarmé des projets des Espagnols, ni craindre aucune suite fâcheuse des rodomontades † de leur Général LAS TORRES.

† Le 21. Fevrier ce Général Espagnol ayant fait

Quelque vraiſemblables, quelque fon[illegible] dées même que paruſſent ces aſſurances la conſervation de Gibraltar intereſſoit vivement toute la Nation Angloiſe, qu'on ſe prépara auſſitôt d'envoyer de nouveau ſecours. Ils partirent en effet ſucceſſi vement, ſous l'eſcorte d'abord d'un Vaiſ ſeau de guerre, qui ramenoit un Ambaſ ſadeur de *Maroc*, qui ſe trouvoit alors à Londres; & enſuite avec le Comte de PORTMORE, Gouverneur de Gibraltar, qui, comme je l'ai rapporté, voulut al ler défendre cette Place, quoiqu'âgé alors de 70. ans.

Les meſures que la Cour de Londres prenoit, pour empêcher les Eſpagnols de réuſſir dans leurs entrepriſes, étoient dans le fond bien ſuperflues. Le Général

La

fait commencer, après beaucoup d'autres tra vaux, une batterie à la demi portée du canon de la Ville; le Colonel *Clayton*, Lieutenant Gouverneur de Gibraltar, & qui y comman doit en l'abſence du Lord *Portmore*, lui écri vit: Que s'étant apperçu de ce travail, con traire, diſoit-il, aux Traités qui ſubſiſtoient entre l'Angleterre & l'Eſpagne, il croyoit de voir l'avertir, que s'il ne le faiſoit ceſſer, il ſeroit obligé de p[illegible]dre des meſures differen tes. Sur quoi [illegible] nte de *Las Torres* lui [illegible] la ré[illegible]nſe qu'[illegible] trouvera à la fin de ce Vo l[illegible] [illegible]ines No. IV.

Las Torres rencontroit à chaque instant de nouvelles difficultés, par la situation du terrain, qui ne lui laissoit qu'un très petit espace pour conduire les boyeaux de la tranchée. Les Anglois, dans différentes coupures, ou petites places d'armes, qu'ils avoient ménagées en espece d'amphithéatre sur la montagne, & qui dominoient sur les travaux des Espagnols, faisoient en toute sureté essuyer à ceux-ci un feu d'autant plus meurtrier, qu'ils ne pouvoient l'éviter.

Les Officiers & les troupes, qui se voyoient sacrifiés sans aucune esperance de succès, murmuroient ouvertement contre les visions de leur Général, & contre les fortes assurances qu'il donnoit sans cesse à Leurs Maj. Cath., de les mettre bientôt en possession de cette Place. Celui-ci, de son côté, autant embarrassé d'exécuter de semblables promesses, que d'éviter la confusion de ne les avoir pu tenir, & d'avoir par conséquent abusé de la confiance du Roi & de la Reine d'Espagne; fit tout-à-coup défendre dans son Camp, sous peine de la vie, d'écrire qu'il etoit impossible de s'emparer de Gibraltar: & pour faire voir le contraire, il suivoit constamment le

projet romanesque, de parvenir par le moyen d'une mine, à faire sauter la haute montagne toute de roc, qui commande Gibraltar, afin d'ensevelir cette Ville sous le cahos de tant de roches.

Les Anglois, peu allarmés d'un semblable dessein, dont ils connoissoient l'entiere impossibilité, le lui laissoient suivre tranquillement; & ils ne s'attachoient qu'à détruire peu à peu l'Armée Espagnole dans la tranchée: ils y réussissoient à merveille. La division & le mécontentement, les murmures & les maladies, qui regnoient dans cette Armée, secondoient parfaitement leurs desirs; & la Mine du Général las Torres, cette derniere ressource de son imagination guerriere, ne servit, comme elle fait encore, qu'à retracer le souvenir de la Caverne de *Montesinos*.

Peu de jours après que l'on eut appris à Madrid l'ouverture de la tranchée, Milord HARRINGTON partit * de cette Capitale pour retourner en Angleterre. Il prévint avant son départ les suites de la résolution qu'il se doutoit bien que l'on prendroit à Madrid, de faire arrêter les Vaisseaux Anglois qui se trouveroient alors

* Ce fut le 11. de Mars.

alors dans les Ports de la Monarchie Espagnole, par l'avis qu'il donna à ceux qui les commandoient, de mettre promptement à la voile. Ils en profiterent si bien, qu'à peine en restoit-il quelqu'un, quand l'ordre de s'en saisir y arriva.

Soit que le Ministere Espagnol fut piqué, de voir à cet égard ses projets rendus inutiles; soit que la Cour de Madrid cherchât à donner quelque mortification à Milord Harrington; on arrêta à *Pampelune* le Sr. *Stafford*, Agent de la Compagnie du Sud à Madrid, qui se retiroit avec ce Ministre, sur un ordre de *Dom Joseph Patiño*, & contre l'assurance formelle, que le Marquis DE LA PAZ avoit donnée à Milord Harrington, qu'on laisseroit cet Agent le suivre, & sortir d'Espagne en toute liberté.

A la suite de Milord Harrington se trouvoit aussi un Abbé Italien, nommé *Tito Livio*, dont les saillies, la gayeté, & peut être aussi les intrigues, avoient paru à ce Ministre, les premieres propres à l'amuser, & les autres à lui devenir utiles. Cet Abbé, qui s'étoit entierement livré à lui à Madrid, craignit qu'après le départ de son protecteur, la réputation qu'il avoit de parler tout librement,

ment, & de plaiſanter de même ſur toutes ſortes de matieres, ne l'exposât à recevoir quelque correction de la part de l'Inquiſition. Pour éviter donc qu'elle n'eût envie d'exercer ſur lui cette œuvre de charité, il jugea prudemment, qu'il convenoit de ſuivre l'Ambaſſadeur d'Angleterre, dans un pays où il ſeroit à l'abri des obſervations ſcrupuleuſes des *Familiares del ſanto Officio.* L'allarme qu'il en avoit, le rendoit fort aſſidu auprès de Milord Harrington : & comme il ſe trouva à *Pampelune* avec lui, lorſque le Sr. *Strafford* y fut arrêté, la peur d'éprouver le même ſort, lui faiſoit deſirer ardemment de ſortir au plutôt des Etats de la domination Eſpagnole. Le Gouverneur de Pampelune, qui étoit venu rendre viſite à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & devant lequel on avoit plaiſanté de l'inquietude de l'Abbé Tito-Livio, l'invita en badinant, de profiter du ſéjour qu'il faiſoit dans cette Ville, pour voir la Citadelle & la régularité de ſes fortifications. L'Abbé qui crut qu'une pareille propoſition tendoit à le faire ſortir de chez l'Ambaſſadeur, pour l'arrêter enſuite plus librement, répondit au Gouverneur, *que ne voulant ni attaquer, & encore moins défendre ſa Citadelle, il ſe paſſeroit à merveille d'aller*

n *considerer les dedans & les dehors* ; &
n me racontant cela à Paris, il ajouta,
ue jusqu'à-ce qu'il se vit à *Saint Jean*
ied de Port, qui est le premier endroit
u Royaume de France qu'on trouve
n sortant d'Espagne, il n'avoit cessé de
raindre, comme *Sancho Panço*, de voir
ses trousses quelque *Hermandad de la Ste.*
Hermandad.

La Cour d'Espagne ayant dès le 4. de
Mars donné ordre de séquestrer dans tous
s Royaumes de sa domination, les ef-
ets des Anglois, & de les regarder par
onséquent comme ennemis ; celle d'An-
leterre se crut en droit d'user de re-
résailles ; & par une déclaration qui fut
ubliée à Londres le 8. Avril, il y étoit
it, que S. Maj. Brit., de l'avis de son
Conseil privé, avoit jugé à propos d'or-
onner, qu'il fut accordé des représail-
s générales contre les Vaisseaux, les
ffets & les Sujets du Roi d'Espagne ;
n sorte que tant la Flotte & les Vais-
eaux de Sa Maj., que tout autre Vais-
eau & batiment, qui auront commission,
t qui seroit pourvû de lettres de repré-
ailles générales ou particulieres, de la
art des Commissaires qui exerçoient
office de Grand-Amiral de la Grande

B 5 Bre-

Bretagne, puissent saisir légitimement tous les vaisseaux, bâtimens & effets, appartenans au Roi d'Espagne, à ses Sujets ou autres, établis & domiciliés dans les Etats de ce Prince, & les amener à jugement devant l'une des Cours de l'Amirauté, dans les Domaines de Sa Majesté.

Après de semblables démarches, & l'avis qu'on avoit envoyé aux Indes à l'Amiral HOSIER, de regarder les Espagnols comme ennemis; la guerre paroissoit entierement déclarée entre l'Angleterre & l'Espagne: & comme, d'un autre côté, l'aigreur entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre, depuis le Mémoire qu'avoit présenté le Sr. PALM, étoit extrême: on regardoit les hostilités commencées à Gibraltar, comme le prélude d'une guerre générale.

La résolution qu'avoit pris la Cour d'Espagne, d'en commencer le premier acte, sans que celle de Vienne s'empressât beaucoup de la soutenir; paroissoit si extraordinaire, qu'on la regardoit dans le public comme une imprudence que rien ne pouvoit justifier. On ignoroit alors le principe secret qui la faisoit agir, & les mysteres qui se passoient sur ce sujet

entr'elle

entr'elle & la Cour Imperiale. Je ne les ai découverts que long-tems après ; & voici ce qui m'en a été rapporté : j'y trouve assez de vraisemblance pour n'en pas priver le Lecteur.

Le Duc d'ORMOND, aussi illustre par sa naissance, & par les emplois considerables qu'il avoit eus sous le regne de la Reine ANNE, que par ses malheurs depuis la mort de cette Princesse, conservant beaucoup d'amis en Angleterre, avoit informé secrettement la Cour d'Espagne où il residoit depuis quelques années, que l'on paroissoit dans ce pays-là très mécontent du Gouvernement ; que le Parti du Prétendant s'y fortifioit tous les jours ; qu'il ne cherchoit que l'occasion de causer une révolution, qui pût faire monter ce Prince sur le trône de ses peres ; & qu'enfin, pour peu qu'on fournit aux Jacobites les moyens de faire réussir un tel projet, il étoit très vraisemblable qu'il auroit tout le succès qu'on pouvoit desirer.

Dans les expediens que les amis du Duc d'Ormond proposoient pour aigrir les esprits, & pour achever de décrier dans la Nation Angloise le Roi GEORGE I. & ses Ministres, celui d'attaquer

& de s'emparer de *Gibr*   étoit indiqué comme un des plus propres à produire cet effet : attendu, disoit-on, que toute la Nation Angloise regardant la conservation de cette Forteresse comme de la derniere importance, ne verroit sa perte qu'avec le plus vif ressentiment contre tous ceux à qui elle l'attribueroit.

Pour préparer donc, ajoutoient encore les mêmes personnes, un mécontentement si nécessaire, & faire décrier en même tems les maximes de Politique que suivoient les Ministres d'Angleterre, & surtout leur confiance dans la fidélité de la France ; il étoit à propos que l'Espagne ménageât si adroitement cette derniere Puissance, qu'elle lui fît suspendre toute résolution de soutenir l'Angleterre ; & qu'une pareille condescendance fournit un prétexte aux Anglois, de croire que le Roi Très-Chrétien sacrifioit leurs intérêts, au desir qu'il avoit d'achetter à ce prix sa reconciliation avec l'Espagne.

Tels étoient à peu près les conseils, que les personnes qui écrivoient d'Angleterre au Duc d'Ormond, le pressoient de donner, & de faire goûter à Leurs Maj. Cath. : à les entendre, ils devoient être aussi avantageux qu'ils les croyoient

bien

bien fondés. La Cour d'Espagne accoutumée alors à donner dans des entreprises délicates & importantes, sans s'embarrasser beaucoup, ni des suites qu'elles pouvoient avoir, ni de la jalousie ou de l'inquietude qu'elles étoient capables de réveiller parmi les autres Puissances, saisit avec empressement des conseils & des esperances si conformes à ses desirs. Les avis du Duc d'Ormond & de ses adherans furent bien reçus; le siege de Gibraltar, que l'on faisoit envisager à Leurs Maj. Cath. comme très facile, fut résolu: & comme la fermentation * qui effectivement regnoit alors dans les esprits en Angleterre, donnoit une grande vraisemblance à la réussite de tous les projets secrets du Duc d'Ormond; on lui promit d'assister le Prétendant, & on informa en même tems la Cour Imperiale de

* Elle fut poussée jusqu'à mutiler, la nuit du 22 au 23 de Mars, une Statue équestre du Roi, que l'on avoit élevée dans le quarré de *Gros-venor* près d'*Hyde-parc*. On trouva la jambe gauche arrachée, & posée sur le piédestal, une des rênes de la bride presque coupée; l'épée & le bâton de commandement emportés; & le cou haché comme si l'on avoit voulu trancher la tête. On avoit aussi affiché une pasquinade au piédestal.

de ce qui se passoit, & des mesures qu'on se proposoit de prendre.

Cette Cour trouvant dans toutes ces idées, au moins quelque possibilité de jetter de la division entre la France & l'Angleterre : de semer du trouble dans ce dernier Royaume, & d'y donner assés d'occupation au Prince qui le possèdoit, pour lui faire perdre l'envie & les moyens de brouiller les cartes en Allemagne ; adopta non seulement le projet, mais même en pressa l'exécution. On chargea de ce soin le Chevalier de ZINZENDORF, qui passa à Madrid, sous le prétexte d'aller servir en qualité de volontaire dans l'Armée Espagnole devant Gibraltar. Mais afin de cacher entierement la démarche qu'on faisoit, & de ne point démentir ce que le Mémoire de Mr. *Pohn* avoit exposé, la Cour Imperiale affecta, non seulement de n'avoir aucune part a la résolution que l'Espagne prenoit d'assieger Gibraltar, mais même de la condamner publiquement.

Si tout ce que je viens de rapporter est aussi exactement vrai que le prétendoit le Duc d'Ormond, de qui je le tiens en partie : il est facile à présent de découvrir le secret motif, qui avoit tout-

à

à-coup déterminé la Reine d'Espagne à me charger du Mémoire que je présentai de sa part au Cardinal, & du changement subit qui étoit survenu dans l'esprit de cette Princesse en faveur de la France. Elle agissoit conséquemment à ses vues secrettes, & le moyen dont elle se servoit pour les faire réussir, étoit dans un sens assez bon : je dis dans un sens, car on ne peut approuver la facilité, pour ne rien dire de plus, avec laquelle, sans être assurée de la bonne volonté de la France, ni de la solidité des promesses des partisans du Prétendant, ni du concours de la Cour Imperiale ; elle se déterminoit cependant d'attaquer l'Angleterre, dans le tems précisément, que les Escadres de cette Couronne pouvoient si facilement lui enlever avec les Gallions, les moyens de soutenir la guerre qu'elle entreprenoit.

Quoiqu'il en soit, au reste, de tout ce que je viens de dire (car il est bien difficile de découvrir parfaitement des intrigues aussi cachées que celles dont il est ici question), il paroit toujours très vraisemblable, que dans le tems dont je parle, il se tramoit beaucoup de projets entre le Prétendant & la Cour d'Espagne, par l'entremise du Duc d'Ormond : que c'est

c'est ce qui avoit donné lieu à la résolution que ce Prince prit, de quitter *Rome* pour venir à *Bologne*; quoiqu'on eût répandu le bruit, que la mesintelligence qui avoit éclatté alors entre lui & la Princesse son Epouse en étoit l'unique motif; & enfin, (comme je m'en apperçus plusieurs fois, dans les conversations que j'eus avec l'Ambassadeur WALPOLE) que le Roi GEORGE étoit persuadé, que l'Espagne souffloit, autant qu'il lui étoit possible, le feu de la discorde dans ses Etats.

L'Archevêque d'Amida qui se flattoit, comme tous ceux qui environnoient Leurs Maj. Cath., que le siege de Gibraltar seroit de courte durée, & que l'on feroit facilement cette conquète, ne manqua point de m'informer de l'ouverture de la tranchée, & de tous les progrès, selon lui, qui s'en étoient suivis. Il avoit déja reçu plusieurs de mes lettres, dans lesquelles il avoit vu, que j'avois obtenu du Cardinal qu'il ne traverseroit point les desseins de Leurs Majestés Cath. La circonstance présente où elles s'étoient déterminées d'attaquer l'Angleterre, engageoit encore plus fortement le Prélat Espagnol, à me presser de ne rien négli-

ger

ger, pour entretenir ce Premier Ministre dans la bonne volonté qu'il témoignoit : de l'assurer que le Roi & la Reine d'Espagne lui en sçavoient tout le gré possible ; & que pourvu qu'il voulût gagner du tems avant de se rendre aux sollicitations de l'Angleterre, Gibraltar seroit infailliblement pris.

Cette Lettre *, datée du *Pardo* le 3. Mars, ne contenant que des assurances des sentimens de bienveuillance & de confiance de leurs Maj. Cath. pour le Cardinal ; ne pouvoit que lui être agréable, & l'entretenir dans le dessein de ne point traverser le siege de Gibraltar : aussi je ne manquai point de la lui porter. Il me parut, dans la conference que nous eumes à ce sujet, toujours résolu de ne rien précipiter : & il me dit, que quoiqu'il ne pût se dispenser de paroitre au moins se disposer à remplir fidelement les engagemens qu'il avoit pris avec l'Angleterre, le Roi & la Reine pouvoient cependant compter, qu'il traineroit les choses en longueur autant qu'il lui seroit possible.

,, Mais,

* Elle a eu le sort de toutes les autres qui m'ont eté enlevées.

,, Mais, ajouta-t-il, la faiſon ava
,, nous voici à la moitié du mois de M
,, & ſi, avant que celui d'Avril ſoit
,, avancé, les choſes ne ſont point fi
,, à Gibraltar, il n'y aura plus m
,, de reculer. J'avoue que les augr
,, tations de troupes qu'on a déja d
,, minées ; les autres préparatifs que
,, faiſons pour entrer en campagne
,, les bruits que je laiſſe & fais mêm
,, pandre, d'une guerre prochaine,
,, vent un peu les apparences, &
,, tent en quelque façon notre bonn
,, à l'abri de tout ſoupçon : mais tou
,, jeu ne peut durer longtems ; &
,, en fixoit la fin à celle du ſiege de
,, braltar, j'ai grand peur qu'il n'y
,, plus moyen de juſtifier notre condu
,, Tous les avis de bonne part qui
,, viennent d'Angleterre & même
,, pagne, repréſentent cette entre
,, comme de longue durée, & ne
,, cordent point du tout avec ceux de
,, l'Archevêque d'Amida."

Je repliquai au Cardinal, que quo
je ne doutaſſe point, que les nouv
dont il me parloit ne lui vinſſent pa
gens bien inſtruits ; j'avois cepen
de la peine à me perſuader, qu'elles

sont plus certaines que celles que Leurs Maj. Cath. recevoient de leurs Généraux ; qui n'avoient d'ailleurs nul intérêt à faire paroître facile une conquête confiée à leur conduite, puisqu'il étoit évident, que plus il y avoit de difficulté à la faire, plus ils feroient connoître leur habileté en les surmontant.

„ Vous tirez, me repartit le Cardinal „ en souriant, le meilleur parti que vous „ pouvez des avis que vous donne l'Ar„ chevêque d'Amida ; & vous soutenez „ à merveille une mauvaise cause : mais „ quoique vous puissiez me dire, pour „ me persuader que Gibraltar sera bien„ tôt pris, vous ne dissiperez point mon „ incrédulité. Cela étant, rappellez„ vous ce que je vous ai déja dit, que „ dans peu il n'y aura plus moyen de se „ défendre de prendre une résolution ; „ & que je serai le premier, quoiqu'a„ vec une sensible peine, à conseiller „ au Roi d'être fidele à ses Alliés. Vous „ avez vu Mr. Walpole : que vous a„ t il dit sur tout ceci ? Il n'est point „ disposé, je vous le repete, à aigrir „ les choses : on peut compter au con„ traire, qu'il souhaitte autant que moi, „ d'empêcher qu'elles ne soient poussées „ à l'extrémité. "

Ce

Ce que me rapportoit le Cardina
fentimens de l'Ambaffadeur d'Ang
re, fe trouvant effectivement très
forme à ce que j'avois cru remarquer
la converfation que nous avions
je répondis au Cardinal : que quoiq
ne fuffe entré que très fuperficielle
en matiere avec Mr. Walpole fur la
jonćture préfente, dans une prei
vifite, j'étois cependant forti très
tent de lui ; que je croyois apperc
la même droiture dans cet Ambaffac
que j'avois trouvée en Efpagne dans
lord Harrington ; & que je me fe
auffi très porté, à profiter des témo
ges d'eftime qu'il m'avoit donnés,
voyant de tems en tems, fi Son
nence n'y trouvoit point d'inconvéi

Le Cardinal, intimément lié ave
Walpole, n'étant peut-être pas fac
fe fervir de ce Miniftre, pour éc
de plus près toutes mes démarche
pour découvrir s'il ne m'échapperoi
cune indifcrétion qui lui donnat pri
moi, m'affura de nouveau, qu'i
prouvoit fort que je viffe Mr. Wa
toutes les fois que je le voudrois ;
me dit tout de fuite : „ Je crois
„ eft bon de lui laiffer entrevoir,

„

„ vous craignez qu'on ne se détermine
„ promptement ici, à faire marcher des
„ troupes sur les frontieres d'Espagne.
„ L'inquiétude que vous montrerez à cet
„ égard, contribuera à lui ôter tout
„ soupçon, qu'il y ait une secrette intel-
„ ligence entre la Cour d'Espagne &
„ moi par votre moyen, & trop de
„ complaisance de ma part pour elle."

Les mouvemens que se donnoient à la Cour ceux qui desiroient la guerre, & toutes les intrigues qu'on employoit pour empêcher le Cardinal de prévenir cet événement, qu'on croyoit seul capable d'ébranler sa puissance, me parurent mériter une attention particuliere: & pour les observer de près, je passai quelques jours de plus à Versailles. J'y vis diverses fois le Comte de MORVILLE; & toujours la même confiance regnoit dans nos entretiens.

L'Ambassadeur d'Angleterre, depuis qu'on savoit le siege de Gibraltar commencé, passoit peu de jours sans voir le Cardinal & le Comte de Morville. Il avoit informé celui-ci de la visite que je lui avois faite; & à cette occasion il l'avoit fort questionné sur le motif de mon voyage en France, que Milord Harrington,

rington, ſelon lui, n'avoit pû démêler que très imparfaitement.

Le Comte de Morville, tout mon ami qu'il étoit, ne ſavoit cependant pas un mot de ce que contenoit l'inſtruction du Roi d'Eſpagne; & perſuadé que je ne travaillois qu'à la reconciliation des deux Couronnes, il s'en étoit expliqué de même à Mr. Walpole; & l'avoit, à ce qu'il me dit, fort aſſuré, que les ſoupçons que ce Miniſtre Anglois ſembloit concevoir, que j'entretenois peut-être des liaiſons fort étroites avec les partiſans du Prétendant en Eſpagne, & que je tramois quelque choſe en France en faveur de ce Prince, étoient mal fondés. Soit cependant que cette idée de Mr. Walpole eût rappellé au Compte de Morville le ſouvenir de tout ce qu'on débitoit alors, ſur ce qui ſe ſpaſſoit à ce ſujet entre les deux Cours de Vienne & de Madrid; ſoit que tout naturellement notre converſation le conduisit à mettre cette matiere ſur le tapis: il me dit, que l'opinion de Mr. Walpole ſur mon ſujet n'étoit peut-être pas auſſi mal fondée qu'elle lui avoit d'abord paru; & il me demanda même en riant, s'il ne s'étoit point trop avancé en travail-
lant

ant à la détruire, comme je voyois qu'il avoit fait ; & si de bonne foi, quelque projet en faveur du Roi Jaques, n'entroit point un peu dans le sujet de ma mission ?

Cette question, qui, de la part de tout autre, m'auroit paru artificieuse, cessant d'avoir ce caractère dans la bouche du Comte de Morville ; je répondis, que j'étois persuadé que le Roi & la Reine d'Espagne, conservoient de l'amitié pour un Prince aussi digne de la leur que le Prétendant : que considerant qu'il avoit été non seulement abandonné, mais en quelque façon joué & trompé par presque toutes les Puissances sur lesquelles il devoit compter : ils ne pouvoient peut-être pas se défendre d'être touchés de ses malheurs : que cependant Leurs Maj. ne m'avoient point donné d'ordres qui eussent rapport à ce Prince : que malgré cela je panchois assez à croire, que si la divine providence leur présentoit une occasion favorable de contribuer à le placer sur le trône de la Grande-Bretagne, elles ne pourroient qu'être flattées de donner lieu à un semblable événement : qu'au surplus j'ignorois entierement, si l'Empereur & l'Imperatri-

peratrice de Ruſſie étoient dans les mêmes idées, comme on le débitoit; & ſi le Duc de WARTHON qui avoit été à Vienne, ou le Duc d'ORMOND qui reſidoit à Madrid, travailloient avec ſuccès à unir ces Puiſſances en faveur du Maître qu'ils ſervoient: que ſeulement je trouvois à tout cela trop de vraiſemblance, pour n'en pas croire quelque choſe.

Au reſte, ajoutai-je, quelqu'avantageux qu'un tel concert fût pour le Prétendant, il y a peu d'apparence qu'il procure ſon rétabliſſement, ſi la France perſiſte à ſoutenir les intérêts du Roi GEORGE. Ce Monarque avec un tel Allié, n'a tout au plus à craindre que les ennemis du dedans: or ceux-ci ayant éprouvé trop clairement en dernier lieu, qu'ils ont beſoin de puiſſans ſecours pour réuſſir à changer le Gouvernement en Angleterre, n'ont garde, je crois, de former un ſemblable projet. C'eſt à eux à commencer, il eſt vrai; mais il faut qu'une Puiſſance auſſi voiſine & auſſi formidable que celle de la France, leur donne le moyen de conſommer la revolution.

„ Vous

„ Vous parlez en homme, qui à coup
„ sûr ne seroit point fâché de la voir
„ arriver, me repartit en riant le Comte
„ de Morville ; & Mr. Walpole n'a pas
„ autant de tort que je le pensois, de
„ vous soupçonner de quelque partiali-
„ té pour le Prétendant. Je ne con-
„ damne pas en vous ces sentimens ;
„ mais je vous conseille en ami de les
„ tenir cachés ; ils gâteroient tout à
„ présent, si vous paroissiez les avoir.
„ Mr. Walpole seroit sur votre sujet
„ dans une méfiance extrême : le Car-
„ dinal, de son côté, s'il ne goûtoit
„ point vos vues, vous regardant ici
„ comme un homme dangereux, & ca-
„ pable de le compromettre avec l'An-
„ gleterre, reprendroit promptement les
„ premières préventions contre vous ;
„ & vous verriez bientôt les suites fu-
„ nestes qui résulteroient de tout cela,
„ tant pour la réconciliation, que pour
„ vos intérêts particuliers."

Je ne crains point, répondis-je au Comte de Morville, de tomber dans cet inconvénient ; car je vous proteste encore, que ce que je suis venu faire en France, n'a pas le moindre rapport au Prétendant. Mais dussiez-vous, ajoutai

le, me croire aussi zélé pour lui que le plus déterminé Jacobite d'Angleterre ; je ne saurois m'empêcher de vous dire, qu'en parlant comme François, je croirois aussi glorieux au Roi, qu'avantageux à ses interêts, de contribuer efficacément à rétablir le Roi Jaques sur le trône d'Angleterre ; d'enlever ainsi, au moins pour longtems, une si grande puissance, tant au parti Protestant qu'à la Maison d'Autriche ; & de l'avoir par conséquent de moins à craindre, dans les Ligues qui peuvent se former dans la suite pour traverser les desseins de sa Majesté. Je pourrois bien (continuai-je en souriant) ajouter quelques reflexions, sur l'avantage que la Religion Catholique retireroit d'un pareil événement : mais ses interêts n'entrent que bien foiblement dans les projets des politiques ; & depuis que j'y suis un peu initié, il me semble que leur zele pour elle s'échauffe ou se refroidit, selon que l'un ou l'autre paroit utile à leurs desseins. Bien lui en prend, en vérité, qu'ayant un Auteur tout-puissant, elle n'ait rien à craindre d'une si grande indifference.

Le Comte de Morville ne pouvant pas disconvenir de ce que je lui disois, m'avouA

l'avoua qu'à plusieurs égards mon rai-
nnement étoit juste ; mais que depuis
Regence du Duc d'Orleans, le systè-
 avoit bien changé sur ce qui concer-
it l'Angleterre. Je lui repartis qu'il
itoit pas fort difficile d'en deviner la
son. Il en convint de bonne foi ; &
me raconta à ce sujet quelques faits,
 dévoiloient certains misteres dans
quels il avoit été mêlé, soit pendant
 Ambassade en Hollande, soit à
mbray où il avoit été Plenipotentiai-
Au reste je dois rendre à sa mémoi-
la justice de dire, qu'il paroissoit s'être
ité alors à regret, à servir & à suivre
politique du Cardinal du Bois.

Je pourrois prouver tout ceci aisé-
nt, si la délicatesse de la matiere me
permettoit : mais je laisse à la traiter
ceux qui dans la suite écriront l'his-
ire. Il me suffit de dire, qu'après
oir remarqué clairement dans la con-
rsation dont je fais le détail, que
l goût, & encore moins aucune re-
nnoissance pour l'Angleterre, n'entroient
ns la conduite que le Comte de Mor-
le observoit avec cette Puissance. J'en
ndis un compte exact à l'Archevêque
Amida : on peut voir ma lettre sur

cet article, qui est dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées, aussi bien que d'autres anecdotes qu'elle renferme. Peut-il y avoir (qu'il me soit permis de le dire en passant) une bonne foi plus entiere que celle que je manifeste; puisque c'est de la part de ceux-mêmes qui m'ont ôté les pieces dont je parle, que je mets le Lecteur en état de l'approfondir?

Quoique mes operations se passassent à Versailles dans un grand secret, & que le public ne vît rien en moi qui pût exciter son attention; il ne laissoit pas d'en faire de tems en tems sur mes démarches. MARCILLAC, les Marquis de POMPADOUR & de MAGNI, avoient soin de m'en avertir; & ils me rendoient ce bon office avec d'autant plus de fidelité, qu'ils vouloient tous trois se faire un merite auprès de moi de leur zele pour les interêts de leurs Maj. Cath.

Le premier, qui desiroit ardemment de retourner en Espagne reprendre le poste qu'il avoit abandonné si légerement, voyoit souvent le Marechal d'HUXELLES, comme je l'ai dit. Cette relation, dont il m'avoit instruit, m'engagea

ı à le prier de ſonder un peu les ſen-
ıens de ce Marechal pour l'Eſpagne ;
il s'étoit aquitté exactement de ſa
nmiſſion. En me rapportant donc un
ır le précis de pluſieurs converſations
'ils avoient eu enſemble ſur cette
tiere, il me dit, que le Marechal
Iuxelles lui avoit paru ſurpris de n'en-
ıdre plus parler de moi, depuis la pre-
ere viſite que je lui avois faite ; &
'il me conſeilloit, en ami, de ne point
ıſſer trop loin cette diſcretion : at-
du que je pouvois être certain, de
uver dans ce Marechal, un homme
n intentionné pour le Roi d'Eſpagne,
très capable d'ailleurs, ſi je pouvois
ıttirer quelque part dans ſa confiance,
me donner d'utiles conſeils.
Je repliquai à cela, qu'en convenant
tout ce qu'il me diſoit, le caractere
, & aſſez mal prévenu (ce me ſem-
ıit) pour le genre humain, du Ma-
hal d'Huxelles, m'effarouchoit un peu ;
que je lui avouois franchement, que
mois à trouver quelqu'onction dans
ıx avec qui j'étois en relation. Mar-
ac me repeta alors, que les lumieres
: je pouvois tirer de ce Marechal,
'oient me faire paſſer par deſſus ma

repugnance ; & qu'à coup sûr, quand je l'aurois connu & traité plus familierement, je changerois bien d'opinion.

Je suivis cet avis, & dès le lendemain je fus rendre une seconde visite au Marechal d'Huxelles. Il me reçut aussi poliment qu'il avoit fait la premiere fois. Le siege de Gibraltar devint bientôt le sujet de notre conversation. Les reflexions de ce Ministre sur ce qui pouvoit avoir déterminé la Cour d'Espagne à l'entreprendre, m'engagerent insensiblement à entrer avec lui dans plusieurs petits détails, pour justifier cette entreprise, & rejetter le principe de l'étroite union de Leurs Majestés Catholiques avec l'Empereur, sur le peu de zele que l'on avoit montré en France pour leurs interêts depuis la mort de LOUIS XIV., & sur la précipitation avec laquelle, en dernier lieu, on s'étoit déterminé à renvoyer l'Infante.

Le Marechal répondit, qu'à certains égards les griefs de la Cour d'Espagne, sur ces differens articles, étoient bien fondés : mais qu'il falloit pourtant convenir, que cette Cour n'avoit cessé depuis la paix d'Ultrecht, par plusieurs entrepri-

entreprises assez mal concertées, d'être en mouvement ; d'y mettre les autres Puissances ; & d'obliger la France à prendre des mesures, pour conserver la paix, qui avoient déplu mal à propos à Madrid.

„ C'est depuis longtems, continua le „ Marechal, que l'Espagne est en pos„ session de changer de sistême aussi „ souvent que de Ministres ; & heu„ reusement pour ceux qui en ce pays„ là parviennent à remplir cette place, „ ils peuvent, ce me semble, consul„ ter ouvertement leurs interêts aux „ dépens même de ceux de la Monar„ chie, sans qu'on en paroisse offensé. „ C'est au moins ce que j'ai vu prati„ quer, étant à *Utrecht* *, à la Prin„ cesse des URSINS : car pour avoir „ une Souveraineté, elle accrocha pen„ dant plus d'un an la conclusion de la „ paix avec l'Espagne. Il n'a pas tenu „ dans la suite au Cardinal ALBERO„ NI, pour s'aquerir la réputation „ d'homme habile, de mettre, à force „ de visions & de chimeres, toute l'Eu-

C 4 „ rope

* Le Marechal d'HUXELLES avoit été Ambassadeur extraordinaire & premier Plenipotentiaire de France au Congrès d'*Utrecht*.

„ rope en combustion : & j'ai bien peur „ que les Ministres Espagnols ne suivent „ un si mauvais exemple, en conseil- „ lant au Roi d'Espagne, d'entrepren- „ dre le siege de Gibraltar dans la con- „ joncture présente. "

Ce seroit, dis-je au Marechal d'Hu-xelles, une longue & bien inutile dis-cussion à faire, que celle d'examiner, si ce n'est point sur l'interêt particulier des Ministres, que se reglent ordinaire-ment les conseils qu'ils donnent, ou les projets qu'ils proposent ; & je crois fran-chement, que dans toutes les Cours une pareille recherche, si elle étoit pra-ticable, feroit découvrir autant de cou-pables de ce retour sur eux mêmes, que vous paroit en avoir celle d'Espagne. C'est précisément le cas du petit vaude-ville * qui court à présent :

Tel qui de l'interêt se raille,
S'il sonde son cœur, se dira.
C'est là tout comme là.

Aussi je n'entreprendrai point d'être l'a-pologiste des intentions des Ministres Espagnols : mais pour ce qui regarde le siege

* Il étoit dans le IV. Acte de la Comedie du *Fils indocile*, qui fut representée au College de Louis le Grand ; & il courut tout Paris.

siege de Gibraltar, je crois pouvoir vous assurer, que ces Ministres ont eu peu de part à la resolution que leurs Maj. Cath. ont prise de le faire entreprendre. Les hostilités commencées aux Indes de la part des Anglois, le commerce illicite & frauduleux qu'ils y font, au préjudice, non seulement des Espagnols, mais de toutes les Nations; enfin toutes les raisons & les justes sujets de plainte que contiennent les Memoires & les Lettres des Marquis de la Paz & Pozzo-Bueno, ont paru au Roi d'Espagne des motifs suffisans, pour se venger des injustes procedés de l'Angleterre, & pour reprendre une place, dont ce Prince a si souvent & si vainement demandé ou esperé la restitution.

„ A la bonne heure, repartit le Ma-
„ rechal, s'il peut réussir promptement
„ à faire cette conquete: mais c'est de-
„ quoi je doute fort, & meme je vous
„ le dis nettement, c'est ce que je ne
„ crois point du tout. Cette nouvelle
„ levée de boucliers me paroit dans le
„ gout de toutes celles qu'on a vu faire
„ depuis un certain tems à la Cour
„ d'Espagne, qui n'ont servi qu'à faire
„ perir beaucoup de monde, qu'à con-

„ sommer des sommes immenses,
„ qu'à embarrasser, par dessus le
„ ché, ceux qui s'interessant pour
„ pagne, sont obligés de racomm
„ perpétuellement ce qu'elle bro
„ avec trop de légereté."

Oublions le passé, dis-je alors au
rechal : peut-être de part & d'autr
t-on besoin de cette indulgence.
nons au présent, à ce qui se passe
jourd'hui. La Cour d'Espagne ne de
de à celle-ci, qu'un peu de complai
ce pour une entreprise, qui ne
point à dépouiller personne de ce
lui appartient ; mais seulement, à
prendre ce qu'on lui retient par
animosité. Il ne s'agit que de re
en possession d'une Place, que I
Maj. Cath. ont été obligées de
dans des circonstances dures & fac
ses ; qui, restant aux Anglois, intr
une contrebande continuelle & irr
diable dans une partie considerabl
la Monarchie ; & qui sera, en un n
une pomme éternelle de discorde
les deux Nations, tant que l'Angle
la possedera. Des considerations si
portantes ne méritent-elles pas,
l'on tarde pour quelque tems à sou

la querelle de cette Puiſſance ? Refuſera-t-on au Roi d'Eſpagne une ſi légere condeſcendance ; & ſeriez vous fachés, dans le fond, quelle valût Gibraltar à l'Eſpagne ? C'eſt, en vérité, ce que je ne ſaurois croire.

„ D'accord, me dit le Marechal, ſur „ les ſentimens que la priſe de Gibral- „ tar produiroient ici : mais c'eſt de „ cette priſe dont je vous repete que „ je ne conviens point ; & dès qu'elle „ traînera en longueur, nous voila en- „ core, ou dans la néceſſité de décla- „ rer la guerre à l'Eſpagne ; ou obli- „ gés de chercher des moyens de dé- „ tourner l'orage : moyens difficiles à „ trouver, & qui ne ſeront à coup ſûr „ ni du goût de l'Eſpagne ni de celui de „ nos Alliés. "

Vous me preſſez trop, répondis-je au Marechal : je vois que pour me tirer d'affaire, j'ai beſoin d'avoir recours à l'habileté du Général LAS TORRES, & aux promeſſes qu'il fait de ſe rendre bientôt maitre de la Place. Mais, Monſieur le Marechal, ajoutai je, n'allez-vous point encore douter ſur cela de ce que j'aurai l'honneur de vous dire ? Comment me tirer en ce cas là de ces

objections? Je ſuccombe, en vérité ſous leur poids; & je crois qu'il faut me borner, comme les mauvais payeurs, à vous demander toujours un peu de tems: avec promeſſe cependant, au nom du Général Las Torres, qu'avant qu'il ſoit écoulé vous ſerez content, & qu'il n'abuſera point de votre patience. Ne voulez-vous point accorder ici ce délai?

„ Vous êtes jeune, vif, & curieux, „ me repartit le Marechal en ſouriant; „ tout cela s'accorde à merveille: mais „ vous trouverez bon que j'agiſſe avec „ plus de phlegme, & que je ne ré- „ ponde point à la queſtion. J'ai be- „ ſoin de quelque tems pour y ſatis- „ faire. "

La converſation dont je fais ici le détail, ſe paſſoit avec une liberté de la part du Marechal d'Huxelles, à laquelle je ne m'étois gueres attendu: & comme de mon coté, j'avois grand ſoin d'éviter l'air de ſuffiſance, ou la pédanteſque prudence dont ſe décorent certains Négociateurs; notre conférence ſe ſeroit vraiſemblablement prolongée, ſans une viſite que le Duc du MAINE vint faire au Marechal.

L'arri-

L'arrivée de ce Prince m'ayant obligé de me retirer, le Marechal d'Huxelles me demanda si je ferois quelque sejour à Versailles; & sur ce que je lui répondis que j'y passerois le reste de la semaine: „ Venez donc me voir, ajou„ ta-t-il, avant d'aller a Paris. J'ai „ dit à Marcillac, qu'étant ami & ser„ viteur de votre pere depuis longues „ années; je voulois me plaindre a lui „ de ce que je n'entendois point par„ ler de vous: ne vous attirez point „ ce reproche de ma part, ni ceux „ qu'il vous feroit à coup sur; & „ soyez persuadé de l'estime dont j'é„ tois déja prévenu pour vous, & que „ la conversation que nous venons d'a„ voir a augmenté, je vous assure, „ infiniment." Je remerciai ce Seigneur d'une assurance si obligeante, & je pris congé de lui.

Si les avis qu'on recevoit à Madrid du mauvais succès du siege de Gibraltar, donnoient une juste inquietude; la nouvelle qui y vint dans le commencement de Mars, que l'Amiral CASTAGNETTA & le Chef d'Escadre *Dom Antonio* SERRANO étoient heureusement arrivés à Cadix,

Cadix, avec une partie des tresor
la Flotille *, causa dans cette Capit
& dans toute la Monarchie, une
sensible : & elle fut encore augme
par l'avis qu'on reçut, que *Dom R*
gue de TORRES avoit abordé avec
que tous les bâtimens marchands
les Ports de Galice. Ce secours d
depuis si longtems venoit d'autant
à propos, que les finances étoient
que épuisées ; qu'il ne se présentoi
cune ressource pour les rétablir ; &
Vienne on attendoit avec ardeur,
les liberalités de la Cour d'Espagne
nassent un peu d'activité à la bonne
lonté des Princes, qui, dans l'Em
ou dans le Nord, n'entroient dan
Ligue de Vienne, que dans le de
de profiter des largesses de cette C
ronne.

Dès qu'on sut à Madrid, que
Flotte étoit en lieu de sureté, & q
avoit heureusement échapé aux Esca
Angloises, qui croisoient aux envi

* On la disoit chargée de 9043753. d'argent monnoyé ; de 2949138. *pezos* d'a en barre ; de 1939603. *pezos* d'or monn & de 21427. *pesos* d'or en poudre, ou e gots.

du Cap de *St. Vincent* & du Port de *Ste. Marie* pour s'en emparer, on dépêcha des Couriers à Vienne, & dans les autres Cours avec lesquelles on étoit en bonne intelligence, pour leur faire part de cet événement : & comme on étoit déja informé en Espagne, par mes lettres, des bonnes intentions du Cardinal ; & qu'indépendamment de ce qui passoit par mon canal, on se servoit aussi, pour ce qui étoit moins secret, de celui du Nonce ALDOBRANDINI ; le Marquis DE LA PAZ, en faisant part de l'arrivée de la Flotille à ce Ministre de Sa Sainteté, lui disoit dans sa lettre : *Voila une nouvelle qui interesse bien la France, qui ne peut disconvenir, que le Roi est en droit de sequestrer les effets des François, jusqu'à-ce que l'on soit éclairci des intentions de Sa Majesté Très Chrét. & de les saisir, au cas qu'il en soit attaqué. Vous pouvez cependant assurer en France, que malgré un si heureux succès, Sa Maj. Cath. n'a rien changé de ses sentimens pour la paix ; & qu'ainsi cela ne donnera aucun embarras ni nouveauté dans nos négociations, si la France veut y entrer de bonne foi : & la restitution des effets déja sequestrés dans toute l'Espagne aux Anglois, & de*

de ceux qu'on pourra encore ſequeſtrer aux François & aux Hollandois, ſera toujours compriſe dans les préliminaires projettés.

A ces aſſurances générales, données par le Marquis de la Paz, l'Archevèque d'Amida en joignit pour moi de plus particulieres, par une lettre qu'il m'écrivit, & qui me fut rendue par le Courier ordinaire de la Poſte de *Bayonne*, nommé *du Viala*, à qui un Courier Eſpagnol, dépéché par le Nonce Aldobrandini, mais qui étoit tombé malade à Bordeaux, avoit remis ſes paquets.

Le Prélat, en m'apprenant l'arrivée de la Flotille, & la joye ſenſible qu'en avoient Leurs Maj. Cath., me diſoit enſuite: que comme Elles conſervoient toujours les mèmes ſentimens de bienveuillance pour la Nation Françoiſe qu'Elles avoient marqués en toute occaſion, Elles me chargeoient d'aſſurer encore Mr. le Cardinal de Fleury, que quoiqu'Elles euſſent ordonné de ſequeſtrer les effets de la Flotte, Elles conſentiroient cependant, qu'on diſtribuat aux François ceux qui pouvoient leur appartenir, dès lors qu'ils les feroient connoitre d'une maniere claire & certaine. L'Archevèque me recommandoit beaucoup, de faire valoir

valoir ce trait de leur bonne volonté auprès du Cardinal ; & de lui apprendre en même tems, que la Reine avoit paru très satisfaite de la lettre que Son Eminence lui avoit écrite, à laquelle elle répondroit incessamment.

Aussitôt que j'eus reçu ces nouvelles, j'allai les communiquer au Cardinal. Il parut fort sensible à la bonté qu'avoient Leurs Majestés, de ne vouloir point confondre les effets des François avec ceux des autres Nations ; & témoigna beaucoup de joye d'apprendre, que la Reine lui feroit réponse. Comme il ne pouvoit s'empêcher de convenir, que c'étoit par mes soins que Leurs Majestés Cath. alloient enfin rompre le silence, qu'Elles avoient jusqu'alors observé si constamment avec lui ; il me témoigna sa reconnoissance par beaucoup de discours obligeans, sur l'utilité qu'on retiroit de mon voyage en France, & sur la sagesse & le zele avec lequel je travaillois à la reconciliation des deux Couronnes. „ C'est ainsi que je m'en suis „ expliqué, me dit-il encore, dans plu„ sieurs lettres que j'ai écrites en Espa„ gne ; & certainement Leurs Maj. Cath. „ ne pouvoient rien faire de mieux que „ de vous envoyer ici. "

L'occasion me semblant des plus favorables, pour engager de nouveau le Cardinal à se prêter aux vues que la Cour d'Espagne avoit, de s'emparer de Gibraltar sans être exposée à aucune diversion de la part de la France; je ne manquai point d'insister encore sur ce dernier point. Le Cardinal me répondit, qu'il tâcheroit de gagner le plus de tems qu'il pourroit; & que l'on paroîtroit seulement faire beaucoup de préparatifs pour entrer en campagne, & pour remplir les engagemens que le Roi avoit pris avec l'Angleterre, sans en venir à aucune rupture.

„ Cependant, ajouta-t-il, malgré ces „ assurances, & la bonne disposition où „ vous nous voyez, il faudra bien, „ quand on ne pourra plus recu- „ ler, tenir les promesses que nous „ avons faites & réiterées tout nou- „ vellement à l'Angleterre & à la Hol- „ lande, de soutenir efficacément leurs „ intérêts. C'est pourquoi je vous prie „ instamment, de représenter à l'Ar- „ chevêque d'Amida, avec le plus de „ force qu'il vous sera possible, la fa- „ cheuse situation où je vais me trou- „ ver incessamment, si Leurs Maj. Cath.

„ persis-

„ persistent toujours dans le dessein d'at-
„ taquer l'Angleterre. Enfin, tâchez
„ de faire appercevoir à ce Prélat, qu'on
„ ne peut éviter les malheurs que la
„ guerre entraînera dans toute l'Euro-
„ pe, qu'en terminant promptement la
„ reconciliation des deux Couronnes,
„ & qu'en suspendant le siege de Gi-
„ braltar. Si l'on prend en Espagne
„ une resolution si sage & si convena-
„ ble, on donnera au Roi le moyen
„ de se rendre mediateur entre les deux
„ Ligues de Vienne & d'Hanover; &
„ sa Maj. pourra l'être avec d'autant
„ plus de facilité, que ne demandant
„ rien à personne, elle est en état d'e-
„ xercer cette médiation avec une en-
„ tiere impartialité. C'est une pure illu-
„ sion de croire, qu'on prendra Gibral-
„ tar à force ouverte: il n'y a pas un
„ seul homme ici, capable de raison-
„ ner sur semblable matiere, qui ne
„ vous parle comme moi; puisque la
„ chose passe pour certaine à ceux mê-
„ mes qui font ce siege, si l'on en
„ excepte le visionnaire Comte de Las
„ Torres. Ne vaudroit il pas mieux
„ que l'Espagne se désistât d'une sem-
„ blable entreprise? Il paroîtra dans la
„ circonstan-

„ circonſtance préſente, que c'eſt pour
„ l'amour de la paix qu'elle fait ce ſa-
„ crifice; & on lui ſaura gré d'une dé-
„ marche qu'elle ſera vraiſemblablement
„ forcée de faire, & qui ne lui procu-
„ rera alors que de la confuſion. Mais
„ le Roi & la Reine d'Eſpagne ſe ſont
„ tellement laiſſés aſſujettir par l'Empe-
„ reur, qu'ils ne pourront jamais ſe
„ déterminer à franchir le pas, par la
„ crainte qu'ils auront de refroidir les
„ bonnes intentions qu'ils ſe perſuadent
„ que ce Prince a pour eux; & ils croyent
„ fermement, qu'il n'eſt occupé que de
„ leurs intérêts. Ils ſe trompent, je
„ vous le proteſte très-fort; & vous en
„ pourrez juger par les lettres que le
„ Nonce qui eſt à Vienne a écrites à ce-
„ lui qui eſt ici, qui tendent à lier avec
„ nous une négociation pour la paix, in-
„ dépendante de l'Eſpagne. Que ne ſuit-
„ on cet exemple à Madrid? On abre-
„ geroit par là bien des difficultés. La
„ Reine d'Eſpagne doit être perſuadée,
„ qu'on l'amuſera tant qu'on pourra,
„ par l'eſperance du mariage de Dom
„ CARLOS avec l'Archiducheſſe, qui
„ ſurement ne s'exécutera jamais. Pour-
„ quoi fuir comme elle fait, la lumiere
„ qu'on

„ qu'on lui présente ; & même fermer „ les yeux pour ne la point appercevoir ? "

Le raisonnement du Cardinal étant très-juste, & les lettres du Nonce de Vienne, dont il venoit de me parler, & qu'il me fit lire, ne pouvant que contribuer considerablement à faire remarquer à la Reine d'Espagne la politique de la Cour de Vienne ; je priai ce Ministre de me les remettre, afin d'en envoyer une copie à Sa Majesté : & puis retombant encore l'un & l'autre, à parler des moyens qu'on pouvoit prendre pour terminer promptement la reconciliation ; je proposai celui de trouver bon, que je conseillasse à l'Archevêque d'Amida, comme de moi même, d'engager la Reine d'Espagne à prier le Roi son mari, de consentir à recevoir une lettre d'amitié du Roi son neveu, & d'y répondre dans les mêmes termes. Cette démarche une fois faite, dis-je au Cardinal, le reste suivra facilement. L'intelligence & la correspondance renouvellée entre les deux Rois, admettront ensuite bien des éclaircissemens capables de les cimenter. Votre Eminence sera la seule dépositaire de ce secret ; & Leurs Majestés Cath. ne crain-

craindront point qu'elle en abuſe, en le découvrant trop tôt à la Cour de Vienne. Celle-ci de ſon côté, qui ignorera le myſtere, & qui continue, à ce que je vois, à vouloir s'attribuer ſeule le mérite de procurer la paix, ſans s'embarraſſer de l'Eſpagne, continuant vraiſemblablement le manege qu'elle fait pour ſes fins particulieres, & ſe dévoilant de plus en plus, vous mettra en ſituation d'achever de la faire connoître à la Reine d'Eſpagne; de tirer par conſéquent cette Princeſſe de l'erreur où elle eſt; & de vous attirer enfin la confiance entiere de Sa Maj., comme le prix de l'utilité qu'elle aura retirée de vos avis, & des lumieres que vous lui aurez communiquées.

Le Cardinal repartit, que le conſeil que je donnois lui paroiſſoit fort bon; mais qu'il ne croyoit cependant point devoir le ſuivre, avant de voir comment la Reine s'expliqueroit dans la lettre que je lui annonçois de la part de cette Princeſſe. ,, Le Comte de Konigſeg, ajou-
,, ta-t-il en ſouriant, n'avoit pas tort
,, de ſe méfier de vous, & de vous ob-
,, ſerver de près. Les moyens que vous
,, me propoſez pour dévoiler la Cour
,, de

„ de Vienne à celle d'Espagne, & dont
„ elle ne pourra se méfier, me prouvent
„ la vérité de ce que Milord Harring-
„ ton a écrit ici sur votre sujet: qu'il
„ est aussi difficile d'approfondir vos vues
„ que de s'en garantir. Je vous repete
„ que je les trouve bonnes, & propres
„ à produire l'effet dont vous venez de
„ me parler: mais, encore une fois,
„ attendons la Lettre de la Reine d'Es-
„ pagne; & au surplus, dans celle que
„ vous écrirez à l'Archevèque d'Amida,
„ ne manquez point de toucher les ar-
„ ticles dont nous venons de parler.
„ Quant à ce que ce Prélat vous mande,
„ que Leurs Maj. Cath. veulent bien
„ avoir la bonté de ne point compren-
„ dre les effets des François dans le se-
„ questre qui a été mis sur ceux de la
„ Flotte; il est impratiquable à présent,
„ comme je vous l'ai déja dit, de pro-
„ fiter de cette exception. Ces effets
„ viennent tous sous le nom des Espa-
„ gnols, & paroissent leur apartenir,
„ puisqu'il n'y a qu'eux seuls qui puis-
„ sent trafiquer licitement aux Indes. Le
„ secret sur cet article est inviolablement
„ observé parmi les Commerçans. Quel
„ moyen y a-t-il, de les porter à y être
„ infideles

„ infideles dans cette occasion-ci
„ connoissent trop leurs interêts,
„ faire une pareille découverte, é
„ suites facheuses pour la bonne-fo
„ en resulteroient. D'ailleurs l'Ang
„ re & la Hollande, aussi interessée
„ la France dans ce qui se passe
„ ressentiroient vivement une préfer
„ qui leur seroit un signe certai
„ notre intelligence avec l'Espagne.
„ fin, on ne peut entamer cette af
„ là, que quand la reconciliation
„ faite. Tout dépend donc de la
„ clusion de cette réunion des deux
„ ronnes, qui nous mettra en lil
„ de profiter de la bonne volont
„ Leurs Maj. Cath., & d'agir de
„ cert avec Elles, sans craindre d'
„ ter par-là aucun soupçon ni méfi
„ à personne."

A la suite de tout ce que je vier rapporter, le Cardinal me demanda je croyois que Made. la Duchess Bourbon ne sut rien encore de ce s'étoit passé à Ecouan, entre le Pi son fils & moi? Et sur ce que je repliquai, qu'à moins que ce Princ l'en eut instruite, il me paroissoit possible qu'elle en eût rien décou

il me repeta encore, qu'il étoit important que je gardasse là-dessus un secret très exact, & que ce seroit la chose du monde la plus imprudente & la plus dangereuse, que de laisser rien transpirer sur cet article. Comme j'en étois aussi persuadé que le Cardinal, je repliquai qu'il pouvoit être certain de ma fidelité à suivre son conseil : mais qu'au surplus, je ne pouvois répondre des sentimens de Mr. le Duc ; ni de ce que sa déference pour Made. sa mere, ou sa confiance en elle, pourroient l'engager à dire à cette Princesse. Et sur cela nous nous séparames.

Le Cardinal m'ayant suffisamment instruit de ses vues, comme on vient de voir, je les suivis exactement, dans le compte que j'en rendis à l'Archevêque d'Amida : & pour ne point abuser du loisir du Cardinal, & n'avoir qu'à retirer ma lettre de ses mains, quand il l'auroit examinée, je la lui envoyai, en lui rappellant en même tems le souvenir de la promesse qu'il m'avoit faite, de me donner une copie des lettres que le Nonce qui residoit à Vienne avoit écrites à celui qui étoit à Paris. Il me fit sur le champ la réponse suivante.

Samedi. . . . .

JE *vous renvoye*, Monsieur, *la lett de Mr. le Maréchal de* VILLERO *&* *vous avez très bien fait, de prendre parti de ne le plus voir : car, outre qu n'est point secret, il vous auroit embarra par des questions infinies.*

Je vous envoyerai, peut-être dès ce m tin, une copie des deux lettres du Non de Vienne à celui de France, afin que vo les envoyiez à l'Archevêque d'Amida, & que vous le priiez en même tems, de dire qu'à Leurs Maj. Cath. de qui vous avez eues. Je suis persuadé que le Com de KONIOSEK *les leur déguisera ; &* *est bon qu'Elles soyent informées de tou Si Madame la Duchesse vous fait prier d'a ler chez elle, vous pouvez vous excuser s quelque prétexte ; & je doute que Mo sieur le Duc consentit qu'elle entrât da ses affaires secrettes.*

Personne, Monsieur, *ne vous hono plus parfaitement que moi.*

Signé le Cardinal de FLEUR

Le Cardinal me tint exactement parole ; & peu de tems après cette lettre, je reçus un paquet de sa part, où je trouvai les copies de celles du Nonce †.

Ce Ministre de Sa Sainteté, en rendant compte des nouvelles ouvertures qu'on lui avoit faites à Vienne pour prévenir la guerre, faisoit à ce sujet différentes propositions, qui, cadrant assez mal avec les projets de l'Espagne, ne pouvoient que servir infiniment, à faire connoître à Leurs Maj. Cath., que l'Empereur songeoit uniquement à ses intérêts, & ne s'embarrassoit des leurs, qu'autant qu'une certaine bienséance l'exigeoit.

Ces deux lettres étoient assez étendues; & l'on y verroit sans doute avec plaisir le détail des conversations que le Nonce avoit eues avec les Ministres de l'Empereur, si on ne me les avoit pas enlevées * : mais elles ont eu le sort de presque tous les papiers qui servoient de preuves de mes services ; & j'ai le déplaisir, par conséquent, d'être souvent hors d'état de placer des pieces très-intéressantes dans ces Mémoires.

 L'exacte

† GRIMALDI.

* Le Procès verbal de mes papiers en fait foi.

L'exacte bonne foi, au reste, que je tâche d'observer en les écrivant, m'engage à dire ici un petit mot, de ce qui m'avoit déterminé à communiquer au Cardinal une lettre du Maréchal de VILLEROI, au sujet de laquelle on vient de voir ce que ce Ministre me marquoit dans sa réponse.

Le Maréchal de Villeroi avoit, dans tous les tems, marqué beaucoup d'amitié à feu mon pere & à toute ma famille: elle s'étoit aussi étendue jusques sur moi, & même au point de vouloir me faire nommer à l'Evêché de *Grenoble* dans le tems de la Régence, lorsque j'étois encore au Seminaire de *St. Sulpice* à *Issy*. En un mot, moi & les miens avions trouvé, dans toutes sortes de circonstances, une bonne volonté dans ce Seigneur, qui méritoit de notre part une juste & fidele reconnoissance. Je n'avois donc pas manqué, à mon arrivée d'Espagne, d'aller assez souvent chez lui; & il étoit venu, de son côté, deux ou trois fois à l'Hôtel de *Tours* me chercher.

De semblables visites de la part de ce Maréchal, & surtout de la mienne, étoient plus que suffisantes pour déplaire au Cardinal, brouillé alors ouvertement

avec

avec lui, dès qu'il en auroit été informé. Il étoit par conféquent très important pour moi, de ne point réveiller ou fortifier la méfiance où ce Miniftre étoit fur mes fentimens: & je priai le Maréchal de Villeroi, à qui je m'étois déja ouvert confidemment fur plufieurs des particularités qui s'étoient paffées entre cette Eminence & moi, d'agréer que je n'allaffe chez lui que rarement, & feulement par pure bienféance. Il connoiffoit trop bien, & depuis trop longtems, le caractere de celui dont il s'agiffoit, pour défaprouver des ménagemens fi néceffaires: &, entrant parfaitement dans mes raifons, il convint avec moi, que quand il voudroit me voir, ou qu'il auroit quelque chofe à me communiquer, il me feroit avertir de venir dans un batiment, qui étoit, autant que je puis m'en fouvenir, au bout du Jardin de l'Hôtel de *Lefdiguieres*, où le Maréchal logeoit alors, & qui fervoit de refervoir, pour fournir de l'eau aux jets d'eau du jardin.

Cet arrangement pris entre nous, j'envoyai quelques jours après une Lettre du Maréchal de Villeroi au Cardinal, qui ne fignifioit rien; & je lui écrivis dans la mienne, que j'en ufois ainfi,

 pour

pour qu'il ne me ſoupçonnât point d
voir des relations particulieres avec pe
ſonne, que je vouluſſe lui cacher : qu'
reſte j'allois ſi rarement à l'Hôtel de L
diguieres, que les viſites que j'y faiſ
ne pouvoient ni exciter l'attention de pe
ſonne, ni, ce me ſembloit, tirer à a
cune conſéquence.

Je n'en vis pas moins pour cela
Maréchal de Villeroi : ſes avis & ſes co
ſeils me furent même ſouvent très util
C'étoit un vieux Seigneur, d'un cara
tere ſingulier, mais venerable par ſ
âge, par ſa probité, & par la confian
dont le feu Roi l'avoit honoré, ſur to
dans les dernieres années de ſa vie.
un certain valet de Chambre, qui me po
toit ſes lettres, & qui ſeul étoit char
de m'introduire dans le bâtiment do
je viens de parler, & où ſe paſſoient l
conferences que nous avions aſſez ſo
vent enſemble, vit encore, il pour
certifier la vérité de ce que je viens
dire. D'ailleurs, j'ai des lettres de
Maréchal, que j'aurai peut-être lieu
citer dans la ſuite, qui ſervent de pre
ves de l'amitié dont il m'honoroit. J'e
conſerverai toujours un précieux ſouv
nir, auſſi bien que de ſa mémoire.

Je m'étois trop bien trouvé de la conversation que j'avois eue avec le Maréchal d'Huxelles pendant mon séjour à Versailles, pour ne point profiter de l'invitation qu'il m'avoit faite de la renouveller : ainsi je ne manquai point de retourner un matin chez lui, comme nous en étions convenus. L'arrivée des Gallions & de Mylord HARRINGTON, & le peu de succès du siege de Gibraltar, servirent d'abord de matiere à notre entretien : & insensiblement nous l'étendimes sur d'autres matieres. Le Maréchal d'Huxelles me pressa fort de représenter au Roi & à la Reine d'Espagne, la nécessité qu'il y avoit de hater la conclusion de la reconciliation ; & de paroitre sacrifier à la conservation de la paix, le projet de s'emparer de Gibraltar, dont le siege ne pouvoit avoir, selon lui, qu'une fin desagréable.

Je représentai alors au Maréchal, que quoi que je fusse de son opinion, je ne me flattois cependant point, de pouvoir porter la Cour d'Espagne à se désister de cette entreprise. „ Tant pis pour elle, „ me repartit-il : car je vous proteste „ qu'elle est parfaitement chimerique. „ Je trouverois pourtant, ajouta-t-il,

„ encore un expédient, qui pourroit peut
„ être vaincre sa resistance ; ce seroit d
„ montrer ici plus de résolution pou
„ la guerre : car il arriveroit infaillible
„ ment que la Cour de Vienne, qu
„ la craint, seroit la premiere à sol
„ liciter & à presser la Reine d'Espagne
„ de faire cesser ce siege. Mais nou
„ sommes bonnes gens : nous vou
„ lons tout pacifier : nous voulons con
„ tenter tout le monde. L'idée est bon
„ ne & chrêtienne ; mais je ne sai s
„ elle est bien juste, & si l'on peut s
„ flatter de la faire réussir. Ce qui m'e
„ feroit un peu douter, est que le
„ Puissances de l'Europe, se prévalan
„ de cette disposition, en abusent o
„ s'en méfient. Je ne sais pas trop no
„ plus, ce qu'elles doivent penser de l
„ hauteur avec laquelle nous nous ex
„ pliquons dans certaines circonstances
„ & de la foiblesse que nous montron
„ en d'autres. Ne vous en auroit-on pa
„ dit quelque chose en Espagne (ajout
„ le Maréchal en souriant) ; & ne serie
„ vous point par hazard venu ici exa
„ miner cette variation, & tâcher d'e
„ profiter ? Vous en avez bien la mi
„ ne."

C

Ce trait de la conversation du Marechal d'Huxelles, tendant à confirmer indirectement la mollesse & l'incertitude qu'on reprochoit au Cardinal, je n'osai le relever que superficiellement. Je me contentai de repliquer à ce Ministre, qu'il ne jugeoit point, à ce qu'il me paroissoit, assés charitablement des intentions de la Cour d'Espagne, & des motifs qu'elle avoit eus en m'envoyant en France; & qu'il devoit être persuadé, que les unes & les autres, aussi bien que mon voyage, tendoient uniquement à renouveller une sincere intelligence entre les deux Couronnes. J'espere, ajoutai-je, qu'elle sera le fruit du zele dont Mr. le Cardinal est animé pour les intérêts de Leurs Maj. Cath. si au moins s'il en faut croire toutes les lettres qu'Elles ont reçues sur ce sujet; aussi bien que de cette bonne & chrétienne intention, où vous venez de me dire que l'on se trouve en France, de contenter tout le monde.

La matiere que nous traitions me conduisant assés naturellement à mettre sur le tapis les lettres dont j'ai parlé ci-devant *, composées par le Cardinal, &

 que

* Tome II. Pag. 474. 1re. part.

[redacted]

que la Cour d'Espagne attribuoit mal à propos au Comte de Morville, parce qu'elles étoient effectivement signées de lui ; j'engageai insensiblement le Maréchal d'Huxelles, à me raconter comment la chose s'étoit passée. Il me confirma tout ce que le Comte de Morville m'avoit déja dit ; & je demeurai par conséquent parfaitement convaincu de la bonne foi de ce Ministre. Pour découvrir au reste les sentimens du Maréchal à son égard ; je lui fis quelques questions sur son caractere. Ses réponses ne contenoient assurément aucun éloge : il traita au contraire le Comte de Morville d'homme borné ; & il me le dépeignit comme un espece de *Virtuoso*, bien plus propre à éplucher quelques Discours Academiques, & à raisonner sur un arrangement de meubles ou de tableaux, que sur ce qui concernoit la politique ou les intérêts des Princes : en un mot, je m'apperçus clairement, qu'il n'étoit pas de ses amis, & qu'il ne seroit même point faché de le voir éloigné du Ministere.

„ Nous avons, continua le Maréchal, „ peu de Sujets propres à remplir une „ telle place : aussi faut-il avouer qu'elle „ deman-

„ demande bien des talens, qu'il n'eſt „ pas facile de trouver réünis dans un „ même homme. J'en connois pourtant „ un qui y ſeroit propre ; mais je ne „ ſai s'il plairoit au Cardinal."

Je lui demandai alors, s'il eſtimoit donc que Mr. de Morville lui fût plus agréable? Il me repliqua qu'il n'en ſavoit rien : mais que vraiſemblablement le Cardinal le connoiſſant d'un caractere timide & fort dépendant, cette docilité ſuppléoit peut-être auprès de lui aux défauts qu'il avoit, & que le Cardinal connoiſſoit auſſi bien que perſonne.

La liberté avec laquelle le Maréchal me parloit, m'encouragea d'en profiter, pour tacher de découvrir par ſon moyen, ce qui avoit ſi fort uni la France avec l'Angleterre, & détaché la premiere de l'Eſpagne. Il ne fit aucune difficulté de m'avouer, que depuis la mort du Roi LOUIS XIV., on s'étoit totalement écarté, par bien des raiſons particulieres, des maximes de ce Prince ; & que comme celles du Duc d'Orleans varioient ſouvent, auſſi bien que ſes projets, on avoit formé, d'année en année, tant de ſyſtemes bizarres de politique, & ſi ſouvent contraires les uns aux autres, que

D 6 l'idée

l'idée & la connoissance des princi
qu'on auroit dû suivre, s'étoit peu à |
éfacée : & que de là étoient venus 1
infinité de Traités, qui se détruisoi
les uns par les autres, & qui, au l
d'établir l'ordre & la confiance, avoi
causé beaucoup de confusion, & enc
plus de méfiance entre toutes les P
sances de l'Europe.

Je repliquai, qu'il falloit faire en
te à présent, que de ce cahos de T
tés, il en sortît enfin un, qui cimei
au moins entre les deux Couronnes,
union stable & solide. Le Maréchal
répondit, qu'il le souhaitoit de tout
cœur ; mais que la mode de faire
Traités comme des habits, chaque
née, avoit tellement prévalu, qu'il
roissoit difficile de contrarier ce go
quoiqu'il lui parût fort dépravé.

Bien que le Maréchal d'Huxelles
censurât qu'à demi, & comme furt
ment, la conduite & la politique du
dinal ; & qu'il eût même attention, qu
il ne faisoit pas l'éloge de l'une & de
tre, de s'expliquer d'une maniere géné
& qui excluoit toute application p
culiere ; je m'apperçus sans peine,
dans le fond du cœur il souffroit de
pe

pendre en quelque façon de ce premier Ministre ; & que l'idée qu'il avoit de ses lumieres étoit fort médiocre. Je remarquai aussi, que le Cardinal ne fatiguoit pas beaucoup ceux qui composoient le Conseil, par les avis qu'il leur demandoit, ni par la participation qu'il leur donnoit de certaines affaires.

Le Marèchal d'Huxelles ne savoit pas un mot du Mémoire que la Reine d'Espagne m'avoit donné ; ni de la démarche que le Cardinal avoit faite de lui écrire ; ni de plusieurs autres particularités qui s'étoient passées entre le Cardinal & moi, & qu'on a déja vues dans ces Mémoires : il croyoit simplement, que j'étois venu d'Espagne, plutôt pour amuser le Cardinal par des propositions générales, & qui servissent à le tenir dans l'inaction, que pour rien terminer avec lui. Je ne le desabusai point de cette opinion, quoiqu'assurément je fusse tres sensible aux marques d'estime qu'il me donnoit, & très porté à lui parler avec confiance : mais il ne me parut pas qu'il fut tems de lui en marquer une si étendue ; & ce ne fut que quand les préliminaires de la paix furent signés, que je m'expliquai plus clairement avec lui, & qu'il recon-

nut

nut l'utilité qu'on avoit retirée de mon voyage & de mes operations ſecrettes. Il ſe douta bien alors du principe de la diſcrétion dont j'avois uſé à ſon égard ; & connoiſſant auſſi bien que moi le caractere méfiant & vain du Cardinal, il ne me parut point en être ſurpris, & encore moins la condamner.

J'avois envoyé au Cardinal, comme je l'ai rapporté plus haut, la réponſe que je voulois faire à l'Archevèque d'Amida, afin qu'ayant le tems de l'examiner, il pût plus aiſément me dire ce qu'il faudroit y changer ou y ajouter. M'étant donc rendu à ſon appartement pour reprendre cette lettre, & pour être inſtruit de ſes intentions ; il me dit que je les avois ſuivies exactement dans ce qu'il avoit lu, & que je pourrois par conſéquent faire partir ma lettre quand je voudrois. Comme après cette aſſurance je n'avois plus rien à lui dire, je pris congé de lui pour quelques jours, dans l'intention de retourner le lendemain à Paris.

Ce jour-là, qui étoit un Dimanche, un de mes gens vint de Paris le matin m'apporter des lettres de la poſte ; & dans celle que l'Archevèque d'Amida m'écrivoit,

, j'y trouvai ceci en François :
e de Mr. l'Eminentissime a rempli
· & de consolation Sa Majesté, com-
verra par sa réponse. Plaise à Dieu
prieres & mes ardents desirs soient
i, voyant que les choses sont redui-
: des mains saintes de part & d'au-
pour la dépression de ses ennemis.
ivis, qui m'apprenoit que la Rei-
pagne avoit fait réponse au Car-
me causa une joye sensible : &,
rsuadé que la sienne ne seroit pas
:, je lui écrivis sur le champ dès
ibaret, pour lui témoigner la sa-
n que j'avois de la nouvelle que
'èque d'Amida me communiquoit ;
: que la relation qui commençoit
:mer entre la Reine d'Espagne &
iinence, alloit la mettre à portée
iner bien-tôt la réünion des deux
nes : enfin, je profitois encore de
ccasion pour la presser, comme
déja fait la veille dans notre der-
:retien, de trouver bon que je
sse à l'Archevèque d'Amida, d'en-
1 Reine d'Espagne à persuader au
1 Mari, de recevoir une lettre
du Roi son Neveu, afin de re-
er ainsi entre ces deux Monar-
mitié & l'intelligence.

Le

Le Cardinal, dès qu'il eut reçu m
lettre, me la renvoya avec cette petit
apostille de sa main, que je suis en éta
de montrer, quand on voudra bien m'é
couter, & qu'on pourra revenir de
préventions que l'on a conçues contr
moi avec si peu de justice.

IL *est vrai que j'ai reçu ce matin l
réponse de la Reine, pleine de bonté; &
j'en suis en vérité pénétré: mais la recon
ciliation est toujours à notre accommod
ment avec l'Empereur; & ce n'est pas ch
se aisée. Je ne vois aucun inconvénien
que vous proposiez que le Roi écrive, quo
que sans succès, à cause du Siege de* Gibralta
J'espere aller à Issy *cette semaine, &
vous ferai avertir.*

Ces derniers mots me firent compre
dre, qu'il falloit que j'attendisse que
Cardinal vînt à Issy pour le voir.
partis pour retourner à Paris, immédi
tement après avoir reçu son billet;
je ne manquai point de proposer à l'A
chevêque d'Amida, dans la nouvelle le
tre que je lui écrivis, de faire ensor
que le Roi d'Espagne consentit à
recevoir une du Roi son Neveu, ain
que le Cardinal me l'avoit permis.

La liberté entiere que le Cardinal m'avoit donnée de voir Mr. Walpole aussi souvent qu'il me plairoit, étant tres conforme à mes vues ; je commençai à fréquenter la maison de ce Ministre Anglois plus souvent, & toujours avec autant de satisfaction de mon côté, qu'il m'en témoignoit du sien. Je remarquois avec plaisir, comme le Cardinal m'en avoit assuré, qu'il ne cherchoit point à aigrir les esprits ; & qu'au contraire, dans toutes nos conversations, il suggeroit divers expediens pour engager la Cour d'Espagne à ne point porter les choses à l'extrémité : mais comme le refrain de la chanson étoit toujours de se désister de l'entreprise de Gibraltar, & de ne point favoriser sous main le Prétendant, je ne trouvois gueres de facilité à faire goûter ces projets en Espagne ; & de son côté il n'étoit pas plus disposé à approuver ceux que je mettois à mon tour quelquefois sur le tapis, pour faire restituer amiablement cette Place, au moyen de quelques avantages pour le Commerce de l'Angleterre, qui la dédommageassent de cette perte.

Un jour que nous raisonnames là-dessus, je tachai, pour persuader à ce Ministre

nistre d'entrer dans mes vues, de lui faire remarquer, qu'il y avoit plus d'entêtement de la part des Anglois, à s'opiniatrer de garder Gibraltar, que d'utilité pour eux; puisque le Port étoit mauvais; que la dépense de la Garnison qu'on y entretenoit étoit très grande; & qu'à proprement parler, il n'y avoit que le seul Gouverneur qui y trouvat son avantage, par la contrebande & le commerce sur la côte d'Afrique qui servoit à l'enrichir. Il me repliqua, que quoiqu'à certains égards ce que je lui objectois pût avoir quelque fondement, la Nation Angloise avoit cependant tellement à cœur la conservation de cette Forteresse, que si son Roi étoit soupçonné d'avoir d'autres sentimens, ou qu'il s'hazardât de faire quelque insinuation dans la Chambre des Communes, qui tendit, même indirectement, à rendre Gibraltar, il n'en faudroit pas davantage pour lui attirer une haine générale, & l'exposer à être lapidé.

Mais quoi! dis-je alors à ce Ministre, s'il est impossible de réussir tout-à-coup à faire revenir les Anglois d'une prévention si singuliere; le seroit-il également, d'entamer une négociation, qui servit

insen

ſſiblement à produire cet effet ? Ne
roit-on point les accoutumer, & les
ivoiſer en quelque façon, à exami-
combien il leur importe peu de con-
er Gibraltar ; ſur tout ayant *Port-
on*, qui eſt un des plus beaux Ports
. Mediterranée ? Combien cette com-
ance pour l'Eſpagne ne pourroit-elle
devenir utile à leur Commerce, par
ivantages qu'on accorderoit à la Na-
Angloiſe, & qui la dédommageroient
lement, ce me ſemble, de la ceſſion
rocher ſterile ? On voit aſſez ſou-
:, continuai-je, les hommes les plus
tés de leurs opinions, & les plus por-
à s'irriter dès qu'on veut la combat-
en prendre cependant dans la ſuite
contraire, quand ils peuvent ſe flat-
que c'eſt eux-mêmes qui ſe ſont dé-
inés à ce changement : & il n'en
e par conſéquent pour le produire,
n peu de ménagement pour leur
ur-propre. Voudriez-vous que nous
ns uſage de cet expédient dans le
dont il s'agit ; & qu'au moyen de
ques propoſitions, ou de quelques
ertures que nous ferions, vous à
dres & moi à Madrid, nous rappro-
ſions peu à peu ces deux Cours :
afin

afin que par un retour d'intelligence ell
fussent également portées, la votre
conduire peu à peu les choses à la re
titution de Gibraltar, & celle d'Espagn
à en suspendre le siege en faveur d'u
prétexte aussi honorable & aussi spé
cieux, que celui d'une négociation qu
tendroit à lui faire recouvrer cette po
tion de son ancien Domaine? Dans
fond, chacun est bien aise d'avoir l
clef de sa maison: il est desagréable d'e
voir l'entrée toujours ouverte, & de n
pouvoir la fermer quand on veut.

Mr. Walpole, après m'avoir écouté
me dit que mes vues lui paroissoie
bonnes. „ Mais, ajouta-t il, me pa
„ lez-vous ainsi de votre chef, ou vo
„ auroit-on autorisé de le faire? C
„ petit éclaircissement ne laisse pas
„ m'être nécessaire, pour pouvoir vo
„ répondre & agir plus librement."

Ma réponse fut, que quoique l'id
dont je venois de l'entretenir, ne m'e
point été suggerée de la part de la Co
d'Espagne, & qu'il dût par conséque
la regarder comme l'unique effet de n
bonne volonté; je ne voyois cependa
aucun inconvenient, ni pour lui ni po
moi, de la suivre: puisque le pis q

en pouvoit arriver, étoit, que l'on ne fît aucun cas, ni à Londres ni à Madrid, des ressources de ma politique.

Mr. Walpole me dit alors en riant : „
„ Devoilez ces ressources & votre systè-
„ me un peu d'avantage : je vous écou-
„ terai avec plaisir ; & je vous promets
„ de rendre ensuite compte à ma Cour
„ de votre plan ; elle ne le rejettera
„ surement pas, s'il peut contribuer à
„ prévenir la guerre. Comptez que nous
„ ne la souhaittons point : mais soyez
„ persuadé aussi, que nous ne la crai-
„ gnons gueres. "

Voyant le Ministre Anglois si bien disposé à m'entendre, j'entrai avec lui dans un fort grand d'étail, sur les differentes especes de preuves qu'il falloit que le Roi d'Angleterre donnat à leurs Maj. Cath., de l'intention qu'il avoit de contribuer de tout son pouvoir à l'établissement de l'Infant Dom Carlos en Italie ; sur les secours qu'on pouvoit esperer par conséquent de la part de ce Monarque pour l'exécution de ce projet, au cas que, comme tout le public en étoit persuadé, l'Empereur le traversât ; sur les mesures secrettes qu'il falloit prendre, pour disposer les esprits en Angleterre,

gleterre, à consentir à la restitution Gibraltar ; sur les avantages qu'on p voit accorder au Commerce des Anglo soit en Espagne, soit aux Indes, p les dédommager de ce sacrifice ; en mot, sur les moyens qu'on devoit e ployer, pour remedier efficacément a differens sujets de plainte que ce co merce occasionnoit si souvent de part d'autre.

Comme je convenois ensuite, q pour faire réussir mes vues il étoit a solument nécessaire de dissiper l'illusio dans laquelle la Cour de Vienne ent tenoit la Reine d'Espagne, sur le n riage de l'Archiduchesse avec Dom C los ; puisque tant qu'elle dureroit, mais cette Princesse ne pourroit gag sur elle, de ne pas suivre en tout impressions de cette Cour : je dis l'Ambassadeur d'Angleterre, que mon vis étoit, qu'il faudroit éclairer de près qui se passoit entre les Ministres l'Empereur, le Grand-Duc, & le no veau Duc de Parme ; & se servir uti ment de ce qu'on découvriroit sur article, pour faire appercevoir à sa M Cath., combien les vues secrettes de Cour Imperiale étoient opposées aux sie nes, & quelle vraisemblance il pouv

y avoir, par conséquent, que l'Empereur songeât sincérement à marier la Princesse sa fille, à un Prince dont il travailloit avec tant d'attention à traverser l'agrandissement. Voila, dis-je à Mr. Walpole en finissant, le plan sur lequel je voudrois que nous commençassions à travailler : je laisse après cela aux connoissances de votre Excellence, & à la superiorité de ses lumieres, le soin de l'étendre, de le retrancher, ou même de le supprimer si elle le trouve plus convenable : je le soumets à sa décision avec une entiere docilité ; & c'est à Elle, en un mot, à me prescrire l'usage que j'en dois faire.

L'Ambassadeur, après m'avoir écouté, à ce qu'il me parut, avec attention, me parla fort obligeamment sur la bonne volonté que je temoignois, & sur les vues dont je venois de l'entretenir. Il ajouta, que les trouvant bonnes, il ne voyoit aucun inconvenient que je les proposasse à la Cour d'Espagne ; & que j'y joignisse en même tems les assurances les plus fortes, de la bonne intention où étoit toujours le Roi son maître, de tenir fidelement les engagemens qu'il avoit pris avec Leurs Maj. Cath., & speciale-
ment

ment ceux qui tendoient à assurer à l'Infant Dom Carlos la succession des Etats qu'on lui destinoit en Italie : à condition cependant, ajouta ce Ministre, que de leur côté, Elles feroient cesser les hostilités que l'on avoit commencées à Gibraltar ; qu'Elles s'abstiendroient de soutenir & de favoriser sous main le parti du Prétendant ; & qu'Elles voudroient bien aussi avoir égard à tout ce qu'on leur avoit représenté, au sujet du tort que certains articles du Traité de Commerce signé à Vienne, faisoit aux Sujets du Roi son maître, afin de les changer.

„ Notre bonne foi à remplir nos pro-
„ messes (me dit encore Mr. Walpole)
„ sera certainement aussi entiere, que
„ celle de l'Empereur est équivoque ;
„ pour ne rien dire de plus : & à l'é-
„ gard de la restitution de Gibraltar, sur
„ laquelle la Cour d'Espagne insiste si
„ pressamment, l'affaire est délicate ; &
„ je ne puis rien avancer de positif sur
„ cet article, à cause de l'entêtement
„ qu'a toute la Nation, de conserver
„ cette Place, ainsi que je viens de vous
„ le dire : & comme il est peu vraisem-
„ blable qu'il cesse sitôt, il faut laisser
„ au tems & aux réflexions à produire

„ ce

„ ce changement. Un autre obstacle, „ presque aussi grand, à la réussite de „ votre projet, & dont vous ne dites „ mot, est l'établissement de la Compa- „ nie *d'Ostende*, que la Cour d'Espagne „ s'est engagée de soutenir, & auquel „ ni nous ni les Hollandois ne consen- „ tirons jamais: & il est bon à ce pro- „ pos que vous sachiez, qu'en 1723. * la „ chambre des Communes déclara, d'un „ consentement unanime, coupable de „ haut crime & de malversation, ceux „ qui souscriroient à l'établissement de „ cette Compagnie, ou qui l'encoura- „ geroient; & même les deux partis des „ *Torys* & des *Wigs* se réunirent sur ce „ point. Voilà comme vous voyez enco- „ re un article qui souffrira bien des diffi- „ cultés. Il y en aura bien moins à „ découvrir les démarches secrettes de „ la Cour de Vienne auprès du nou- „ veau Duc de Parme, & tout ce „ qu'elle fait, pour empêcher que „ Dom Carlos n'entre jamais en Italie: „ mais croyez-vous qu'il soit bien facile „ de faire passer de semblables connois- „ sances jusqu'à la Reine d'Espagne? „ Car, outre que Mr. KÖNIKSEG l'en-

* Le 28. Avril.

„ tretient dans la disposition de ne les „ point admettre; il a grand soin aussi „ de les détourner."

N'importe, dis-je à l'Ambassadeur, fournissez m'en; & quoique cette marchandise soit actuellement de contrebande, je me flatte de frauder la gabelle, & de la faire passer. A l'égard de ce qui concerne la Compagnie d'*Ostende*, dont l'abolition vous tient si fort à cœur; comme on ne souhaitte pas moins en Espagne la restitution de Gibraltar; hazardons tous deux de compenser l'une par l'autre: & que V. E. me dise à présent, si elle consent que je rende compte à Leurs Maj. Cath. de la conversation que nous venons d'avoir. Un particulier comme moi peut tout hazarder; puisque ce qu'il dit ou écrit ne sauroit tirer à aucune conséquence.

„ Je conviens de cela pour ce qui „ vous concerne, (me dit Mr. Walpole), „ puisque vous ne voulez point que l'on „ vous regarde ici comme un Ministre „ de la Cour d'Espagne; mais je me „ trouve dans une situation differente: „ je ne puis, avec votre permission, „ représenter dans le recit que vous „ voulez faire, d'autre personnage,

„ que

„ que celui de vous avoir écouté avec
„ plaisir ; & de paroître persuadé, si
„ vous voulez, que l'on suivroit volon-
„ tiers à ma Cour une grande partie de
„ vos vues, si celle d'Espagne les ap-
„ prouvoit également de son côté, &
„ qu'elle vous autorisât promptement, &
„ sans chercher inutilement à nous a-
„ muser, à agir en conséquence. "

Je ne prétends rien de plus, repliquai-je : & afin que vous n'ayez aucun doute de ma bonne foi, j'aurai l'honneur de vous présenter la lettre que je me propose d'écrire à l'Archevêque d'Amida ; & vous la ferez ensuite porter à la Poste, si vous voulez.

Ma franchise plaisant apparemment à l'Ambassadeur d'Angleterre, il me demanda poliment, si je ne trouverois point mauvais qu'il informât le Cardinal de Fleury, de ce qui venoit de se passer entre nous. Je lui repartis, que j'en serois au contraire charmé ; surtout si cette légere tentative de ma part, pouvoit servir à suspendre un peu la résolution, de déclarer la guerre à l'Espagne ; voyant avec beaucoup d'inquiétude son Eminence être sur le point de la prendre.

Mr. Walpole me remercia de la c
fiance que je lui marquois ; & tout
ſuite il me dit : „ Agréez que je v
„ demande encore une ſeconde gra
„ voici de quoi il s'agit. Conſente
„ m'accorder une copie de la lettre
„ vous écrirez à l'Archevêque d'Ami
„ pour que je l'envoye à mon frere,
„ que celui-ci la montrant au Roi,
„ Majeſté puiſſe examiner votre pr
„ plus à loiſir, & me faire enſuite c
„ noître ſes intentions ſur ce que je
„ vrai faire, au cas que la Cour d'
„ pagne vous permette d'entrer avec r
„ dans quelque négociation. "

La propoſition du Miniſtre Anglois
pouvant, ce me ſembloit, tirer à au
ne conſéquence ; je l'acceptai, ſans fa
d'autre difficulté, que de le prier q
ma lettre ne devînt point publique
Londres, comme il arrivoit à beauco
d'écrits, dont enſuite les gazettes d'H
lande étoient farcies ; & que ce qu'e
contiendroit fût ainſi uniquement reſer
pour Sa Maj. Britannique, & pour
Chevalier Robert Walpole. L'Ambaſ
deur m'ayant promis l'un & l'autr
nous terminames notre entretien, &
pris congé de lui.

Je ne manquai point, dès que je fus arrivé chez moi, de faire au Cardinal de Fleury un détail exact de cette conférence : & j'ajoutai à la fin de ma lettre, que suivant toute apparence le Ministre Anglois en feroit autant verbalement ou par écrit.

La maniere dont je m'étois comporté avec Mr. Walpole, & les ouvertures qui s'en étoient suivies de part & d'autre, servoient merveilleusement aux vues que le Cardinal avoit, d'empêcher les promptes résolutions de l'Angleterre ; & d'éviter les instances que cette Couronne pouvoit faire, pour engager la France à les seconder. Il trouvoit par là un moyen presque certain de gagner du tems, & de tirer quelque fruit de l'intelligence qu'il se flattoit de former bientôt avec la Reine d'Espagne. Aussi parut-il si satisfait de ma conduite, qu'il m'écrivit le billet suivant.

26. *Mars.*

J'AI *vu avec plaisir, dans la lettre dont vous m'avez honoré*, Monsieur, *ce qui vient de se passer entre Mr.* WALPOLE *& vous : on ne peut trop louer*

 la

la prudence avec laquelle vous vous comporté. Je serai demain à Issy : v y, s'il vous plait, le soir vers les six res. Je vous honore, Monsieur, au que vous meritez de l'etre.

Signé *le Cardinal de* FLEU

Comme je n'avois point vu le Ca nal depuis la lettre qu'il avoit reçu la Reine d'Espagne, il débuta, la conference que nous eumes, par la lire. Cette Princesse lui parloit bonté, & même avec confiance, en te que je ne fus point surpris de la tisfaction qu'il en ressentoit. Elle soit encore, que c'étoit sans aucun dement que l'on sembloit douter France des sentimens pleins d'égard d'amitié pour le Roi de France, d'une estime particuliere pour la Na Françoise, qu'Elle & le Roi son conserveroient toujours. Sa Majesté noit, pour nouvelle preuve de ces se mens, la disposition où le Roi son & Elle étoient, de faire rendre François les effets qui pouvoient appartenir sur la Flotte, & de réta l'union & l'intelligence qui avoient re

el

ci-devant entre les deux Cours : & quoique dans la suite de la lettre, elle fît encore dépendre en quelque façon cette démarche de l'accession de la France au Traité de Vienne, & qu'elle la conseillât au Cardinal, comme la plus convenable aux deux Couronnes ; Elle ne se servoit cependant point d'expressions qui parussent trop fortes ou trop pressantes, ou qui ôtassent toute esperance qu'elle voulût admettre sur ce sujet aucune représentation. Enfin, après bien des témoignages d'estime de sa part & de celle du Roi d'Espagne pour le Cardinal, aussi bien que de la confiance qu'ils avoient en son zele & en ses bonnes intentions ; la Reine sembloit l'assurer, que la prochaine reddition de Gibraltar le débarrasseroit bientôt des pressantes sollicitations des Anglois, & ne feroit point pousser trop loin les menagemens qu'il avoit engagé le Roi de France à avoir pour cette entreprise.

Voilà à peu près ce que contenoit la lettre de la Reine d'Espagne. Le Cardinal en parut extrêmement content. Je lui dis alors que ma joye étoit complette, de voir enfin Son Eminence convaincue, de la solidité des assurances que je

lui avoit données, que la Reine répondroit à sa lettre ; & de ce que Sa Majesté commençoit à rendre justice à son zele & à ses bonnes intentions. Il m'avoua ingenument, qu'il ne s'en étoit point flatté ; & qu'il n'avoit même point cru du tout, que les promesses que je lui avois faites dussent avoir lieu : qu'il ne pouvoit au reste assez se louer de Mr. l'Archevêque d'Amida ; ni trop applaudir à la sagesse avec laquelle j'avois ménagé ce retour d'intelligence. Mais il me repeta que sa satisfaction n'étoit point entiere, puisque la Reine s'obstinoit toujours, à faire dépendre en quelque façon la reconciliation d'une démarche, que le Roi ne pouvoit faire avec bienséance ; & à se flatter qu'on prendroit Gibraltar, à quoi il n'y avoit aucune apparence : Qu'il craignoit donc de plus en plus, que cette malheureuse entreprise, se prolongeant beaucoup, n'entraînât les suites fâcheuses dont il m'avoit si souvent entretenu ; & qui renverseroient en un moment, tout ce que nous avions fait jusqu'alors pour réunir les deux Couronnes, & pour prévenir la guerre.

Je répondis au Cardinal, que par la facilité qu'il avoit à présent de s'expliquer

quer confidemment avec Leurs Majestés Cath., il falloit espérer qu'il trouveroit les moyens de remédier aux inconvéniens qu'il sembloit craindre, & de conduire à sa perfection l'ouvrage de la réconciliation des deux Rois. Il me dit, que comme c'étoit ce qu'il désiroit le plus ardemment, je pouvois être certain qu'il mettroit tout en usage pour réussir dans ce projet : qu'il écriroit encore à la Reine à ce sujet ; & qu'il me prioit instamment, de ne rien négliger de mon côté, pour engager l'Archevêque d'Amida à faire recevoir en bonne part à Leurs Majestés Cath., ce qu'il se proposoit d'avoir l'honneur de leur représenter, sur la nécessité indispensable qu'il y avoit, d'empêcher que le feu ne s'allumât dans la conjoncture critique & délicate où l'Europe se trouvoit, & où il paroissoit moralement impossible que les choses pussent subsister dans l'état d'incertitude où elles étoient, surtout depuis que les hostilités étoient déja commencées sur terre & sur mer en Espagne.

Ma réponse à tout cela fut, que Son Eminence verroit de plus en plus, la fidélité avec laquelle je seconderois ses bonnes intentions, & me conformerois à ses ordres.

Je rendis compte ensuite à ce Ministre, de ce qui s'étoit passé en dernier lieu entre Mr. Walpole & moi. Je lui dis que je ne m'étois point écarté du but que nous avions Son Eminence & moi, d'empêcher l'Angleterre de presser le Roi de se déclarer: & que dans cette occasion, sachant que mes ouvertures pour entamer une négociation avec l'Ambassadeur, ne pouvoient que servir à gagner du tems, & à laisser par conséquent à Leurs Maj. Cath. celui de s'emparer de Gibraltar, ou du moins de se désister avec honneur de cette entreprise, sous le prétexte de ne vouloir point causer une guerre générale; je m'étois hazardé de parler comme j'avois fait, à Mr. Walpole: que cette démarche ne lui ayant point déplu, puisqu'il paroissoit au contraire disposé à profiter des ouvertures que j'avois faites; je me proposois à present, en écrivant en Espagne, de presser leurs Maj. Cath. de vouloir bien se prêter un peu à ce que je venois d'entamer avec l'Angleterre, qui ne tendoit qu'au bien de leur service, & qu'à débarrasser son Eminence des pressantes sollicitations de la Cour de Londres.

„ Rien

„ Rien n'est plus à propos (me
„ repartit sur le champ le Cardinal)
„ que tout ce que vous avez pensé &
„ exécuté avec Mr. Walpole : j'en ai
„ en mon particulier une vraye joye ;
„ & vous voyez que j'avois raison
„ de vous conseiller de le voir, & de
„ vous dire que vous le trouveriez bien
„ intentionné. Il doit venir ici de-
„ main : & je me flatte que vous ne
„ doutez point, que je ne l'entretienne
„ dans les bons sentimens où vous l'a-
„ vez laissé. Au surplus, s'il me parle
„ de vous, je paroîtrai entierement
„ ignorer tout ce que vous venez de
„ me rapporter ; je ferai même sem-
„ blant de regarder avec indifference
„ votre projet, & les effets de votre
„ bonne volonté : je veux absolument
„ lui ôter tout sujet de soupçonner
„ qu'il y ait entre vous & moi une
„ certaine intelligence. "

L'air ouvert & content avec lequel le Cardinal me parloit, & la reconnoissance dont il paroissoit rempli des bons offices que l'Archevêque d'Amida & moi lui avions rendus, & dont la lettre de la Reine d'Espagne étoit le fruit, me fit naître la pensée de procurer à ce

Roi, pour lui procurer cette dignité. J'aurois une vraye satisfaction de pouvoir annoncer à ce Prélat, qu'à son insû je lui ai rendu ce service ; & que j'ai tâché par là de reconnoître l'amitié & la bonne volonté qu'il me marque.

Mon procedé ne pouvant que meriter l'applaudissement du Cardinal, il me promit positivement de me rendre bientôt une réponse certaine & satisfaisante. Il m'assura en même tems, que le Roi se porteroit avec plaisir à écrire au Roi son Oncle dès lors que Sa Maj. Cath. consentiroit à recevoir cette lettre & à y répondre. Enfin, après qu'il m'eut encore entretenu quelque tems de choses assez indifferentes, je le quittai en convenant avec lui d'être à Versailles le Dimanche suivant.

J'exécutai dans cet intervalle ce que j'avois promis à l'Ambassadeur d'Angleterre, soit en faisant à l'Archevêque d'Amida le détail de ma conversation avec ce Ministre, & des differentes propositions que nous nous étions faites reciproquement ; soit en tirant deux copies de ma lettre ; l'une pour être envoyée au Chevalier Robert Walpole & l'autre au Cardinal.

En

En adressant à cette Eminence celle qui lui étoit destinée, je la suppliois encore de vouloir bien se souvenir, d'obtenir du Roi, qu'il concourut avec leurs Maj. Cath., à demander au Pape un chapeau de Cardinal pour l'Archevêque d'Amida.

Quant à l'Ambassadeur d'Angleterre, ce fut à son retour d'Issy, où je sçavois par le Cardinal qu'il devoit aller, que je lui remis la copie de la lettre que j'écrivois en Espagne. Il me remercia fort de la complaisance, disoit-il, que j'avois eue de la lui communiquer; & après l'avoir lue avec attention, & approuvée dans tous ses points, il m'assura de nouveau, que je pouvois être certain que rien ne transpireroit en Angleterre de ce qu'elle contenoit; & que la connoissance en seroit uniquement reservée pour le Roi son maître, & pour le Chevalier Robert Walpole.

Ce Ministre ajouta, qu'il avoit parlé au Cardinal des differens entretiens que nous avions eus, & de ce qui en avoit resulté. „ Mais (me dit-il tout de suite) „ il ne se flatte pas plus que moi, que „ la tentative que vous allez faire ait „ aucun succès. La Cour d'Espagne ne

„ se

„ se conduit plus que par les conseils
„ de celle de Vienne : elle est sans cesse
„ la dupe des protestations d'amitié que
„ l'Empereur lui prodigue, & de toutes
„ les visions des partisans du Prétendant.
„ Ces gens-là regardent comme immanquable
„ ce qu'ils desirent, & dans cet
„ espece de délire, ils sont toujours, à
„ les entendre, prêts à exciter quelque
„ revolution en Angleterre. On ajoûte
„ aisément foi à Madrid à de telles assurances :
„ or, avec une semblable prévention,
„ vos réflexions, à coup sûr,
„ ne seront point admises dans cette
„ Capitale ; & je crains fort que votre
„ bonne volonté ne devienne par conséquent
„ inutile. "

Je repartis à cela, que quand même les choses tournetoient comme il le pensoit, ma lettre pouvoit néanmoins toujours servir à faire connoître à Leurs Maj. Cath. les bonnes intentions du Roi d'Angleterre, & le fruit qu'il ne tenoit qu'à Elles d'en retirer : ce qui tendoit au moins à adoucir les esprits, & à donner quelque ouverture à un accommodement.

Mr. Walpole en convint avec moi ; & il me repeta, que quoiqu'il ne pût m'assu-

m'assurer positivement, que les differens moyens que je proposois dans ma lettre, pour entamer avec succès une négociation entre l'Angleterre & l'Espagne, fussent approuvés du Roi son maître ; il croyoit cependant pouvoir me dire hardiment, qu'il étoit assez porté à croire que Sa Majesté ne seroit pas éloignée de les admettre, & d'en faire même usage, pour peu que la Cour d'Espagne en fît autant de son côté, & voulût agir de bonne foi.

Ayant ensuite demandé à Mr. Walpole, si, par rapport à ce qui s'étoit passé entre le Cardinal & lui sur cette lettre, cette Eminence lui avoit paru contente de moi ; il me répondit que oui, & qu'elle avoit fort approuvé la démarche que je voulois faire. „ Il convient pour-
„ tant, ce me semble (ajouta-t-il) que
„ vous lui en rendiez compte vous-mê-
„ me : car, quoique vos bonnes inten-
„ tions ayent attiré ses louanges, je ne
„ vous dissimulerai point, qu'elle auroit
„ lieu d'être offensée du mystere que
„ vous lui feriez de ce que vous écrivez
„ en Espagne. Il sembleroit, si vous
„ agissiez autrement, que vous auriez
„ dessein d'entamer directement quel-
„ que

„ que négociation à son insû avec l'An-
„ gleterre ; comme la Cour d'où vous
„ venez, & celle de Vienne, ont déja
„ souvent tenté de le faire ; mais inutile-
„ ment. "

La précaution que l'Ambassadeur d'Angleterre me conseilloit de prendre, servant de preuve que le Cardinal s'étoit souvenu, comme il m'en avoit averti, d'affecter avec ce Ministre d'avoir peu de relation avec moi ; je le remerciai de l'avis qu'il me donnoit. Je lui dis ensuite que c'étoit bien mon dessein de ne rien cacher au Cardinal de ce que j'écrivois en Espagne ; & que je l'exécuterois dès que je serois arrivé à Versailles, où je comptois d'aller incessamment.

Revenu chez moi, j'informai le Cardinal de la conversation que je venois d'avoir avec le Ministre Anglois : & comme l'intelligence & la bonne foi avec laquelle tout ceci se passoit, me paroissoit favorable au service que je voulois rendre à l'Archevêque d'Amida ; je rappellai dans ma lettre le souvenir de la grace que j'avois demandée à son Eminence pour ce Prélat ; la suppliant instamment de me procurer la satisfaction, quand j'irois à Versailles, de

pouvoir

pouvoir apprendre, par l'ordinaire suivant, au Confesseur de la Reine, une nouvelle si interessante.

Mes instances furent apparemment bien reçues : car le Dimanche matin je reçus du Cardinal la réponse suivante.

Samedi. . . . .

J'AI reçu, Monsieur, *la lettre dont vous m'avez honoré. Le Roi concourra volontiers avec leurs Majestés Catholiques à la nomination au Cardinalat de Mr. l'Archevêque d'Amida, en faisant, pour la promotion de ce Prélat, les instances auprès de Sa Sainteté qui seront jugées nécessaires : vous pouvez,* Monsieur, *l'en informer. De mon particulier, je profiterai toujours avec plaisir des occasions qui se présenteront, de donner à ce Prélat des marques de ma sincere vénération. Je vous prie d'être persuadé,* Monsieur, *qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais.*

Signé le Cardinal de FLEURY.

Cette lettre du Cardinal me causa une joye très-sensible, eu égard à celle que l'Archevêque d'Amida auroit en apprenant

prenant le service que je lui avois rendu. Il étoit en effet assaisonné de tout ce qui pouvoit le rendre agréable ; puisque ce Prélat, sans être informé de mes vues pour le faire parvenir à une haute dignité, alloit découvrir l'heureux succès qu'elles avoient eu ; & que par la marque de bienveuillance que le Roi lui accordoit, & que je lui avois menagée, leurs Maj. Cath. se trouvoient comme engagées à suivre l'exemple de ce Monarque, & même de lui fournir l'occasion d'exécuter ses promesses.

Aussitôt après avoir reçu la lettre du Cardinal, je me rendis à Versailles pour remercier ce Ministre du succès de ses bons offices. Je m'acquittai de ce devoir avec autant d'empressement, que si la grace dont il s'agissoit m'eût regardé personnellement. Le Cardinal ne put s'empêcher d'applaudir au procedé généreux que j'avois pour l'Archevêque d'Amida ; mais en même tems il me dit, avec je ne sai quelle affectation où je crus remarquer de la crainte & de l'ironie : „ Votre zele pour ce Prélat ne „ tardera pas sans doute à exciter le „ sien, pour vous servir auprès de „ Leurs Maj. Cath. ; & nous appren-

drons

„ drons apparemment bientôt les effets
„ de sa reconnoissance, par quelque
„ distinction signalée qu'il vous atti-
„ rera ? "

Je ne montrai à cette question qu'un grand air d'indifférence ; & la conversation passa sur ce qui concernoit la lettre dont j'avois adressé une copie au Cardinal, & que je devois envoyer en Espagne. Il me dit qu'il la trouvoit bien : mais que, quoiqu'il vit avec plaisir que l'Ambassadeur d'Angleterre goûtoit ma proposition, & que ce Ministre sembloit même se flatter de la faire agréer par sa Maj. Brit. ; il n'étoit pourtant point de ce sentiment ; & qu'il commençoit même à craindre, depuis les reflexions qu'il avoit faites, que ma démarche, bien loin de contribuer à calmer les esprits en ce païs-là, ne servit au contraire qu'à les échaufer, par l'idée que les Anglois pourroient bien se former, que les ouvertures que je faisois ne tendoient qu'à amuser le tapis, afin de donner le tems aux Espagnols de s'emparer de Gibraltar.

„ Si ce soupçon (ajoûta le Cardinal)
„ s'empare de leur esprit, ils croiront
„ infailliblement que la lettre que vous
„ écrivez

„ écrivez à l'Archevêque d'Amida, est
„ concertée entre vous & moi pour
„ faire réussir ce dessein : qu'on doit
„ regarder, par conséquent, les propo-
„ sitions qu'elle contient comme très
„ artificieuses ; & obliger la France à se
„ déclarer, en attaquant l'Espagne. Or
„ si la chose tournoit de cette façon-là
„ en Angleterre (continua le Cardinal),
„ bien loin que l'expédient dont vous
„ voulez vous servir produisît l'effet que
„ vous desirez, il en opereroit un tout
„ contraire : car il acheveroit, comme
„ vous voyez, de déterminer l'Angle-
„ terre à sommer le Roi, de remplir
„ ses engagemens ; & voila la guerre
„ déclarée. Après tout (me dit-il en-
„ core) il faudra bientôt que la Bombe
„ creve ; & vous sentez bien que nous
„ ne pouvons gueres rester plus long-
„ tems dans l'inaction où nous sommes,
„ & qu'il faut prendre un parti."

Ne sachant à quoi attribuer toutes ces reflexions du Cardinal, que je trouvois entierement opposées à celles qu'il avoit faites précédemment, lorsque je lui avois rendu compte de ma conversation avec Mr. Walpole ; je m'imaginai que cette variation ne procedoit

peut-

eut-être que de la méfiance, de la ti-midité & de l'incertitude qui l'agitoient perpétuellement. Pour démêler donc, s'il étoit possible, les véritables sentimens, je lui repliquai : que trouvant ce qu'il me disoit assez vraisemblable, & ne sachant plus à quoi me déterminer, je le priois de décider de l'usage que je devois faire, de la lettre que je m'étois engagé à l'Ambassadeur d'Angleterre d'écrire en Espagne ; ne voulant point avoir à me reprocher, d'allumer le feu qui couvoit encore sous la cendre, par le même moyen que je mettrois en usage pour achever de l'éteindre ; ni laisser non plus échapper, par quelque terreur panique, l'occasion d'amuser l'Angleterre, & de prévenir les suites d'une trop prompte résolution de sa part.

Le Cardinal, à la décision duquel je laissois toute cette négociation, & qui vouloit apparemment éviter de me la donner, afin, si elle réussissoit mal, de n'être point engagé à me défendre & me justifier ; me répondit avec vivacité, que comme c'étoit moi seul qui avois formé le projet dont je l'entretenois, c'étoit aussi à moi seul à le suivre ou le rejetter, suivant que je le jugerois

si

à propos ; puiſqu'aſſurément il n'avoit garde de ſe rendre garant, ni de ſe mêler des affaires qui concernoient la Cour d'Eſpagne.

Ce ton de Miniſtre, & cette maniere de s'expliquer, ne m'en impoſant nullement, je lui répondis : que je convenois parfaitement que le plan que j'avois propoſé à Mr. Walpole venoit de moi ; & que j'étois trés éloigné de prétendre que Son Eminence dût ſe rendre garant de ſon utilité & de ſon exécution : que j'avois cru ſimplement pouvoir lui expoſer mes doutes à l'occaſion de ce qu'Elle venoit de me dire, & lui demander en même tems conſeil ſur la conduite que je devois tenir : que j'étois fâché de remarquer, qu'Elle eût cependant jugé differemment de mes intentions : qu'afin de lui prouver à preſent ma déference, & combien j'étois éloigné de ſentir aucune démangeaiſon d'entrer dans des affaires qui étoient au-deſſus de mes lumieres & de ma portée, j'informerois l'Archevêque d'Amida des réflexions que Son Eminence avoit eu la bonté de me communiquer ; & que j'eſperois qu'Elle voudroit bien en faire part de ſon côté à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, pour que
ce

ce Ministre ne fût ni surpris ni offensé, de me voir supprimer la lettre que j'avois convenu avec lui d'écrire à l'Archevêque d'Amida.

Le Cardinal, qui savoit mieux que moi ce qui s'étoit passé entre lui & Mr. Walpole au sujet de cette lettre, & qui craignoit apparemment de laisser voir à celui-ci, qu'il désapprouvoit le lendemain ce qu'il avoit approuvé la veille, reprit un ton plus doux. Il me dit que les réflexions qu'il avoit faites, & dont il venoit de m'entretenir, ne devoient point m'empêcher d'aller toujours mon train, & de faire partir ma lettre; qu'il suffisoit, quand je verrois l'Ambassadeur d'Angleterre, de faire tomber la conversation, comme par maniere d'acquit, sur ce qui avoit servi de matiere à celle que nous avions actuellement. „Cette
„ précaution, ajouta-t-il, donnera lieu
„ à ce Ministre d'écrire en Angleterre,
„ combien on est éloigné en France d'u-
„ ser de mauvaise foi, & jusqu'où je
„ pousse à cet égard la délicatesse.

„ Au surplus (continua cette Eminen-
„ ce) je vous prie de me rapporter ce
„ que Mr. Walpole vous aura répondu:
„ & quant à l'Archevêque d'Amida, il

„ faut bien ſe garder, s'il vous plait,
„ de lui faire mention de ce qui s'eſt
„ paſſé à préſent entre nous, crainte
„ des conſéquences qu'une pareille con-
„ noiſſance pourroit avoir, ſi elle par-
„ venoit à la Cour de Vienne, & par
„ contrecoup à celle d'Angleterre."

Cette derniere réſolution du Cardinal me laiſſant enfin la liberté de ne rien changer au projet que nous avions formé l'Ambaſſadeur d'Angleterre & moi, ni à la lettre que j'avois écrite en Eſpagne; je ne fis que joindre au bas en apoſtille: que le Roi ſe porteroit avec plaiſir à écrire au Roi ſon Oncle, ſi Sa Maj. Cath. conſentoit à recevoir la lettre, & à y repondre. Enfin je terminois cette apoſtille, par apprendre à l'Archevêque la grace que j'avois obtenue pour lui; & par envoyer en original à ce Prélat, la lettre que le Cardinal m'avoit écrite ſur ce ſujet.

Au reſte, ce n'étoit pas tout-a-fait ſans raiſon, que ce premier Miniſtre ſe méfioit de la diſpoſition des eſprits en Angleterre: car depuis l'ouverture du Parlement, ils y étoient dans une grande fermentation. J'ai déja rapporté les différens effets qu'avoit produits la Harangue

rangue du Roi d'Angleterre dans cette Assemblée ; & combien les sentimens sur les articles qu'elle contenoit y avoient été differens. L'agitation n'avoit fait qu'augmenter dans les deux Chambres & dans le reste de la Nation, lorsque la nouvelle, que les Espagnols avoient enfin entrepris le siege de Gibraltar, étoit arrivée à Londres : & quoique ceux qui étoient bien instruits des obstacles insurmontables que le Comte DE LAS TORRES trouveroit à s'emparer de cette Forteresse, regardassent plutôt avec dérision qu'avec inquiétude les projets de ce Général ; le parti opposé à la Cour, qui, suivant toute apparence, pensoit de même, trouvant cependant cette conjoncture utile aux vues qu'il avoit de décrier les Ministres, censuroit leur conduite avec une aigreur marquée.

Les *Remarques* *, qui, comme je l'ai dit, parurent presque dans le même tems que la Lettre en forme de Manifeste du Marquis de POZZO-BUENO, & que la Harangue du Roi ; & celles ** qu'on

* On les trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. V.

** Aux mêmes *Pieces Justificatives* N°. VI.

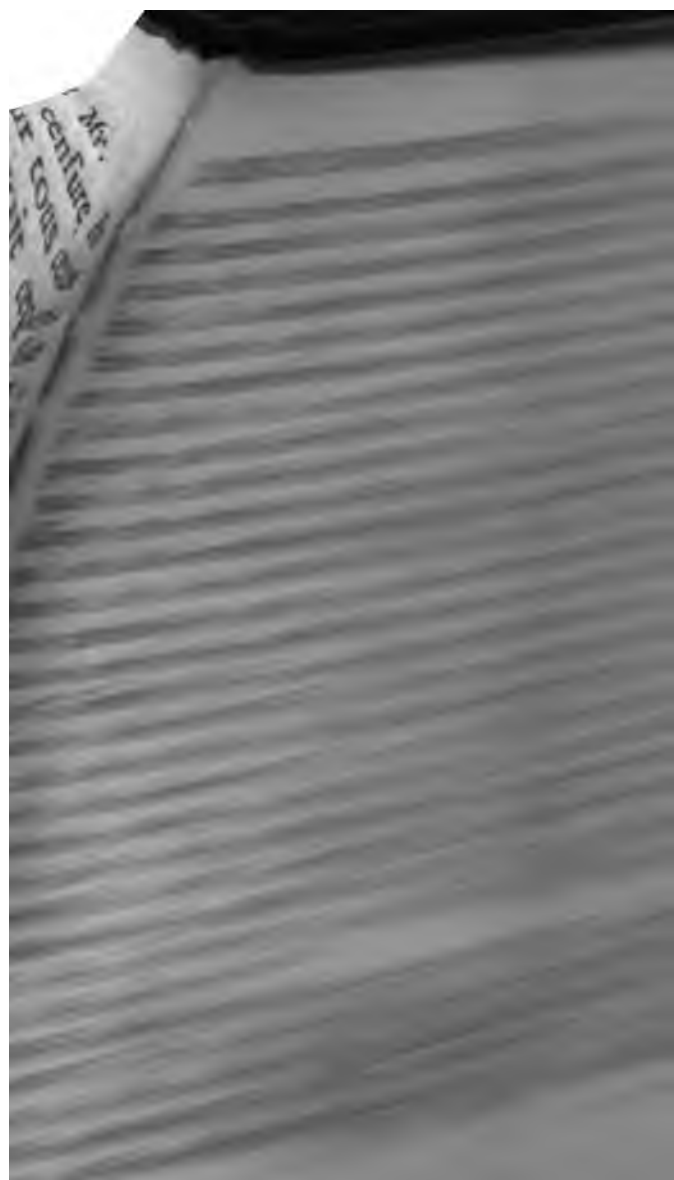
qu'on avoit publiées à la ſuite du Mémoire *** de Milord HARRINTGON, tendantes également à imputer aux Miniſtres beaucoup de démarches imprudentes, de dépenſes exceſſives, & de chimeriques ſuppoſitions; ſervoient encore d'armes à leurs ennemis, pour exciter contre eux ou le mécontentement ou le mépris. On les faiſoit auteurs de la guerre que l'on voyoit prète à s'allumer, & de l'imprudence avec laquelle elle étoit même deja commencée en Eſpagne; ſans cependant que la Nation eût aucune alliance ſur laquelle elle pût ſurement compter. On aſſuroit que la promeſſe de reſtituer Gibraltar étoit l'ouvrage du Gouvernement; & que ce n'étoit que par ſon imprudence à la faire, & par ſon peu de fidelité à la tenir, que l'Eſpagne s'étoit enfin déterminée à s'emparer de cette Place de vive force. La chimerique idée d'une invaſion d'Eſpagnols, de Ruſſiens & d'Allemands, pour rétablir le Prétendant, n'étoit qu'un prétexte pour accroitre l'autorité Royale ſur les débris des droits de la Nation. Cette vaine ſuppoſition, diſoit-on, inutile à tous égards, n'avoit

*** Du 25. Novembre 1726.

n'avoit produit d'autre fruit, que celui d'irriter les Puissances à qui l'on attribuoit un semblable projet ; & d'attirer de la part de la Cour Imperiale, une réfutation de tout ce que l'on avoit fait avancer au Roi, d'autant plus injurieuse à Sa Majesté, qu'elle pouvoit passer pour un démenti formel : ce qui paroissoit évidemment par ces expressions de la lettre du Comte de ZINZENDORF au Sr. PALM : *Ma che sè anco stato avanzare per fatti incontestabili delle falsite manifeste* &c. Enfin on ajoûtoit, que les mêmes Ministres ne suivant aucun sistème solide, changeoient à tous momens d'amis & d'ennemis au dehors ; multiplioient à l'infini le nombre des derniers au dedans, pour entretenir dans les esprits une méfiance utile à leurs vues ambitieuses ; prenoient ridiculement pour motifs de déclarer la guerre à l'Espagne, des discours tenus à table par le Duc de Ripperda : & qu'en un mot, il leur étoit impossible de prouver, que leurs maximes & leur conduite eussent pour but le bien public, ou fussent établies sur une politique sage & éclairée.

Quoique cette satirique
Ministere Anglois rejaillit
qui le composoient, on
dant qu'elle portoit plus
le Chevalier Robert W
qui, par ses talens,
son autorité, étoit
principal de l'envie. Aussi
ceux qui déchiroient la
tant d'animosité dans leurs
d'autres qui n'étoient pas
quelques-uns de ses partisans
rent dans ce genre d'écrire

L'unanimité de sentiment
qualités d'un Ministre est
mais sur tout parmi
blir; où regne assez souvent
glois, où regne assez souvent
faction: & quoiqu'on ne
prouver leur délicatesse, sur
donner quelque atteinte &
dont ils sont avec raison
ne fais cependant s'ils
maîtres de l'empêcher
jusqu'à la licence. Pour
un peu celle que le Gouv
Londres croyoit remarquer
si qui lui étoit contraire, &
fier les mesures qu'il prenoit
conjoncture présente; comme



Quoique cette ſatirique cenſure du Miniſtere Anglois rejaillit ſur tous ceux qui le compoſoient, on voyoit cependant qu'elle portoit plus directement ſur le Chevalier *Robert* WALPOLE, qui, par ſes talens, ſon credit & ſon autorité, étoit devenu l'objet principal de l'envie. Auſſi répondit-il à ceux qui déchiroient ſa réputation avec tant d'animoſité dans leurs libelles, par d'autres qui n'étoient pas moins vifs; & quelques-uns de ſes partiſans le ſeconderent dans ce genre d'eſcrime.

L'unanimité de ſentimens ſur les qualités d'un Miniſtre eſt difficile à établir; mais ſur tout parmi les Anglois, où regne aſſez ſouvent l'eſprit de faction: & quoiqu'on ne puiſſe déſapprouver leur délicateſſe, ſur ce qui peut donner quelque atteinte a une liberté, dont ils ſont avec raiſon ſi jaloux; je ne ſais cependant s'ils ſont bien les maîtres de l'empecher toujours d'aller juſqu'à la licence. Pour arrêter donc un peu celle que le Gouvernement a Londres croyoit remarquer dans le parti qui lui étoit contraire, & pour juſtifier les meſures qu'il prenoit dans la conjoncture préſente; comme on voyoit, que

que deux objets excitoient principalement l'attention de la Nation Angloise, je veux dire les suites du siege de Gibraltar, & la conduite que tiendroit la France dans cette occasion : on prit avec un empressement marqué (comme je l'ait deja dit), les mesures les plus promptes pour la défense & la conservation de cette Forteresse. Et pour dissiper en même tems les fausses idées que les mal-intentionnés tachoient de donner de la bonne foi de la France (sous prétexte que depuis que les Espagnols avoient commencé les hostilités devant Gibraltar, les troupes de cette Puissance n'avoient fait aucune diversion, ni du côté de la *Catalogne*, ni de celui de la *Navarre*), on fit répandre à Londres une brochure, intitulée ; *Reflexions sur les veritables interets, & sur les motifs du Traité d'Hanover*, où l'on examinoit quel fond on pouvoit faire sur la France, & sur les autres Alliés de la Nation.

L'Auteur dédioit ce petit Ouvrage à Mr. *Horace* WALPOLE Ambassadeur en France ; & dans le préambule il lui souhaittoit autant de succès & de gloire, dans les importantes négociations

dont il étoit chargé au dehors, que son frere, disoit-il, en avoit aquis par sa sage & prudente administration au dedans : après quoi il ajoutoit (on voit bien à quelle fin), qu'il avoit le plaisir de remarquer, que sa patrie n'avoit jamais été dans une situation plus heureuse, que celle où elle se trouvoit actuellement; puisque sa Majesté possédant les cœurs & la confiance de son Parlement, plus que n'avoit fait aucun de ses Prédécesseurs, l'étendue & la justesse de son discernement lui faisoit toujours prendre le parti le plus sage, dans tout ce que ses fideles Ministres lui representoient.

A la suite de ce début, l'Auteur posoit d'abord pour principe, que le nœud le plus fort de l'union des Puissances qui s'engagent dans une alliance, est l'interêt; & que quand on pouvoit prouver, qu'il est de celui d'un Prince & d'une Nation de remplir leurs engagemens, il n'en falloit pas davantage pour compter sur leur fidélité : Que conséquemment, comme il étoit indubitable, que l'Alliance d'Hanover avoit été formée pour le veritable interêt commun de tous les Princes qui l'avoient

voient contractés; s'il parvenoit à démontrer que cet intérêt ne peut changer ni cesser de subsister, il auroit réussi dans ce qu'il se proposoit d'avancer; savoir, *que cette Alliance étoit stable, & indissoluble en elle-même, & dans toutes ses circonstances.*

Pour prouver cette proposition, il disoit, qu'*en premier lieu*, par rapport à Sa Majesté Brittannique, le dessein que l'on avoit formé d'envahir ses Etats; d'y exciter une rebellion en faveur du Prétendant, de ruïner le commerce de la Grande-Bretagne, & de demander avec hauteur la restitution de Port-Mahon & de Gibraltar (les seules acquisitions que la Grande-Bretagne avoit faites par une longue & onereuse guerre); étoit un motif aussi juste que pressant de conclure cette Alliance: Qu'*en second lieu*, pour ce qui concernoit le Roi Très-Chrêtien, la grandeur & l'accroissement de puissance de la Maison d'Autriche, ayant de tout tems été incompatible avec l'intérêt de celle de Bourbon; & cette Puissance, depuis l'union étroite qui s'étoit formée entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, devant naturellement paroître

 encore

encore plus formidable à la France ; S
Maj. Très-Chrêt. ne pouvoit se dispe
ser d'être fidele à une alliance, qui se
le pouvoit mettre des bornes aux vast
desseins de l'Empereur : *Qu'en troisien
lieu*, les Hollandois ne pouvoient qu'e
trer dans les mêmes vues, puisqu'i
n'avoient pas moins à craindre les s
tes du Traité de Vienne que l'Angl
terre & la France ; attendu que l'En
pereur, au lieu de se comporter en b
voisin avec la République d'Hollande
ainsi qu'elle avoit lieu de l'esperer apr
les services signalés qu'elle avoit re
dus à ce Prince, pour le mettre
possession des Pays-Bas Espagnols, ét
au contraire devenu pour elle un v
sin à redouter, en empiétant, cont
la bonne foi, sur son commerce, p
l'établissement d'une Compagnie no
velle des Indes ; en faisant mal pay
les troupes Hollandoises en garnis
dans les villes de la barriere ; & e
menaçant même la République, san
aucun égard pour sa Souveraineté, d
effets de son ressentiment & de cel
du Roi d'Espagne, au cas qu'elle pr
un parti, qu'elle jugeoit cependant
plus avantageux pour elle.

Les Etats-Généraux ne sont-ils donc point reduits, concluoit l'Auteur, *à la nécessité indispensable, ou de chercher de puissans protecteurs, ou de succomber; puisque l'Empereur ayant déja mis dans son parti les Princes de la maison de Baviere, peut également y entraîner l'Evêque de* Munster *& celui de Liege: tellement que la Hollande se verra par là investie de toutes parts; & que l'on fera ensuite aussi peu de cas des remontrances réiterées des Etats-Généraux à Vienne, qu'à Madrid?*

L'Auteur faisoit encore paroitre à leur tour les Suedois & les Danois sur la scene, & s'efforçoit de prouver, que ces deux Nations étoient à peu près dans la même situation que la Hollande, à cause de la puissance immense de la Russie: car, disoit-il, *outre que l'Impératrice de Russie a accédé au Traité de Vienne, elle medite encore le rétablissement des Ducs d'*Hollstein *& de* Meklenbourg. *Et ses forces maritimes sont déja devenues si considerables, que celles de la Suede & du Dannemarc combinées, ne peuvent qu'avec bien de la peine conserver le passage libre du* Sund, *& l'empire de la mer* Baltique.

Il sembloit que dans l'énumeration que l'Auteur faisoit des avantages qui resultoient pour certaines Puissances, d'entrer dans la Ligue d'Hanover, il n'auroit point dû oublier ceux qui regardoient le Roi de *Prusse*, qui en étoit une partie principale : mais comme depuis le Traité fait, disoit-on, entre ce Monarque & l'Empereur, à *Wusterhausen*, & toutes les négociations secretes qui en étoient les suites, il étoit fort à craindre que ces réflexions politiques portassent à faux ; il passoit prudemment cet article sous silence, en attendant apparemment, qu'il plût au Roi de Prusse de l'éclaircir ; & revenant à ce qui regardoit Sa Maj. Brit., il la rendoit le principal mobile, & le chef de l'Alliance d'Hanover : *c'est*, disoit-il, *son ouvrage, l'effet de sa prudence, de sa prévoyance, & de la connoissance parfaite qu'Elle a des affaires de l'Europe, fondée outre cela sur les avis les plus sûrs.*

L'intérêt de ses propres Royaumes & de ses Etats d'Allemagne, le bien de tous ses Sujets, la sureté de la Religion Protestante, la protection des Puissances exposées à être opprimées, & l'affermissement, en un mot, d'un juste équi-

libre

libre de puissance en Europe, étoient, selon l'Auteur, les grands & les principaux objets de ce Monarque, quand il avoit formé le plan de ce fameux Traité. *Ce principe une fois posé*, continuoit-il, *rien ne peut ébranler la fermeté, ou rallentir le zele de la Grande-Bretagne pour le maintien de ce Traité; puisque nous ne saurions nous en départir, sans abandonner nos propres intérêts & ceux de nos voisins, & sans consentir lâchement à la ruïne de notre commerce, dans les lieux-mêmes où nous avons droit de trafiquer à l'exclusion des autres Nations.*

Le Prétendant (il falloit toujours en faire peur) reparoissoit ici de nouveau sur la scene: & à l'occasion de l'établissement de la Compagnie d'*Ostende*, & de son commerce avec les peuples de l'Orient, l'imagination de l'Auteur, (franchement un peu chimerique) faisoit venir de ces contrées une Armée de Barbares & de Payens, *capable d'arborer* (ce sont ses termes) *leurs pavillons dans l'Ocean Atlantique, de braver les Puissances maritimes, & d'insulter notre grand Roi, en favorisant le Prétendant à sa Couronne.*

Sen

Ses réflexions fur l'utilité que la France retireroit du Traité d'Hanover paroiffoient plus fenfées. Il difoit fur cet article, qu'on n'avoit aucun fujet de douter, que le Roi Très-Chrétien ne foutînt ce Traité avec autant de zele & de fermeté que l'Angleterre: & il fondoit fon raifonnement fur ce que Sa Maj. Très-Chrét. devoit être pleinement convaincue, que l'union du Roi d'Efpagne avec l'Empereur, étoit incompatible avec les interêts de fon Royaume, & qu'elle tendoit vifiblement à augmenter la puiffance de la Maifon d'Autriche, qui n'étoit déjà que trop grande, & de fa nature toujours oppofée aux véritables interêts de la France.

Outre ce motif, ajoûtoit l'Auteur, *la crainte que l'Efpagne n'excite en France des cabales & des intrigues inteftines, foit au fujet de la fucceffion à la Couronne, au cas que le Roi vint à mourir fans heritiers, foit fous d'autres pretextes, eft encore une raifon, qui, vraifemblablement, n'a pas peu contribué à porter Sa Majefté T. Chr. à s'unir à l'Angleterre: & comme ces raifons fubfifteront toujours, tant que les deux Cours de Vienne & de Madrid agiront par le même efprit; on peut compter*

compter sur la fermeté & sur la bonne foi de la France.

A la suite de tout cela, l'Auteur disoit, comme par maniere de reflexion : *Peut-être paroîtra-t-il étrange en Angleterre, de voir nos interêts unis avec ceux des François, & des Protestans liguès avec des Catholiques : mais si l'on parcourt l'histoire des siecles passés, on verra que les différentes conjonctures changent les raisons d'Etat & les interets des Princes. A la verité la France étoit autrefois l'ennemie de l'Angleterre ; mais c'étoit principalement, dans le tems que les Anglois possèdoient presque toutes les Côtes Occidentales de ce Royaume, & que leurs Rois vouloient faire valoir leurs prétentions sur la Couronne de France. Cette querelle à présent ne subsiste plus : & excepté les guerres que la France a soutenues sous le Regne de* LOUIS XIV., *& qui n'étoient pas des guerres avec l'Angleterre seule, mais en un sens avec toute l'Europe ; on verra que la France s'est jointe unie avec l'Angleterre pour la défense de la Chrétienté, & en particulier par les mêmes motifs qui ont à présent produit le Traité d'Hanover, je*

veux

veux dire, pour s'opposer aux entrepr de l'Empereur & de l'Espagne.

L'Auteur, pour preuve de ce q avançoit, rappelloit l'Alliance qu'H e n r i VIII. avoit faite avec F r a n ç o i s I. contre l'Empereur C h a r l V.; la protection secrette que le mê F r a n ç o i s I. avoit accordée à la gue de *Smalcalde*, uniquement p traverser les desseins ambitieux de l'I pereur; & puis il ajoûtoit: *La m politique subsiste encore; & comme o fait voir que l'interêt ne se dément pas la France & l'Empereur ne sauroient longtems d'accord: ce sont deux p dans la balance qui ne sont jamais é si l'un prend le dessus il faut nécessi ment que l'autre tombe.*

*Pendant le regne d'*H e n r i V I *l'Angleterre s'est vue cinq fois liguée la France contre l'Empereur* C h a r l V.; *& si le Monarque Anglois avoi aussi ferme & aussi resolu que* F r a ç o i s I. *on auroit alors infailliblem mis l'Empereur à la raison: mais il lut pousser & agir en politique, de que l'un ou l'autre de ces Princes n'é quât sa gloire. L'interet les mettoit tinuement aux prises, sans que l'un*

l'a

autre fût victorieux ; & sans qu'ils se missent en peine si leurs Alliés étoient Protestans ou Catholiques. La Religion n'avoit rien à faire dans les démêlés de ce tems-là : la sûreté commune, l'équilibre de la puissance en Europe, la liberté des nations, & le droit des gens, en étoient le sujet & les motifs. Il en a été de même dans les conjonctures les plus importantes survenues en Europe depuis ce tems-là ; & il en sera de même jusqu'à la fin des siècles.

Ici l'Auteur assuroit, qu'il ne prétendoit point, en parlant comme il faisoit, donner aucune atteinte à la piété des Princes, en disant qu'ils ne se liguent entr'eux que pour la conservation & la défense de leurs droits & des privilèges de leurs sujets : *C'est ce qu'on ne peut blâmer*, ajoûtoit-il, *à moins de supposer qu'il n'y a point de guerre juste, si ce n'est pour cause de Religion ; paradoxe politique, s'il en fut jamais*, continuoit-il de dire : *car tout le monde convient, que la plupart des guerres de Religion qui ont désolé la terre, ont été aussi cruelles que mal fondées.*

L'Auteur accompagnoit cette réflexion d'une autre, que l'on trouvera, je

crois,

croit, plus juste que celle sur les suites du maintien de la Compagnie d'*Ostende*, dont il avoit parlé plus haut ; car voici comme il expliquoit le droit des gens : *Assurer la liberté publique, mettre des bornes aux Puissances qui menacent de tout envahir, venger la foi des Traitez, ce sont là de justes motifs de guerre, & dont tout le monde convient. En* 1528. HENRI VIII. & FRANÇOIS I. *firent une alliance, & les raisons qu'on en donna de part & d'autre, étoient, pour leur défense & leur conservation reciproque : c'est-à-dire, pour l'interêt & la sureté de leurs Etats. Cette alliance n'ayant point eu l'effet qu'on en attendoit, à cause de quelques difficultez qui survinrent,* FRANÇOIS I. *craignant que* CHARLES V., *après avoir subjugé toute l'Italie, ne se rendît enfin maître absolu en Allemagne, sollicita* HENRI VIII *de renouveller leurs alliances, pour soutenir & secourir les Princes d'Italie & les Protestans. Le motif que le Monarque François donna de cette démarche, étoit, que l'accroissement excessif de la puissance de l'Empereur, ne pouvoit enfin qu'être fatal à la France. Et c'est aujourd'hui,* ajoutoit l'Auteur, *précisément le même*

cas ;

cas; & vraisemblablement la même cause produira aussi le même effet.

Ce qui se passa, disoit encore l'Auteur, *depuis l'année* 1620. *jusqu'à* 1648, *prouve encore la même maxime. La grande puissance de* FERDINAND II. *étoit devenue la terreur des Protestans; le Roi de Boheme avoit été defait à la bataille de* Prague; *le Comte de* TILLY *avoit remporté une grande victoire sur le Roi de* Dannemarc; *plusieurs Princes Protestans, entr'autres les Ducs de* Meklenbourg & *de* Pomeranie, *avoient été dépouillés de leurs Etats par* WALSTEIN; *le Général* TILLY *servoit de près l'Electeur de* Saxe; *la Ligue Protestante*, *nommée* les Conclusions de Leipsic, *étoit en quelque maniere aux abois: Dans cette situation, la France, quoique Catholique, jugea sainement, qu'il étoit de son interêt d'empêcher la ruine totale du Parti Protestant, de peur que l'Empereur ne devint trop puissant; & sur ce principe* LOUIS XIII. *ne fit aucun scrupule, de joindre ses forces à celles des Princes Protestans d'Allemagne; d'appeller à leurs secours le grand* GUSTAVE ADOLPHE *Roi de Suede; de l'assister de troupes & d'argent; en*

un mot, de se liguer ouvertement avec les Protestans, contre l'Empereur, & même de confier le commandement de ses Armées au Duc de Saxe WEYMAR *Protestant.*

C'est par les mêmes principes, ajoûtoit l'Auteur, *que comme la puissance immense de l'Empereur doit à présent paroître redoutable à la France, & pourroit lui devenir fatale, le Roi Très-Chrétien, pour prévenir ce danger, est entré dans le Traité d'Hanover; & que les mêmes vues d'interêt, qui ont porté ce Monarque à prendre cet engagement, ne manqueront jamais de produire le même effet, & seront en même tems des gages assurés du ferme attachement de la France à toutes les alliances qu'on pourra faire, en quelque occasion que ce soit, pour assurer la tranquillité de l'Europe, & s'opposer aux vues ambitieuses de l'Empereur & de l'Espagne, unis à présent comme ils l'étoient du tems de* CHARLES V.: *conjoncture, comme on voit, tout-à-fait pareille à celle d'aujourd'hui.*

Que si du Roi Très-Chrétien, disoit encore l'Auteur, *on porte la vue sur quelques autres Puissances du Sud; on verra qu'elles doivent agir par le même principe, & qu'elles n'ont pas moins d'interêt à acceder au Traité d'Hanover.*

Les

Les Cantons Suisses, qui depuis tant d'années ont conservé leur union, malgré la différence de Religion, ont interêt au moins à favoriser cette Alliance, qui leur servira à maintenir leur indépendance.

*Le Roi de Sardaigne * ce Prince consommé dans la politique, qui connoît si bien ses interêts, & qui, en diverses occasions, a marqué tant de courage & de fermeté à les faire valoir, ne sauroit en cette conjoncture manquer de rechercher cette Alliance.*

Il est indubitable que la sureté des États de ce Monarque, de même que celle de la République de Gênes, consiste en ce qu'ils sont situés au milieu de Puissances jalouses, qui ont réciproquement interêt, que ni l'une ni l'autre ne s'aggrandisse par la réduction de la Savoye & du Piemont. Or il est pour cela de l'interêt du Roi de Sardaigne, que la Puissance de l'Empereur & celle du Roi de France, soient toujours en équilibre; & comme la puissance de l'Empereur est devenue formidable par son union avec celle d'Espagne, il convient autant à ce Prince [illegible] unir [illegible] dans cette conjoncture à l'alliance d'Hanover, qu'il lui convenoit dans

la

* Victor Amedée.

la derniere guerre de s'attacher à l'Empereur & à ses Alliés contre la puissance de la France, alors unie à celle de l'Espagne.

La politique & la maxime constante des Ducs de Savoye, a été de se joindre & d'agir toujours de concert avec les Puissances qui s'opposent à l'aggrandissement des autres, & qui sont sur la défensive; parce qu'ils jugent sagement, que leur propre interêt consiste dans le maintien de la liberté & de l'équilibre de l'Europe.

Les autres Princes d'Italie n'ont pas moins d'interêt de recourir à l'Alliance d'Hanover, pour la conservation de leur liberté & la sureté de leurs Etats: surtout le Grand-Duc de Toscane, qui, nonobstant son indépendance, voit disposer de ses Etats de son vivant, comme s'ils ne lui avoient jamais appartenus: & se nommer un successeur sans avoir été consulté. Dans la conjoncture présente il n'y auroit point lieu d'etre surpris, si le Grand Duc, & même quelques Princes & Etats voisins, comme les Ducs de Modene *& de* Parme, *& les Républiques de* Genes *& de* Lucques, *prenoient enfin des mesures pour leur sureté sous la protection de l'Al-*

liance

liance d'Hanover : d'autant plus que c'est la derniere occasion de cette nature qu'ils puissent avoir, ou du moins qu'ils doivent esperer.

Il est pareillement de l'interêt de la République de Venise, *de se bien menager avec les Alliés d'Hanover ; sur tout avec les Puissances maritimes, qui peuvent lui donner les plus vives atteintes dans les endroits les plus sensibles.*

Enfin l'Auteur concluoit par l'avis que Fra-Paolo donne à cette sage République, d'observer pour maxime constante de sa politique, de rechercher l'Amitié de l'Angleterre, & de favoriser ses Négocians en Turquie ; *parce qu'il n'y a point de Nation qui observe plus regulierement ses promesses & ses Traites que les Anglois.*

Tel étoit à peu près l'Ecrit que le Gouvernement en Angleterre fit répandre dans le public : mais soit qu'il ne le crût point suffisant pour détruire les impressions que le parti contraire cherchoit à donner à son désavantage, soit qu'il lui parût, que l'Auteur n'avoit pas assez fait sentir combien la France étoit interessée à demeurer unie à l'Angleterre ; on repandit encore à Londres une

une autre Brochure, intitulée: *Pre de la nécessité où se trouvent les d'Hanover, de recourir aux armes, maintenir leurs droits* &c.

Dans cet Ouvrage l'Auteur entre noit de faire voir, qu'on ne devoi tribuer la guerre qui étoit sur le p de se déclarer, qu'aux *quatre* griefs vans.

1°. A l'Octroi accordé pour l'étu sement dans les Pays-Bas, d'une C pagnie de Commerce aux Indes.

2°. Aux avantages accordés pa Roi d'Espagne aux sujets commer de l'Empereur, au préjudice des au Nations.

3°. Au complot d'enlever *Gibr* aux Anglois, à qui il étoit cedé des Traités solemnels.

4°. Aux mesures concertées mettre le Prétendant sur le Ti d'Angleterre.

Que l'Octroi, disoit-il, *de la Compa d'Ostende soit une violation manif publique & authentique des Traités* Munster & *d'Anvers; c'est ce qu Directeurs de la Compagnie des Hollandoise ont démontré clairement; ce que le Roi d'Espagne a reconnu*

mi

en declarant formellement, par le ... ve du Marquis de Pozzobueno ... présentée à la Cour Britannique le ... fevril 1724, que cet Octroi étoit ..., & contraire aux Traités de ... ter, & aux engagemens de l'Espa... c'est enfin ce qu'avoue tacitement la ... ite de l'Empereur & de ses Minis... en se retranchant à proposer des ... ramens, pour mettre à couvert ... eur de Sa Maj. Imp., engagée, ... x, à la conservation de l'Octroi qu'elle ... ordé.

Auteur, après avoir prouvé la just... le ce premier grief, faisoit voir que ... ond, qui est commun aux Anglois & Hollandois, ainsi que le précé..., étoit une infraction des Traités ... nels, qui assuroient à ces deux ... ns seules des droits & des concess..., que l'on cedoit cependant par ... aité de Vienne aux sujets de l'Em... ur: *Ce n'est, disoit il, ce qui se ... ve par les Articles V & VI du ... é de Munster, par les Articles X, XI & XXVI du Traité d'Ut... t, & par l'Article I. de celui de la ... dre; par lequel il est stipulé claire... & solemnellement, que Sa Maj.*

Cath. ne permettra à aucune Nation, quelle qu'elle soit, & sous quelque prétexte que ce puisse être, d'envoyer des Vaisseaux aux Indes Espagnoles, ou d'y faire quelque commerce. Ces engagemens, contractés en faveur des Etats-Généraux des Provinces-Unies, s'étendent aussi aux Anglois par les Traités de 1667, 1670, & 1713. Et afin que chacun en pût juger, l'Auteur citoit les dits Articles, auxquels il opposoit les Articles II, III, XXXVI, & XLVII, du Traité de Vienne, qui les détruisoient.

A l'égard du grief qui concernoit *Gibraltar*, l'Auteur faisoit voir, que la conquête de cette Place avoit été concertée entre l'Empereur & le Roi d'Espagne: 1°. Par la hauteur avec laquelle la Cour d'Espagne l'avoit redemandée: 2°. Par la conduite de la même Cour en entreprenant ce siege: & 3°. par l'Article II. du Traité d'Alliance de Vienne. Après quoi l'Auteur faisoit les Remarques suivantes.

Sur quoi est fondée cette prétention de l'Espagne sur une forteresse cedée à l'Angleterre, de la maniere la plus authentique & la plus solennelle, par le Roi PHILIPPE *même. C'est, dit-on, sur la promess*

promesse qu'a faite Sa Maj. Brit., de restituer cette ville. Mais que ne produit-on cette promesse? Où en est l'instrument authentique? C'est ce que l'on demande inutilement aux Espagnols. Il est vrai qu'en 1719. le Roi de France envoya à Madrid le Marquis de NANCRE, pour proposer au Roi Catholique les conditions d'où dépendoit le rétablissement de la tranquillité: & elles consistoient en huit Articles, dont le dernier portoit, que le Roi Très-Chrét. s'engageroit à obtenir pour le Roi d'Espagne la restitution de Gibraltar. Cet offre se faisoit, disoit-on, de concert avec Sa Maj. Brit., par le desir qu'Elle avoit de maintenir la paix: mais ce n'étoit cependant qu'un engagement, & qu'une promesse conditionnelle, qui ne devoient avoir lieu, qu'en cas que Sa Maj. Cath. acceptât les conditions précédentes; &, dans cette supposition seule, le Roi Très-Chrét. devoit employer ses bons offices auprès du Roi de la Grande-Bretagne, pour obtenir la restitution de cette Forteresse. Il est vrai, selon toutes les apparences, que Sa Maj. Très-Chrét. n'avoit fait cette demande que sur une promesse du Roi d'Angleterre, de donner les mains à cette restitution: mais le Roi d'Espagne

n'ayant pu jugé à propos d'accepter les conditions, auxquelles cependant cette promesse étoit relative; la promesse tombe par le refus de Sa Maj. Catholique: outre qu'il n'est pas dit qu'on auroit fait cette restitution purement, simplement & absolument: c'étoit au contraire une affaire qu'on devoit mettre en négociation. On ne rend pas une Place de cette importance sans quelqu'équivalent: d'autant plus que c'eût été une pure grace; puisque l'Espagne n'y avoit aucune prétention, après l'avoir cedée & donnée à perpétuité à la Grande-Bretagne par le Traité d'Utrecht.

L'Auteur, après ce détail sur la prétention de la Cour d'Espagne par rapport à la restitution de Gibraltar, en venoit au *quatrieme* grief: & voici comment il s'expliquoit.

Le grief, qui regarde le Prétendant, roule: 1°. Sur les discours qu'a tenus le Duc de RIPPERDA: *2°. Sur les espérances & les discours des amis du Prétendant; entr'autres de deux Jesuites* Confesseurs de Leurs Maj. Cath., & du R. P.* Scott, *qui, en parlant tous trois du*

* L'Auteur étoit mal instruit; la Reine d'Espagne n'ayant point alors de Confesseur Jesuite

du succès de l'entreprise, en fixoient le tems, puis le differoient, & faisoient une analyse des sentimens des peuples de la Grande-Bretagne, pour démontrer pédantesquement la facilité de l'exécution: 3°. Sur la reception du Duc de WARTHON *à Madrid, à son arrivée de Vienne, & en dernier lieu de Rome, où le Prétendant lui avoit donné le titre de Duc de* Northumberland *avec la Jarrettiere: 4°. Sur les conferences de ce Duc avec le Comte* MARSHALL, *& avec le Duc d'*ORMOND, *qui avoit fait tant de voyages dans les Ports de* Gallice: 5°. *Enfin sur la conduite du Prétendant.*

Après quoi l'Auteur rapportoit les particularités suivantes.

La retraite de la Princesse SOBIESKY *dans un Convent, sous le prétexte, vrai ou faux, de quelque mesintelligence entr'elle & son Epoux **, pour y habiter pendant l'expédition projettée; & le départ ensuite du Chevalier de St.* GEORGE *de Rome, où il étoit examiné de trop près, & d'où il lui auroit été impossible de s'échapper incognito; ne doivent point être regardés, par ceux qui penetrent un peu le*

** Le Prétendant.

*le but de certaines démarches, comme de
preuves équivoques du complot qui étoi
formé. L'intervalle qui se trouve entre l
retraite de la Princesse & le départ d
Chevalier de Rome, est même un indic
clair & parlant: puisque ce départ, qu
devoit suivre de près cette retraite préci
pitée, n'a été suspendu que par les avi
que l'on reçut alors, que la mèche étoi
découverte, & qu'il falloit renvoyer l'exé
cution à un tems plus favorable; qui au
roit été à la fin de l'Eté passé, si l'Esca
dre de l'Amiral* JENNINGS *n'avoi
encore une fois fait échouer ce projet
pour lequel, malgré toute la dissimula
tion de la Cour de Rome, on sait que l
Pape ordonna de faire des Prieres publi
ques, sous prétexte de demander au Ci
la paix entre tous les Princes Chrétiens.*

Que l'on joigne donc, continuoit l'Au
teur, *toutes ces circonstances aux avi
que le Roi nous assure qu'il a du proje
dont nous parlons; & qu'on nous dise en
suite, si, sans partialité, & sans préjugé
on peut douter qu'il ne fût un des arti
cles secrets du Traité de l'Alliance d
Vienne: complot dont l'exécution paroissoi
si facile au Duc de Ripperda: complo
enfin, dont le succès devoit applanir l
chemin à bien d'autres entreprises.*

L'Auteur,

L'Auteur après avoir réalisé comme on voit, autant qu'il pouvoit, les allarmes qu'on ne cessoit de donner d'une révolution en Angleterre, passoit à l'examen d'un article, dont il n'avoit, suivant toute apparence, pas moins à cœur de persuader la Nation ; c'étoit de l'assurance où l'on devoit être d'une exacte bonne foi de la part de la France, à observer le Traité d'Hanovre & voici comment il raisonnoit.

L'Espagne, disoit-il, *ne peut porter la guerre en aucun endroit que par la France ; & l'Empereur ne sauroit presque faire aucune conquête que de ce côté-là. S'il lui prenoit envie de tourner ses armes du côté du Nord, ce seroit se faire la guerre à lui-même ; & faire, comme dit le proverbe*, battre les mains contre la tête: *de s'en prendre au Turc, c'est reveiller un Lion endormi ; & d'ailleurs l'Empereur a de ce côté là autant de conquêtes qu'il en peut garder : quant à la Pologne & à la Russie, il les regarde comme ses alliés & ses bons amis : Ainsi la France étant le seul objet de l'ambition de ce Monarque, il est de l'interêt de cette Couronne de tenir la Maison d'Autriche dans de justes bornes, & d'empêcher*

cher qu'elle ne devienne formidable à au cun de ses voisins.

Dans ce point de vue, qui ne voi qu'il est de l'interêt de la France d'etr unie avec la Grande-Bretagne ? De-mê me que reciproquement il est de l'interê des autres Alliés d'Hanover, si l'on e obligé de faire la guerre à l'Empereur & à l'Espagne unis ensemble, de se joindre la France, qui, sans de tels secours, seroi franchement un peu embarrassée de fair face par tout contre l'Espagne & l'Empe reur.

Il est vrai que la France a de nom breuses & d'excellentes troupes : mais ou tre ses Armées de terre, si elle étoit o bligée de porter seule le faix de la guerre il faudroit qu'elle mît en mer une Flott superieure à celle d'Espagne, renforcée pa celle de Russie : or c'est ce qu'elle ne peu faire sans le secours de l'Angleterre. D supposer donc, que la France puisse se dé tacher de l'Alliance d'Hanover, c'est sup poser qu'elle ignore ses propres interêts mais tout le monde sait, & est persua qu'il n'y a pas de Nation qui les connoiss mieux ; & la meilleure preuve qu'on e puisse apporter, est l'empressement avec le quel la France est entrée dans cette a liance

*ance ; car cette Couronne a plusieurs
raisons de souhaitter une rupture avec
l'Empereur, dans la conjoncture présente,
où il est dénué de l'appui formidable des
Puissances maritimes, qu'il avoit dans la
derniere guerre.*

*C'est une maxime certaine, & confir-
mée par l'experience, que comme l'Angle-
terre trouve toujours son profit dans la
guerre contre l'Espagne, la France a tou-
jours trouvé le sien dans la guerre avec
l'Empereur ; excepté dans la derniere, où
les Puissances maritimes ont fait pancher la
balance ; ensorte que la Maison d'Autriche
s'est par là fort aggrandie en Italie & aux
Pays-Bas : & comme elle ne sait pas user
avec moderation de sa puissance immense,
& qu'elle se croit à présent fort au-dessus
des Puissances qui la lui ont procurée, la
France ne peut que voir & saisir avec
plaisir une occasion, qui peut la mettre
en état de rendre la pareille à sa rivale,
& de retablir la confiance entr'elle & ses
voisins.*

*Dans le dernier siecle, la France a été
sur le bord du precipice pour avoir vou-
lu trop embrasser ; & comme une expé-
rience qui a couté si cher n'est jamais in-
fructueuse chez une Nation sage, il n'y a*
G 5 pas

pas d'apparence que la France rete dans le même danger : & c'est par raison qu'on doit la regarder comme Allié fidele, sur lequel on peut com pour s'opposer à une Puissance, qui q te de vouloir prendre la superiorité.

Celle de la Maison d'Autriche, jo comme elle l'est à présent avec l'Espag la Pologne & la Russie, n'est déja trop formidable : & la France est clairvoyante, pour ne pas voir la qu'elle a au danger ; & trop sage, ne pas se mettre en état d'en prév les suites.

Outre cela, elle a sa part au qu'on fait au commerce, en permett aux sujets de l'Empereur de trafiquer brement aux Indes Orientales, préfera ment aux François, qui en sont ex par les Espagnols : elle a sa part aux chinations secrettes de la branche Espag le de la maison de Bourbon, qui, nobstant ses renonciations à la success de la Couronne de France, ne cesse tâcher d'y fomenter des cabales & factions : elle a sa part aux menaces l'Empereur fait à ses voisins, aux Prin d'Allemagne & aux Etats Générau dont il est d'un extrême interêt pour France d'empêcher la perte.

D'aille

D'ailleurs la France voit la tempête qui se forme dans le Nord, & qui peut être aussi fatale à la navigation dans la mer Baltique, que les nombreuses Armées de l'Empereur & de l'Espagne peuvent l'être dans le Sud.

Enfin la France a trop d'interêt à la paix de l'Europe, pour voir avec indifference le coup d'œil affreux qui la menace, ou pour demeurer dans l'indolence, dans un démêlé où il s'agit de sa propre conservation.

Toutes ces considerations (c'est par là que finissoit l'Auteur) *sont des gages surs de son attachement aux vues du Traité d'Hanover : à quoi l'on peut ajouter l'attente generale où l'on est, que le Roi de France ne manquera pas de signaler le commencement de son Regne, en observant religieusement la foi des Traités, & en agissant avec vigueur pour le veritable interêt de ses sujets.*

Voila comment s'expliquoient à peu près les Auteurs * que le Gouvernement en Angleterre avoit fait travailler, pour justifier

G 6

* On prétendoit que l'Evêque de SALISBURY étoit le principal que la Cour de Londres avoit employé.

Indépen.

justifier aux yeux de la Nation ses vues, ses craintes, & ses démarches. Peut-être me reprochera-t-on de m'être trop étendu sur cet article, & d'y avoir trop arrêté le Lecteur : j'ai cru cependant, qu'il n'étoit point inutile de rapporter des Ecrits, qui servent au moins à faire connoître l'attention, & les ménagemens que doivent avoir les Ministres Anglois, de rendre en quelque façon compte de leur conduite à la Nation. Et de bonne foi, a-t-elle donc si grand tort, cette Nation si éclairée, de se conserver le droit d'examiner ce qui a rapport à sa gloire & à son utilité, dans l'usage que les Ministres font de leur pouvoir ; & de ne vouloir point, comme d'autres, prostituer perpétuellement son approbation à tout ce qui émane de leur plume ou de leur autorité ?

Les

Indépendemment de ces deux Ecrits, on en publia encore un troisieme, tant à Londres qu'à la Haye, en françois, intitulé, *Les avantages visibles de la présente guerre pour la Grande-Bretagne & ses Alliés, particulierement par rapport au Commerce*, qui, divisé en cinq Chapitres, renfermoit plusieurs particularités assez curieuses. Je ne puis en donner ici l'extrait, qui se trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés.

Les mesures que le Ministere Anglois prenoit pour s'attirer les suffrages de la Nation, & pour accroître le nombre de ses partisans dans les deux Chambres, n'étoient point infructueuses. On présentoit de la part presque de toutes les Communautés d'Angleterre, de celles du Clergé & des Universités, des Adresses †, dans lesquelles ces differens Corps, paroissant persuadés que les Alliés de Vienne avoient formé le projet d'exciter une revolution en Angleterre, témoignoient à Sa Maj. Britannique autant de zele pour la maintenir sur le trône, que d'admiration & de contentement des sages précautions qu'Elle prenoit, pour faire avorter les projets de ses ennemis, & pour le maintien de la tranquillité de l'Europe.

Pour fortifier ces bons sentimens, & pour achever de convaincre la Nation Angloise de la supériorité des forces de la Ligue d'Hanover, sur celles que pouvoit lui opposer sa rivale; on débita à Londres & en Hollande, un espece d'état des troupes, que les differentes Puissances,

† A la fin de ce volume *Pieces Justificatives*, N°. VII. VIII. & IX.

sances de l'Europe devoient avoir sur pied, ou pouvoient fournir : selon lequel il paroissoit, que les Alliés d'Hanover auroient cent mille hommes de plus que l'Empereur & les Princes de son parti. On spécifioit aussi les differentes Armées que la France se proposoit d'envoyer en *Catalogne*, sur le *Rhin* & dans les *Pays-Bas*. Enfin, comme les relations qui venoient de Gibraltar, concouroient toutes à faire voir le peu de progrès des Espagnols, & l'entiere impossibilité où ils étoient de s'emparer de cette Forteresse ; on avoit grand soin de les faire imprimer, & d'informer ainsi le public des précautions qu'on continuoit de prendre, pour la conservation d'une conquête si précieuse, & si chere à toute la Nation Angloise.

Au surplus, quoique le Ministere Anglois parût fort occupé du soin de s'attirer l'approbation de la Nation, il n'avoit pas moins à cœur de déterminer la France à seconder les resolutions vigoureuses qu'il vouloit prendre, soit pour attaquer l'Empereur, soit pour porter la guerre en Espagne.

On n'ignoroit point en Angleterre le voyage que j'étois venu faire en France.

My-

Mylord HARRINGTON, qui y avoit passé à son retour, & qui étoit arrivé à Londres le 15. Avril, n'avoit pas manqué de rendre compte de ma conduite en Espagne, & de tous les raisonnemens auxquels mon départ de Madrid avoit donné lieu. Moins on en pénétroit le véritable principe, & ce qui s'étoit passé entre le Cardinal & moi; plus on sembloit craindre que je ne susse profiter des irrésolutions & des craintes de ce Ministre, pour lui faire prolonger à l'infini les ménagemens qu'il conservoit toujours pour l'Espagne, & pour le tenir ainsi dans une inaction conforme aux vues de Leurs Maj. Cath. & de l'Empereur. On ne doutoit point, à la vérité, de la vigilance de Mr. WALPOLE à demêler tout cela, ni de son attention à presser vivement le Cardinal d'entrer dans toutes les vues de l'Angleterre: mais pour rendre cependant ses sollicitations plus efficaces, aussi-bien que pour concerter les operations de la Campagne prochaine, Sa Maj. Brit. ordonna au Colonel ARMSTRONG, Inspecteur d'Artillerie, de se rendre à Paris, afin que, conjointement avec Mr. Walpole, il pût etre témoin des

mesures que prendroit le Cardinal, & en presser l'exécution.

L'attention que l'on donnoit en Angleterre à ce qui alloit se passer en France, ne rallentissoit en rien celle qu'on avoit de maintenir la tranquillité dans le Nord. On savoit de quelle utilité avoit été l'Escadre qu'y avoit conduite l'année précedente l'Amiral WAGGER; & combien elle avoit contribué en même tems, à préparer l'accession des deux Cours de Suede & de Dannemarck au Traité d'Hanover. Pour soutenir donc ce qui étoit si heureusement commencé, & pour prévenir de bonne heure les vastes desseins que l'on attribuoit à l'Imperatrice de Russie; on destina une Escadre considerable pour la mer Baltique; & l'Amiral NORRIS fut nommé pour la commander. Mais quand cette Escadre arriva dans le Nord, elle trouva que les négociations qu'on y avoit entamées, s'étoient déja terminées à l'entiere satisfaction de l'Angleterre & de ses Alliés.

On a pu remarquer par ce que j'ai rapporté précédemment *, que les Ministres de l'Empereur, de l'Imperatrice de

* Tom. III. pag. 424. & suiv.

de Russie & du Duc d'Holstein, avoient employé successivement, tout ce que l'habileté jointe à l'artifice pouvoient leur suggerer, soit pour détourner les Etats de Suede d'accéder au Traité d'Hanover, soit pour jetter des soupçons & de la mésintelligence dans cette Assemblée, soit enfin pour qu'elle pût se séparer infructueusement; sans cependant avoir pu réussir dans aucun de ces desseins. En effet, les Etats, bien loin de se laisser séduire par les promesses qu'on leur faisoit, ou de se diviser par les faux bruits que l'on répandoit, ou de s'intimider par les menaces qu'on employoit; prirent enfin la résolution de fixer les conditions dont ils vouloient faire dépendre l'accession de la Suede au Traité d'Hanover; & le 11. de Mars, près de quinze mois, par conséquent, après que le Comte de CERREST BRANCAS & le Sieur POINTS, Ministres de France & d'Angleterre, avoient demandé des Commissaires * pour commu-

* Ils eurent leur premiere Conference au Mois de Decembre 1725, chez le Comte & Senateur *Eric* SPARE, & ils lui délivrerent alors une Copie du Traité d'*Hanover* de la part

communiquer le Traité d'Hanover, la Diete en nomma un certain nombre, qui furent en conference avec ces deux Miniſtres, depuis huit heures du matin juſqu'à près de ſept heures du ſoir, pour examiner & regler les Articles de cette Acceſſion.

Le Comité ſecret, pendant tout ce tems-là, étoit aſſemblé; & de tems en tems quelques-uns des Commiſſaires Suedois alloient l'informer de ce qui ſe paſſoit dans la Conference, où ils rapportoient enſuite ſa réponſe. Mais on ne put rien conclurre ce jour-là.

Le lendemain les Miniſtres de l'Empereur & de l'Imperatrice de Ruſſie, inſtruits que l'affaire de l'Acceſſion tendoit à ſa fin, demanderent auſſi une Conference, & redoublerent en même tems leurs efforts, pour empêcher une concluſion ſi contraire aux vues & aux intérêts des Cours de Vienne & de Petersbourg.

Le

part des Rois de France & d'Angleterre: demandant en même tems, qu'il plût au Roi de Suede d'accéder à cette Alliance, en offrant de donner à cet égard tous les éclairciſſemens dont on auroit beſoin.

Comité secret, quoiqu'entierement
siné alors à préferer la Ligue d'Ha-
à celle de Vienne, jugea néan-
à propos de condescendre aux inst-
s de ces Ministres; & il fit sup-
le Roi, d'inviter le Comte de
STAG & le Prince DOLGORU-
à expliquer les propositions qu'ils
ient faire, dans la conference qu'on
accorda. Mais ces deux Ambassa-
, à l'exception d'une augmentation
bside pour la Suede, que l'Empe-
& l'Imperatrice de Russie promet-
conjointément de payer, à con-
cependant que l'accession seroit
e; ne firent que repeter les mê-
eprésentations qu'ils avoient déja
yées à diverses reprises, pour suf-
au moins la resolution, s'ils ne
ient la détourner tout-à-fait, que
ats paroissoient déterminés à pren-
Et comme cette Assemblée, qui les
déja suffisamment pesées & exami-
ne crut pas devoir pousser plus
une condescendence, dont elle cro-
voir vu qu'on ne s'étoit servi que
altérer son union; le Comité se-
it sa derniere resolution sur les con-
s qui devoient accompagner l'ac-
cession.

cession. Ainsi, après en avoir fait part aux deux Ministres de France & d'Angleterre, qui les accepterent, l'Acte * d'accession fut signé : ensorte que cette affaire, qui traînoit depuis si long-tems, & qui avoit donné lieu à Stockholm à tant de mouvemens & d'intrigues, fut entierement consommée. On peut voir, à la fin de ce volume †, par le rapport du Comité secret, les motifs qui le déterminerent à faire cette démarche.

Immédiatement après, les Etats firent une députation des quatre Ordres dont ils sont composés, pour informer le Roi de leur resolution, & le supplier de l'approuver. Ce fut le Comte de HORN, Marèchal de la Chambre de la Noblesse, & chef de la députation, qui s'aquitta de cette commission par la Harangue suivante.

* On le trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. X.

† *Pieces Justificatives* N°. XI.

SIRE,

LE Comité secret ayant donné connoissance aux Etats du Royaume, par son fidele rapport du mecredi 26 de ce Mois (Mars) de l'invitation amiable des Alliés d'Hanover, pour engager V. M. & la Couronne de Suede à entrer dans le Traité qu'ils ont conclu ensemble; les dits Etats ont vu avec beaucoup de joye, qu'il a plu à V. M., en consideration d'une affaire si délicate & de si grand poids pour le Royaume, d'avancer la tenue de la Diete, de mettre sa confiance aux Etats, de leur communiquer les propositions secrettes qui concernent une affaire si importante, & de demander là-dessus leurs fideles avis & sentimens.

Le dit Comité secret déclare aussi dans son rapport, qu'ayant pesé murement & soigneusement toutes les raisons pour & contre, il s'est enfin déterminé à conseiller à V. M. avec toute la soumission possible, d'accéder à cette Alliance defensive, moyennant certaines modifications, reserves & autres conditions avantageuses, que le Comité secret a trouvé à propos d'y ajouter pour la sureté du Royaume.

Les

Les Etats du Royaume ayant d'ailleurs été informés, que le Comité secret, en déliberant sur cette importante affaire, s'est fait communiquer les éclaircissemens necessaires des Protocoles du Senat touchant les affaires étrangeres; les avis de la Chancellerie Royale; les Rapports & correspondances secrettes des Ministres; les conferences tenues avec les Ministres étrangers, & leurs Mémoires, de même que d'autres Actes qui y ont du rapport: ils se conforment entierement au resultat du Comité secret dans cette affaire, & déclarent qu'il mérite la louange qu'il s'est acquis justement, tant pour le présent que pour l'avenir. Ils esperent aussi que cette Alliance, par la benédiction de Dieu, tendra à la satisfaction, à l'honneur & à la sureté de V. M. & du Royaume, qui sont pour toujours inseparables; & qu'elle nous procurera les heureux fruits que V. Maj. & tout bon Suedois en esperent & attendent.

Dans cette occasion, les Etats du Royaume ne peuvent se dispenser de remercier très-humblement V. M., de la confiance qu'Elle a bien voulu leur témoigner, en les convoquant pour déliberer sur ce point important: desirant de tout leur cœur qu'il plaise au Tout-puissant, de répandre ses bénédic-

uéditions sur les déliberations salutaires & avantageuses de la présente Diete ; de éserver la personne sacrée de V. M., & tre chere Patrie de tout danger imprévu; & d'unir nos cœurs par un lien parfait & sincere de concorde, afin de travailler unanimément, & de tout notre pouvoir, au bien & à la sureté commune, à la gloire du nom de Dieu, au bonheur & à la prosperité de V. M. & de patrie.

On ne peut s'empêcher, en lisant la harangue du Comte de Horn, de remarquer avec quelle scrupuleuse exactitude les Etats de Suede, au nom desquels il parloit au Roi, avoient soumis leur examen la conduite & les correspondances des Ministres de ce Prince, & de tous ceux qui avoient quelque part au Gouvernement. Le tems u pouvoir arbitraire étoit passé : les uedois sous le Regne de CHARLES XII. en avoient senti toute la pesanteur ; & ils ne dissimuloient point aux yeux de son Successeur, l'usage qu'ils vouloient faire d'une sage liberté. Ces entimens généreux, & qui se concilient parfaitement dans une Nation avec la fidélité

fidélité qui est due aux Souverains, sont aussi estimables que rares : mais ce qui doit le paroitre bien davantage, & qui mérite par conséquent d'être remarqué, est que le Monarque, aux yeux duquel on les produisoit, n'en parut point offensé, & que même il les approuva. En effet il répondit dans le Sénat au Comte de Horn : Qu'il avoit toujours regardé l'affaire qui venoit d'être reglée; comme également avantageuse pour lui & pour le Royaume de Suede : que cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, il s'étoit cru obligé de demander là-dessus l'avis des Etats : qu'il voyoit à présent avec une véritable satisfaction, la conformité de leurs sentimens aux siens : qu'il les remercioit de leurs bons & fideles conseils : qu'il louoit le soin & la sagesse que le Comité secret avoit montré dans cette occasion : & qu'il espéroit que ce renouvellement d'amitié avec les Couronnes de France & d'Angleterre, tendroit, avec la bénédiction de Dieu, à l'honneur, à la sureté & à l'avantage du Royaume. A quoi il ajoûta, en finissant, qu'il prioit les Députés, de féliciter les Etats de sa part sur cette heureuse détermination.

Quel-

Quelques jours après le Comité ſecret eut à ſon tour une Audience du Roi, pour lui communiquer ſes Remarques ſur les différens papiers qu'on l'avoit chargé d'examiner, & qui l'avoient occupé long-tems. Cette démarche du Comité étoit encore bien délicate, puiſqu'elle réfléchiſſoit directement ſur ce que les Miniſtres avoient fait par ordre même de Sa Majeſt. Suedoiſe. Cependant Elle témoigna encore dans cette occaſion la même moderation.

Enfin, après que toutes ces formalités eurent été obſervées, le Roi fit notifier la reſolution, qui venoit d'être priſe, à tous les Miniſtres étrangers, par un Conſeiller de la Chancellerie; qui eut ordre en même tems de leur dire, que l'acceſſion de la Couronne de Suede au Traité d'Hanover, ne contenoit rien de contraire à ceux qui ſubſiſtoient entr'elle & d'autres Puiſſances.

Auſſi-tôt que les Etats de Suede eurent déclaré leur Acceſſion au Traité d'Hanover, le Comte de BRANCAS CERESТ & Mr. POINTS, depêcherent des Couriers en France & en Angleterre, pour informer leurs Cours d'une nouvelle ſi agréable. Ces deux Miniſ-

tes jouïssoient de la satisfaction, d'avoir enfin surmonté tous les obstacles qu'on avoit opposés à l'heureux succès de leurs Négociations. Le Comte de FREYTAG & le Prince DOLGORUKI, dont les démarches n'avoient pas eu le même succes, témoignoient au contraire un vif ressentiment de ce qui venoit de se passer: ils sembloient vouloir donner à entendre, que la Suede ne tarderoit pas à s'en repentir.

Le dernier s'expliqua même là-dessus assez clairement dans une conférence qu'il eut avec le Comte de Horn: car après s'etre plaint de la partialité qu'on avoit toujours, marquée dans les déliberations des Etats, en faveur de la Ligue d'Hanover; il ajoûta avec vivacité, que puisque toutes les conditions avantageuses que l'Imperatrice de Russie lui avoit ordonné de proposer à la Suede, n'avoient produit aucun effet, Sa Majest. Imperiale se croyoit dispensée de conserver les mêmes sentimens, & en droit de suivre & de faire exécuter les projets formés par le feu Empereur son Epoux.

Le Comte de Horn, qui voyoit que par la résolution des Etats, censurée si aigrement par le Prince Dolgoruki, la

France,

France, l'Angleterre & la Hollande se trouvoient engagées à maintenir désormais la tranquillité dans le Nord, ne parut pas fort allarmé des menaces du Ministre de Russie. Il se contenta de lui répondre modestement, que si l'Imperatrice sa Souveraine avoit jugé à propos d'accéder au Traité de Vienne sans consulter Sa Maj. Suedoise; & cela apparemment par les avantages que cette Princesse esperoit retirer de son alliance avec l'Empereur; il lui paroissoit qu'elle n'avoit aucune juste raison, de se formaliser si fort de l'accession du Roi de Suede au Traité d'Hanover, puisqu'il croyoit y trouver également les siens.

Au surplus, pour garder toutes les bienséances, & pour justifier, tant envers l'Empereur qu'envers l'Imperatrice de Russie, la droiture des intentions du Roi de Suede; on remit de la part de ce Prince au Comte de Freytag † & au Prince Dolgoruki * une Réponse aux Mémoires qu'ils avoient présentés; & il en usa de-même à l'égard du Duc d'Holstein **.

H 2 La

† *Pieces Justificatives* N°. XII.
* N°. XIII.
** N°. XIV.

La condescendance & le ménageme que Sa Maj. Suedoise eut pour l'Emp reur & pour l'Imperatrice de Russie n'empêcherent point les Ministres Leurs Maj. Imp., de continuer penda quelques jours à faire éclater leurs plai tes & leurs menaces. Le Prince D gorukí, pour persuader que ces derni res ne seroient point vaines, & po annoncer d'avance en quelque façon u prochaine rupture entre la Russie & Suede, fit avertir les Marchands Ru siens qui se trouvoient en Suede, de tenir prêts à se retirer : après quoi jugea à propos de s'absenter de la Co aussi-bien que le Comte de Freytag. O les laissa bouder tout à leur aise : comme ils s'apperçurent, qu'ils ne t roient d'autre fruit de leur mauvais humeur, que celui de s'ennuyer dan leur solitude, ils jugerent prudemmen qu'il étoit fort inutile de la prolonger & après un mois d'absence, ils repa rurent à la Cour. Dans cet intervall le Comte de Freytag y vint même fair un voyage, pour faire part au Roi d Suede du Mémoire que Mr. PAL avoit présenté au Roi d'Angleterre, & de ce qui s'en étoit suivi.

L'accel

L'accession de la Couronne de Suede au Traité d'Hanover, causa autant de joye en France, en Angleterre & en Hollande, que de dépit à Vienne, à Madrid & à Petersbourg. L'influence que les Alliés d'Hanover avoient lieu d'en attendre, sur les Négociations du Lord GLENORCHY & du Comte de CAMILLY à *Coppenhague*; sur les dispositions toujours équivoques du Roi de Prusse; & sur les déliberations du Corps Germanique, étoit sans contredit aussi favorable à leurs desseins, que contraire aux projets des Alliés de Vienne. En effet, la superiorité que ces derniers s'étoient flattés d'avoir sur les autres, s'évanouissoit chaque jour de plus en plus: & pour surcroit de mortification, le Comte de KINSKY, n'ayant pû determiner l'Electeur Palatin à entrer dans les vues de l'Empereur, au sujet de la cession qu'on lui avoit proposé de faire, des Duchés de *Juliers* & de *Bergue* au Roi de Prusse, étoit parti de Manheim pour retourner à Vienne, où l'Electeur avoit envoyé Mr. CRAMER, représenter à l'Empereur les raisons qui l'empêchoient de consentir à cette cession.

On donnoit à Vienne un tout a
tre motif à l'arrivée de ce Ministre ; c
on y assuroit au contraire, qu'il n'ét
venu que pour continuer ce que
Comte de Kinsky avoit entamé à Ma
heim, & pour proposer à cet égard
nouveau plan. L'intérêt qu'on av
(comme je l'ai rapporté) dans cette R
sidence Imperiale, d'entretenir l'opini
d'une étroite correspondance entre l'E
pereur & le Roi de Prusse, engage
à tenir ce langage ; & comme peu
gens étoient en état de juger s'il ét
bien ou mal fondé, on parvenoit,
moyen de ces prétendus misteres, à
imposer toujours au public.

Le peu de fondement qu'ils avoie
n'étoit pas la seule inquiétude que r
sentoit l'Empereur. Le mauvais suc
des négociations des Ministres qu'il av
envoyés en differentes Cours de l'E
pire, ou auprès des Cercles, ne
en causoit pas moins. Les Comtes
WURMBRAND & de ZINZE
DORF, & le Baron de KIRCHNE
y exécutoient les commissions dont
étoient chargés, avec beaucoup de zel
mais ils n'en trouvoient pas autant d
les Princes ou autres Etats de l'Em

I

i, à se rendre à leurs sollicitations, à se déclarer pour l'Empereur.

Le premier de ces Ministres, en parcourant les Cercles du *Rhin*, leur avoit ropolé, d'interdire la levée des Recrues pour les Puissances étrangeres, qui se isoit chez eux ; de faire une associaon générale avec l'Empereur ; & de ettre pour cet effet l'Armée de l'Emre sur le pied que les Conclusions de 702 & de 1714 avoient reglé, c'est-dire de 120000 combattans, qu'on urvoiroit de tout ce qui seroit nécesire en les mettant en Campagne.

On avoit écouté ces propositions avec le apparente déference pour les instans du Comte de Wurmbrand : mais même tems on avoit représenté les andes difficultés qui se rencontroient exécuter son projet ; & les altercams, les méfiances & les plaintes, qui sulteroient vraisemblablement d'une nvocation générale des Cercles : Que illeurs l'Empire ne paroissoit menacé par aucune Puissance, ni obli, par conséquent, à prendre pour sa seûreté, les précautions qu'avoit exigées sa part la conjoncture des choses en 702 & en 1714 : Et qu'enfin la pru-

dence [illegible] de la France, de [illegible] Couronne aucun [illegible] de jalousie ou d'inquiétude.

Le Marggrave de *Bareuth*, & divers autres Princes, s'étoient expliqués de même; & quoique [illegible] Comte de Zinzendorf eût été reçu avec une grande distinction à la Cour de *Baviere*, & chez les Evêques de [illegible]*bourg* & de *Passau*; ces Princes lui avoient donné peu d'espérance, de déterminer les Cercles de Baviere à suivre [illegible] conseils. Le Baron de Kirchner [illegible] la même indifférence pour [illegible], à la Cour du Duc de *Wirtemberg*, principal Directeur du Cercle de *Suabe*.

Le parti Imperial souffroit aussi de la contradiction à *Ratisbonne*. Plusieurs Ministres de la Diete, trouvoient qu'on s'étoit un peu trop prêté au ressentiment particulier de l'Empereur contre l'Angleterre, dans le traitement fait à Mr. LE HEUP. Cet Envoyé, disoit-on, ne pouvoit être blâmé d'avoir refusé de reprendre son Mémoire, quand le Secretaire de Legation de Mayence étoit venu le lui rapporter; & d'avoir fait répondre à celui-ci, qu'il ne lui convenoit point

point de consentir à une pareille proposition, sans un ordre exprès du Roi son Maître. Il s'étoit élevé de grands débats au sujet de ce que contenoit ce Mémoire; & dans le College des Princes l'Envoyé d'Autriche avoit dit; que quoiqu'il ne dût point s'expliquer sur cet incident sans un ordre exprès de sa Cour, il ne pouvoit cependant s'empècher de dire, que le Ministre de Mayence s'étoit pressé mal à propos de le recevoir; & que s'il eût, sous quelque prétexte, éludé pendant quelque tems la proposition, on auroit évité les inconvéniens qu'on trouvoit à présent.

Le Ministre de Mayence répondoit à cette objection, qu'il n'avoit accepté le Mémoire que conditionnellement, savoir s'il ne contenoit aucune expression qui parût indue: & que comme il se trouvoit, que Mr. le Heup traitoit de calomnie dans cet Ecrit, ce qu'on avoit publié des sollicitations secrettes de l'Angleterre & de la France à la Porte Ottomane, quoique le Décret de l'Empereur donnât ce fait comme indubitable; on n'avoit pù se dispenser, par le respect dû à l'Empereur, de refuser à ce

Ministre de porter son Mémoire à la Dictature.

Cette discussion, qui causoit une agitation assez vive dans la Diete, y formoit trois différens partis. Les uns prétendoient, qu'on auroit dû porter le Sr. le Heup à changer simplement les termes dont on étoit blessé, & sur-tout celui de *calomnies*, qui tomboit sur un fait, que Sa Maj. Imp. assuroit dans son Décret être si certain, qu'Elle offroit d'en donner les preuves. D'autres remarquoient, que Mr. le Heup ayant délivré son Mémoire le lendemain du jour où le Décret de l'Empereur avoit été porté à la Dictature, il paroissoit visiblement qu'il n'avoit fait cette démarche, que dans la vue d'insulter en quelque façon le Chef de l'Empire à la face de toute l'Europe, & specialement du Corps Germanique; & qu'ainsi il ne devoit s'en prendre qu'à lui, de s'être attiré par sa conduite temeraire les desagrémens qu'il avoit essuyés. Enfin un troisieme parti condamnoit le bruit qu'on faisoit à Ratisbonne de ce Mémoire, pendant qu'on passoit sous silence celui de Mr. de Chavigny, où l'on trouvoit également le mot de *calomnies* employé pour

pour le même ſujet : & il cenſuroit de même la variation qui paroiſſoit dans la conduite de la Diete, qui tantôt admettoit à la Dictature les Ecrits de l'Envoyé d'Angleterre, dans le tems qu'on refuſoit d'avoir les mêmes égards pour ceux du Miniſtre de France; & tantôt recevoit ce que celui ci préſentoit, pendant qu'on vouloit obliger l'autre, à reprendre un Mémoire, dans lequel il ne ſe ſervoit que des mêmes expreſſions de Mr. de Chavigny.

La diviſion que ces ſentimens mettoient dans la Diete, & les reflexions qu'ils faiſoient naître ſur la trop grande autorité que la Cour Imperiale s'y arrogeoit, déplaiſoient infiniment au Prince de FURSTEMBERG. Il mettoit tout en uſage pour réunir les eſprits, & pour diriger les déliberations de cette Aſſemblée ſelon les vues de l'Empereur. Mr. de Chavigny traverſoit de tout ſon pouvoir ce projet; &, afin de parvenir plus ſurement à ſon but, il s'étudioit à gagner l'eſtime & la confiance d'un grand nombre des Membres de la Diete.

Comme le Prince de Furſtemberg & tout le Parti Imperial, obſervoient avec une extrême attention les démarches de ce

Ministre, on sut que dans une visite qu'il avoit rendue aux Envoyés des Electeurs Catholiques, ayant fait à dessein tomber la conversation sur ce qui venoit nouvellement de se passer au sujet du Décret de l'Empereur & des Déclarations de Leurs Maj. Très-Chrét. & Brit.; il avoit dit à ces Ministres: qu'il ne se seroit jamais attendu, que l'on eût si mal interprété à la Diete, les témoignages de bienveuillance & d'amitié, qu'il avoit donnés à cette Assemblée de la part du Roi son Maitre; & qu'on ne pouvoit conclurre de l'indifférence qu'elle marquoit à cet égard, sinon qu'elle étoit apparemment resolue, contre la sagesse ordinaire de ses délibérations, de souscrire aveuglément aux volontés de la Cour de Vienne, quelqu'opposées qu'elles fussent au bonheur & à la tranquillité de l'Empire: Que malgré cela il les assuroit de nouveau, que le Roi Très-Chrét. étoit toujours disposé à exécuter fidelement tout ce qu'il avoit fait proposer à la Diete de bouche & par écrit; à moins que cette Assemblée, continuant à rejetter des offres si amiables, ne le contraignit enfin à prendre des mesures différentes.

Mr.

Mr. de Chavigny, dans la même conversation, ayant aussi parlé du traitement qu'on avoit fait à Mr. le Heup, dit aux Ministres avec qui il s'entretenoit: que ce procedé étoit si injurieux au Roi d'Angleterre, & faisoit voir si évidemment l'autorité absolue que la Cour Imperiale s'arrogeoit arbitrairement sur les déliberations de la Diete, qu'il étoit persuadé qu'on seroit surpris dans toute l'Europe, de voir que cette Assemblée eût fait si peu d'attention aux suites fâcheuses, pour le repos du Corps Germanique, que cette démarche pouvoit entraîner.

Les Ministres des Electeurs Ecclesiastiques, fort attachés au Parti Imperial, répondirent à Mr. de Chavigny: qu'il imputoit à tort à la Diete d'être dans une si grande dépendance de la Cour de Vienne, & que suivant toute apparence, il attribuoit ce caractere à la juste déference qu'elle ne pouvoit se dispenser d'avoir pour le Chef de l'Empire: Qu'à l'égard des offres que Sa Maj. Très Chrêt. avoit faites, de conserver la bonne intelligence qui regnoit entre la France & le Corps Germanique, la Diete n'avoit certainement jamais eu

l'inten-

l'intention de rejetter, & encore moins de faire peu de cas de pareilles assurances; qu'elle les recevoit au contraire avec autant de plaisir que de reconnoissance: Que pour ce qui concernoit la conduite qu'on avoit tenue avec le Ministre d'Angleterre, Mr. de Chavigny devoit faire attention aux justes motifs que la Diete avoit eus, de soutenir l'honneur & la dignité du Chef de l'Empire, dans une circonstance où il paroissoit que le Roi d'Angleterre attaquoit l'un & l'autre sans ménagement.

Les mêmes Ministres ayant ensuite fait tourner la conversation sur les grands préparatifs qui se faisoient, tant en France qu'en Angleterre, dans un tems où il ne paroissoit cependant point, qu'aucune Puissance eût intention d'attaquer ces deux Couronnes; ils tacherent par là de justifier les précautions que prenoient leurs Souverains, pour se mettre à tout événement en état de défense; afin de n'être point responsables des suites que pourroit entraîner leur négligence, dans la conjoncture critique où l'Europe se trouvoit.

Mr. de Chavigny repliqua à ce dernier article, que le Roi son Maitre n'avoit

voit en vue, dans les préparatifs de guerre dont ces Ministres lui parloient, que de rétablir les forces de son Royaume sur le même pied où elles avoient été précédemment, & où il convenoit qu'il les conservât, pour se faire respecter de ses voisins, & pour maintenir la tranquillité de l'Europe. Il ajouta, qu'un pareil dessein ne devoit assurément causer aucune allarme au Corps Germanique; & qu'il étoit fâché de s'appercevoir que la Diete en jugeoit différemment: qu'il espéroit cependant, qu'une Assemblée si sage & si éclairée, ne tarderoit point à reconnoître combien les préventions que les Ministres Imperiaux cherchoient à lui donner contre les Alliés d'Hanover étoient mal fondées: Enfin il conclut en disant, que de quelque maniere que les affaires présentes tournassent, il croyoit que les Etats de l'Empire seroient d'autant plus inexcusables de vouloir s'en mêler, qu'elles ne les regardoient en aucune façon; puisqu'il ne pouvoit jamais être question que des seuls interets de l'Angleterre & de la Hollande, qui n'avoient rien de commun avec ceux du Corps Germanique, dont ces deux Puissances avoient

d'ail-

d'ailleurs toujours cultivé l'alliance l'amitié : qu'ainsi il exhortoit les nistres à qui il parloit, de faire de rieuses réflexions sur tout ce qu'il noit de leur dire, pour ouvrir suite les yeux à leurs Souverains les insinuations de la Cour de Vien & leur faire sentir, combien elles étoi opposées à leurs véritables intérêts au bonheur de leurs sujets : Que si Princes persistoient toujours à s'armer à se disposer à la guerre, malgré t tes les assurances que le Roi son Ma & le Roi de la Grande-Bretagne l avoient si souvent réiterées, de ne v loir en aucune façon troubler la tr quillité de l'Allemagne ; Sa Maj. T Chrét. ne pourroit alors s'empêcher, considerer une pareille conduite com l'effet d'une méfiance injuste de la p du Corps Germanique, & même co me un espece de mépris de ses sincè protestations ; & de prendre en con quence les résolutions, qui paroitroi convenables aux intérêts de sa gloire à ceux de son Etat.

Dans le tems même que tout ceci passoit à Ratisbonne, Mr. de St. S PHORIN y arriva. Pendant le cou

seje

ſejour qu'il fit dans cette Ville, il ſe plaignit aux divers Miniſtres qu'il eut occaſion de voir, de l'injure que l'on avoit faite au Roi ſon Maître en la perſonne de Mr. le Heup, qu'il qualifia de ſoumiſſion aveugle aux ordres du Prince de Furſtemberg. Ces repréſentations, quoique differemment reçues, ne laiſſèrent pas de produire quelque effet. Pluſieurs des Miniſtres de la Diete parurent les goûter, & être fâchés qu'on eût pouſſé les choſes ſi loin. D'autres prèterent auſſi l'oreille à la propoſition qu'il leur fit, d'engager leurs Souverains, ſi la guerre venoit à s'allumer, à ne ſe point mèler d'une querelle qui ne pouvoit jamais les regarder. Enfin ces conſeils & ces inſinuations, ſoutenues de celles de Mr. de Chavigny, contribuerent beaucoup à ſuſpendre les déliberations de la Diete, ſur les réſolutions qu'on la ſollicitoit de prendre: enſorte que quand certains Miniſtres du parti Imperial, de concert avec les Commiſſaires de l'Empereur, inſiſterent ſur ce que le Décret de ce Monarque du 17 Mars fût reſumé, dans la vue de ſe ſervir de cet expédient, pour connoître ce que Sa Maj. Imp. pouvoit attendre des differens

ferens Etats de l'Empire ; plusieurs au
tres Ministres s'opposerent à cette réso
lution, en alleguant pour raison, qu
le stile & les expressions de ce Decr
ayant, à ce qu'il paroissoit, offensé l
Cours de Versailles & de Londres, c'
toit éloigner l'heureux succès des nég
ciations qui étoient sur le tapis, qu
de reveiller une semblable question : l
ce sentiment prévalut.

La Suede unie enfin aux Alliés d'H
nover, le Dannemarck sur le point d
suivre bien-tôt son exemple, & le Corp
Germanique fort partagé sur le choix d
parti qu'il devoit prendre, & assez di
posé à préferer celui de la neutralit
donnoient de plus en plus au Cardin
un juste sujet de se flatter, que les m
sures qu'il prenoit pour la conservati
de la paix, auroient un heureux succè
Cette esperance lui causoit une joye se
sible. Il souhaittoit ardemment d'évit
la guerre ; mais cette disposition ne l'en
pêcha cependant point, de faire tous l
préparatifs nécessaires pour la soutenir
s'il le falloit, avec vigueur.

Il paroissoit que l'on étoit dans l
mêmes sentimens à Vienne, à Peter
bourg, à Londres & à la Haye : c
n'e

n'entendoit presque parler de toutes parts, que d'augmentations & de marches de troupes, de nominations de Généraux; en un mot, de tout ce qui precede ordinairement une déclaration de guerre.

Celle que les Espagnols avoient déja commencée contre les Anglois devant Gibraltar, confirmoit parfaitement l'opinion qu'en avoit d'abord eue le public. Le Siege de cette Forteresse, au bout de près de six semaines de tranchée ouverte, n'étoit pas plus avancé que dans les premiers jours. L'Armée Espagnole perissoit insensiblement, & s'affoiblissoit au point de craindre, surtout après que le Lord PORTMORE fut arrivé avec les troupes Angloises qu'il conduisoit, que la Garnison ne fut assez forte pour entreprendre de faire lever le Siege. Les Généraux Espagnols, témoins de l'inutilité des efforts que l'on faisoit pour s'emparer de cette Place, crurent devoir rendre compte au Marquis de CASTELLAR, alors Ministre de la Guerre en Espagne, de la fâcheuse situation où l'Armée se trouvoit reduite: & *Dom Prosper Verboom*, Officier très experimenté, à qui la direction du Siege avoit été confiée, fut contraint

traint de quitter l'Armée, sur ce qu'il s'étoit brouillé ouvertement avec le Comte DE LAS TORRES, pour lui avoir représenté trop fortement, qu'il sacrifioit en pure perte les troupes qui étoient sous ses ordres.

Malgré tout cela, la Cour de Madrid persistoit à vouloir soutenir une entreprise si difficile : & comme on se flatte toujours de réussir dans ce qu'on desire, cette Cour ajoûtoit plutôt foi aux chimeriques idées, & aux assurances de succès, dont le Comte de Las Torres remplissoit ses relations, qu'à tout ce que les Officiers Généraux & particuliers écrivoient de contraire.

Une prévention si difficile à vaincre, obligea le Marquis de Castellar de répondre à ces derniers, qu'il ne sauroit se charger de faire connoître au Roi leurs sentimens particuliers ; & que s'ils persistoient dans le même sentiment, le seul parti qu'il pouvoit leur conseiller de prendre, étoit de mettre leur avis par écrit, de le signer en commun, & de le lui adresser ensuite : qu'à cette seule condition il consentiroit de le présenter à Leurs Maj. Cath.

On étoit parfaitement instruit en France de toutes ces particularités ; & l'on ne pouvoit comprendre, & encore moins approuver, que la Cour d'Espagne s'opiniatrât à faire continuer un Siege, sans aucune esperance de succès. Cette réflexion se présentoit à tout moment dans les differentes conversations où je me trouvois. Il sembloit même, parce que j'étois nouvellement arrivé d'Espagne, que ma présence la fit naître. Comme, dans le fonds il me paroissoit impossible de la faire passer pour mal fondée, je me contentois, quand on ne m'adressoit pas directement la parole, de garder le silence : & quand on m'obligeoit à le rompre, je tâchois de me tirer d'affaire, en badinant sur l'effet admirable de la chute d'une Montagne entiere sur Gibraltar, que devoit incessamment produire la mine du Général Las Torres.

Quelqu'ocoupée que fût la Cour d'Espagne de la conquête de Gibraltar, elle ne laissoit pas de songer à profiter de la nouvelle alliance qu'elle avoit faite avec l'Imperatrice de Russie. On esperoit d'en recueillir de grands avantages, non seulement par les forces considéra-

ſidérables que cette Princeſſe pouvoit donner à l'Empereur en cas de guerre; mais encore par rapport au commerce, & à la facilité de tirer de la Moſcovie des bois propres à la conſtruction des vaiſſaux, dont on manquoit en Eſpagne.

Afin donc de cultiver l'amitié & l'union qui venoit de ſe former entre cette Imperatrice & Leurs Maj. Cath., Elles firent partir dans le commencement du mois de Mars, le Duc de LIRIA, pour aller de leur part reſider à Petersbourg, en qualité de leur Miniſtre Plénipotentiaire. La route de *Genes* qu'il prit, les détermina à le charger de profiter de ce voyage, pour obſerver ce qui ſe paſſoit entre la Cour de Vienne & celles des differens Princes d'Italie, depuis la mort du Duc de *Parme*; & pour découvrir les ſentimens de ces derniers ſur les ſuites qu'elle pouvoit avoir, & ſur l'établiſſement qu'on projettoit de faire à *Dom Carlos*.

Quelque tems avant que le Duc de Liria partit, le long & épineux démêlé, qui duroit depuis ſi long-tems entre le St. Siege & le Roi de *Sardaigne*, ſe termina enfin heureuſement, par les

ſoins,

foins, l'habileté & la patience du Marquis d'ORMEA, que ce Monarque avoit envoyé à Rome. La discussion de cette affaire, qui concernoit des droits que les deux Puissances se croyoient l'une & l'autre obligées de soutenir, avoit été entamée dès le Pontificat d'INNOCENT XII. sans qu'on eût pû parvenir alors, ni pendant la vie de ses deux Successeurs, à la regler. BENOIT XIII., aussi digne de vénération par la pureté de ses mœurs, que par son humilité & son zele pour la gloire de Dieu, touché de voir presque toutes les Eglises des Etats du Roi de Sardaigne, dépourvues de Pasteurs, crut devoir se prêter à écouter les représentations & les propositions du Marquis d'Ormea: & dans un Consistoire qu'il tint le 9 Decembre 1726, il déclara, qu'il reconnoissoit le Duc de Savoye pour Roi de *Sardaigne*, avec les mêmes privileges dont jouissoient ci-devant les Rois d'Espagne & ensuite l'Empereur.

Cette Déclaration de sa Sainteté fut suivie quelques jours après, de la proposition qu'Elle fit dans un second Consistoire, de l'Abbé FAIETTI Piemontois, pour remplir l'Archevêché de Ca-

gliari,

gliari, que le Roi de Sardaigne lui avoit accordé. Ce Monarque nomma aussi aux autres Archevêchés & Evêchés de ses Etats, qui étoient vacans depuis long-tems : & ce fut le premier fruit du Concordat entre le Pape & lui, qui fut signé le 29 May par le Cardinal LERCARI, Secretaire d'Etat, au nom de sa Sainteté, & par le Marquis d'ORMEA.

Ce Concordat régloit, à la satisfaction de Sa Maj. Sard., les immunités & la jurisdiction Ecclesiastique ; le droit de nommer aux bénéfices Consistoriaux, & l'article des pensions que le Pape pourroit établir dessus, lequel fut extrêmement moderé. Independemment du Concordat, le Pape accorda encore au Roi, par un Bref du 5 Juillet 1727, la permission de lever sur le Clergé de son Royaume des subsides pendant 5 ans, & 6[illegible] Ecus pendant trois ans, pour l'entretien des Galeres qu'on armeroit contre les Corsaires de Barbarie. Enfin Sa Sainteté joignit a toutes ces graces, celle d'un Indult semblable à la Bulle de la Croizade.

Ces faveurs du Souverain Pontife, & sa résolution de reconnoître le Roi de

de Sardaigne en cette qualité, trouverent bien des censeurs & de l'opposition * dans plusieurs Membres du sacré College; & entr'autres de la part du Cardinal CORRADINI; mais comme le Roi de Sardaigne ne laissa pas d'obtenir tout ce qu'il pouvoit desirer, il marqua une joye sensible de l'heureux succès de la négociation du Marquis d'Ormea.

Ce Ministre, de son côté, fit pour le même sujet de grandes réjouissances à

* Pendant le Pontificat de CLEMENT XII., on remit de nouveau sur le tapis l'examen de cette affaire; & dans un Consistoire secret, tenu le 6. Aoust 1731., ce Pape revoqua par un Decret tout ce que son Prédécesseur avoit accordé. On peut voir les raisons que Sa Sainteté avoit eues de prendre cette résolution, dans un Ouvrage publié alors sous ce titre : *Ragioni della Sede Apostolica, nelle presenti Controversie, colla Corte di Torino &c.* Et la réponse qu'on fit à Turin, intitulée : *Relazione istorica delle vertenze che si trattarono pendenti tra la Corte di Roma, e quella de Rè di Sardegna, [illegible] sin all'[illegible] Pontificato* BENEDETTO XIII. *di santa e gloriosa memoria. Stam. in Torino 1730. per Gio Battista Valetta, Stampatore de S. M. e de Regj Magistrati.*

à Rome, & entr'autres des illuminations pendant trois nuits consécutives : à quoi il ajoûta des aumônes abondantes, ayant donné 50 Ecus de dot à 50 pauvres filles, pour contribuer à les établir. Le Roi son maître le chargea aussi, de présenter de sa part au Pape une Croix & six Chandeliers d'argent, parfaitement bien travaillés, & pesans plus de deux cent Livres.

Le Cardinal ALDOBRANDINI, dans ce tems-là Nonce en Espagne, m'a conté, que quand le Marquis d'Ormea s'aquitta de cette commission, le Pape répondit au remerciement qu'il lui fit de la part du Roi de Sardaigne : qu'il le prioit d'assurer ce Monarque, *qu'en qualité de Souverain Pontife, il le regarderoit toujours comme son fils bien aimé ; que comme Prince Souverain d'Italie, il cultiveroit avec soin son amitié ; & qu'enfin comme* Vincent Marie ORSINI, *il se feroit toujours un devoir de le respecter.* Il y a dans cette réponse du Pape, par rapport aux différentes qualités qu'il réunissoit en lui, un mélange si convenable de dignité & de modestie, que j'ai cru devoir la rapporter. Sa Sainteté l'accompagna d'une Couronne d'or

d'or, enrichie de pierres précieuses, & de plusieurs présens de dévotion, qu'il chargea le Marquis d'Ormea d'ofrir de sa part à Sa Maj. Sard.

On débita dans ce tems-là, que le Cardinal *Alexandre* ALBANI, Monsieur MERLINI, & Mr. LAMBERTINI Archevèque titulaire de *Theodosie*, ensuite Evèque d'*Ancone* * & Archevèque de *Bologne*, que le Pape consulta sur les propositions & les prétentions du Roi de Sardaigne, seconderent à certains égards par leurs bons offices la négociation du Marquis d'Ormea. Le dernier avoit déja, sous le Pontificat de Clement XI., assisté à une Congregation, chargée d'examiner une affaire à peu près semblable, qui concernoit le droit que pouvoit avoir l'Empereur, de nom-

I 2 me

* BENOIT XIII., en accordant à Mr. LAMBERTINI l'Evêché d'*Ancone*, lui écrivit ce billet.

Abbiamo perduto il dignissimo Cardinale Ruffo, il quale fra le sue segnalate doti era particolarissimo, avendo beneficato la mensa Episcopale d'Ancona: onde per sostituirgli un successore abbiamo considerato Monsig. Arcivescovo di Theodosia V. S. si compiaccia animarlo ad accettare quella Cattedrale con un suo Lambertino &c. Lunedi 23 Dicembre.

mer comme Roi de Sicile aux Evèchés de *Catanea* & de *Girgenti*. Ce même Prélat, recommandable par ses grandes qualités, & par son érudition, après avoir successivement rempli différentes places considerables avec une estime universelle, & après avoir été nommé Cardinal en 1726, se trouve actuellement, pour le bien de toute l'Eglise Catholique, le Successeur du St. Pontife dont je viens de parler.

Quoique la double Alliance, que les deux Maisons Royales d'Espagne & de Portugal, avoient resolu de faire ensemble, eût été conclue presque en même tems que l'Infante d'Espagne étoit revenue de France; il n'y avoit cependant point encore eu d'Ambassade solemnelle de part & d'autre, usitée en pareil cas, pour faire la demande des Princesses: & sans doute le bas âge des futurs Epoux, & celui principalement de l'Infante d'Espagne, avoit fait retarder cette formalité. Cette raison devoit encore subsister pour cette jeune Princesse pendant près de trois années: mais Leurs Maj. Cath. & Portugaise ne laissèrent pas de nommer les Marquis DE LOS BALBASES & d'ABRANTES; le premier pour

se rendre à Lisbonne, & y faire la demande de l'Infante de Portugal pour le Prince des *Asturies*; & l'autre pour venir à Madrid demander l'Infante d'Espagne pour le Prince du *Bresil*. Ces deux Ministres se rendirent à peu près en même tems dans les deux Capitales, ou ils firent leur entrée avec autant de magnificence que d'éclat.

Une pareille démarche donnoit lieu de croire que l'on avoit, de part & d'autre, un égal empressement de voir bientôt l'accomplissement de ce double mariage : il se refroidit cependant ensuite, de façon à laisser le public dans l'incertitude de sa conclusion. Cette froideur parut sur tout dans la Cour d'Espagne. On y donna à entendre qu'elle étoit fondée sur des raisons importantes : &, soit que cela fût effectivement, soit qu'il fût question en secret (comme il en courut alors quelque bruit) d'un autre mariage pour l'Infante d'Espagne; l'échange des deux Princesses, & la ceremonie de leurs mariages, ne se fit que près de deux ans après.

La joye que le sujet de l'Ambassade & l'arrivée du Marquis d'Abrantes avoit répandue dans la Cour d'Espagne, fut encore augmentée par la nouvelle

que Leurs Maj. Cath. apprirent, que Maures avoient entierement levé le Si de *Ceuta* le 17 de Mars, après un Si de 34 ans. Ce fut *Dom Gaspar de A*TONA, Lieutenant de Roi de c Place, que le Comte de CHARN qui en étoit le Commandant, dépê pour la porter. Il paroissoit, par détail de ce qui s'étoit passé dans c occasion, que la retraite des infidel quoique fort précipitée, s'étoit faite pendant avec tant de précaution de l part, qu'on n'avoit trouvé dans l camp que cinq pieces de canon & t mortiers, avec une vingtaine de t neurs.

La satisfaction que cet événem donna à Leurs Maj. Cath., fut au quelques jours après, par celle que l causa l'avis qu'on reçut, de l'heure arrivée des trois vaisseaux de la Flo qui en avoient étoit séparés, & qu craignoit qui ne fussent devenus la pr de quelque Escadre Angloise. L Maj. Cath. eurent alors le plaisir d prendre, que malgré toutes les pré tions que les Anglois avoient prises, p que cette Flotille ne pût leur échap elle étoit cependant arrivée en entier d

differens ports d'Espagne. Aussi ne laisserent Elles pas sans recompense la prudente conduite de ceux qui l'avoient ramenée des Indes : car pour marquer combien Elles en étoient contentes, Elles augmenterent de 1000 Ducats les appointemens de *Dom Antonio* CASTAGNETTA, qui avoit eu le principal Commandement de la Flotille ; Elles donnerent 1000 Ecus de pension à son fils, & firent Lieutenant Général de leurs Armées navales *Dom Antonio* SERRANO, qui servoit en qualité de Chef d'Escadre sous les ordres de l'Amiral Castagnetta.

Les préparatifs qu'on faisoit de toutes parts pour entrer en Campagne, n'empêchoient point les négociations d'aller toujours leur train, entre les Cours de Vienne & de Versailles. L'une & l'autre souhaittoit la paix : Et quant aux Puissances maritimes, quelque résolues qu'elles parussent à la guerre, elles n'avoient dans le fonds aucune envie que leur alliance avec la France favorisât les desseins de cette Couronne, contre la Maison d'Autriche. C'eût été détruire dans l'Europe cet équilibre si desiré, & néanmoins si chancelant, qu'elles veulent

lent y conſerver. L'unique but de c
deux Puiſſances étoit, de faire abol
une Compagnie préjudiciable à leurs ſ
jets, & d'aſſurer au commerce de ceu
ci les avantages qu'on leur avoit acco
dés. Voilà ce qu'elles attendoient d
leur union avec la France, & à qu
il falloit uniquement qu'elle ſervit.

La Cour de Vienne, à qui la co
ſervation de cette Compagnie étoit ch
re, rebuttée d'avoir ſouvent, mais inu
tilement, tenté de vaincre l'inflexibilit
de l'Angleterre & de la Hollande ſur c
article, cherchoit à la ſurmonter p
l'intervention du Cardinal: & afin d'e
citer à cet égard la bonne volonté de c
Miniſtre, elle laiſſoit entrevoir, qu
l'on proportionneroit ſur les bons off
ces qu'il rendroit, ceux qu'elle ofroi
d'employer auprès de Leurs Maj. Cath.
pour procurer leur reconciliation ave
le Roi leur Neveu. C'étoit dans cett
vue que les Miniſtres Imperiaux avoien
engagé le Nonce GRIMALDI, à fair
aux Ambaſſadeurs de France & d'Hollan
de à Vienne, certaines ouvertures d'ac
commodement entre l'Empereur & le
Alliés d'Hanover: & quoiqu'elles euſſen
été reçues aſſez froidement de ces deu
Miniſ-

Miniſtres, & qu'on les eût même rejettées en Hollande, en France & en Angleterre, comme je l'ai rapporté *; elles n'avoient pas laiſſé de donner lieu aux deux partis qui diviſoient l'Europe, de chercher de nouveaux moyens convenables aux conjonctures préſentes, pour conſerver la paix.

Le Cardinal, plus empreſſé que perſonne d'en trouver, s'étoit ſouvent entretenu là-deſſus avec le Baron de FONSECA; & dans leurs conferences il avoit été queſtion, tantôt d'échanger les Etats que l'on deſtinoit à Dom Carlos en Italie avec d'autres également conſiderables en Flandres; tantôt d'une treve pour quelques années, ou d'une convention au moins, de ne commettre aucune hoſtilité de part & d'autre pendant un tems qu'on limiteroit, afin de donner aux deux Ligues de Vienne & d'Hanover celui de diſcuter leurs differentes prétentions, & de les regler à l'amiable: enfin il s'étoit auſſi agi d'aſſembler un Congrès.

La Compagnie d'Oſtende étoit toujours le principal obſtacle qu'il falloit

 lever.

* *Tom. III. pag.* 362.

lever. La proposition de l'abolir paroi-
soit aussi dure à Vienne, qu'incompa-
tible avec l'honneur de Sa Maj. Impe-
riale. On offroit seulement de la su-
pendre : mais à Londres & à la Hay-
on n'admettoit aucun temperament,
l'on vouloit absolument qu'elle fût su-
primée.

Le Cardinal, à qui toutes les négo-
ciations qui étoient sur le tapis venoien-
aboutir, n'étoit pas peu embarrassé
concilier des sentimens si opposés,
s'attirer pour cet effet la confiance de
deux partis. Il étoit assuré en quelqu-
façon de celle du Roi d'Angleterre ; l'in-
teret de ce Monarque l'obligeoit à mé-
nager la France : & à l'égard de la Répu-
blique d'Hollande, l'opinion avantageu-
se qu'elle commençoit à concevoir de l-
bonne foi de cette Eminence, sembloi-
lui garantir qu'elle suivroit l'exemple d-
Sa Maj. Brit.

La Cour Imperiale paroissoit la plu-
difficile à gagner ; & le Cardinal crai-
gnoit de ne pouvoir parvenir à dissi-
per les anciens préjugés qu'elle avoi-
contre la France. Pour applanir ce-
obstacle, il s'étoit déja servi, com-

me

comme l'effet d'une [illegible]
complaisance [illegible]
partis, [illegible]
ment au lieu, [illegible]
la fausseté, [illegible]
tifice dans [illegible]
& ils [illegible]
ver.

La [illegible]
[illegible]

lever, La propofition de l'abolir pa
foit auffi dure à Vienne, qu'inco
tible avec l'honneur de Sa Maj. I
riale. On offroit feulement de la
pendre : mais à Londres & à la l
on n'admettoit aucun temperament
l'on vouloit abfolument qu'elle fût
primée.

Le Cardinal, à qui toutes les r
ciations qui étoient fur le tapis ven
aboutir, n'étoit pas peu embarras
concilier des fentimens fi oppofés
à s'attirer pour cet effet la confianc
deux partis. Il étoit affuré en que
façon de celle du Roi d'Angleterre;
terêt de ce Monarque l'obligeoit à
nager la France : & à l'égard de la R
blique d'Hollande, l'opinion avanta
fe qu'elle commençoit à concevoir
bonne foi de cette Eminence, fem
lui garantir qu'elle fuivroit l'exemp
Sa Maj. Brit.

La Cour Imperiale paroiffoit la
difficile à gagner ; & le Cardinal
gnoit de ne pouvoir parvenir à
per les anciens prejugés qu'elle
contre la France. Pour applanir
obftacle, il s'étoit déja fervi,

me je l'ai dit *, des Nonces qui résidoient à Paris & à Vienne ; mais la tentative avoit mal réussi. Les Ministres de l'Empereur, peu disposés à regarder la contradiction où tomboit quelquefois le Cardinal dans ses discours, comme l'effet d'une simple & prudente complaisance de sa part pour tous les partis, afin de les ramener plus aisément au lieu, croyoient appercevoir de la fausseté, ou au moins beaucoup d'artifice dans ce raffinement de politique ; & ils étoient fort éloignés de l'approuver.

Le Cardinal, de son côté, trouvant qu'il étoit dangereux d'expliquer trop clairement cet espèce d'enigme à ces Ministres, chercha à lever leurs scrupules, & à les rassurer sur ses intentions par l'entremise de quelques personnes qui ne leur fussent point suspectes. Les Nonces continuerent à être chargés de ce soin ; mais indépendamment de leurs Commentaires favorables, le Cardinal s'adressa aussi au Duc de *Lorraine* **.

* *Tom. III. pag.* 171.
** Leopold I.

Les bons offices d'un Prince si sage, qui dans les tems les plus critiques avoit toujours sû se menager entre la France & l'Empereur, furent d'une grande utilité à ce premier Ministre, pour faire valoir à Sa Maj. Imp. la bonne volonté & les vues qu'il avoit; & pour lui attirer en même tems la confiance de ce Monarque. Les marques qu'il commença à lui en donner, passant, pour ce qui étoit le plus secret, par les mains d'un Prince incapable d'en abuser, mirent le Cardinal à portée, comme il le souhaittoit, de faire goûter plus aisément à l'Empereur les propositions de l'Angleterre & de la Hollande; de vaincre la repugnance qu'il avoit de consentir à l'abolition de la Compagnie d'Ostende; & de le disposer à lui laisser, en quelque façon, le soin de menager ses intérêts sur tous ces articles.

La gloire de devenir ainsi le médiateur des principales Puissances étoit trop éclatante, pour que le Cardinal laissât échapper l'occasion de l'aquerir. La situation des affaires, & les conjonctures du tems la lui offroient: il sut en faire usage pour persuader peu à peu, presqu'à toute l'Europe, jusqu'aux dernieres

res années de sa vie, qu'on devoit ce tribut à ses lumieres & à sa probité. Il est vrai que l'illusion disparut alors ; chacun la reconnut & rit de sa crédulité : à l'exception cependant de la République d'Hollande, que le Cardinal avoit sû endormir si profondément, qu'elle n'a pu se délivrer de cette léthargie que par certaines convulsions, dont les suites pouvoient lui devenir funestes, sans la sagesse du Prince qu'elle a su se donner pour Chef.

Quelqu'avantageuse que fût l'opinion que le Cardinal sut donner de son habileté & de sa bonne foi, aux deux Ligues de Vienne & d'Hanover, il survenoit, dans les négociations délicates & embrouillées dont il étoit alors question, tant de différens éclaircissemens à donner ou à recevoir ; de si fréquens sujets de méfiance à dissiper ; & un si grand nombre de points délicats à ménager, que, selon le plus ou le moins de difficultés que l'on trouvoit à concilier les intérêts des deux partis, on annonçoit un jour la guerre comme immanquable, & le lendemain on parloit avec la même certitude d'une prochaine paix.

Ce dernier objet étant celui que le Cardinal avoit le plus à cœur, il employoit tous les moyens qui pouvoient le conduire à un but si desirable. On a déja pu remarquer ce qui s'étoit passé entre lui & moi, pour que j'inspirasse les mêmes sentimens à la Cour d'Espagne. Ses sollicitations à cet égard en Angleterre & en Hollande, n'étoient ni moins pressantes ni moins réiterées; & il faisoit assurément de son mieux, pour porter ces deux Puissances à mettre un peu plus d'onction, dans la maniere dont elles s'expliquoient sur l'abolition de la Compagnie d'Ostende.

C'étoit la principale pierre d'achoppement qu'il falloit lever; & le Cardinal y parvint enfin. Car à force de representations, il obtint de ces deux Puissances, qu'elles auroient le ménagement pour l'Empereur, de paroitre se contenter que cette Compagnie fut d'abord seulement suspendue. Aussitôt qu'elles eurent consenti à cet adoucissement, le Cardinal envoya un Courier à Vienne au Duc de RICHELIEU, pour qu'il informât l'Empereur du succès de ses demarches; & pour qu'il présentât en même tems à ce Monarque

les

les propositions suivantes, concertées avec les Puissances maritimes. On ajouta qu'il pouvoit se joindre, s'il le jugeoit necessaire, au Nonce & à l'Ambassadeur d'Hollande, pour presser Sa Maj. Imp. de les accepter, & de regarder la resolution qu'Elle prendroit sur leur contenu, comme décisive pour la guerre ou pour la paix.

I.

*Il y aura une suspension de l'octroi accordé à la Compagnie d'*Ostende, *& de tout Commerce des Pays-Bas Autrichiens aux Indes, pendant un tems raisonnable: comme pourroit être le terme de dix années.*

II.

Tous les Privileges de commerce en Europe & aux Indes, seront remis à tous égards sur le même pied qu'ils étoient précédemment, & les Privileges dont les Nations Françoise, Angloise, & les sujets des Etats-Généraux des Provinces-Unies jouïssoient, ne souffriront aucune atteinte ou diminution: mais au contraire, le Commerce des dites trois Nations sera rétabli en tout, comme il a été avant l'année 1725.

III.

III.

Tous autres droits & possessions quelconques, demeureront dans le même état, qu'elles sont établies & reglées par les Traités d'Utrecht, *de* Bade & *de la* quadruple Alliance.

IV.

Pour remplir parfaitement l'objet qu'on se propose, ni l'Empereur ni l'Espagne, ou leurs Alliés, ni les Alliés d'Hanover, n'agiront point par voye de fait; & ne contribueront, ni directement, ni indirectement, sous quelque prétexte que ce puisse être, à rien qui puisse troubler l'état actuel du Nord & de la Basse-Allemagne.

V.

Ces Articles une fois convenus, toutes hostilités quelconques cesseront: On laissera librement revenir des Indes les Vaisseaux Ostendois qui sont partis, & dont les noms seront compris dans un Etat qui en sera donné par la Cour de Vienne: On laissera de-même revenir librement les Gallions en Espagne; & Sa Maj. Cath., de son côté, en usera de la même maniere qu'il

qu'il en a été usé dans les tems libres, tant par rapport aux effets des Gallions, que par rapport à ceux de la Flotille qui est revenue.

VI.

Il ne sera fait aucun tort, trouble ou préjudice, à qui que ce soit, en haine du Traité de Paix signé à Vienne entre l'Empereur & l'Espagne le 30. Avril 1725 : comme aussi en haine du Traité signé à Hanover le 3. Septembre de la même année, entre Sa Maj. Très-Chrét., Sa Maj. Brit. & le Roi de Prusse ; y compris l'Accession de leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Les dites Parties contractantes s'engageront même de se joindre, pour s'opposer à quiconque feroit quelque chose de contraire au présent Article VI. ; & de prendre ensemble des mesures en tels cas, pour la reparation.

La Cour de Vienne, malgré les forces considerables qu'elle comptoit de mettre sur pied si la guerre se déclaroit, & que l'on faisoit monter, avec l'augmentation qui avoit été déterminée, à plus de cent quatre vingt sept mille hommes, n'en desiroit pas moins la

la paix. Mais d'un autre côté, vivem piquée contre l'Angleterre, & voul d'ailleurs conserver le plus longte qu'il se pourroit, l'ascendant qu'i avoit pris sur la Cour d'Espagne, d elle se flattoit que les largesses devi droient plus abondantes depuis l'a vée de la Flotille; elle croyoit qu'il toit pas de son interêt de se deter ner si promptement à accepter les p positions qu'on lui faisoit, & q étoit bon au contraire de gagner tems.

Cette maxime est d'une grande sourco en matiere de politique: & d'a leurs la Cour de Vienne, eu égard diverses circonstances, avoit plusie raisons de vouloir la suivre.

On voyoit, si la guerre se déclar que les Alliés d'Hanover ne manquoi ni d'hommes, ni de Vaisseaux, ni d' gent. Il n'en étoit pas de même côté de l'Empereur, de l'Espagne de leurs Alliés: on n'en étoit enc qu'aux préparatifs; il falloit du te pour les faire.

Il n'en falloit pas moins, pour q les troupes, & surtout celles de Russ pussent se rendre aux endroits qui

loient d[illegible] [illegible]ir le Theatre de la guerre, & pour attendre les Gallions qui achevoient de mettre l'Espagne en état d'assembler des fonds assez considerables, pour fournir aux dépenses de plusieurs Campagnes.

Certains nuages, qui se formoient dans l'Empire Russien contre le Gouvernement de l'Imperatrice CATHERINE, faisoient craindre qu'on ne pût tirer de cette Princesse les secours sur lesquels on comptoit : on avoit besoin de tems pour voir comment l'orage se dissiperoit.

C'étoit aussi du tems qu'on attendoit l'avantage de déterminer le Roi de Prusse, à rompre tout-à-fait les liens qui l'attachoient encore aux Alliés d'Hanover ; & de voir le Corps Germanique se déclarer pour la Ligue de Vienne. Enfin en temporisant, on se flattoit d'obtenir des conditions de paix moins onereuses ; & de profiter pour cet effet des dispositions qu'on découvroit dans le Cardinal, & que l'on se proposoit de fortifier, par toutes les avances & les marques de confiance les plus capables de le gagner.

A

Avec toutes ces esperances, les Ministres Imperiaux sentoient bien, qu'il falloit s'expliquer sur les propositions qu'offroient les Alliés d'Hanover : mais comme on ne vouloit ni les accepter ni les rejetter tout-à-fait, ils prirent le parti de dresser un contre-projet à celui que le Cardinal avoit envoyé, qui admettoit nécessairement un nouvel Examen de sa part, aussi bien que de celle de l'Angleterre & de la Hollande. Ces Ministres se flattoient de trouver par là le secret de trainer la négociation en longueur, sans la rendre suspecte d'être contraire au but salutaire de la paix, où les deux partis affectoient de tendre avec une égale ardeur

Dans cette vue, & en paroissant se prêter avec plaisir aux instances des Ambassadeurs de France & d'Hollande, qui demandoient une réponse, le Baron de FONSECA fut chargé de communiquer au Cardinal les XII. Propositions suivantes.

I.

Il y aura, entre les Puissances qui signeront ces Articles, une cessation de toutes hostilités, tant par mer que par terre : & par-

ar conséquent le siege de Gibraltar *sera suspendu, du jour que la ratification de ces Actes préliminaires sera discutée au Congrès.*

II.

Ce principe établi, le Commerce des Espagnols aux Indes se fera tranquillement, comme par le passé: les Gallions reviendront en toute sureté; & la Flotte Angloise, qui pourroit être encore dans les mers des Indes, & devant PORTO-BELLO, *se retirera dès qu'elle en aura reçu les ordres, lesquels seront dépêchés immédiatement par Sa Maj. Britannique, dont Sa Maj. Très-Chrét. sera garante. Les effets des particuliers, se trouvans sur la Flotille arrivée dernierement de la* Havanne *en Espagne, & appartenans à différentes Nations, seront rendus fidelement, après que les Gallions, detenus encore à* Porto-bello, *seront revenus, & que la Flotte Angloise se sera retirée des Indes. Si cependant les dits Gallions perissent en chemin par quelque naufrage, ce cas-là n'empêchera pas la restitution des effets se trouvans sur la Flotille: Et à l'égard des Flottes Angloises, Hollandoises & Françoises, qui pourraient être vers les Côtes d'Espa-*

d'Espagne, ou vers celles des Etats
Maj. Imp. & Cath. ; elles auront
retirer, au tems que cette présente
tion d'hostilités commencera, & ne
ront rien entreprendre contre elles ou
tre leurs vaisseaux ; ni directement
directement.

III.

générale des hostili
dans six mois, à co
Congrès qui se prop

IV.

Le Congrès ne durera aussi qu
Mois, pendant lequel tems les Puis
qui y interviendront, conviendron
l'abolition, ou pour le moins, d'un
pension de l'Octroi de la Comp
d'Ostende, pendant un tems raison
comme pourroit être par exemple ce
sept ans : & on laissera librement
toute sureté, revenir des Indes à C
de, tant que le Congrès, ou bien
pension durera, les vaisseaux Ostend
seront partis devant la susdite cessa
& dont les noms seront compris da
Etat qui sera donné de la part

Maj. Imp. & Cath.; & *les vaisseaux qui pourroient peut-être avoir été pris, seront rendus de bonne foi.*

V.

Les Traités de d'Utrecht & *de* Baden, *de même* celui *de la* Quadruple-Alliance, *seront respectivement le fondement sur lequel la negociation proposée se doit faire:* & *quant au Commerce, il sera rétabli, comme il a été stipulé par le Traité de Commerce fait à* Utrecht *entre l'Espagne, la Grande-Bretagne* & *les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. S'il y avoit néanmoins des difficultés ulterieures ou posterieures à l'égard du dit Commerce, elles seront discutées au susdit Congrès.*

VI.

Le Congrès s'assembera sans délai dans deux mois, à compter du jour que ces Articles auront été accéptés & *signés par les Puissances respectives.*

VII.

Le Congrès se tiendra à Aix la Chapelle.

VIII.

d'Espagne, ou vers celles des Etat Maj. Imp. & Cath.; elles aur retirer, au tems que cette présen tion d'hostilités commencera, & rons rien entreprendre contre elles tre leurs vaisseaux; ni directemen directement.

III.

Cette cessation générale des hos subsistera que pendant six mois, du jour que le Congrès qui se pr ra formé.

IV.

Le Congrès ne durera aussi Mois, pendant lequel tems les P qui y interviendront, convienda l'abolition, ou pour le moins, d' pension de l'Octroi de la Co d'Ostende, pendant un tems rais comme pourroit être par exemple sept ans; & on laissera librement toute sureté, revenir des Indes à de, tant que le Congrès, ou bien pension durera, les vaisseaux Osten seront partis devant la susdite ce & dont les noms seront compris état qui sera donné de la part

Maj. Imp. & Cath. ; & les vaisseaux qui pourroient peut-être avoir été pris, seront rendus de bonne foi.

V.

Les Traités d[illegible] d'Utrecht & de Baden, de même celui de la Quadruple-Alliance, seront respectivement le fondement sur lequel la negociation proposée se doit faire : & quant au Commerce, il sera rétabli, comme il a été stipulé par le Traité de Commerce fait à Utrecht entre l'Espagne, la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. S'il y avoit néanmoins des difficultés ulterieures ou posterieures à l'égard du dit Commerce, elles seront discutées au susdit Congrès.

VI.

Le Congrès s'assembera sans délai dans deux mois, à compter du jour que ces Articles auront été acceptés & signés par les Puissances respectives.

VII.

Le Congrès se tiendra à Aix la Chapelle.

VIII.

VIII.

Les plenipotentiaires qui seront n... mêt, ne pourront y avoir que ... Gentils-hommes, deux Pages & six ... de Livrée, pour être plutôt prêts à ... rendre; & pour éviter toute superi... de luxe & de dépense.

IX.

Ils n'observeront aucun Cérémon... & s'en tiendront à ce qui fut re... dans le dernier Congrès de Cambr... pour éviter toutes les difficultés de ... séance; avec liberté pourtant de pr... ver, ainsi que chacun le jugera à pro...

X.

Les Princes recommanderont respecti... ment à leurs Plenipotentiaires, d'é... tout embarras qui pourroit troubler ... allonger le Congrès.

XI.

En cas que quelqu'une des Puissa... respectives exerçat pendant les six ... quelque hostilité, toutes les autres se ... dront contr'elle, pour en poursuivre ... reparation.

X

XII.

est convenu d'inviter les Puissances Nord, d'envoyer leurs Ministres à ce ès, pour y terminer à l'amiable les ns qu'elles pourroient avoir respective. : & pendant la durée du dit Con- l'Empereur s'engage de sa part, de dre tout acte d'hostilité, directement, directement, tant par terre que par selon les termes etablis par les pré- Articles.

Cardinal comprit sans peine, que our de Vienne, en faisant ces sitions, ne cherchoit qu'à éluder qu'on lui avoit faites. Un tel pro- lui deplut beaucoup, aussi bien x deux Ambassadeurs des Puissan- aritimes. Mr. WALPOLE, à Mr. de St. SAPHORIN, pen- son séjour à Vienne, s'étoit : quelquefois, de ce que le Duc ICHELIEU menageoit fort la Imperiale, & s'attachoit un peu à se rendre agreable à l'Empereur, anqua pas, dans les conference eut avec le Cardinal, au retour ourier qui avoit été dépeché à e, d'imputer à cet Ambassadeur,

d'avoir donné une nouvelle preuv
sa complaisance dans l'occasion di
s'agissoit : & Mr. HAMEL BR
NINX, peut-être pour se mettre
bri d'essuyer le même reproche,
bloit, dans ses lettres, confirmer
opinion.

Le Cardinal, qui vouloit éviter
ne crût à Londres & à la Haye,
le Duc de Richelieu ne faisoit q
conformer aux secretes instru
qu'il recevoit, affecta de paroître
content qu'il se fût prêté si facilem
recevoir le contre-projet de l'Empe
& pour n'avoir à essuier aucun rep
là-dessus de la part des Puissances n
mes, il s'expliqua avec le Baro
FONSECA sur les nouvelles pr
tions qu'il lui avoit présentées,
maniere encore plus ferme qu'il n
fait auparavant. Il dit à ce Min
que s'étant flatté que l'Empereur
plus d'attention à toutes les diffi
qu'il lui avoit fallu surmonter,
porter l'Angleterre & la Hollande
contenter que la Compagnie d'O
fut simplement suspendue, jusq
qu'un Congrès décidat du fort d
établissement ; il ne pouvoit s'emp

d'être surpris, & de se plaindre de ce que Sa Maj. Imp. montroit si peu d'empressement à profiter d'un changement qu'Elle avoit paru desirer, & qu'on n'avoit gueres eu lieu d'attendre : Qu'il étoit fort à craindre que ces deux Puissances, voyant à présent leur condescendance devenir inutile, ne reprissent leurs premiers sentimens, & n'augurassent aussi mal des dispositions pacifiques de l'Empereur, que de son intention à leur donner satisfaction sur l'article de la Compagnie d'Ostende.

Le Cardinal ajouta, qu'il regardoit la conduite que tenoit la Cour de Vienne dans la circonstance présente, comme l'unique effet des vues qu'on lui connoissoit, de traîner les affaires en longueur, tant pour procurer à l'Espagne le tems d'exécuter ses desseins, que pour parvenir enfin à déterminer l'Empire & plusieurs autres Puissances, à se déclarer contre la France : Qu'il n'étoit donc plus possible au Roi de pousser plus loin la modération ; & qu'après tout ce que Sa Maj. avoit fait pour conserver la paix dont l'Europe jouissoit, (jusqu'à ménager les intérêts de l'Empereur, quoiqu'Elle n'ignorât

pas que ce Monarque cherchoit à attirer des ennemis de toutes parts qu'il faisoit répandre, dans la Diet Ratisbonne, des bruits & des Ecrits injurieux à sa gloire) il n'y avoit sonne qui ne reconnût, combien étoit éloigné de se laisser aller à cun mouvement de ressentiment, quel point le repos public lui cher.

„ Cet esprit d'équité (continu „ Cardinal) ne fera cependant p „ perdre de vûe à Sa Maj., ce qu „ doit à sa gloire & à ses Alliés. „ est fermement resolue de prendre „ mesures les plus promptes & les „ efficaces, pour soutenir ses inte „ & les leurs: & vous pouvez voir „ les préparatifs de guerre qu'on a „ faits ici, en Angleterre & en „ lande, qu'on ne differera pas „ longtems à prendre une resolutic „ & que si Sa Maj. Imp. a sincerem „ envie de prévenir la guerre, le „ ment est venu de la mettre en e „ cution."

Le Sr. de FONSECA, qui ne s tendoit pas à trouver dans le Cardi tant de fermeté, & qui savoit que

C

Cour vouloit éviter la guerre, adoucit l'esprit de ce Ministre autant qu'il lui fut possible. Il l'assura que les nouvelles propositions de l'Empereur, bien loin d'etre artificieuses, ou faites à dessein d'amuser le tapis par une negociation inutile, procedoient au contraire du desir sincere qu'avoit Sa Maj. Imp., de prendre de concert avec Son Em. les mesures les plus promptes & les plus efficaces, pour détourner l'orage, dont ont étoit menacé : Que les changemens ou des additions que l'Empereur avoit cru devoir faire aux six propositions des Alliés d'Hanover, partoient du même principe, & ne faisoient que donner plus d'étendue aux moyens qu'on pouvoit employer : Que ce Monarque verroit toujours, avec un sensible plaisir, le Cardinal suivre le projet pacifique dont il étoit occupé ; & que dans la confiance qu'il l'auroit bien le faire réussir par sa sagesse & ses lumieres, il l'assuroit que Sa Maj. Imp. n'avoit pas moins à cœur la conservation de la paix que Son Eminence.

Le Baron de Fonseca ajouta, que si l'Empereur s'étoit déterminé à faire une augmentation considerable dans ses trou-

fin où aboutiroient toutes ces dis
tions militaires : & comme il n'
roit pas, que ceux à qui elles plais
ou pouvoient devenir utiles, l'av
taxé de timidité, il affectoit de mo
des sentimens tout opposés. La
faction de détruire par cette conn
l'opinion de la foiblesse, que ces
sonnes travailloient à lui attribuer,
augmentée par l'espece de certitude
avoit, de faire avorter leurs dessei
& de leur donner après cela tou
tems de se repentir des embarras q
les ne cessoient de lui susciter.
qui lui causoient le plus de peine
dont il étoit aussi le plus occupé,
noient de la Cour d'Espagne,
laquelle, surtout depuis la lettre
avoit reçue de la Reine, il se vo
obligé à de grands ménagemens : il
préhendoit que cette Princesse ne
tendît les pousser trop loin, & jus
donner lieu à l'Angleterre & à la
lande de les découvrir, ou au m
de les soupçonner. Il me parloit
vent de son inquiétude sur cet arti
& de la ferme resolution où il
cependant de passer outre, si Sa
Cath., malgré ses représentations,
si

filtoit dans le dessein de faire continuer le siege de Gibraltar.

Ce fut sans doute pour m'en convaincre entierement, que le Cardinal me lut une seconde lettre qu'il avoit écrite à la Reine d'Espagne ; dans laquelle il lui exprimoit fort naturellement, quoique dans des termes convenables, ses sentimens sur cette entreprise ; sur le peu de confiance qu'elle devoit avoir dans les magnifiques promesses de la Cour de Vienne ; & sur l'entiere impossibilité où il alloit être incessamment, de resister aux sollicitations pressantes des Alliés du Roi, pour faire cause commune avec eux. Les instances qu'il faisoit ensuite à Sa Maj. Cath., de hâter, par un peu de condescendance pour ses avis, le moment de la reconciliation, afin qu'elle servit à mettre le Roi en liberté d'agir en tout de concert avec elle, étoient certainement aussi pressantes que bien fondées. Comme je lui dis là-dessus que j'esperois qu'elles produiroient d'heureux fruits ; il me repliqua, qu'il en acceptoit l'augure, sans compter pourtant beaucoup sur sa certitude : &, en me remettant la lettre qu'il écrivoit à la Reine, pour

que je l'adressasse à l'Archevèque d'A
da, il me pria d'engager de mon mi
ce Prelat, à conseiller à cette Princ
de faire une serieuse attention à ce q
prenoit la liberté de lui representer.

A peu près dans ce tems-là je déc
vris par le moyen d'une personne d
Cour, que le feu Duc d'ORLEA
avoit chargé un certain Cordelier, n
mé le Pere *Poisson*, de composer
Ouvrage sur l'Ancienne forme du G
vernement de la Monarchie Franço
& sur l'usage où l'on avoit été
dant longtems, en partageant le R
ume entre les enfans des Rois,
préferer quelquefois les Cadets
aînés, selon que le Roi ou la Na
le jugeoient à propos. La même
sonne qui me fit cette confiden
m'assura que cet Ouvrage étoit cur
& bien écrit : qu'il n'y en u
que deux Copies manuscrites ; l
destinée pour le Duc d'Orleans,
étoit mort avant qu'elle fut finie ;
l'autre restée vraisemblablement
les mains de l'Auteur.

L'avis me paroissant utile, je fo
le projet de travailler à retirer au n
un des deux Exemplaires, & à
en

ensuite supprimer l'autre : Et comme je ne doutai point que le Cardinal ne fût instruit de cette particularité, & que peut-être même il n'eût vu l'Ouvrage ; je lui parlai dans une de nos Conférences, des matieres dont on m'avoit dit qu'il traitoit, & de l'embarras où j'étois, pour découvrir dans quelles mains les Exemplaires pouvoient avoir passé, afin de m'en saisir, & qu'il n'en fût plus question.

Le Cardinal, déja au fait de tout ce mistere, me parut d'abord surpris que j'en eusse eu connoissance ; & il me demanda, si ce n'étoit point par le Duc de Bourbon qu'elle m'étoit venue. Lui ayant repliqué, que je n'avois pas même eu la pensée d'en parler à ce Prince ; il me dit, qu'il étoit donc fort singulier que j'eusse pu le savoir par un autre moyen : mais qu'enfin, puisque cela étoit, il m'avouoit que tout ce que l'on m'avoit dit de cet Ouvrage étoit vrai ; que cependant il ne l'avoit point lû ; qu'il savoit seulement qu'il existoit, & que l'Auteur avoit fait de son mieux, pour meriter la liberalité avec laquelle on lui avoit promis de recompenser son zele & son travail.

„ Je suis aussi informé (ajouta
„ Cardinal) qu'il n'y a jamais eu
„ comme on vous l'a dit, que de
„ Manuscrits de cet Ouvrage, de
„ l'un, après la mort de Mr. le D
„ d'Orléans, est tombé entre les ma
„ de Mr. le Duc; & c'est ce qui
„ faisoit croire qu'il vous en avoit p
„ lé. Pour le second, que le P
„ *Pallion* s'est reservé, je suis cert
„ qu'il est encore entre ses mains;
„ je vous promets, puisque vous de
„ rez si fort de l'avoir, de le fa
„ tomber dans les vôtres. A l'égard
„ celui que Mr. le Duc a retenu
„ gouverneur, vous avez lu comme vo
„ le jugerez à propos: vous savez
„ que je vous ai dit de le commen
„ ment, que j'ignore entièrement
„ qui se passe entre ce Prince & vous
Ce discours du Cardinal me donna
tout l'éclaircissement que je pouvois d
sirer sur l'Ouvrage du Pere Pallion,
une nouvelle preuve du zele de s'o
Em. pour les intérêts du Roi d'Esp
gne; je le remerciai de la bonté qu'il
avoit, de vouloir bien retirer, des main
du Candelier, le Manuscrit en question
Je lui dis ensuite, que n'étant unique

ment

[redacted]

„ Je suis aussi informé (ajouta le Cardinal) qu'il n'y a jamais eu, comme on vous l'a dit, que deux Manuscrits de cet Ouvrage, dont l'un, après la mort de Mr. le Duc d'Orléans, est tombé entre les mains de Mr. le Duc; & c'est ce qui me faisoit croire qu'il vous en avoit parlé. Pour le second, que le Pere *Poisson* s'est reservé, je suis certain qu'il est encore entre ses mains; & je vous promets, puisque vous desirez si fort de l'avoir, de le faire tomber dans les vôtres. A l'égard de celui que Mr. le Duc a retenu, gouvernez vous avec lui comme vous le jugerez à propos: vous sçavez ce que je vous ai dit dès le commencement, que j'ignore entierement ce qui se passe entre ce Prince & vous."

Ce discours du Cardinal me donnant tout l'éclaircissement que je pouvois desirer sur l'Ouvrage du Pere Poisson, & une nouvelle preuve du zele de son Em. pour les interêts du Roi d'Espagne; je la remerciai de la bonté qu'elle avoit, de vouloir bien retirer, des mains du Cordelier, le Manuscrit en question. Je lui dis ensuite, que c'étoit unique-

ment

...it pour l'envoyer ...

...lique, suivant ...

...les crusse pas ...

...le bon Pere ...

...le Duc d'...

...let & qu'il ...

...le, que Son ...

...les mains ...

...hon, ...

...commence...

... Cath & ...

...si leger ...

...toit en effet ...

...lement que ...

...dinal, qu'avoit ...

...avant les ...

...eine d'Espagne ... Duc

...Bourbon ...

...ue ce Prince ...

...les contre...

... je les ...

...igné ses ...

...açon aussi ...

... Il ne ...

bien atten...

[redacted]

„ Je suis aussi informé (ajouta le
„ Cardinal) qu'il n'y a jamais eu,
„ comme on vous l'a dit, que deux
„ Manuscrits de cet Ouvrage, dont
„ l'un, après la mort de Mr. le Duc
„ d'Orléans, est tombé entre les mains
„ de Mr. le Duc; & c'est ce qui me
„ faisoit croire qu'il vous en avoit par-
„ lé. Pour le second, que le Pere
„ *Vaillant* s'est reservé, je suis certain
„ qu'il est encore entre ses mains; &
„ je vous promets, puisque vous desi-
„ rez si fort de l'avoir, de le faire
„ tomber dans les vôtres. A l'égard de
„ celui que Mr. le Duc a retenu,
„ entre nous, vous avez lu comme vous
„ le jugerez à propos: vous savez ce
„ que je vous ai dit dès le commence-
„ ment, que j'ignore entierement ce
„ qui se passe entre ce Prince & vous."

Ce discours du Cardinal me donnant tout l'éclaircissement que je pouvois desirer sur l'Ouvrage du Pere Vaillant, & une nouvelle preuve du zele de son Em. pour les interêts du Roi d'Espagne; je le remerciai de la bonté qu'il avoit, de vouloir bien retirer, des mains du Cordelier, le Manuscrit en question. Je lui dis ensuite, que c'étoit unique-

ment

pour l'envoyer à leurs Maj. Cath., je, suivant toute apparence, je crusse pas disposées à dédommabon Pere de ce que la mort de e Duc d'Orleans lui avoit fait & qu'à l'égard de l'autre Exem, que Son Em. m'apprenoit être les mains de Mr. le Duc de on, je me flattois, par tout ce mmençoit à se passer entre leurs Cath. & lui, qu'il ne refuseroit i si leger sacrifice.
oir en effet avec d'autant plus de nent que je parlois de la sorte au ui, qu'ayant reçu peu de jours vant les réponses du Roi & de ne d'Espagne aux lettres du Duc urbon, je les lui avois envoyées; ce Prince, aussi content de ce s contenoient, que de la maniere e les lui avois attirées, m'avoit nè ses sentimens à cet égard d'une aussi obligeante que pleine d'a. Il ne fit donc, comme je m'y bien attendu, aucune difficulté répondre sur ce qui concernoit age du P. Pottion: & il m'écri- qu'il étoit vrai que l'Exemplaire lui demandois avoit été en son
pouvoir.

pouvoir : qu'il l'avoit lû, & l'
trouvé d'autant plus dangereux,
étoit rempli de traits & de reche
très propres à faire impression,
autoriser les maximes qu'il vouloi
blir : mais que ne pouvant s'ima
qu'on pût jamais avoir connoissan
cet Ouvrage, & afin d'empêcher qu
produisît l'effet pour lequel il av
composé, il l'avoit brulé ; ce dc
étoit, ajouta-t-il, fort fâché, pu
voyoit que j'aurois souhaitté de
voyer à leurs Maj. Cath.

L'unique vue que j'avois eue
qu'on m'avoit parlé de cet Ouv
d'en supprimer les exemplaires s'il
possible, se trouvant parfaitement
plie par ce que le Duc de Bou
m'écrivoit, & par ce que le Ca
m'avoit dit ; je rendis compte à
ui de la lettre de ce Prince. Il n
parut point persuadé, qu'il eut f.
la Copie qui lui étoit tombée ent
mains, l'usage qu'il me disoit.
sans m'embarasser d'examiner
conjectures étoient bien ou ma
dées, je crus devoir m'en rappo
la bonne foi du Duc de Bourbon
tout dans la circonstance où il

d'embrasser avec tant de sincerité les interêts de Leurs Maj. Cath., & ou, de leur côté, Elles lui avoient rendu leur amitié. Je le fis remarquer à son Eminence; & Elle convint que j'avois raison.

Quelques jours après le Cardinal tint exactement la parole qu'il m'avoit donnée, de me faire avoir l'Exemplaire que le Pere Poisson s'étoit reservé; & l'ayant tiré d'une petite tablette fermant à clef, qui étoit auprès de son fauteuil, il me le remit.

„ Je n'ai fait (me dit-il alors) que
„ le parcourir; & ce que j'en ai lû,
„ m'a effectivement paru tres-capable
„ d'établir certaines opinions favorables
„ au but où tend cet Ouvrage. Exa-
„ minez-le plus à loisir, & si vous ju-
„ gez ensuite à propos de l'envoyer en
„ Espagne, je vous en laisse le maitre;
„ mais nullement, s'il vous plait, d'en
„ prendre une Copie, ou de le garder:
„ & si vous ne l'envoyez pas à Leurs
„ Maj. Cath., je vous prie de me le
„ rendre ".

Je m'occupai pendant quelques jours à lire l'Ouvrage du P. Poisson. Il entroit dans un détail fort étendu sur l'ancienne

cienne forme du Gouvernement des Francs; sur leurs Loix, toutes militaires; sur l'ordre qu'on gardoit, dans les premiers tems, pour succéder à la Couronne, selon lequel cet Auteur prétendoit prouver, que dans la premiere & la seconde Race des Rois de France, les puisnés, & quelquefois les enfans naturels, avoient été préferés aux aînés & aux légitimes, dans les partages qu'on faisoit des États de la Monarchie. Il avançoit, avec la même assurance, que pendant la durée des deux premieres Races, & assez avant dans la troisieme, la *Loi Salique*, peu connue, peu estimée, & très négligée, n'avoit jamais été consultée quand il s'étoit agi de décider du droit de succeder à la Couronne. Il paroissoit au reste, par le grand nombre d'autorités qu'il citoit, qu'on lui avoit tout recommandé de ne rien hazarder légerement, & que dans cette vue, on lui avoit amplement communiqué les Livres & les anciens Manuscripts qui pouvoient lui être nécessaires. Il s'étoit servi avec soin de ce secours; & ses recherches, jointes aux Faits qu'il exposoit, étoient effectivement propres à

...e impression, comme le Duc de Bourbon me l'avoit écrit.

...ne dissimulerai point, que malgré ...fense du Cardinal, je fus plusieurs ...tenté de garder une Copie de cet ...age, à cause de sa singularité : ... le travail, qui auroit été long, ...u compatible avec les occupations ...'avois alors, m'empêcha d'exécuter ...dessein ; & la délicatesse de la ma... ...ne me permit point de confier cet ... à personne. Je m'amusai cepen... un jour, à écrire quelque chose ...article où le P. Poisson parloit de ...*i Salique.* J'ai retrouvé dans mes ...rs ce petit fragment, qui n'a échap... ...es mains de ceux qui se sont em... des autres, que parce qu'il étoit barbouillé que mal en ordre. Le

...oi, ce me semble, prouvé claire... jusqu'à présent, par plusieurs Faits ...testables, que pendant la premiere & ...onde Race des Rois de France, il a été question de la Loi Salique, que ...ation Françoise a constamment choisi ...la gouverner dans les premiers tems, ...me qu'elle a cru le plus capable d'as...

surer

surer son bonheur ; sans s'embarrasser de suivre l'ordre de primogeniture entre les enfans des Rois, ni même quelquefois faire attention s'ils étoient legitimes : ainsi que cela arriva au sujet de Louis & *de* Carloman, *fils naturels de* Louis *le* Begue. *Les François ne se croyoient nullement astreints à cet égard par aucune Loi. L'élection de* Pepin, *aprés la déposition de* Chilperic, *&* celle *d'*Hugues Capet, *au préjudice de* Charles *frere de* Louis, *dernier Roi de la seconde Race, servent de preuve de ce que j'avance ; & que la Nation se croyoit en pleine liberté de placer des étrangers sur le Trône, par préference aux Princes à qui la Loi Salique sembloit l'assurer, quand elle jugeoit son bonheur interessé à ce changement. Si donc cette fameuse Loi avoit existé ; si les François l'avoient regardée comme le Chef-d'œuvre de la sagesse de leur fondateur ; ou qu'ils eussent été persuadés, que leur tranquillité dépendoit d'une exacte fidelité à l'observer : auroient-ils changé si fréquemment, si promptement, & avec si peu de scrupule, l'ordre d'une succession hereditaire, que la* Loi Salique *établissoit ; & rendu la Couronne élective ?*

C'est

en vérité ce qu'on ne persuadera pas
nt à des gens judicieux & éclairés.
ne sera gueres plus disposé à recevoir
e les Partisans de la même Loi avan-
sur l'attachement qu'on a eu à la
, quand on examinera avec un es
dégagé de préventions, ce qui s'est
pendant plusieurs générations de la
me Race : car franchement, cette
sé Loi ne paroit pas alors moins né-
que dans les deux précédentes. Hu-
s Capet (je veux bien en con-
) avoit ses raisons de la laisser tom-
au moins pour quelque tems, dans
i. Il ne pouvoit réclamer son auto-
pour assurer la possession de la Cou-
à sa postérité, puisque la Nation la
voit déférée au préjudice de l'héritier
me : & c'eut été une imprudence ex-
à ce Prince, de prétendre établir,
la Loi Salique, un droit qu'on ne
ccordoit qu'en la transgressant. Mais
qu'un assés long espace de tems avoit
iblement accoutumé les François à la
nation des Princes de sa famille, pour-
les Rois ses successeurs ne faisoient-ils
revivre une Loi si respectée & si chere
rs sujets, pour affermir sur la tête
urs enfans une Couronne si brillante ?
Ce

Ce projet ayant réussi, on fit paroître alors sur la scene la fameuse Loi Salique, qui servoit merveilleusement à écarter ces idées. Elle ne se présenta d'abord qu'avec la timidité d'une nouvelle venue: mais ceux qui la produisoient, s'attacherent à lui donner une origine aussi ancienne que la Monarchie, afin de la rendre respectable aux peuples. Cette opinion, dont on ne s'embarrassa gueres, dans ces tems d'ignorance, d'examiner la vérité ou la fausseté, s'introduisit & prit faveur: & comme les chimeres dont une Nation s'entête, font toujours insensiblement de nouveaux progrès, & qu'on regarde comme des temeraires ceux qui s'avisent de les combattre; la Loi Salique, que la Cour d'ailleurs étoit interessée à proteger, acquit assez promptement, par le secours d'un nombre considerable d'Ecrivains, une si grande autorité, qu'on se crut obligé en conscience, à souscrire à tout ce qu'on débitoit de son ancienneté & de sa sagesse. Enfin l'usage avantageux que PHILIPPE DE VALOIS fit de cette Loi, dans le tems du demêlé qu'il eut avec EDOUARD III. Roi d'Angleterre, pour le droit de succéder à la Couronne, qu'ils se disputoient, dont

lant, je ferai tout-à-l'heure mention dans la Section suivante ; servit infiniment à fortifier la déference, que ses partisans travailloient toujours à persuader qui lui étoit due.

A Dieu ne plaise, qu'en parlant comme je fais, je pretende censurer l'attachement, que la Nation montre pour une Loi, à qui elle croit être redevable du bonheur d'être gouvernée par l'Auguste Maison qui regne sur elle depuis tant de siecles : Mes vœux tendront toujours, au contraire, à voir accroître ces sentimens. Mais puisqu'on n'a pas besoin, pour les inspirer à une Nation si fidele, de recourir à des fables ou à des suppositions ; on auroit tort de me faire un crime, de chercher à leur donner pour fondement la verité.

Mais quoi, m'objectera-t-on sans doute ; vous flattez-vous de faire passer la Loi Salique pour une illusion ; & qu'on doive plus déferer aux raisons que vous employez pour détruire son autorité, qu'à celles qu'un si grand nombre de savans Auteurs ont recueillies pour l'établir ? Nullement : je suis au contraire si éloigné de rien exiger de semblable, que je consentirai, si l'on veut, que la Loi Salique est aussi ancienne que la Monarchie ; qu'on ne la nomme ainsi,

ainsi, que parce qu'elle est l'ouvrage des Saliens, ou Salins, anciens peuples de la Germanie, dont parle AMMIAN MARCELLIN; & en un mot, que cette Loi a été l'article principal du droit que ces peuples observoient. Quel avantage après cela retirera-t-on de ma complaisance? & comment les partisans de la Loi Salique parviendront-ils à la faire regarder comme la Regle invariable du droit de succéder à la Couronne? C'est, ce me semble, ce que les termes mêmes de la Loi leur rendront impossible. Et pour mettre le Lecteur en état de juger de ce que j'avance, les voici: De terra Salica, nulla portio hereditatis transit in mulierem; sed ubi inter nepotes aut pro-nepotes post longum tempus, de alode terra, contentio suscitatur, non per stirpes, sed per capita dividatur. Je demande à présent, par quel raisonnement on peut prouver, que ce qu'on vient de lire renferme la Loi fondamentale de la Monarchie; & que c'est par cette Loi que le droit de la posseder est établi? Car premierement il est évident, par les termes de cette Loi que je viens de citer, qu'elle ne regle que la maniere de partager les Alleuds entre les descendans des familles particu-

particulieres, & qu'elle ne dit pas un mot de ce qui concerne la succession à la Couronne ; & secondement, qu'elle ne fait pas même mention des Fiefs, mais seulement des Alleuds, par où l'on entend les terres en Roture, qui doivent des cens & des rentes. Or en bonne foi, quel bizarre expédient trouvera-t-on, pour faire sortir d'un reglement d'Alleuds, celui qui décide du sort de la Monarchie Françoise, qui, sans contredit, est l'heritage le plus noble & le plus grand qui soit en Europe ? Et comment sera-t-il possible, de faire appercevoir le rapport qu'il y a entre la maniere de partager des terres en Roture dans des familles, avec l'ordre qu'on doit suivre entre les héritiers qui sont appellés à la succession de la Couronne ? Ce n'est pourtant pas encore tout : & pour achever de dissiper l'illusion, si l'on veut étendre la Loi Salique jusqu'aux plus nobles Fiefs, & jusqu'à la Couronne ; en resultera-t-il que les Femmes soient excluses de la posseder ? Non certainement ; car enfin l'usage explique la Loi ; & selon cet usage, les filles héritent des Terres les plus nobles au défaut des mâles, & les peuvent même porter en d'autres Maisons en se mariant. Il faut donc conve-

vec des réflexions hazardées qui par là même ne sont pas . On voit aussi qu'il élude, dessein, de répondre sur il s'agit, à plusieurs objecui pouvoit faire. Mais le ra de son raisonnement le l voudra : cet examen n'est t de mes Mémoires.

: ne fusse plus obligé, deois parvenu à faire entrer dans les affaires secrettes chargé, à prendre autant s pour écrire en Espagne, fallu en employer dans la où ce Ministre m'auroit été ble ; il se présentoit cepenuvent des occasions, d'in- Maj. Cath. de plusieurs , soit de la Cour, soit de il ne convenoit point qu'il nce.

ntion étoit d'autant plus 'il s'agissoit quelquefois du ne dans mes relations, par rtains petits faits qui seroiler son caractere, sa cons liaisons avec differentes toutes choses dont on ne

L 2 pou-

. si la Loi Salique s'étend jusqu'aux ...les (quoiqu'elle n'en fasse aucune ...) & jusqu'à celui qui, sans cont... l'est par excellence sur tous les au... ... est ce en la une énorme injusti... par les filles des Rois d'un Etat ... fondé sur le droit naturel; que pres... tout les coutumes chez les Nations ...tes, accordent même aux filles des par...leurs; & que la Loi Salique n'exclut ...t. Si l'on avance au contraire, que ... Loi ne regarde que le partage des terres en roture; n'est-il pas absurde de vouloir, qu'elle doive également déterminer le droit & l'ordre de succéder à la Couronne? A l'égard de l'objection que l'on me fera peut-être, pour combattre mon sentiment, que jamais on n'a vu de femme assise sur le Trône de France, & regner sur la Nation; il est facile de la résoudre. Mais cet article demandant une explication sur la forme toute militaire du Gouvernement des Francs, & sur la maniere dont elle s'est perpetuée dans la Monarchie; nous examinerons l'une & l'autre.

Voilà le morceau qui m'est resté de l'Ouvrage du Pere *Poisson*. Il y a quelque chose de vrai dans ce qu'il contient,

dent, mêlé avec des réflexions hazardées légerement, & qui par là même ne sont pas toujours justes. On voit aussi qu'il élude, ou omet à dessein, de répondre sur l'article dont il s'agit, à plusieurs objections qu'on lui pouvoit faire. " Mais le Lecteur portera de son raisonnement le jugement qu'il voudra : cet examen n'est pas du ressort de mes Mémoires.

Quoique je ne fusse plus obligé, depuis que j'étois parvenu à faire entrer le Cardinal dans les affaires secrettes dont j'étois chargé, à prendre autant de précautions pour écrire en Espagne, qu'il auroit fallu en employer dans la circonstance où ce Ministre m'auroit été moins favorable ; il se présentoit cependant assez souvent des occasions, d'informer Leurs Maj. Cath. de plusieurs particularités, soit de la Cour, soit de Paris, dont il ne convenoit point qu'il eût connoissance.

Cette attention étoit d'autant plus nécessaire, qu'il s'agissoit quelquefois du Cardinal même dans mes relations, par rapport à certains petits faits qui servoient à dévoiler son caractere, sa conduite, & ses liaisons avec differentes personnes : toutes choses dont on ne

pouvoit que me sçavoir g de donn
une juste idée. Ces sortes de détai
ou ces minuties, si l'on veut les nc
mer ainsi, plaisent toujours à ceux
qui on les écrit : & des lettres remp
uniquement d'affaires serieuses, de n
ximes & de reflexions politiques, devi
droient à la longue aussi pédantesq
qu'ennuyeuses, si l'on n'avoit soin d
égayer de tems en tems le stile par
épisodes amusantes. On voit avec pl
sir un Négociateur, faire succéder à
narrations seches & peu agréables,
recits d'un goût different : & comme
intrigues, les mouvemens, & certa
événemens qui arrivent fréquemm
dans les Cours, quoique de peu d'i
portance, fournissent une ample mat
re à de pareilles relations ; il n'est
mais inutile de les faire. Car indépe
demment des connoissances qu'elles do
nent à ceux à qui on les écrit, &
l'espece d'anatomie des ressorts secr
d'un Gouvernement qu'on leur prése
te ; celui qui sait les placer à propo
se procure aussi l'avantage de faire
marquer la justesse de son discerneme
par le choix des matieres dont il par

& par l'[illegible]ément qu'il fait repandre sur ce qu'il dit.

C'est aussi ce que je tâchois d'observer dans les lettres que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida. D'ailleurs les réponses de ce Prélat m'encourageoient à en user ainsi. On peut voir dans ce qu'elles contiennent, puisqu'on s'est emparé de toutes, qu'il me repetoit souvent, que Leurs Maj. Cath. étoient très satisfaites du compte exact que je leur rendois de ce qui se passoit à la Cour de France; & qu'il m'exhortoit à continuer de ne leur rien laisser ignorer de tout ce qui pouvoit concerner leur service & leur amusement.

J'étois, au reste, bien moins embarrassé à suivre cet avis, qu'à trouver le moyen de dérober au Cardinal la connoissance de ces sortes de lettres: & comme il falloit pour cet effet employer une voye moins suspecte que celle du Courier ordinaire, je profitai de l'amitié qui se forma insensiblement entre Mr. MASCEI, alors Nonce en France, l'Abbé ROTTA * son Audieur

* C'est le même qui avoit été au Congrès de

&c. mets pour les prier d'[illegible]réer, qui
pussent de tems en tems écrire en Es-
pagne, par les Couriers que les négoi-
tions qui étoient sur le tapis, &
passoient assez souvent, comme je
rapporté *, par les mains des Nonc-
obligeoient Mr. Mascel d'envoyer à M-
drid. Ils m'accorderent avec plaisir
grace que je leur demandois ; & ce
desormais par ce moyen, que je co-
muniquai à l'Archevêque d'Amida p-
sieurs particularités, qu'il n'étoit pa-
propos que le Cardinal pût connoîtr-
Indépendemment de la facilité, q-
mes liaisons avec le Nonce & l'A-
Rotta me donnerent, de faire tenir m-
lettres avec sureté ; j'en recueillis enc-
l'avantage, d'apprendre dans les conv-
sations que nous avions ensemble, p-
sieurs choses sur ce qui regardoit la
conciliation des deux Couronnes, -
dispositions, les démarches & les -
cours du Cardinal à cet égard, qui
sur

de *Cambray*, faire des protestations au n-
de Sa Sainteté, au sujet des investitures
Duchés de *Parme* & de *Plaisance*, que l'E-
pereur avoit donné à l'Infant *Dom* CARL-
au préjudice des droits du St. Siege.
* *Page* 63 *de ce Tome IV*.

firent extrêmement [illegible] je me trou-
vois à portée [illegible] par leur ca-
nal, & par celui de [illegible]
s'il n'y avoit, par rapport à ces diffé-
rentes matières, aucune contradiction
entre ce que le Cardinal me disoit, &
ce qu'ils me rapportoient. [illegible]
quent j'étois instruit [illegible]
on s'explique avec plus de connoissance
de cause, & avec [illegible]
que donnent des [illegible]

A ces secours que je tirois des Mi-
nistres étrangers, s'en joignoient d'au-
tres que je recevois de la part de diffé-
rentes personnes, qui s'intéressoient au
succès des affaires dont j'étois chargé;
& le nombre s'en augmentoit insensible-
ment. Quelque desir, au reste, que
j'eusse de l'accroître; je ne montrois au-
cun empressement qui pût [illegible]
des soupçons aux [illegible], ou donner
lieu de craindre à ceux qui me mar-
quoient de la confiance, que je voulus-
se en abuser. M. [illegible], mes dis-
cours & toute ma conduite, n'avoient
rien que de conforme à ce que l'on voit
pratiquer à un simple particulier. Je
comprenois qu'en sortant de cette sphè-
re, je ne pouvois que m'égarer, & je

m'y tenois renfermé d'une maniere, q
n'éloignât pas les biens-intentionnés,
qui n'excitât point l'attention des au
tres.

Tel étoit le plan que je m'étois fo
mé, & que j'ai suivi constamment pe
dant tout le séjour que j'ai fait en Fra
ce. Peut-être que si j'eusse relevé m
operations par un peu plus d'éclat,
n'auroit pas été si facile dans la sui
au Cardinal de Fleury de les ensevel
dans l'oubli; ou de faire regarder
qui en a transpiré malgré lui, comn
l'unique effet d'un caractere intrigua
& d'une imprudence, qui mérito
justement toutes les mortifications qu
m'a fait essuyer. Mais son injuste pr
cedé ne me fait pourtant point r
pentir, d'avoir soutenu jusqu'au bo
un desinteressement & une modestie
aussi convenables à mon état que n
cessaires au succès des négociatio
dont on m'avoit chargé: & je serai ar
plement dédommagé de ma moderati
& de ma patience, si elles peuvent
présent m'attirer le suffrage du Publi

La joye qu'avoit donné aux Alli
d'Hanover la resolution finale de la Su
de de s'unir à eux, ne tarda pas à êt
augme

augmentée par la nouvelle qu'ils reçurent, que le Roi de Dannemarck avoit suivi le même exemple. Elle fut portée à Paris par le Sr. de *Vercfoi* Capitaine de Cavallerie, que le Comte de CAMILLY, Ambassadeur de France, y dépêcha; & à Londres par le Sr. *Herman*, Secretaire du Lord GLENORCHY.

La négociation de ces deux Ministres avoit trainé assez long-tems: & quoique Sa Maj. Danoise eût paru autant portée par son inclination, qu'engagée par son intérêt, à écouter favorablement leurs propositions; elles n'avoient cependant pas laissé de rencontrer beaucoup d'obstacles, soit par rapport à certaines contradictions qui se trouvoient entre quelques articles qu'on vouloit insérer dans le Traité projetté, & ceux d'*Altena* & de *Traundal*; soit pour convertir l'accession au Traité d'Hanover en une convention particuliere entre la France, l'Angleterre & le Dannemarck, selon que Sa Maj. Danoise le souhaitoit; soit enfin pour regler les subsides qui seroient accordés à ce Prince: article qui souffrit encore une longue discussion. Mais enfin ces difficultés ayant

été levées, le Traité * entre ces trois Monarques fut signé le 16 Avril au soir, à leur commune satisfaction.

L'union de tant de Puissances, que l'on s'attendoit de voir bien-tôt fortifiée par le Roi de Sardaigne, causoit au Cardinal une joye d'autant plus sensible, qu'en achevant de rompre les differens projets des Alliés de Vienne dans le Nord, elle le mettoit en état de soutenir sans rien craindre le ton de fermeté qu'il avoit pris avec la Cour Imperiale, & de la déterminer à accepter les propositions qu'on lui faisoit. Il souhaittoit ardemment d'apprendre, que la Cour d'Espagne ne suscitat pas quelques difficultés à cet égard: & c'est dequoi il m'entretenoit souvent, quand je venois lui communiquer les lettres que je recevois de l'Archevêque d'Amida, ou lui lire les réponses que je faisois à ce Prélat.

On étoit alors à la fin d'Avril. Le tems d'entrer en Campagne approchoit. Les dispositions qui se faisoient pour cet effet de toutes parts en Europe, & les ressorts

* On le trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. XV.

efforts secrets que ceux qui desiroient la guerre pour leurs fins particulieres, continuoient de mettre en mouvement à la Cour de France, n'offroient au Cardinal que des objets désagréables. Ce Ministre trouvoit, dans la conservation de la paix, celle de sa puissance; qui, ne faisant que commencer, avoit besoin d'être affermie par un gouvernement paisible & tranquille: & ce qui éloignoit ce point de vue, lui causoit autant de chagrin que d'inquiétude.

Je le trouvai dans cette situation, un soir que je vins lui rendre compte de la lecture que j'avois faite de l'Ouvrage du Pere *Poisson*. Car après lui avoir dit que je croyois faire plaisir à Leurs Majestés Catholiques de leur envoyer ce Manuscrit, notre conversation étant tombée sur l'espece de crise où l'on étoit alors par rapport à la paix où à la guerre: il me dit que quelqu'embrouillées que parussent les affaires, il n'étoit pas sans esperance de concilier les differens partis; mais qu'il craignoit toujours les suites des projets mal concertés de l'Espagne, & son opiniâtreté à les soutenir.

Je repliquai, qu'il me s[illegible]oit pourtant que la lettre que Son Em. avoit reçue de la Reine d'Espagne, devoit dissiper cette crainte; puisque Sa Maj. paroissoit avoir pris en bonne part ses représentations, & vouloir se prêter à terminer la reconciliation: ce qui donnoit tout lieu d'esperer, que ce qu'Elle avoit écrit de nouveau à cette Princesse, acheveroit de lever les principales difficultés.

„ J'en suis persuadé (me repartit le
„ Cardinal, d'un ton & d'un air iro-
„ nique) & je n'ai pour cela qu'à con-
„ seiller au Roi d'accéder au Traité de
„ Vienne; de laisser continuer le Siege
„ de Gibraltar; & en un mot d'aban-
„ donner ses Alliés: à ces conditions je
„ ne doute point que la reconciliation
„ ne soit bien-tôt concluë. La Cour
„ d'Espagne ne pousse-t-elle pas bien
„ loin la complaisance à notre égard?"

Cette réflexion n'étant pas sans fondement, je n'entrepris point de la combattre, dans une circonstance sur-tout, où je remarquois de l'humeur dans le Cardinal. Je fis au contraire passer insensiblement notre entretien sur d'autres sujets: & après avoir, comme on dit,

dit, battu un peu la Campagne, je demandai à ce Ministre, si toutes les difficultés qui retardoient la paix, venoient donc de l'Espagne, & s'il se flattoit de n'en point trouver de la part des autres Puissances? Pour l'engager ensuite à ne compter que mediocrement sur les Alliez de la France, & pour que les secrets motifs, qui vraisemblablement les faisoient agir, le portassent à moderer le zele qu'il se croyoit obligé de montrer pour leurs interêts; souffrez, lui dis-je, que je vous fasse une question. N'entre-t-il dans tous les préparatifs de guerre, dont on voit l'Angleterre & la Hollande actuellement occupées, & dans ceux qu'elles vous pressent de faire, aucun dessein caché de determiner, ou au moins d'aider l'Empereur, à reprendre l'ancien sistême de se tenir toujours uni aux deux Puissances maritimes? L'Alliance de ce Prince avec l'Espagne n'est fondée que sur des esperances, qui doivent, dit-on ici, s'évanouir bien-tôt. Si cette opinion est vraye, son intime liaison avec S. Maj. C. sera de peu de durée. Votre Eminence pense-t-elle que j'hazarde beaucoup, en lui prédisant la même chose de celle

qui

qui regne entre la France l'Angleterre & la Hollande ? Je parierois quelque chose, que sur cet article vous êtes dans les mêmes idées que moi : & ce qui me le persuade, c'est que vous savez mieux que personne, que le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux sont sûrement très-éloignés, de vouloir aider le Roi à ébranler la puissance de l'Empereur. Ils semblent le menacer, il est vrai : mais c'est, n'en doutez pas, pour le rappeller à eux & le séparer de l'Espagne. Vous leur êtes utile pour l'exécution de ce dessein ; ils vous pressent d'y travailler : mais quand il sera accompli, & que la Compagnie d'Ostende ne subsistera plus, leur bonne volonté sera bien-tôt refroidie. Proportionnez la vôtre à la leur. Que celle-ci vous serve à faire revenir l'Espagne à vous, comme ils prétendent vous employer à faire revenir l'Empereur à eux. On objecteroit vainement, que les démentis publics, que Leurs Majestés Imp. & Brit. se sont donnés à Londres, à Vienne & à Ratisbonne, les rendent irréconciliables. Abus que tout cela. La moindre explication de part & d'autre éteindra bien-tôt cette

animo-

animosité. Les Princes, quand leur interêt le demande, trouvent des ressources infinies dans leur charité. Il seroit en vérité à souhaitter, que celle des particuliers pût avoir la même étendue.

Le Cardinal, sans approuver ni condamner mes réflexions, revint à me questionner sur l'Ouvrage du P. *Poisson*; & il me demanda, quel jugement j'en portois.

L'Ouvrage, répondis-je, me paroit curieux, singulier & bien écrit. Cependant le P. Poisson a imité, ce me semble, certains Auteurs, qui, sachant que le plus grand nombre de ceux qui lisent leurs productions, s'attachent plutôt à l'agrément du stile, & à la nouveauté de la matiere que l'on présente, qu'à la solidité & à l'exactitude avec laquelle on la traite, se contentent de faire illusion. J'ai peine aussi a croire, que le P. Poisson parvienne, comme il s'en flatte peut-être, à persuader, que les maximes que l'on respecte avec raison en France, ne sont que des préjugés frivoles, dont il est bon de se défaire. En un mot je suis persuadé, que des Ecrivains du caractere du P. Poisson, peuvent être très dangereux dans un

Etat,

Etat, pour le politique comme pour spirituel.

Au surplus, continuai-je, Leurs M Cath. seront bien aises d'avoir ce M nuscrit; & de voir qu'il ne puisse p produire l'effet qu'on desiroit. Auss ferai-je partir par le premier Courier passera en Espagne.

„ Ce sera en ce cas-là bien-tôt, „ dit le Cardinal: car le Nonce ou I „ de Fonseca doivent y en dépêc „ un incessamment. Prévenez toujo „ le premier pour qu'il vous fasse „ voir le jour que le Courier parti „ & que vous puissiez profiter de ce „ occasion ".

Après avoir remercié le Cardinal l'avis qu'il me donnoit, j'ajoutai, puisque Mr. le Nonce & Mr. de F seca devoient de concert écrire en pagne, je tirois un heureux augure succès de leurs négociations, sur-t étant apparemment autorisés par l'E pereur. Le Cardinal levant les ma sur son Bureau, comme un homme est incertain des suites bonnes ou m vaises d'une entreprise, me dit qu'il voit, à n'en pouvoir douter, que l'E pereur souhaittoit la paix: mais que pro

projets de la Cour d'Espagne d'un côté, & de l'autre les ménagemens qu'il se croyoit obligé d'avoir pour elle l'embarrassoient.

„ Cette Cour accroche tout (conti-
„ nua-t-il avec quelque vivacité). Elle
„ suit ses idées, sans s'embarrasser des
„ conséquences qui en peuvent résulter ;
„ & retranchée dans un Continent où
„ personne ne peut l'aborder & lui
„ nuire, que par nous, qui certaine-
„ ment n'en avons pas envie ; elle for-
„ me des desseins ; elle les entreprend,
„ & elle les suit avec autant d'assuran-
„ ce, que si le reste de l'Europe étoit
„ obligé de les approuver, & de n'y
„ pas mettre le moindre obstacle. Est-
„ ce donc que les Ministres Espagnols
„ ne font aucune attention à cela ? Ou
„ n'osent-ils pas dire leur sentiment à
„ Leurs Maj. Cath. ? J'avoue (conti-
„ nua le Cardinal, en haussant les épau-
„ les) que je ne comprends rien à leur
„ conduite & à leur politique. Après
„ tout, que l'une & l'autre soit telle
„ qu'ils le voudront ; nous voila arri-
„ vés précisément à la circonstance que
„ je vous avois annoncée depuis long-
„ tems, d'être obligé de prendre un

„ parti.

„ parti. Il faut absolument en veni
„ à une détermination. Dieu seul peu
„ connoitre les suites qu'elle va entraî
„ ner dans toute l'Europe ".

Ce discours du Cardinal, & ce qu
je savois d'ailleurs, que l'Angleterre &
la Hollande vouloient absolument ter
miner, d'une maniere ou d'autre, l'in
certitude où les avoient tenus jusqu'a
lors les deux Cours de Vienne & d
Madrid; me fit juger, que la Franc
alloit desormais être dans l'impossibilité
de pousser plus loin les ménagemen
qu'elle avoit eus jusqu'alors pour l'Es
pagne; & que le Cardinal, par consé
quent, seroit entraîné malgré lui à dé
clarer la guerre.

L'extrémité où je voyois arriver in
sensiblement les choses, me détermin
à dire à ce Ministre, que comprenan
parfaitement l'embarras où il se trou
voit, j'offrois, s'il l'agréoit, de le re
présenter à l'Archevêque d'Amida ave
le plus de force qu'il me seroit possible
L'occasion, ajoutai-je, ne sauroit êtr
plus favorable: car devant adresser l'ou
vrage du P. *Poisson* à ce Prélat, & l'in
former que c'est par le moyen de Votr
Em. que je suis parvenu à l'avoir; i
m

me paroît impossible, que cette nouvelle preuve qu'Elle donne de son zele pour les interêts de Leurs Maj. Cath., ne les engage pas à n'en point abuser ; & à recevoir favorablement mes représentations, sur la nécessité qu'il y a de ne point pousser sa complaisance à bout.

Le Cardinal, à qui toutes les négociations qui étoient alors sur le tapis venoient aboutir, & qui se trouvoit vivement pressé de toutes parts, reçut avec plaisir ma proposition, & me remercia fort de ma bonne volonté.,, Mais ,, (me dit-il ensuite) à quoi aboutira ,, tout ce que vous écrirez ? Vous ne ,, pouvez que repeter les mêmes choses ,, dont nous nous sommes entretenus, & ,, qui ont fait la matiere de vos précédentes lettres. C'est donc uniquement le ,, *thême en deux façons* que vous allez ,, faire : & je vous promets, que si ,, l'Archevêque d'Amida vous répond, ,, il suivra parfaitement votre exemple ,, sur cet article ".

N'importe, lui repliquai-je, Monseigneur. Il y a une certaine tournure à donner aux choses, qui, par les relations qu'elle a avec les conjonctures où

où l'on se trouve, porte coup & détermine : & ce que l'on a fait semblant de ne point entendre, ou dont on a fait peu de cas quand on jugeoit le peril éloigné, fait une tout autre impression quand on le voit prochain. Quoiqu'il en soit, je ne trouve aucun inconvenient de m'expliquer à l'Archevêque d'Amida avec plus de fermeté que je n'ai encore fait ; sur-tout à présent, qu'il paroît que la Cour de Vienne biaise, & cherche à éluder les propositions que vous lui aviez envoyées. L'effet que pourront faire à Madrid les raisons dont je me servirai, contribuera au moins à donner une nouvelle force à celles que vous employez pour déterminer l'Empereur : & c'est toujours un petit profit, qu'il est bon de ne point laisser perdre.

Quoique le Cardinal parût avoir une très mediocre opinion du succès de la démarche que je voulois faire ; il me dit néanmoins, qu'il me laissoit le maître d'agir comme je le jugerois à propos ; & qu'il me recommandoit seulement, de ne pas laisser la moindre esperance qu'on pût differer plus longtems à se déclarer, ni à rien changer à ce qui avoit été proposé à la Cour de Vienne :

Vienne, comme devant ſervir de baſe à l'accommodement qu'on projettoit. Nous nous ſéparames là-deſſus ; & je lui promis de lui porter la lettre que je me propoſois d'écrire, afin qu'il pût en retrancher, ou y ajoûter ce qu'il jugeroit à propos.

Tout ceci ſe paſſoit vers le 20. d'Avril. C'étoit préciſément dans le tems que les Négociations à Vienne étoient dans le moment de leur criſe : & comme de leur bon ou mauvais ſuccès dépendoit la guerre ou la paix, je tâchai, dans la lettre que j'écrivis à l'Archevèque d'Amida, de lui faire comprendre que le moment étoit venu de ſe décider ; puiſqu'il n'y avoit plus moyen d'eſperer, que la France voulût & pût même differer plus longtems, à prendre un parti déciſif : Que le Cardinal ayant pouſſé auſſi loin qu'il lui avoit été poſſible, les menagemens que leurs Maj. Cath. exigeoient, ſe trouvoit dans une entiere impoſſibilité de les continuer ; à moins de vouloir ſe compromettre avec toute la Nation Françoiſe, dont une grande partie ſouhaittoit la guerre, & qui lui imputoit deja une foibleſſe, qui tendoit

doit à rendre son Ministere méprisable & odieux : Qu'indépendamment de cela, les Alliés du Roi, concevant une très mauvaise opinion de sa bonne foi, ne manqueroient point de l'accuser de vouloir abuser de la leur, & de prendre en conséquence quelque résolution violente, qui entraineroit infailliblement, tant pour ce Ministre en particulier, que pour la France en général, les suites du monde les plus funestes : Que je priois donc l'Archevêque d'Amida, de considerer sérieusement, que quoique le Ministre eût déja assez fait sentir tout ce que je disois, à leurs Majestés Catholiques, dans les lettres qu'il avoit écrites à la Reine ; il falloit cependant être persuadé, que les justes égards qu'il avoit pour S. M., ne lui avoient point permis de s'expliquer avec toute la force que les circonstances délicates où l'on étoit exigeoient : & qu'on devoit, par conséquent, regarder ma lettre, comme le supplément de ce que sa discretion l'avoit engagé de dissimuler ou de taire : Qu'outre cela on devoit bien peser, ce que le ressentiment d'un Roi jeune & magnanime pouvoit entrainer de facheux, surtout quand il se croiroit

croiroit en droit de se plaindre, & d'être offensé qu'on rejettat opiniatrément les avances & les démarches qu'il avoit faites pour se concilier l'amitié de leurs Maj. Catholiques : Que l'Espagne, & même toute l'Europe, devoit craindre, ce me semble, les effets du goût qui pouvoit facilement venir à un Monarque si puissant, pour les armes & pour les conquetes ; & que d'ailleurs l'experience faisoit voir, que l'Empereur joint avec l'Empire, étoit un ennemi peu redoutable à la France, & bien moins encore dans le moment présent, que cette Couronne se trouvoit unie avec l'Angleterre & la Hollande : Qu'il paroissoit bien aussi, malgré toute la hauteur de la Cour Imperiale, qu'elle pensoit de-même ; puisque non seulement elle prêtoit l'oreille aux propositions de paix qu'on lui avoit envoyées ; mais qu'elle y donnoit même lieu, par les premieres ouvertures que le Nonce avoit faites ; & que, quoiqu'elle éludât actuellement d'en venir à une conclusion, en envoyant un second projet d'accommodement, il étoit vraisemblable, que la maniere dont on se proposoit d'y répondre

poudre, acheveroit infailliblement d
la déterminer, à souscrire aux condi
tions qu'on devoit lui proposer. Qu
l'on en publiât aussi tellement persu
dé, que de toutes parts on assuroit
que si la guerre se déclaroit, c'étoit
l'Espagne seule qu'on devroit s'en pren
dre.

Après toutes ces réflexions, je ve
nois au siége de Gibraltar. J'en rendoi
un compte fidele à l'Archevêque d'A
mida de ce qu'on en publioit à l
Cour & à Paris; & certainement i
n'étoit pas flatteur pour l'Espagne. J'a
joutois, comme par maniere de réfle
xion, qu'en se désistant de cette en
treprise, à la priere, ou quelque fa
çon, des principales Puissances de l'Eu
rope; on pouvoit, non seulement évite
le désagrément presque certain, d'êtr
obligé de lever le siége; mais acquéri
encore la gloire de paroître avoir fai
ce sacrifice pour conserver la paix
l'Europe.

Je représentois aussi à l'Archevêqu
d'Amida les brigues que l'on faisoit
la Cour de France, pour forcer e
quelque maniere le Cardinal à déclare
la guerre; l'affoiblissement de son au
torit

torité, si cet évènement [illegible] & par conséquent [illegible] son zele pour leurs Maj. C[illegible] ne m'[illegible] laissois point [illegible] désagréables, & même [illegible] résulteroient dans la [illegible] de la résistance que [illegible] Card. [illegible] voient faite, à [illegible] avoit tenté pour les [illegible] combien une pareille disposition [illegible] contraire à celles [illegible] que j'étois venu inspirer.

Cet article me [illegible] d'informer l'Archevèque d'[illegible] des démarches que j'avois faites, pour [illegible] & supprimer l'Ouvrage du P. *[illegible]*, & de la maniere avec laquelle le Cardinal m'en avoit procuré les moyens, je faisois valoir de mon mieux cette nouvelle preuve de son attachement pour leurs Maj. Catholiques : & je suppliois enfin instamment le Prélat, de les porter à ne point donner lieu à ce Ministre, de se plaindre qu'Elles ne lui en sussent aucun gré.

Voila à peu près ce que contenoit ma lettre. Elle se trouve dans celles qu'on m'a enlevées : ainsi on peut voir si j'en impose. Quand je l'eus mise au

not, je la portai au Ca[illegible] Il en fut si satisfait, qu'il m'en temoigna une reconnoissance to[illegible] particuliere. „ Rien „ n'est mieux ([illegible] dit-il) que ce que „ vous venez [illegible] me lire. Vous êtes „ allé au-delà de tout ce que j'aurois „ pû vous pro[illegible] Mais ne craignez-„ vous point qu[illegible] lettre si puissante „ ne vous [illegible] avec l'Archevê-„ que d'Amida[illegible] qui plus est avec „ la Reine d[illegible] Dieu feroit, „ mon [illegible] très fâché [illegible] quel-„ que [illegible] qu'elle puisse produire „ je se[illegible] le premier, à vous „ conseiller [illegible] retoucher ce qui „ pourroit vous attirer du désagrément."

Je ne crains rien de pareil, lui répondis-je. Je me flatte que leurs Maj. Cath. sont persuadées, que je leur suis fidelement attaché; que c'est uniquement leur interêt & le bien de leur service que je consulte, en écrivant de la sorte à l'Archevêque d'Amida; & qu'après tout, je ne leur exprime que ce que je vois & ce que j'entens ici. En un mot; Monseigneur, il me paroit absolument nécessaire de parler dans cette occasion avec force,

force ; peut-être même, ajoutai-je en souriant, de faire un peu peur : & quoique je sache bien, qu'en exposant trop clairement certaines verités dans les Cours, on court risque de déplaire; j'ignore cependant, si cet inconvenient est plus à craindre, que celui de s'entendre reprocher, d'avoir manqué de lumieres pour connoitre ce qui se passoit, & de zele pour en rendre compte. Quoiqu'il en soit, je me suis accoutumé en Espagne, à exposer mes sentimens avec cette assurance que donne le désinteressement : Leurs Maj. Cath. n'ont point, jusqu'à présent, paru prendre en mauvaise part une franchise, qui ne procede que de ce principe, & de ma reconnoissance pour leurs bontés ; j'espere que dans cette occasion Elles ne changeront point d'idée.

Le Cardinal ne pouvant qu'approuver ma résolution, par le fruit qu'on pouvoit esperer d'en retirer, me dit que je n'avois qu'à lui laisser mon paquet, avec l'Exemplaire de l'Ouvrage du Pere *Poisson* ; & qu'il feroit partir le tout, par le Courier que le Nonce ou le Baron de Fonséca devoient envoyer

à Madrid, sans qu'il fût besoin de parler à l'un ou à l'autre.

Comme je pris alors congé de lui pour m'en aller le lendemain matin à Paris, il me demanda s'il y avoit longtems que je n'avois vû Mr. WALPOLE: & sur ce que je lui répondis, que depuis que j'avois remis à cet Ambassadeur la Copie de la lettre, que j'étois convenu d'écrire à l'Archevêque d'Amida, je n'avois été que deux ou trois fois chez lui; il me dit, qu'il croyoit que je ne ferois point mal d'y retourner, & de lui faire voir, comme par manière de confidence, la lettre que je venois de lui lire. „ Et „ même (ajouta-t-il) s'il paroit désirer „ d'en avoir une Copie, consentez-y. „ Il est bon qu'il voye dans la con„ joncture présente, comment vous „ vous expliquez; cela servira à le „ guerir de certains scrupules qu'il a „ de tems en tems sur votre compte."

La proposition du Cardinal, ne tendant qu'à produire un bon effet, je lui promis, dès que je serois à Paris, d'exécuter l'avis qu'il venoit de me donner: Et là-dessus nous nous separames, jusques au retour du Roi de

Ram-

Rambouillet, où il devoit aller passer deux ou trois jours.

Ce Monarque avant de partir, accorda un brevet au Prince de DOMBES, au Comte d'EU & à Mademoiselle du MAINE, par lequel ils devoient jouïr, leur vie durant, des mêmes honneurs que le Duc du Maine leur pere. Cette grace étoit aussi accordée au Duc de PENTHIÉVRE, fils du Comte de TOULOUSE; & le public, prévenu avec juste raison en faveur de ces Princes, parut voir avec plaisir, qu'on les rétablit dans le rang que le feu Roi leur avoit accordé, & dont leur merite personnel les rendoit assurément très dignes.

Je ne manquai point, dès que je fus à Paris, d'aller chez l'Ambassadeur d'Angleterre; & comme je ne le trouvai point chez lui, il m'écrivit le billet suivant.

Paris ce 26 Avril 1727.

MONSIEUR,

JE suis très mortifié de n'avoir pas été chez moi l'autre jour, quand vous me fites l'honneur de me venir voir. Si vous pouvez vous donner cette peine demain au soir, entre sept & huit heures, je ne manquerai pas d'être au logis. Ravi toujours d'avoir le plaisir de vous voir: & étant avec un respect & une considération très parfaite,

MONSIEUR,

Votre très humble & très-obéïssant serviteur,
Signé WALPOLE.

Je fus exact au rendez-vous: le Ministre Anglois débuta par me dire, que son frere lui avoit écrit, qu'il pouvoit m'assurer que le Roi approuvoit dans tous ses points, ce que contenoit ma lettre à l'Archevêque d'Amida. Il ajoûta, que si ce Prélat pouvoit engager leurs Maj. Cath. à entrer dans les mêmes sentimens; & que l'on m'autori-

sat

oit à avoir sur ce sujet des conferences avec lui, pour convenir ensemble des differens articles de mon projet : rien n'empêcheroit qu'il n'eût un heureux succès.

Je reçus avec joye cette assurance : & l'Ambassadeur me demanda si je comptois d'avoir à mon tour bientôt une réponse d'Espagne, & si je me flattois qu'elle fut conforme à mes bonnes intentions ? Je lui repliquai, que j'esperois qu'elle ne tarderoit point à venir ; mais que du reste il me paroissoit, que les négociations qui étoient entamées à Vienne, regardant la paix générale, sembloient, par conséquent, exclurre toutes celles qui étoient particulieres ; & que cette seule raison me portoit à croire, que ce que j'avois écrit ne produiroit, quant à présent, d'autre effet, que celui d'adoucir les esprits, & de les disposer à écouter plus favorablement les propositions que l'on devoit envoyer à l'Empereur, comme le dernier mot des Alliés d'Hanover.

Mr. Walpole me répondit, que si ma lettre operoit un tel changement, on auroit tout lieu d'être content : mais qu'il étoit fort à craindre, que la

Cour d'Espagne ne fût, ni aussi docile, ni aussi bien-disposée que je paroissois le croire, ou que je voulois le donner à entendre. La continuation du siege de Gibraltar tenoit fort à cœur à ce Ministre. Il n'étoit pas moins occupé de ce qui se passoit à Vienne & à Madrid, & des moyens qu'il falloit prendre pour obliger enfin les deux Cours à s'expliquer, d'une maniere qui n'admit plus de nouveaux éclaircissemens. Son inquietude à cet égard l'engagea à me repeter plusieurs fois qu'on étoit bien resolu en Angleterre & en Hollande, de ne pas pousser plus loin la condescendance; qu'il voyoit avec plaisir que Mr. le Cardinal étoit dans les mêmes sentimens; & que certainement les mois où nous allions entrer ne se passeroient pas, sans qu'on sût à quoi s'en tenir sur la paix ou sur la guerre.

Je repartis, que j'esperois que l'orage dont on étoit menacé se dissiperoit, & que l'on ne trouveroit point en Espagne la resistance qu'il soupçonnoit, à accepter les conditions qu'on devoit encore proposer à Vienne. Mais le Ministre Anglois parut ne pas ajoûter beaucoup

coup de foi à cette assurance, & s'attendre plutôt à toutes sortes de nouvelles difficultez de la part de cette Couronne. Il revenoit sans cesse à la charge sur cet article : il paroissoit même regarder ce que je lui disois pour combattre son opinion, comme le pur effet des raisons que j'avois de dissimuler, & de prodiguer de vaines esperances pour tâcher de traîner les choses en longueur.

Votre Excellence dis-je alors en riant, pour le faire revenir de cette idée, craint de ma part quelque restriction mentale, dans les assurances que je lui donne des bonnes intentions de leurs Maj. Catholiques ; & cependant Elle a tort. Elles sont certainement très éloignées de vouloir pousser les choses à l'extremité ; & si les esperances qu'on leur a données peut-être mal à propos sur plusieurs choses, ont suspendu jusqu'à présent les effets de leur bonne intention pour la conservation de la paix ; Vous devez croire, que ces esperances s'évanouissant chaque jour, les reflexions qu'Elles feront sur leurs veritables interêts, qui assurément ne peuvent compatir avec la guerre

contre l'Angleterre & la France, cache-roient de leur déterminer à ... le bon parti.

Mais, reprit l'Ambassadeur, qui a donné ce conseil à Mr. de ... Mr. le Marquis DE LA PAZ. J'ai peine, avec votre permission, à le croire. Il faudra donc que les lumières de l'Archevêque d'Amida suppléent à tout, & qu'elles dissipent les ténèbres qu'on leur opposera. Or, selon ce que Mr. STANHOPE m'a dit du caractère de ce bon homme, il ne faut pas s'attendre, de sa part, à de si grands efforts ; ils lui feroient bientôt perdre haleine ; surtout s'il prévoyoit que son crédit en dût souffrir quelque diminution.

La lumiere, lui repliquai-je, viendra d'où elle pourra. Soyez en attendant persuadé qu'elle percera. Toute la déférence que leurs Maj. Cath. se croyent obligées d'avoir pour l'Empereur, & toute l'intelligence qui regne entre ce Monarque & Elles, ne les empêchent point de savoir ce qui se passe à Vienne. Elles ont là, ici, chez vous & en Hollande, bien des personnes engagées

à les instruire des particularités qui peuvent servir à leur faire démêler le vrai d'avec le faux, & quelle est la véritable situation des affaires. Avec de semblables avis, Monsieur l'Ambassadeur, il est bien difficile (à moins d'une prévention dont on ne peut, ce me semble, soupçonner leurs Maj. Cath. d'être susceptibles) qu'Elles se déterminent à déclarer la guerre à des Puissances aussi formidables que celles qui sont réunies. On ne risque point ordinairement sa gloire & son intérêt, par une opiniâtreté qui n'a nul fondement raisonnable, & que l'on voit visiblement devoir nous être funeste.

Mr. Walpole ne jugeant point à propos de combattre mon sentiment, se borna à me répéter, qu'on vouloit absolument une décision.

„ C'est (me dit-il ensuite) ce qu'il „ faut que vous écriviez en Espagne ; „ & que la France & ses Alliés, après „ les dernieres propositions qu'on va „ envoyer à Vienne, sont fermement „ résolues de n'en plus écouter aucune. „ Vous ne sauriez, je vous le protes- „ te, trop insister sur cet article : car „ il est exactement vrai. Je ne doute

,, pas, au reste, que vous n'ayez eu
,, bien de la peine à le faire regarder
,, comme tel par l'Archevêque d'Ambrun.
,, Ne laissez pourtant pas de lui parler
,, fortement. Peut-être que reflechira-t-il
,, à la fin sur les avis que vous lui
,, donnerez, & dont il ne pourra discon-
,, venir que vous voyez de près
,, l'importance : vos raisons pourront
,, lui faire impression, & produire
,, par son canal le même effet sur leurs
,, Maj. Catholiques. Que vous a dit
,, sur tout cela Mr. le Cardinal? N'est-
,, il pas de mon sentiment? Je suis
,, bien assuré au moins, qu'il ne vous
,, aura pas caché, qu'on se flatteroit
,, vain en Espagne de l'amuser plus long-
,, tems. Je ne doute point que beaucoup
,, d'Irlandois, & entr'autres un certain
,, Chevalier DUROURK, qui est venu
,, d'Espagne depuis deux ans, & qui
,, selon ce que le Cardinal m'a dit
,, lui-même, a beaucoup de relations
,, avec des gens de son païs & avec
,, d'autres personnes considerables
,, Madrid, ne débitent des idées bien
,, differentes : Mais on en sera la du-
,, pe, si l'on y ajoute foi; insistez
,, encore sur cette vérité dans vos
,, lettres."

Je l'ai déja fait à diverses reprises, répondis-je à Mr. Walpole, M. le Cardinal en est témoin : & quoique peut-être j'aye un peu hazardé de parler aussi clairement, & aussi fortement, j'ai crû cependant, après la derniere conversation que j'ai eue ces jours passés avec Son Eminence, ne pas devoir cacher à Leurs Maj. Cath. ce qu'Elle m'a dit, & ce que je voyois ici de mes yeux, sur tous les préparatifs que l'on fait pour entrer en Campagne. Voici la Copie de ma lettre, que j'ai lue au Cardinal, il m'en a paru content : je souhaite que V. Excel. le soit aussi. Au moins verra-t-elle, que ce n'est pas ma faute si je ne persuade pas, & que je tiens un langage conforme à la verité.

L'Ambassadeur me parut fort sensible à cette marque de ma confiance ; & sous le prétexte que ma lettre lui paroissoit longue, il me demanda, si je consentirois qu'il pût la garder, pour la lire à loisir, & me la renvoyer ensuite. Je voyois bien que sa proposition tendoit à en prendre une Copie : & comme elle cadroit parfaitement avec mon dessein & avec celui du Cardinal, je l'assurai

fieur qu'il étoit le maitre de la garder tant qu'il voudroit. Il la retint deux jours, & puis me la renvoya. Il y joignit la lettre suivante.

Ce Mardi au soir [illegible] 17[illegible]

MONSIEUR,

J'Ai lû avec un extrême plaisir le papier que vous avez eu la bonté de me communiquer. Les raisonnemens en sont si forts, si justes & si solides, que je suis persuadé qu'ils ne peuvent que produire un très bon effet. Je vous suis en mon particulier très sensiblement obligé de la confiance dont vous m'honorez. Je vous prie d'être très persuadé, que je suis incapable d'en abuser, mais que je ferai au contraire tous mes efforts, pour la meriter de plus en plus; & vous bien convaincre de la passion, & de la parfaite consideration avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obeïssant serviteur,
Signé WALPOLE.

Quoi-

Quoiqu'on eût témoigné à Versailles
Baron de FONSECA, que les dou-
Articles envoyés par l'Empereur, ne
ondoient aucunement à l'attente des
iés d'Hanover, surtout par rapport
la Compagnie d'Ostende; puisque Sa
ajesté Imperiale prétendoit renvoyer
ns un Congrès, l'examen de ce
i concernoit cet établissement: on
jugea pourtant point à propos de les
etter d'une maniere, qui semblât ex-
tre toute voye de conciliation. Le
rdinal, qui vouloit éviter la guerre
quelque prix que ce fût, cherchoit de
uveaux moyens de parvenir à ce but:
comme il vouloit pourtant, que ce
t d'une maniere qui ne donnât aucune
ise sur lui, à ceux qui lui reprochoient
suivre des sentimens de foiblesse &
timidité; il fut question, pour ne
int laisser refroidir la disposition favo-
ble où l'on voyoit la Cour de Vien-
, de dresser un autre projet ou *ulti-*
atum (comme on l'appella alors) qui
terminât cette Cour à prendre une re-
lution: Et pour qu'elle fût satisfaisante,
n jugea que le Cardinal, en envoyant
Duc de RICHELIEU les nouveaux
Articles,

Articles, qu'on devoit regarder comme le dernier mot des Alliés d'Hanover, les accompagneroit d'une lettre pour l'Empereur, aussi pressante & aussi forte, que les circonstances présentes, & le respect dû à un si grand Prince, pouvoient le permettre.

Cet avis ayant été approuvé, il ne fut plus question que de le suivre; & après plusieurs conférences du Cardinal avec les Ministres d'Angleterre & d'Hollande, pour concerter ensemble le plan qu'on devoit proposer, aussi-bien qu'avec le Baron de FONSECA & le Nonce, pour leur faire connoître qu'après cette démarche, si elle ne réussissoit pas, on ne devoit s'attendre qu'à une déclaration de guerre, on dressa le projet suivant.

Sa Maj. Très Chrét. après avoir mûrement réfléchi, tant sur les dernieres propositions contenues en six Articles, faites à l'Empereur en son nom, & en celui de Sa Maj. Brit. & de Leurs Hautes Puissances, que sur le contre-projet envoyé à Paris, & communiqué par le Sr. Baron de FONSECA au nom de l'Empereur. Sa Maj. Très Chrét. voulant montrer à tout le

le

de l'Europe, combien Elle est disposée à entrer dans tous les moyens convenables de parvenir à une pacification générale, & particulierement dans ses Alliés le même éloignement de la guerre; mais considérant d'un autre côté, combien les longueurs pourroient être préjudiciables à cet esprit de paix, qui paroit égal dans toutes les parties respectives: Elle a bien voulu faire expliquer ses sentimens particuliers, par la voye du Duc de RICHELIEU son Ambassadeur à Vienne; se réservant, comme Elle y est obligée, de les communiquer ensuite à ses Alliés, en cas qu'ils soient approuvés de Sa Maj. Impériale; & qu'Elle veuille bien donner pouvoir au Sr. Baron de Fonseca, de les signer à Paris en son nom, ou en tel autre lieu, ou par telle autre Puissance qu'Elle jugera à propos. Et pour cet effet Sa Maj. Très Chrétienne croit, que le Congrès proposé par Sa Maj. Imp. ne peut convenir dans le moment présent; tant parce qu'il ne pourroit remedier assez tôt aux obstacles qui peuvent troubler la paix; que parce que les conditions dont la proposition de ce Congrès est accompagnée, ne paroissent point suffisantes pour calmer les esprits, & prévenir toutes les occasions d'une rupture. C'est dans

ces

ces vues que Sa Maj. Très-Chrét. croit, qu'en donnant quelqu'extension, & une plus grande ampliation aux six Articles envoyés à Vienne le 26 du Mois * dernier, pour lever les difficultés enoncées dans le contre-projet, & pour entrer, autant qu'il est possible, dans les vues de Sa Maj. Imp. il ne sera peut-être pas difficile de convenir des conditions preliminaires, pour parvenir à une conciliation: Et en conséquence on pourroit demeurer d'accord,

I.

Que comme Sa Maj. Imp. consent, par le II. Article du contre-projet, que les Puissances respectives, qui interviendront dans le Congrès préalablement proposé, seroient tenues de convenir de l'abolition, ou pour le moins d'une suspension de l'Octroi de la Compagnie d'Ostende, pendant un tems raisonnable; comme pourroit être par exemple celui de sept ans: il sera stipulé par le present Article preliminaire, qu'il y aura une suspension de l'Octroi susdit de la Compagnie d'Ostende, & de tout Commerce des Païs-Bas aux Indes, pendant l'espace de sept années.

II. Q...

* Mars.

II.

Que tous les Privileges du Commerce, tant en Europe & en Espagne, qu'aux Indes, dont les Nations, tant Françoise qu'Angloise, & les sujets des Etats Généraux jouissoient précédemment, soient remis sur le même pied, & rétablis comme ils avoient été réglés par les Traités anterieurs à l'année 1725.

III.

*Que tous autres droits ou possessions quelconques demeureront dans le même état, & sur le même pied qu'ils ont été établis & réglés par les Traités d'*Utrecht *& de* Bade*, & celui de la* Quadruple-Alliance.

IV.

Que les Puissances du Nord seront invitées & priées par leurs Alliés respectifs, de ne point recourir aux voyes de Fait; mais d'entrer au contraire dans tous les moyens raisonnables de parvenir à une pacification: & qu'en attendant la tenue du Congrès dont il sera parlé ci-dessous, dans lequel

lequel tous les differens respectifs pourront être discutés; les Alliés des Traités de Vienne & d'Hanover ne contribueront, ni directement ni indirectement, sous quelque prétexte que soit, à aucune voye de fait, qui puisse troubler l'Etat actuel du Nord & de la Basse-Allemagne; mais s'engageront au contraire à agir de concert, pour faire cesser les hostilités, s'il en survenoit quelqu'une.

V.

Que ces Articles étant soûsignés & signés, toutes hostilités quelconques, s'il y en avoit de commencées, cesseront: Qu'on laissera librement revenir des Indes les Vaisseaux Ostendois qui sont partis avant la dite cessation, & dont les noms seront compris dans un Etat qui en sera donné de la part de Sa Maj. Imperiale: Que les Vaisseaux qui pourroient avoir été pris seront rendus de bonne foi; & qu'on laissera revenir librement les Gallions en Espagne, dans la persuasion certaine où l'on est, que Sa Maj. Cath. en usera, par rapport aux effets des dits Gallions & de la Flottille, ainsi qu'il en a toujours été usé dans tous les tems libres: Qu'en conséquence

e l'Escadre Angloise, commandée par M. HOZIER, se retirera de Porto Bello, & de tous les autres Ports d'Amérique appartenans à Sa Maj. Catholique, qu'il reviendra même en Europe, sans donner aucune inquiétude pour le Roy Sa Maj. Cath. dans ses Indes, & le Commerce des Anglois en Amérique se fera, comme il se faisoit auparavant. Que pareillement les autres Escadres, Angloises & Hollandoises, qui doivent se trouver vers les Côtes d'Espagne ou celles des Etats de Sa Maj. Imp., dès que cette présente cessation d'hostilités commencera, s'en retireront le plus tôt qu'il sera possible, pour ne point donner d'ombrage ni d'inquiétude aux habitans desdites Côtes, & qu'elles ne pourront rien entreprendre contr'elles, ni directement ni indirectement [illegible]

[illegible]

V I.

[illegible]

la cessation d'hostilités ci-dessus, autant que la suspension de l'Octroi de la Compagnie d'Ostende, c'est-à-dire de sept années, pour pouvoir pendant ce tems-là travailler solidement à une conciliation & pacification générale.

VII. Que

VII.

Que s'il arrivoit, sous quelque prétexte que ce fût, quelques troubles ou hostilités, soit en Espagne, soit dans les Indes, depuis la signature des présens Préliminaires, entre les sujets respectifs des Puissances contractantes; elles se joindront ensemble pour faire reparer de concert le dommage, ou préjudice qu'auront souffert les dits sujets respectifs.

VIII.

Que si les Articles ci-dessus sont acceptés & signés, il sera assemblé, le plutôt qu'il sera possible, un Congrès à Aix la Chapelle, *ou dans une des autres Villes proposées par Sa Maj. Imp., dont on conviendra, aussi bien que du tems où il devra être indiqué; dans lequel toutes les Puissances contractantes pourront demander, que leurs droits ou prétentions respectives soient examinées & discutées.*

Les Articles VIII, IX. & X. du contre-projet, sont si propres à faciliter, & à accélerer dans la tenue du dit Congrès, l'heureux succès des deliberations qui y seront

ront prises, qu'il y a lieu de croire qu'ils seront unanimement acceptés.

La résolution étant entiérement prise de ne plus admettre aucun autre projet, après celui-ci, il fut accompagné, comme je l'ai dit, d'une lettre en forme de déclaration, que si l'on ne répondoit définitivement à cet *Ultimatum* dans l'espace d'un mois, les Alliés d'Hanover prendroient ce silence comme une rupture de toute négociation. Néanmoins, pour adoucir cette espece de loi qu'on sembloit imposer, on fut si bien allier dans cette lettre la force & la dignité, avec les égards & le respect qu'on devoit à l'Empereur, qu'elle remplit parfaitement l'objet qu'on avoit en l'écrivant; & parut, par conséquent très propre à produire le bon effet qu'on en espéroit.

Au reste quoique cette lettre passât pour être l'Ouvrage du Cardinal, elle fut cependant, dans toute sa teneur, celui de Mr. CHAUVELIN, alors Président à Mortier du Parlement de Paris: & ce fut, je crois, un des premiers traits de sa capacité sur cette matiere, qu'il donna au Cardinal. Il lui avoit

avoit été proposé par le Maréchal d'Huxelles, & par differentes personnes de la Cour, que je m'abstiens de nommer, qui avoient des liaisons fort intimes avec cette Eminence, comme un homme dont les talens & la facilité à écrire, lui pouvoient être très utiles dans les differentes occasions où il voudroit les employer : & quoiqu'il s'en fallut beaucoup, que le Cardinal fût alors dans une grande intimité avec ce Maréchal, l'opinion avantageuse qu'il cherchoit à donner du Président Chauvelin, se trouvant soutenue par tout ce que continuoient de dire à son avantage les personnes que je viens de citer ; Son Eminence commença à avoir quelques conférences secrettes avec ce Magistrat. A mesure qu'elles se multiplierent, le Cardinal découvrit en lui les qualités dont on lui avoit fait l'éloge ; il comprit combien un tel homme le pouvoit soulager dans son travail ; enfin il lui accorda insensiblement toute sa confiance.

C'est par ces commencemens que le Président CHAUVELIN parvint à être nommé Garde des Sceaux de France, & Ministre des affaires étrangeres, quand

le

le Cardinal eut réduit M. [illegible]NONVILLE & le Comte de M[illegible]VILLE son fils, à quitter ces deux places.

Comme c'étoit de concert avec le Cardinal, que j'avois communiqué à l'Ambassadeur d'Angleterre ce que j'envoyois à l'Archevêque d'Amida *, je rendis compte au premier, par une lettre, de la conversation que j'avois eue sur ce sujet avec ce Ministre : & je profitai de cette occasion pour lui représenter encore, que la détermination de la Cour de Vienne devant infailliblement entraîner celle de Leurs Maj. Cath. il me sembloit qu'il ne pouvoit parler avec trop de fermeté à la premiere, ni trop s'attacher à exclurre toutes sortes de nouvelles propositions, après celles qu'il devoit envoyer. Il me fit répondre aussi-tôt au dos de ma lettre, pour m'apprendre le départ des huit Articles que je viens de rapporter, & en même tems celui du paquet que je lui avois laissé pour l'Archevêque d'Amida, dans lequel étoit l'Ouvrage du P. Poisson, dont le

* Ma lettre étoit du 10 Avril 1727. Le Procès verbal en fait mention.

Courier que le Nonce envoyoit en pagne étoit chargé.

Etant allé le lendemain à Versail je trouvai le Cardinal assez tranq sur le succès de la lettre qu'il ve d'écrire à l'Empereur. Il me paru perer qu'il seroit conforme à ses de & après me l'avoir faite lire, il donna une Copie, en me chargeant l'envoyer en Espagne. Je m'aqu avec d'autant plus de plaisir de commission, que son contenu autor parfaitement ce que j'avois écrit à chevèque d'Amida. Je felicitai en le Cardinal, sur la sagesse, la for la dignité des expressions dont cette tre étoit remplie, & sur le bon que je ne doutois point qu'elle ne duisit. Il reçut mon compliment cet air de modestie, & de confianc même tems, que donne un Ouv applaudi: & je trouvai qu'il s'approp à merveille la production du Prési Chauvelin.

Notre conversation ayant roulé dant quelque tems sur l'Empereur Cardinal me vanta la bonne foi d Prince; & il me dit, qu'ayant un lation directe avec lui par l'entre

du Duc de Lorraine, il ſe confirmoit de plus en plus dans l'idée qu'il avoit de ſa moderation. Comme il étoit en train de cauſer, & que nous nous entretenions de la vaſte puiſſance où étoit parvenue en aſſez peu de tems la Maiſon d'Autriche; je lui dis en riant, qu'il n'avoit pas tenu à l'Empereur MAXIMILIEN qu'elle ne s'étendit juſqu'au ſpirituel, en travaillant à ſe faire Prêtre, Pape, & puis (diſoit-il) Saint: ainſi qu'il l'écrivoit * à MARGUERITE d'Autriche ſa fille.

Cette badinerie ayant encore fourni matiere à la converſation, Son Eminence la fit tomber ſur la maniere de vivre, ſur les amuſemens & ſur la dévotion du Roi d'Eſpagne; à propos de quoi Elle me queſtionna beaucoup: & paſſant enſuite à ce qui concernoit le caractere du Roi; Elle me le dépeignit, composé de la magnanimité, de la douceur, & de la fermeté, que la France & l'Europe remarquent à préſent dans Sa Majeſté. Ma ſituation préſente ne me permet point de m'étendre ſur cet

 article:

* On a mis cette Lettre à la fin du volume, *Pieces Juſtificatives* N°. *XVI.*

article: mais pour preuve de la vérité de ce que je dis, on peut voir le détail que je fis à l'Archeveque d'Amida de tout ce que je rapporte; il se trouve dans ma lettre du 5 de May. La repetition des mêmes choses que je ferois aujourd'hui, paroîtroit peut-être l'effet de quelque vue interessée: cela suffit pour m'imposer silence.

Le Duc de BOURBON ayant eu, dans le tems dont je parle, une espece d'attaque d'apoplexie à *Chantilly*, qui avoit menacé de se tourner en paralysie; le Cardinal me dit en souriant, qu'il étoit persuadé qu'on prendroit plus de part à cet accident en Espagne, que s'il fut arrivé avant mon voyage d'[illegible]. Je lui repondis sur le même ton, que l'interêt, quand il faisoit entrevoir l'utilité dont pouvoit être une personne, donnoit toujours une nouvelle activité à l'interêt qu'on prenoit à ce qui la regardoit. Il convint que j'avois raison: et puis il ajouta, que le Roi lui ayant écrit de *Rambouillet*, pour le consulter s'il convenoit qu'il envoyât un Gentilhomme ordinaire, savoir de sa part des nouvelles de Mr. le Duc; il avoit

eu

eu l'honneur de répondre à Sa Maj., que rien n'étoit plus convenable.

L'attention du Cardinal à me rapporter ce trait de la confiance dont le Roi l'honoroit, me parut marquée ; & je ne doutai point qu'il ne l'eût montrée dans la vue de m'engager à écrire en Espagne, à quel degré de faveur il étoit parvenu.

Tout ce qui s'étoit passé, depuis mon arrivée en France, entre le Duc de BOURBON, le Cardinal & moi, ayant rempli parfaitement ce que la Cour d'Espagne desiroit ; les lettres de l'Archevêque d'Amida étoient remplies des assurances de la satisfaction que Leurs Maj. Cath. avoient de mes services, & des marques que je leur donnois de mon zele. On peut voir entr'autres celles du dernier de Mars & du 9 Avril, qui sont avec les autres que l'on m'a enlevées. Elles serviront de preuves de plusieurs faits dont j'ai déja fait mention ; & en particulier, que je pouvois compter sur la disposition où étoient le Roi & la Reine, de me donner des témoignages de leur bienveuillance & de leur estime.

Depuis que le Siege de Gibraltar avoit été commencé, on craignoit à

Madrid, que la Hollande ne se pressât à remplir les engagemens qu'elle avoit pris avec les Alliés d'Hanover. Le Marquis de la Paz eut avis que les Hollandois se méfioient des sentimens de la Cour d'Espagne, & que déja plusieurs sujets de la République, qui commerçoient dans cette Monarchie, songeoient, comme à la veille d'une guerre, à mettre leurs effets en sureté. Pour les rassurer, ce Ministre écrivit à Monsieur VAN DER MEER Ambassadeur des Etats-Généraux: que Leurs Maj. Cath. étoient bien éloignées de vouloir confondre les sujets de la République, dans la guerre qu'Elles étoient obligées de faire a l'Angleterre; & qu'ainsi ils pouvoient continuer, comme par le passé, leur Commerce en Espagne en toute sureté. Mais soit que ces assurances, données dans le commencement du Siege de Gibraltar, ne parussent pas suffisantes pour tranquilliser les esprits; soit que Leurs Maj. Cath. jugeassent, qu'il étoit à propos, dans la conjoncture délicate où l'on se trouvoit, de donner une nouvelle preuve des menagemens qu'Elles vouloient avoir pour la République: Elles ordonnerent au Sr.

Oli-

OLIVIER, chargé de leurs affaires à la Haye, de présenter un Mémoire * sur cet article aux Etats-Généraux, afin de dissiper tous les sujets d'allarme, que la continuation des hostilités à Gibraltar pouvoit encore faire naitre.

Le Siege de cette Place, qui commençoit par sa longueur à ressembler à celui de *Troyes*, se continuoit toujours, malgré l'impossibilité que l'on trouvoit à pouvoir s'en emparer. Il avoit été dans le commencement le sujet de la surprise du public, & il étoit devenu ensuite celui de sa risée. On répandoit de toutes parts des lettres, qui donnoient du Général LAS TORRES & de l'Armée Espagnole, où la division & la maladie regnoient, l'idée du monde la plus singuliere. Il en parut entr'autres une d'un Officier de marque, qui, écrivant à un de ses amis, lui disoit : *Notre Armée diminue extrêmement ; & depuis que nos batteries jouent, nous perdons quarante à cinquante six hommes par jour, & quelquefois plus. Cependant notre Général veut à présent, que*

N 4 *nous*

* On le trouvera à la fin du volume, *Pieces Justificatives N°. XVII.*

nous avancions sur la Langue de ... Les Ingénieurs s'y opposent, disant qu... nous l'entreprenons; nous perdrons tou... jours deux ou trois cens hommes, & ... cela ne nous produira rien. Nous av... un furieux Général, qui veut, je cr... voir tuer tout le monde....... N... sommes très-bien entre ses mains, p... nous sacrifier sans aucun profit pour... Roi....... Tous nos Canons sont g... que hors d'usage, par rapport à la ... mines qui deviennent trop grandes; les f... ne valent rien aussi. Bien-tôt il nous faudra d'autres, si l'on veut continu... Siege. Il nous manque aussi des Canon... & des Bombardiers. Nos soldats ... obligés de pointer & de tirer le Can... aussi bien que les Mortiers, faute de ... d'Artillerie. Jugez par là comme l'A... lerie est servie........ Voila deux ... que vous me parlez de notre Mine ... faut qu'on en donne chez vous une gr... de idée; mais nous n'en faisons aucun ... A la vérité il y a environ deux mois ... donné qu'on travaille sous un Rocher, ... dessous d'un endroit fortifié, appellé la ... ne Anne. On dit que les Mineurs ... creusé douze toises; c'est bien le tout; ... quand on feroit sauter ce Rocher, il ...

devien...

deviendra plus escarpé, & on ne pourra jamais monter par là. Je crois qu'on nous se la voir avec cette Mine. En attendant les ennemis seront bien-tôt plus forts que nous, pour peu que le Siege continue ...... Enfin il semble que nous ayons tous perdu la tramontane : & si les Anglois n'ont pitié de nous, nous aurons tous la barbe grise avant que Gibraltar soit pris.

C'est ainsi que s'expliquoient ceux, qui, témoins de ce qui se passoit à ce Siege, en parloient conformément à la vérité. Mais le Comte DE LAS TORRES, quoiqu'il se plaignît amerement dans ses lettres de l'inexécution des promesses qu'on lui avoit faites, tant sur le nombre de troupes, que sur les Vaisseaux de guerre qu'on lui devoit envoyer; ne laissoit pas de flatter Leurs Maj. Cath. de faire la conquête de cette Place : & il obligeoit ses partisans ou ses flatteurs, à assurer la même chose, afin que leur sentiment servît à confirmer ce que contenoient ses relations.

J'ai rapporté plus haut *, que j'avois écrit à l'Archevêque d'Amida, pour lui apprendre que le Roi vouloit bien em-

N 5 employer

* Page 122 de ce Tome II.

ployer ses bons offices à Rome, p lui obtenir le chapeau de Cardinal. avis si agréable lui étant parvenu, ne tarda pas à me marquer sa rec noissance du service que je lui av rendu : & par l'Ordinaire qui partit Madrid immédiatement après la rec tion de ma lettre, il me fit la Rép se suivante : le stile & les expressi de ce Prelat pourront, je crois, don lieu au Lecteur, d'être surpris que j'e formé le projet, de procurer un tel nement au sacré College.

Buen-Retiro le [illegible] Avril [illegible]

JE ne rencontre, MONSIEUR, *termes, qui puissent expliquer mon finie gratitude & obligation, à l'expressi des avantages que dans votre petite cha mante lettre vous m'annoncez ; confess premierement mon insuffisance & foiblesse merite. Mais, mon cher* Monsieur *je ne dirai pas un mot à personne, & porterai* meré *passivement en tout connois bien l'excès de bonté & benign de Votre Eminence vénérable ; je confe aussi, d'être le plus favorisé & bon de nos adorables maitres ; ce qui augmen*

mo



qui s'étoit passé entre l'Ambass
d'Angleterre & moi : que leurs
jugeoient cependant à propos, avan
s'expliquer sur ce qu'il m'avoit prop
d'attendre l'effet que produiroient
négociations qui étoient sur le tapis
la paix générale : qu'il m'informeroi
leurs intentions quand il en seroit te
& qu'en attendant je pouvois ass
Mr. Walpole, qu'Elles se regleroi
toujours sur ce qui pourroit le
surement contribuer à la conserva
de la paix. A l'égard de la lettre
le Roi Très-Chrét. paroissoit dans
tention d'écrire au Roi son Oncle
Prélat me disoit, que je pouvois ass
le Cardinal, que cette lettre seroit re
avec plaisir & empressement, & qu
y répondroit de-même.

Je trouvai encore dans le paquet
l'Archevêque les deux billets suiva
qui ne serviront pas peu à faire
noître son éloquence.

VOUS *aurez déja appris*, MO
SIEUR, *ma petite Réponse à la*
benigne exhibition de Mgr. le Cardin
leurs Majestés, pour vos très nobles
présentations, dont je serai redev
toute ma vie; je vous repete donc

l'accommodement et l'union. C'est une [illegible] médiation pour Mgr l'Infant * de Portugal, & qu'il a[illegible] déclarée, comme [illegible] leurs Maj. Cath. à M. DE LA TRIMOUILLE ET DU BOIS, [illegible] [illegible] pétition de Sa Maj. Très Chrét. [illegible] remarquablement notre coopération [illegible] grand bien de l'Église & des deux [illegible]. Je vous [illegible], Monsieur, [illegible] votre départ, avec la permission [illegible] me donna, que le Pere Bermudez, [illegible] la Reine de la Conscience [illegible] de Sa Maj., n'étoit point la dif[illegible] d'être accueillie [illegible] médiation, mais du zèle, [illegible] application, avec le bon[illegible] de l'estime [illegible] de M. l'Abbé de MONTGON, avec la sainte intention [illegible] deux Maîtres, [illegible] Le [illegible] ne manque de [illegible] des choses qu[illegible] [illegible] en Confiance, quand il [illegible] Archevêque [illegible] une garde de [illegible] & [illegible] dire [illegible] M. de Mont[illegible] & moi, [illegible] [illegible] Servandus.

* Dom EMANUEL, qu'on croyoit alors vouloir embrasser l'Etat Ecclésiastique.

Second

Second billet.

. . . . . dire n.

JE repeterai mille graces à Son Je confesse comme je dois mon insuff ce ; mais je confesse aussi coram L *que pour tous les évènemens que crains, & peuvent arriver, seroit b coup important d'être caracterisé pou service de leurs Majestés & des Couronnes. Je connois bien le païs nous sommes, les maximes du dedans du dehors : & qui sans être respectable, ne peut faire ce qu'on veut.*

J'aurois volontiers épargné au l teur, l'ennui de lire les billets qu place ici, s'ils ne servoient de preu que celui qui me les écrivoit, con noit au moins de bonne foi, de l' lité qu'on avoit retirée des relati que nous avions ensemble. J'a bientôt occasion de rapporter un au témoignage de sa part, encore fort & plus précis que ceux qu vient de voir : & il est sans do d'autant plus flatteur & plus avan geux pour moi qu'ils soient conn qu'ils ne pourront jamais paroitre pects ; puisque les services que

ren

rendus à cet Archevêque, loin de m'assurer son amitié, ne l'ont pas empêché, comme je le dirai ensuite, de me devenir contraire.

L'avis qu'il me donnoit, que le Roi d'Espagne recevroit avec plaisir la lettre du Roi son neveu, mettant comme le sceau à tout ce que j'avois fait, pour renouveller entre ces deux Monarques l'intelligence si desirée; j'en rendis compte au Cardinal. Il m'en témoigna une extrême satisfaction; & dans cette circonstance il ne put s'empêcher de me dire, ce qu'on trouve repeté dans une de ses lettres: * qu'on ne pouvoit trop louer le zele que j'avois montré pour le service des deux Couronnes. Il ajoûta même, qu'il s'en étoit expliqué de la sorte avec plusieurs personnes de la Cour d'Espagne, comme je le pourrois savoir en tems & lieu.

Peu de jours après, le Cardinal me remit une lettre du Roi pour Sa Maj. Cath.; & il me dit en me chargeant de l'envoyer à l'Archevêque d'Amida, que quand il avoit rendu compte au Roi,

* Comprises dans celles que j'eus l'honneur de remettre à *St. Ildephonse* au Roi & à la Reine d'Espagne.

Roi, des ſentimens d'amitié que le Roi d'Eſpagne avoit marqués pour Sa Majeſté, lorſqu'il avoit été queſtion de recevoir une de ſes lettres; ce Prince y avoit paru fort ſenſible. Il ajoûta qu'il avoit l'honneur d'en informer plus amplement la Reine, dans la lettre qu'il me donna en même tems pour elle. Il me pria auſſi d'aſſurer en particulier l'Archevêque d'Amida, que le Roi ſeroit toujours diſpoſé, à lui donner en toute occaſion des marques de ſa bienveuillance, & de la ſatisfaction qu'il avoit de ſon zele pour la réunion des deux Couronnes.

Dans le tems que cette réunion s'avançoit en ſecret, & qu'on cherchoit à Verſailles & à Vienne les moyens de prévenir la guerre, l'incertitude où l'on étoit du ſuccès des négociations entamées entre les deux Cours pour conſommer cet ouvrage, faiſoit que de tous côtés on ſe préparoit ſérieuſement à entrer en Campagne. Le Colonel ARMSTRONG, Mr. de GROVESTEIN Général Major des troupes des Etats Generaux, & Mr PESTERS leur Reſident à Bruxelles, avoient de fréquentes conferences, tantôt avec le Cardinal,

Cardinal, & conféroit avec Mr. LE BLANC & les Maréchaux de VILLARS & de BERWICK, sur les projets & les opérations de guerre qu'on méditoit.

On comptoit en France d'assembler une Armée sur les frontiéres d'*Espagne*, une autre en *Dauphiné* pour la joindre au Roi de *Sardaigne*, & une autre enfin en *Alsace*; & il se répandoit dans le public, que si la guerre se déclaroit, on débuteroit par le siége de *Luxembourg*.

L'Angleterre & la Hollande ne montroient pas moins de vivacité. On avoit déja ordonné dans la premiere aux troupes qui devoient être transportées en Hollande, de se tenir prêtes à marcher: & l'on nommoit, pour les commander, le Comte d'ORKNEY ou le Duc d'ARGYLE. Sa Maj. Brit. venoit de faire une promotion nombreuse d'Officiers Généraux. La Flotte destinée pour la mer *Baltique*, devoit incessamment mettre à la voile pour aller veiller à la conservation de la paix du Nord, & pour prévenir les desseins que la Cour de Russie formoit, disoit-on, pour la troubler. Indépendamment des forces qu'on se proposoit d'avoir en Flandres, on faisoit monter celles qui devoient

devoient s'assembler dans l'Electorat d'*H*
nover, ou sur les frontieres de la *Ba*
Saxe à 85000 hommes ; & le bruit c
roit, que ce seroit le Roi d'Angleterre
se mettroit à la tête de cette Armée.

Les Armemens du côté de la Ru
n'étoient pas moins considerables.
Corps de troupes que l'Imperatrice
voit fournir à l'Empereur, composé
seize Regimens d'Infanterie, &
de Dragons, sous les ordres du Gé
ral LASCY, avoit son Rendez-vou
Breslaw, & commençoit à se mettre
marche pour s'y rendre. La Flo
Russienne devoit être composée, disi
on, de *cinquante six* Vaisseaux de ligr
de *vingt-trois* Fregattes, & d'un gra
nombre de Galeres : & les Ports
Petersbourg, de *Cronslot* & de *Re*
fourmilloient de Matelots.

L'Empereur, Chef de la Ligue
Vienne, n'oublioit rien non plus p
mettre ses vastes Etats à l'abri des in
sions dont ils étoient menacés. !
troupes étoient belles & nombreus
commandées par d'habiles Généraux :
soit en *Italie*, soit sur le *Rhin*, soit
Flandres, il paroissoit par la quantité
Regimens qui défiloient de ces cotés-

que son intention étoit d'y avoir des Armées en état de s'oppoſer à celles des Alliés d'Hanover. L'idée où étoit Sa Maj. Imp., qu'*Oſtende* & *Luxembourg* étoient les deux Places les plus expoſées, l'avoit engagée à donner ordre, de les mettre en état de faire une vigoureuſe reſiſtance. Elle ne veilloit pas avec moins d'attention à la conſervation de ſes Etats d'Italie, & au parti que le Roi de Sardaigne prendroit, dans la conjoncture délicate où il alloit ſe trouver.

Malgré tous ces préſages d'une guerre prochaine, les négociations dans l'Empire alloient toujours leur train, tant de la part des Miniſtres de l'Empereur, pour achever d'engager le Corps Germanique à ſe déclarer pour la Ligue de Vienne; que de celle de Mr. de CHAVIGNY, pour l'empêcher de prendre cette réſolution.

Ce dernier, par ſes inſinuations, & ſa vigilance à profiter de tout ce qui pouvoit être utile à ſes deſſeins, avoit donné lieu à pluſieurs membres de la Diete, de faire reflexion ſur la partialité, & ſur la déference trop marquée qu'on avoit eu pour la Cour Imperiale, dans ce qui s'étoit paſſé ſur ſon

ſujet

ſujet & ſur celui de Mr. LE HEUP: Et comme le Décret Commiſſorial de l'Empereur, en parlant des Rois d'Angleterre & de France, avoit accuſé l'un d'artifice, & l'autre d'ambition & de pernicieux deſſeins; on ſe reprochoit d'avoir admis des expreſſions ſi injurieuſes à deux auſſi grands Monarques, & ſi capables d'exciter leur reſſentiment.

Les Electeurs *Palatin*, de *Mayence*, de *Cologne* & de *Treves*, & les Cercles du *Rhin*, voyant leurs Etats expoſés aux ſuites funeſtes de la guerre; n'étoient point à ſe repentir de leur trop de condeſcendance pour la Cour Imperiale. Chacun cherchoit à s'excuſer de ce qui avoit été fait ou écrit avec paſſion: & pluſieurs Princes rejettoient ſur leurs Miniſtres à Ratisbonne, la faute qu'ils avoient commiſe de ſouſcrire aux volontés de l'Empereur.

Ce refroidiſſement pour la Cour de Vienne, & l'effet que produiſoit ſur les eſprits le danger prochain, parut principalement par la reſolution que prit le Cercle de *Baviere*, aſſemblé à *Waſſerbourg*, de ne fournir qu'un peu plus de trois *ſimples* *, c'eſt-à-dire, 3473 hommes,

* Pour expliquer ce que l'on entend par une

hommes, au lieu de 11000 que demandoit le Comte de ZINZENDORF Commissaire de l'Empereur **. Encore mit on la restriction, que ces troupes ne

une *Simple*, il faut savoir que ce qu'on appelle Mois Romain, qui est le terme dont on se sert dans le reglement des contributions des Etats de l'Empire; est une Contribution extraordinaire en argent, que les Etats de l'Empire sont tenus de fournir, à raison de tant de Cavaliers & de Fantassins: & on l'appelle Mois Romain, à cause que les Etats de l'Empire étoient autrefois obligés, de lever & entretenir à leurs dépens 20000 Fantassins & 4000 Chevaux, pour accompagner l'Empereur quand il faisoit le voyage de Rome: Et alors ceux qui ne pouvoient, ou ne vouloient pas fournir des soldats, étoient quittes en donnant par mois un équivalent en argent, qui fut réglé du tems de CHARLES V. à douze florins par Cavalier, & à quatre florins par Fantassin. Mais depuis ce tems-là le prix des choses ayant fort augmenté, l'equivalent pour un Cavalier a été porté à soixante florins, & pour un Fantassin à douze. Ainsi, suivant la matricule de l'Empire, le Landgrave de *Hesse-Cassel* étant taxé à 30 Cavaliers & à 183 Fantassins, lorsque la Diete consent à payer un Mois Romain, ce Landgrave paye, suivant le nouveau reglement, 3996 florins. La Contribution par *Simples* est à peu prés la meme chose.

** Le Cercle de *Suabe* suivit cet exemple.

veritables & sinceres de ses sentimens, par la Declaration que j'ai remise par son ordre à la Diete generale assemblée à Ratisbonne, Sa Maj. a cependant voulu, que je renouvellasse les mêmes assurances en son nom aux Cercles assemblez à Francfort. Le Roi est persuadé, que ce qui a donné lieu à la presente Assemblée, ne provient d'aucun doute que l'on ait pu avoir de ses intentions: c'est comment [illegible] que les informations contraires, que l'on auroit pû faire pour allarmer les Cercles [illegible]

[illegible]

utre vue, que la réparation ou le maintien des Traités, qui ont statué sur des matieres qui leur sont totalement étrangeres; quoique graces à la divine providence, il n'est rien survenu dans l'Europe, qui puisse ni qui doive compromettre les Princes ou Etats, avec Sa Majesté Très-Chrét. ou avec ses Alliés.

Telles sont les verités que j'ai ordre d'exposer à cette illustre Assemblée, & qui doivent ne lui laisser aucun doute sur le desir que Sa Majest. a, de contribuer en toute occasion à la tranquillité de l'Empire en général, & en particulier à celle des Cercles assemblés ici; comme Elle y est obligée en qualité de garante des Traités qui ont constaté leur Etat; & comme Elle y est portée par son affection sincere, pour tous & chacun des Membres de l'Empire.

Cette Déclaration ne fut point inutile: & les assurances qu'elle renfermoit ayant été confirmées de la part des Etats Généraux, par le Baron d'ISSELMUYDEN leur Ministre, qui vint se joindre à Mr. de Chavigny; le Resultat de l'Assemblée fut, de prendre des resolutions fort mesurées, & des précautions qui tendissent simplement à procurer une

ſure neutralité aux Cercles aſſemblés, en ne mettant leurs troupes que ſur le pied où elles ſembloient néceſſaires pour la défenſe du pays.

Le Comte de Wurmbrand travailla vainement à détourner cette réſolution. Et avant de ſigner le Recès en qualité de Député du Cercle d'Autriche, il fit la propoſition; que pour lever la difficulté que quelques Etats ou Cercles pourroient trouver à fournir des troupes, Sa Majeſté Imp. conſentiroit à ſe charger de livrer autant d'hommes qu'on en auroit beſoin, à condition qu'on lui rembourſeroit en argent comptant la dépenſe qu'Elle ſeroit obligée de faire: mais elle ne fut point acceptée. Ce Miniſtre voyant le peu de ſuccès de ſa négociation, partit immédiatement après avoir ſigné cet Acte, peu ſatisfait de l'Aſſemblée, & fort piqué des obſtacles que la vigilance de Mr. de Chavigny avoit mis à la réuſſite de ſes deſſeins.

Les Princes des deux Ligues de Vienne & d'Hanover ne ſe bornoient point à ſe ſervir de l'habileté de leurs Miniſtres pour l'exécution de leurs vues; ils avoient ſoin encore, de répandre de tems en tems pluſieurs Ecrits, ſoit pour juſtifier leurs démar-

démarches, soit pour rendre suspectes celles du parti opposé. La France, l'Angleterre & la Hollande, interessées à persuader le Corps Germanique, de ne prendre aucune part à la guerre dont on étoit menacé, firent remettre par leurs Emissaires à Ratisbonne à plusieurs Ministres de la Diete, une Dissertation Allemande, qui ne laissa pas de donner lieu à beaucoup de reflexions & de raisonnemens.

Ce petit Ouvrage étoit intitulé: *Consideration sur le Commerce de la Compagnie d'Ostende aux Indes relativement à l'Empire.* L'Auteur rapportoit toutes les raisons qu'on alleguoit à Vienne, pour prouver, qu'en conséquence de l'union du Cercle de *Bourgogne* avec l'Empire, ce dernier ne pouvoit se dispenser de soutenir la Compagnie d'*Ostende*: & après les avoir refutées, il tâchoit de démontrer, que les fondemens qu'elles avoient, & sur lesquels on s'efforçoit de l'établir, ainsi que l'Octroi accordé à la dite Compagnie, étoient insuffisans pour engager, & encore plus pour obliger l'Empire, à faire sa propre affaire d'une querelle, qu'il devoit regarder comme absolument étrangere.

Presque dans le même tems il parut, de la part de la Cour de Vienne, une brochure à *Bruxelles*, qui avoit pour titre : *Question si le Gouvernement de la Grande-Bretagne est en droit de rendre publiques les Harangues faites au Parlement, les Adresses des deux Chambres & autres Discours & Mémoires de la Nation Britannique, qui pourroient interesser l'honneur des Puissances étrangeres, en présupposant qu'elles seroient entrées dans des engagemens contraires au maintien de la paix & de l'amitié respective, sans que les dites Puissances, pour lever des defiances si mal fondées, puissent par leurs Ministres Residens à Londres, user de la même liberté, de faire publier les Mémoires présentés en leur nom à Sa Maj. Brit., en vue de prévenir une rupture.*

Cette Brochure, qui tendoit à justifier la conduite de Mr. PALM, servit, comme la Dissertation dont je viens de parler, à faire raisonner & à amuser le public. Il est rare que l'effet de ces sortes de productions ait une plus grande étendue.

Dans le tems à peu près dont je parle †, mourut à Paris le Prince de CONTY,

† Le 4. May.

TY, âgé d'environ trente-deux ans. Il s'appelloit *Louïs Armand*; & il étoit fils du Prince de CONTY, qu'une grande partie de la Nation Polonoise avoit voulu élire pour successeur au Roi *Jean* SOBIESKI. La jeunesse, les passions qui l'accompagnent, & la facilité de les satisfaire que procure un rang élevé, ayant entraîné ce Prince dans les égaremens qui ne sont que trop ordinaires aux personnes de son âge; Dieu lui fit la grace pendant sa maladie, d'en être, à ce qu'il parut, vivement touché: †† & dans ces momens qui précedent l'instant redoutable, où, selon l'expression de l'écriture Sainte, il n'y aura plus de tems †††, pressé du desir de réparer le mauvais exemple qu'il croyoit avoir donné, il fit prier le Curé de St. *André des Arts*, dans la Paroisse duquel est l'Hôtel de *Conty*, de témoigner publiquement sur ce sujet à son Prône, les

†† *In expeditione substantiæ seipsam anima recognoscit.* Tertull.

††† *Juravit per viventem in sæcula sæculorum, qui creavit Cælum & quæ in eo sunt, & terram & ea quæ in ea sunt, & mare & ea quæ in eo sunt, quia tempus non erit amplius.* Apoc. c. 10. ℣. 6.

sentimens humbles & [illegible]ions dont il étoit pénétré : Heureux sans doute, de répondre avec tant de fidélité aux mouvemens de la grace, & d'éprouver en mourant la vérité de ce que dit St. AUGUSTIN: *Removeantur iniquitates; sanetur quod saucium est; levetur pondus ab oculo; preceptum domini erit lucidum.*

Pendant que la diversité de sentimens dans le Corps Germanique, sur la résolution qu'on devoit prendre, donnoit lieu à beaucoup d'incertitude, de déliberations & d'intrigues ; les esprits en Angleterre continuoient à être en mouvement ; & les ennemis du Ministere ne se lassoient point de traverser les projets de la Cour, ou d'interpréter malignement sa conduite. Ce parti, qui ne cherchoit que les occasions d'exercer sa mauvaise volonté, ne manqua pas de profiter de celle que lui donnerent deux propositions qu'on fit dans la Chambre-Basse.

L'examen du Bill de la taxe sur le *Malt* fit naître la premiere : & ce fut de la part du Sr. SCROPPE Secretaire, & l'un des Assesseurs de la Trésorerie, qu'elle vint. La Chambre étoit composée ce jour-là de trois cent quarante

rante Membres : & celui que je viens de nommer jugea à propos d'avancer, que le Roi n'ayant fait demander jusqu'à présent, que les subsides qu'il jugeoit absolument nécessaires ; la crise où étoient les affaires en Europe ; l'incertitude où l'on se trouvoit sur la guerre ou sur la paix ; & la nécessité où elle reduisoit Sa Maj. de faire des dépenses imprevues & extraordinaires, lui faisoient croire qu'il étoit à propos d'ajoûter au Bill qu'on vouloit faire passer, une clause qui autorisât le Roi, d'appliquer les sommes nécessaires pour fournir aux dépenses, & remplir les engagemens qui avoient déja été pris, ou qui pourroient l'être jusqu'à Noel prochain par Sa Maj. ; afin qu'Elle pût prendre selon sa grande sagesse, des mesures pour la sureté du Commerce & de la Navigation du Royaume, & pour la conservation & le rétablissement de la paix de l'Europe.

Cet avis, tout hardi qu'il étoit, fut suivi & appuyé par Mr. FARRER, Président du Comité du subside, & par le parti de la Cour. Mais le Sr. *John* HOW, dont le pere avoit fait tant de bruit sous le regne du Roi GUIL-

LAUME s'y opposa. autres soutinrent n ment. Les Partisans de la Cour ent à ceux-ci avec vivacité; & le t fut aussi long que vif & animé, sans que le Chevalier *Robert* WALPOLE, au grand étonnement de ses adversaires, dit une parole.

Enfin la superiorité des voix ayant été pour la Cour, la Clause fut approuvée & ajoûtée au Bill: & après qu'il eût été lu selon la coutume pour la troisieme fois, il fut envoyé aux Seigneurs. Il n'excita pas moins d'agitation parmi ceux-ci, qu'il en avoit causé dans la Chambre-Basse. Après l'avoir lû, ils renvoyerent l'examen qu'ils vouloient en faire à une autre fois; & tous les Pairs furent sommés, de se trouver pour cet effet dans la Chambre.

Le jour qu'on avoit indiqué étant venu, les Lords BINGLEY, BATHURST, CHESTERFIELD & LECHMERE, déclamerent beaucoup contre la Clause inserée dans le Bill, qui donnoit, dirent-ils, atteinte à la constitution fondamentale de l'Etat, en accordant au Souverain & à ses Ministres, le pouvoir absolu & sans bornes de faire des levées de deniers: ce qui étoit,

étoit, ajoûterent-ils, le privilege incontestable & essentiel du Parlement ; & dont il ne pouvoit se dépouiller, qu'en consentant de devenir inutile.

Plusieurs Lords du même parti dirent encore, qu'on auroit dû s'adresser, au sujet d'une clause si délicate & si importante, à la Chambre des Pairs, avant d'en remettre la discussion à celle des Communes. Le Duc d'ARGILE, Milord TOWSHEND & le Duc de NEWKASTLE repliquerent, que la clause dont les Seigneurs qui venoient de parler paroissoient si choqués, n'étoit pourtant point nouvelle ; puisque le Parlement avoit déja donné la même marque de son entiere confiance, en la sagesse & en la prudente œconomie de Sa Majesté ; qui, bien loin d'en avoir abusé, ne s'en étoit servie que pour des dépenses indispensables : Qu'ils ne disconvenoient point, que d'accorder un pareil pouvoir à la Couronne, c'étoit mettre la liberté en danger : mais que cette crainte devoit cesser, en considerant que l'on ne trouvoit point d'exemple d'un Roi moins ambitieux que Sa Majesté ; qui eût fait moins de démarches pour étendre les prérogatives

O 5 Roya-

Royales ; & à qui les droits de son pe
ple fussent plus chers.

Les mêmes Lords dirent encore, qu
étoit d'autant plus nécessaire, de tém
gner la même confiance au Roi dans
conjoncture présente, que ce Monarq
étoit sur le point de conclurre div
Traités, pour parvenir aux fins saluta
res qu'il se proposoit pour le bien
Royaume & de toute l'Europe : Qu'
devoit se souvenir, qu'en liant les mai
du Roi GUILLAUME pendant
guerres qu'il avoit eues à soutenir, co
me fit le Parlement en ce tems-là ;
excès de précaution avoit été cause
divers mauvais succès, & avoit red
ce Prince à faire une † paix desavan
geuse : au lieu qu'en tenant une co
duite contraire sous le Regne de la R
ne ANNE, & cette Princesse ayant
soutenue par son Parlement ; les arm
de la Nation avoient toujours été v
torieuses : Enfin, que dans le tems pr
sent, la clause en question étoit absol
ment nécessaire, par le grand effet qu'
le produiroit dans les pays étrangers
& que pour ce qui concernoit l'Adr
nistrati

† La paix de *Ryswick*.

niſtration des deniers ſans en rendre compte, il ſuffiroit de l'exiger lorſque le Parlement ſeroit obligé de les faire bons.

Ces réflexions, & toutes les raiſons employées pour les ſoutenir, n'empêcherent point Milord LECHMERE, de revenir trois ou quatre fois à la charge pour les refuter. Il lui échappa même, dans la chaleur de la diſpute, d'attaquer les Evêques, en inſinuant qu'on les trouvoit toujours prêts à donner des marques de leur complaiſance pour la Cour; qu'ils adoptoient facilement les maximes des Courtiſans; & qu'il conviendroit mieux qu'ils veillaſſent ſur leur Clergé, & à regler les prieres, que de montrer tant de goût pour les affaires de politique & les intrigues de Cour.

Le conſeil ne plut pas aux Prélats. La foi s'aſſoupit de tems en tems dans ceux qui la prêchent: & comme les fonctions & les occupations Paſtorales n'ont gueres rapport qu'aux biens du Siecle à venir, on n'eſt pas fâché de prendre en attendant quelque part à ceux de la vie préſente. L'Evêque de *Peterborougr*, plus piqué, ou moins patient que ſes Confreres, releva vivement Mi-

 lord

lord Lechmere. Il s'at [illegible] ire voir que les Evêq[illegible] ut Seigneurs temporels, aussi [illegible] en que spirituels : Que sous cette double qualité, ils composoient une partie essentielle de la Chambre des Pairs ; & qu'ils n'étoient pas moins obligés que les Laïcs, à la conservation des droits & des privileges des sujets de la Grande-Bretagne : Qu'à l'égard des maximes de la Cour, qu'on leur reprochoit de suivre ; ils se faisoient un devoir de ne point s'opposer à celles d'un Roi, qui, par sa sagesse, prévenoit de toutes parts ce qui pouvoit troubler la paix en Europe, & le bonheur de ses sujets : & que par conséquent ils se croyoient obligés, de combattre constamment celles de certains esprits inquiets & ambitieux, qui, sous le spécieux prétexte d'un amour imaginaire pour leur patrie, ne cessoient de répandre la méfiance & la division, tantôt par des craintes mal fondées, & tantôt par un faux zele pour des droits qu'on n'attaquoit point : Qu'ils étoient au reste très éloignés de négliger le soin de leur Clergé, ou la direction des prieres ; qu'ils continueroient à remplir leur devoir sur ces deux articles ; & que même,

me, pour satisfaire au dernier, ils avoient déja eu attention de renouveller une certaine Oraison, faite sous le Regne du Roi GUILLAUME, & dans laquelle on trouveroit ces paroles : *Seigneur faites tomber toute opposition devant le Roi.*

Ces derniers mots, tendans à donner de Milord LECHMERE la même idée qu'on avoit eue de ceux, contre lesquels la Priere, dont ce Prélat rappelloit le souvenir, avoit été composée; ne parurent pas moins piquans que ce qui les avoit attirés. Mais enfin, après plusieurs discours vifs & animés de part & l'autre, & de nouvelles oppositions du parti contraire à la Cour; la question, à la Clause qu'il s'agissoit d'inserer dans le Bill resteroit en son entier, ayant été long-tems agitée, l'affirmative l'emporta de 76 voix contre 20.

Dix-sept Seigneurs protesterent le lendemain contre cette déliberation. La fermeté † à soutenir les droits d'une Nation,

† Nihil in vobis imperatoribus tam populare & tam amabile est quam libertatem in iis diligere qui obsequio vobis subditi sunt. Si quidem hoc interest inter bonos & malos principes,

Nation, & à prévenir qui peut sensiblement les détruire, n'altere p la fidélité; & elle entretient dans sujets des sentimens de générosité, lévation & de courage, qui la font pecter autant qu'ils la rendent esti ble. Comme la protestation des gneurs en question porte ce caracte j'ai cru dévoir la rapporter †. C pour qui l'assujettissement le plus ser a des charmes, se prémuniront, veulent, contre la tentation que ce t de la délicatesse Angloise pourroit l causer.

Les hostilités qui étoient déja comm cées entre l'Espagne & l'Angleterre, faut craindre qu'elles ne rendissent i tiles les démarches qu'on faisoit p prévenir la guerre, le Roi de Portu offrit de travailler à concilier ces d Puissances: mais Sa Maj. Brit. s'exc d'entrer dans une négociation parti liere; & comme on en avoit déja tamé une générale, Elle remercia Maj. Portugaise des bons offices qu'

principes, quod boni libertatem ament, vitutem improbi *Ambros. Ep.* 40.

† A la fin de ce volume, *Pieces Justi ficat.* N°. XVIII.

le avoit offerts. L'amour du bien public qui l'animoit, a reparu avec éclat au sujet de la paix qui vient heureusement de se terminer *, par les soins qu'Elle s'est donnée pour hâter la conclusion d'un ouvrage si Chrétien. J'aurai bientôt occasion de parler des qualités vraiment Royales de ce Monarque, & des bienfaits que j'ai reçus de sa bonté, dans le tems qu'on s'empressoit en Espagne & en France, à se prévaloir de mon désintéressement pour m'ôter les moyens de subsister. Cet article, que je me flatte de mettre dans le dernier degré d'évidence, ne sera pas le moins intéressant de ces Mémoires : mais je ne suis point encore arrivé au tems de le rapporter.

Les négociations qui se passoient entre les deux Cours de Vienne & de Berlin, dont on ne cessoit de parler, & que personne ne pénétroit que très imparfaitement, avoient mis autant de méfiance que de refroidissement entre les Alliés d'Hanovre & le Roi de Prusse. On gardoit les bienséances de part & d'autre : on évitoit les sujets trop marques

* A *Aix la Chappelle*.

qués de plaintes ; mais on n'alloit pas plus loin. Pour continuer ce ménagement, Mrs. de ROTTEMBOURG, DU BOURGAY & de KEPPEL, Ambassadeurs de France, de la Grande-Bretagne & d'Hollande, communiquerent au Baron d'ILGEN, Ministre de Sa Maj. Prussienne, les dernieres propositions que ces trois Puissances avoient envoyées à Vienne, & dont l'acceptation ou le refus devoit décider de la guerre ou de la paix. Ils demanderent ensuite, que le Roi de Prusse se joignît à eux, pour obtenir une décision satisfaisante de l'Empereur ; ou si elle étoit refusée, les secours qu'il s'étoit engagé de fournir. La double proposition fut reçue de la part du Baron, avec beaucoup d'éloges sur les intentions pacifiques des Alliés d'Hanover. Il promit que le Roi son maître les seconderoit avec autant de zele, qu'il montreroit de fidélité à remplir ses promesses. On s'en tint reciproquement à ces démonstrations de bonne volonté.

Quoique l'incertitude où l'on étoit du bon ou du mauvais succès qu'auroient les dernieres propositions qu'on avoit envoyées à Vienne, fit croire que le Roi

Roi d'Angleterre ne mettroit fin à la séance du Parlement, qu'après être instruit de la resolution de l'Empereur; il jugea cependant à propos de la terminer avant d'en avoir la nouvelle; & il le fit par la Harangue suivante, adressée aux deux Chambres par la bouche du Grand-Chancelier.

MILORDS ET MESSIEURS,

A l'ouverture de cette séance, je vous informai des dangers qui menaçoient ce Royaume, aussi bien que la paix & la liberté du Royaume. Présentement j'ai à vous remercier de votre zele, & de votre expédition dans les procedures, sur les diverses affaires que je vous recommandai alors; de la confiance que vous avez mise en moi, & des assurances que vous m'en avez données, de vouloir me supporter & assister, pour soutenir mon honneur, & pour défendre & conserver les droits & privileges incontestables de cette Nation, qu'on a envahis & attaqués d'une maniere si manifeste & si notoire.

Le Siege de Gibraltar *marque sans contredit le but & le dessein des engagemens contractés entre l'Empereur & le Roi d'Espagne:*

pagne : mais je ne doute point que les préparatifs que j'avois faits pour la défense de cette Place, joints à la valeur de mes troupes, ne les convainquent de la témérité & de la folie de cette entreprise. Nonobstant cette grande provocation, l'amour de la paix l'a jusqu'ici emporté sur moi, pour suspendre en quelque façon mon ressentiment : & au lieu d'avoir recours immédiatement aux armes, & de demander à mes Alliés cette assistance qu'ils sont engagés & prêts à me donner ; j'ai concouru avec le Roi Très-Chrét. & les Etats-Généraux à faire de telles ouvertures d'accommodement, qu'elles ne peuvent que convaincre toute la terre, de la droiture de mes intentions & de notre sincere disposition à la paix ; & marquer en même tems, à l'ambition insatiable, de qui on doit imputer les calamités d'une guerre, en cas que ces propositions si justes & si raisonnables soient rejettées. En attendant j'ai la satisfaction de vous informer, que la Couronne de Suede a accédé au Traité d'Hanover ; & que la convention faite entre moi, Sa Maj. Très-Chrét. & le Roi de Dannemarck, est actuellement signée.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES;

Ce m'auroit été une grande satisfaction, si, avant votre séparation, j'avois pû vous parler plus positivement, & avec plus de certitude, de la situation présente des affaires : mais comme présentement vous avez dépêché les affaires publiques, & que la saison vous engage à vous rendre dans vos contrées respectives; je préfere de mettre fin à cette séance, plutôt que de vous tenir plus long-tems assemblés sans nécessité. Les subsides que vous avez accordés, joints à l'union & l'harmonie parfaite qui regnent entre moi & mes Alliés, me mettent, à ce que j'espere, en état, moyennant l'assistance divine, ou d'arrêter & de faire échouer les desseins de mes ennemis, au cas que leur conduite nous entraîne dans une guerre nécessaire; ou de faire valoir les bénédictions de la paix : si tant y a qu'on puisse obtenir une paix juste, honorable & sûre.

L'avantage que la Cour avoit toujours eu pendant la durée du Parlement, malgré tous les efforts du Parti con-

contraire, ayant donné une entiere facilité au Roi de réussir dans tous les projets qu'il avoit formé; rien ne retardoit le départ de ce Prince pour ses Etats d'Allemagne, que d'être instruit de la resolution que prendroit la Cour de Vienne: Et comme on avoit fixé un tems assés court pour cette réponse, on l'attendoit avec d'autant plus d'impatience, que la paix ou la guerre en dépendoient entierement.

Pendant l'incertitude où l'on étoit à cet égard, j'avois fait de fréquens voyages à Versailles, soit pour rendre compte au Cardinal des lettres que je recevois d'Espagne, soit pour lui communiquer celles que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida. Je n'avois pas manqué non plus, d'avoir souvent des conferences avec le Comte de MORVILLE pendant mon séjour à la Cour. Il comptoit sur mon attachement pour lui: & dans cette persuasion, assurément bien fondée, il m'entretenoit de tems en tems des differens assauts qu'il avoit à soutenir, & qui effectivement se renouvelloient alors assés fréquemment. Il paroissoit, comme je l'ai dit *, assés indifferent

* Tom. III. p. 272.

different ſur cet article, au moins pour ce qui lui étoit perſonnel; mais il enviſageoit, avec raiſon, la choſe bien différemment par rapport à ſa famille; & ſurtout à ſon fils, dont la deſtinée devenoit bien diferente par ſa chûte.

Un ſoir entr'autres que j'étois avec lui, il me parla longtems des différentes brigues que l'on faiſoit, à ce qu'il ſoupçonnoit, pour lui ôter ſa place. Il me demanda à ce ſujet, ſi l'on ne m'avoit rien écrit d'Eſpagne qui tendit à ce but; & ſi dans mes conférences avec le Cardinal, il n'avoit pas laiſſé échapper quelque mot, qui ſervît d'indice des ſecrets ſentimens où il étoit ſur ſon compte?

Ma réponſe à ces queſtions fut, que quoique j'euſſe exactement informé la Cour d'Eſpagne des divers entretiens que nous avions eu enſemble; on ne m'avoit cependant rien répondu ſur cet article: Que ce ſilence ne m'allarmoit pourtant point; & qu'au contraire j'augurois bien qu'on le gardat, puiſqu'il étoit vraiſemblable que l'on auroit contredit l'opinion que je voulois établir à ſon avantage, ſi elle eut paru mal fondée.

Paſſant

Passant ensuite à ce qui concernoit le Cardinal, je dis au Comte de Morville, que toutes les fois qu'il avoit été question de lui dans nos conversations, il m'avoit toujours parlé avec une reserve affectée, & qui procedoit, suivant toute apparence, de l'idée qu'il avoit de mon attachement pour lui.

„ Je suis assez de votre avis (me „ répondit le Comte de Morville); „ mais ne pourriez-vous pas rompre la „ glace avec la Cour d'Espagne, & tâ- „ cher de savoir plus positivement dans „ quelle disposition elle est pour moi? „ On veut faire accroire ici, qu'elle „ m'est très-contraire; qu'elle desire „ même qu'on m'ôte la place que j'oc- „ cupe: & comme je ne crois pas que „ le Cardinal soit fort éloigné de ce „ dessein, ni par conséquent, de se „ servir pour son exécution, du pré- „ texte spécieux, d'être obligé de ceder „ aux instances de Leurs Maj. Cath.; „ je vous avoue que je serois charmé „ de pouvoir le lui ôter; & pour cet „ effet, d'être au moins assuré de l'in- „ différence de la Cour d'Espagne, si „ je ne puis me flatter de meriter son „ estime."

L'igno-

L'ignorance où le Comte de Morville me parut être, des relations secrettes qui s'étoient formées par mon moyen entre la Reine d'Espagne & le Cardinal, me prouvant suffisamment que celui-ci lui en avoit fait un mistere ; je me trouvois hors d'état de lui faire connoitre, que le bon office qu'il exigeoit de moi, ne pouvoit naturellement plus produire l'effet qu'il desiroit, qu'autant que le Cardinal l'autorisât. Mais souhaittant cependant sincerement de le servir, je lui dis, que comme il me paroissoit indubitable, si la paix se faisoit, que le Cardinal n'eut alors de fréquentes occasions d'écrire à Leurs Maj. Cath. ; je lui conseillois de le prévenir d'avance, pour l'engager à leur parler dans cette circonstance en sa faveur : & que de mon côté, quoique j'eusse déja rendu compte à l'Archevêque d'Amida de plusieurs particularités, qui tendoient à dissiper certains préjugés qu'on avoit donnés contre lui à leurs Maj. Cath. ; je me ferois encore un plaisir, d'ajoûter à ces détails tout ce qui pourroit produire l'effet qu'il desiroit. Agissez seulement de bonne heure auprès du Cardinal, ajoutai-je, pour qu'il

qu'il soutienne, quand il en sera tems ce que j'aurai avancé. C'est un espe d'engagement que vous lui ferez pren dre, de ne vous être point contraire & vous pourrez au moins penetre quelque chose de ses sentimens pou vous, ou de ses projets, par la ma niere dont il prendra votre propositio cette découverte ne peut que vou être utile.

Le Comte de Morville me paru goûter l'expedient que je lui proposa La conversation tomba ensuite sur l Duc de BOURBON, à l'occasion d l'attaque d'apoplexie qu'il avoit eue a lors, & pour laquelle il devoit alle incessamment prendre les Eaux d *Bourbon*. Le Comte de Morville, fo attaché à ce Prince, me fit divers questions, sur les dispositions où j'a vois laissé la Cour d'Espagne pour lui & s'il étoit impossible d'engager leur Maj. Cath. à lui rendre leur amitié „ Vous avez (continua-t-il) plus d „ raison que personne, de contribu „ dans l'occasion à faire cette bon „ œuvre: car Mr. le Duc est fort pr „ venu en votre faveur, & m'a so „ vent parlé de vous avec estime „ avec amitié "

La matiere dont le Comte de Morville m'entretenoit, étant assurément très délicate, par rapport au vif ressentiment que m'auroit marqué le Cardinal, s'il se fût apperçu que j'eusse donné au Comte de Morville quelque connoissance de ce qui s'étoit passé entre le Duc de Bourbon & moi; je repliquai simplement à ce Ministre: Qu'il ne devoit point douter de mon zele pour le Duc de Bourbon; & que je n'en eusse donné plusieurs preuves en Espagne depuis sa disgrace. Mais les fruits, ajoutai-je, qu'elles peuvent avoir produit, ne sont point encore meurs: les fleurs n'en font que paroitre: & quoique je ne craigne plus tant à présent la gelée, il faut pourtant que la paix, & le Cardinal même, contribuent à leur donner une entiere maturité.

„ Si cela est (me repartit le Comte „ de Morville), j'ai bien peur que le „ Duc de Bourbon ne les recueille de „ longtems. Mais si vous retournez en „ Espagne, peut-être pourrez-vous pré- „ venir cet accident. *Vous* le devez „ en verité, je le repete encore: car „ certainement ce Prince avoit des des-

„ feins fur vous, qui vous auroien
„ été auffi honorables qu'utiles".

Quelques jours après cette converfa tion, le Cardinal alla faire un peti voyage à Paris, pour affifter à un Thefe que foutenoit l'Abbé BAUHYN * qui la lui avoit dédiée. Le Comte de Morville, qui revint feul avec lui dan fon caroffe, profita de l'occafion & de mon confeil, pour effayer de démêle les fentimens du Cardinal pour lui, & s'il confentiroit d'écrire en fa faveur à Leurs Maj. Cath., quand la paix & la reconciliation feroient faites.

Le Cardinal, dont les vues étoient bien differentes, parut regarder la précaution que le Comte de Morville vouloit prendre, comme tres inutile: n'ayant aucune connoiffance, dit-il, que le Roi & la Reine d'Efpagne euffent contre lui les préventions qu'il fembloit craindre. Il ajoûta en plaifantant, qu'il s'étonnoit de ce que le Comte de Morville le choifit pour lui rendre un pareil fervice, attendu qu'il croyoit avoir autant, & peut-etre plus befoin que lui, de faire revenir la Cour d'Efpagne fur fon compte: & qu'il falloit par conféquent, qu'il parvint à lever

ces

* A préfent Evêque d'*Ufez*.

cet obstacle, avant d'entreprendre de lui être de quelque utilité.

Cette apparence de cordialité du Cardinal, engageant le Comte de Morville à s'expliquer avec plus de confiance; il voulut entrer dans quelque détail, sur les intrigues qu'il prétendoit savoir que l'on faisoit à la Cour contre lui, & dans lesquelles la Cour d'Espagne entroit, aussi, disoit-on, en cause. Mais le Cardinal traita tout cela de chimeres, & exhorta fort le Comte de Morville, à faire de ces bruits de Paris le cas qu'ils meritoient.

Celui-ci, de retour à Versailles, me raconta ce que je viens de dire: & comme on éloigne autant qu'on peut les objets desagréables, que d'ailleurs il ignoroit les relations du Cardinal en Espagne; il crut qu'il n'étoit effectivement point à portée, comme il l'en avoit assuré, de lui rendre le bon office qu'il desiroit; & qu'il suffisoit de connoître sa bonne volonté, pour en faire usage quand la reconciliation seroit faite. Le calme que sa conversation avec le Cardinal avoit rétabli dans son esprit, me parut bien mal fondé. J'essayai, autant que la délicatesse de la

 matiere

matiere me le permit, de l'en faire a
percevoir. Mais les personnes en pla
ont, jusqu'au moment de leur chute, un
sécurité sur leur état, dont on tach
presque toujours en vain de les dés
buser. Je l'éprouvai dans cette occa
sion; & je compris, par la manier
dont le Cardinal avoit éludé d'entre
dans les intérêts du Comte de Morvil
le, que songeant à lui ôter sa place
il ne vouloit point prendre avec lu
d'engagement contraire à l'exécution d
ce dessein. La suite ne fit que tro
voir au Comte de Morville, que je n
m'étois point trompé.

La ferme persuasion où l'on étoit e
France, que la réponse de la Cour d
Vienne devoit décider de la paix ou d
la guerre, la faisoit attendre avec un
impatience extrême. Les conférence
que Mrs Armstrong, Pester
& de Grovestein continuoien
d'avoir, soit avec le Cardinal, soi
avec Mr. Le Blanc Ministre de la
guerre, soutenoient les espérances d
ceux qui souhaitoient la guerre. Les
raisonnemens politiques ne finissoien
point sur le parti que prendroit l'Em-
pereur; & quoique l'on convint assez,
qu'i

qu'il n'étoit pas des intérêts de ce Monarque, de s'attirer sur les bras une Ligue aussi formidable que celle d'Hanover ; les affaires paroissoient néanmoins si embrouillées de toutes parts, t les esprits si aigris, qu'on croyoit u'il étoit presqu'impossible d'éviter la upture dont on étoit menacé. Elle toit désirée des uns, comme l'époque e la diminution de l'autorité du Carinal, qui excitoit leur jalousie ; & des utres, comme pouvant servir à leur vancement. Ne me trouvant dans aune de ces deux Classes, je pensois ussi très differemment ; & je souhaitois fort que la réponse de la Cour de Vienne, favorable à la paix & conforme ux desirs du Cardinal, ne m'obligeât as de retourner en Espagne, & de aisser imparfait l'ouvrage que j'avois ommencé.

Fort attentif à toutes les negociaions qui étoient sur le tapis, & à lemêler les ressorts secrets que l'on aisoit jouer pour en traverser le succès ; je rendois de ce que je decouvrois à cet égard un compte exact à a Cour d'Espagne ; & je ne cessois le repeter dans mes lettres à l'Archevé-

 que

que d'Amida, qu'il falloit s'attendre, si la guerre s'allumoit entre la France & l'Espagne, à voir resulter de cet évênement dans la Nation Françoise, un refroidissement d'affection pour leurs Maj. Cath., très nuisible en toute maniere à leurs interêts, & en particulier au succès de la commission secrette dont Elles m'avoient chargé.

Le Cardinal, par les mains duquel passoient presque toutes mes lettres, paroissoit d'autant plus content de ce qu'elles contenoient, qu'il les trouvoit conformes à ses vues. Mais dans plusieurs conversations qu'elles occasionnoient entre nous, je m'appercevois souvent, qu'il comptoit bien plus sur les dispositions de l'Empereur pour la paix, que sur celles de l'Espagne; & qu'il s'én falloit beaucoup, qu'il eût une fort haute opinion des maximes & du Gouvernement de celle-ci.

Le Courier qui avoit été dépéché à Vienne avec les huit propositions que j'ai rapportées, y étant arrivé le 9. de May; le Duc de RICHELIEU fut à *Laxembourg*, où l'Empereur se trouvoit alors, pour les communiquer à ce Prince

ce. On y tint le 11. une conference chez le Comte de ZINZENDORF, à laquelle le Duc de Richelieu & l'Ambassadeur des Etats-Généraux assisterent: & le soir même ils s'assemblerent encore chez le Prince EUGENE, avec le Duc de BOURNONVILLE Ambassadeur d'Espagne. Celui-ci chicanoit sur chaque Article, & ne se prêtoit qu'avec repugnance à une conclusion. Les Ministres Imperiaux, de leur côté, formoient, dans l'examen des propositions, beaucoup de difficultés sur leur contenu; & représentoient, qu'il falloit nécessairement donner certains éclaircissemens à cet égard à l'Espagne & à la Russie, & attendre la réponse de ces Puissances, avant de pouvoir se déterminer à les admettre.

Toutes ces tergiversations pour répondre & pour se décider, faisoient assez connoître que les uns & les autres tâchoient de faire trainer les choses en longueur. Il est vrai que pour éviter qu'on n'imputât à l'Empereur de donner lieu à la guerre par sa résistance, les mêmes Ministres assuroient le Duc de RICHELIEU & Mr. HAMEL BRUYNINX, que Sa Maj. Imp.,

 pour

pour ce qui lui étoit personnel, co
me entr'autres la suspension de la Co
pagnie d'*Ostende* pour sept ans, ne
roit aucune difficulté d'accepter les p
positions qu'on lui présentoit : „ M
„ (ajoûtoient-ils) on ne peut disc
„ venir qu'il ne soit extraordinai
„ & en même tems bien dûr, de v
„ loir exiger de ce Monarque, q
„ dispose tout-à-coup des interêts
„ Roi d'Espagne & de l'Imperatrice
„ Russie, sans les consulter ; & s
„ tout dans la conjoncture présen
„ qu'une Escadre Angloise est sur
„ point d'entrer dans la mer Baltiq
„ sans que l'on sache quel dessein
„ amene, ni quelle issue aura le f
„ de Gibraltar, dont le Roi d'Espa
„ reclame inutilement depuis longt
„ la restitution, conformément
„ engagemens que le Duc d'ORLEA
„ a pris à cet égard, & aux promesse
„ Roi d'Angleterre."

Par tous ces raisonnemens, les M
nistres Imperiaux tendoient uniquem
à promettre, que l'Empereur interp
roit ses bons offices à Madrid & à P
tersbourg, d'une maniere si pressa
qu'ils produiroient vraisemblablem
l'

l'effet desiré. Mais le tems des éclaircissemens & des représentations étoit fini. On croyoit à Versailles, avoir suffisamment examiné le projet de paix qu'on avoit envoyé ; & qu'il pouvoit convenir à toutes les Puissances interessées. En un mot, on vouloit un oui ou un non.

Les ordres adressés au Duc de Richelieu étant si précis qu'ils n'admettoient aucune explication ; il ne s'agissoit plus que de faire expliquer la Cour de Vienne en adoucissant néanmoins, autant que la bienséance l'éxigeoit, ce qu'elle pouvoit trouver d'un peu trop sec dans la maniere dont on la pressoit de répondre. Le Duc de Richelieu, à qui ce soin fut remis, s'acquitta de cette commission avec autant de prudence & de moderation, que de fermeté. Enfin le 31. de May, l'Empereur, après bien des conferences tenues en sa présence & chez le Prince Eugene, accepta les propositions des Alliés d'Hanover, & fit remettre sa réponse par écrit au Duc de Richelieu.

Cet Ambassadeur dépêcha tout de suite le même Courier qui lui avoit porté la derniere resolution du Roi ;

le C ... Z ... OAF en ... un ... pour le Baron de ... FO ... 3A, ... l'ordre & les pouv... p ur figner les préli... ... C ... In ... le, pour fauver un ... , & ne point paroi-t ... avoir fouscrit aveuglément au pro-... paix qu'elle avoit reçu, jugea à ... pos d'y ajo... r quelques Articles. ... ls comme ils ne concernoient que la ... nice qu'on obferveroit au futur Congrès; cette légere addition, que l'on qualifia pompeufement à Vienne de *troisieme Projet pour la confervation de la paix générale*, ne differa de celui qu'on avoit envoyé de Paris, qu'en ce que les mêmes chofes étoient exprimées différemment. On ne s'avifa point auffi de chicaner fur une délicateffe qui tiroit à fi peu de conféquence. La condefcendance du Duc de Richelieu fur cet article, lui fit au contraire honneur; & on lui accorda le jufte éloge, d'avoir parfaitement fu concilier, dans cette circonftance délicate, l'exécution des ordres du Roi avec les menagemens qu'il devoit avoir pour l'Empereur.

Le

Le Courier qui portoit ce consentement si desiré, arriva à Versailles le 28 de May, le même jour que le Colonel ARMSTRONG étoit parti de Paris, après avoir concerté le Plan qu'on devoit suivre en cas de rupture.

Le Cardinal, qui desiroit ardemment la conservation de la paix, apprit avec la joye la plus sensible l'heureux succès des mesures qu'il avoit prises pour la procurer. Il me la marqua dans toute son étendue, quand je me fus rendu chez lui le lendemain au soir, en conséquence d'un billet que j'avois reçu de sa part la veille *: & l'ayant félicité de cet événement, je m'apperçus qu'il se sentoit surtout fort soulagé, d'être sorti, par le moyen de la Cour de Vienne, de l'embar-

P 6

* Le voici.

A Versailles le 28 *May* 1727.

Si vous voulez, Monsieur, *vous donner la peine de venir ici demain jeudi sur les 7 heures du soir, je pourrai avoir l'honneur de vous y voir ; & je vous y assurerai avec plaisir*, Monsieur, *de la sincerité des sentimens avec lesquels je vous honore.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

l'embarras où pouvoient l'entraîner les liaisons que j'avois formées entre l'Espagne & lui, & les menagemens qu'il sentoit qu'elles exigeoient de sa part pour cette Couronne.

Cela ne l'empêcha pourtant pas de me témoigner la satisfaction qu'il avoit de penser, que les principaux obstacles qui empêchoient la réunion des deux Couronnes étoient levés; & que pourvû que la Cour d'Espagne voulût se prêter d'aussi bonne foi que l'Empereur à ce qui venoit de se conclurre, rien n'empecheroit plus le Roi, de faire connoître à leurs Maj. Cath., combien leurs interêts lui étoient chers.

Je lui répondis, que je ne doutois point que l'on ne trouvât dans leurs Maj. Cath. une disposition bien sincere pour la paix, dès qu'on n'exigeroit rien d'Elles qui fût contraire à leur gloire. Il me paroit d'ailleurs, ajoutai-je, qu'après ce qui vient de se passer, il n'est plus possible à l'Empereur de differer le mariage de l'Archiduchesse avec l'Infant *Dom* CARLOS, si c'est de bonne foi qu'il desire cette Alliance; & que par conséquent l'Espagne touche au moment, de découvrir à cet égard les

les veritables intentions de ce Monarque. Or comme je suis bien persuadé, avec toute l'Europe, que jamais il n'a eu dessein de donner la Princesse sa fille à l'Infant d'Espagne; il doit naturellement resulter d'une pareille découverte, autant de froideur entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, qu'on y a vu regner d'intelligence: &, par conséquent leurs Maj. Cath. se réuniront à la France plus étroitement que jamais.

Le Cardinal me dit alors, que quoique ma reflexion lui parût assez juste, il étoit cependant persuadé, comme je pouvois me souvenir qu'il me l'avoit écrit *, que l'Empereur sauroit bien trouver plus d'un moyen, pour amuser encore la Reine d'Espagne, afin de continuer à profiter de ses liberalités; que les prétextes de differer un établissement

* Voici comme il s'exprimoit dans sa lettre, écrite de *Rambouillet* en date du 6 May.

Il ne faut pas douter, que l'Empereur ne mette tout en œuvre, pour maintenir son credit absolu à Madrid; & qu'à mesure qu'il en craindra la diminution, il ne ranime les esperances de leurs Maj. Cath. sur le mariage de Dom CARLOS. *C'est par là qu'il sera toujours maître de la Reine d'Espagne.*

sement si considerable, ne manqueroient jamais; & que la Reine d'Espagne ne pouvant, suivant toute apparence, se détacher aisément des flatteuses esperances qu'elle avoit conçues, il étoit fort à craindre qu'elle ne sacrifiât à cette vaine idée, les avantages réels que la France & l'Angleterre pouvoient procurer au Prince son fils; enfin, que le tems seul pouvoit desormais découvrir à quoi l'on pourroit s'attendre.

Le Cardinal me dit ensuite, qu'il m'avoit écrit de venir, pour me faire voir le détail que le Duc de RICHELIEU lui avoit envoyé de tout ce qui s'étoit passé à Vienne. Il me le donna à lire, & il me pria d'en informer Leurs Maj. Cath. ,, Elles verront (ajouta-t-
,, il) que l'Empereur ne donne pas tout-
,, à-fait dans leurs projets; qu'il sent le
,, peril où une guerre l'exposeroit; &
,, qu'en Prince sage il veut l'éviter.
,, Comme je suis persuadé, que ce que
,, dira ou fera voir le Comte de KO-
,, NIGSEG à Madrid, ne s'accordera
,, pas tout-à-fait avec la relation du Duc
,, de Richelieu; il n'est pas mauvais d'en
,, envoyer certains articles à l'Archevê-
,, que d'Amida, afin de mettre Leurs
Maj.

» Maj. Cath. en état de juger plus sainement des sentimens de la Cour de » Vienne ».

» Il est fâcheux (continua le Cardinal) que dans la circonstance présente, nous n'ayions ici aucun Ministre » de la Cour d'Espagne, pour signer » les Préliminaires de la paix, & que » vous ne soyiez point autorisé pour le » faire. Mais je comprens les raisons » essentielles qu'on a eues, quand vous » êtes venu ici, de ne relever votre » commission par aucun titre qui eût de » l'éclat, ou qui fit du bruit. L'instruction du Roi d'Espagne vous autorisoit suffisamment. Nous remedierons à cet inconvénient le mieux que » nous pourrons. En attendant pressez, » je vous en conjure, l'Archevêque d'Amida, de représenter à Leurs Maj. » Cath. combien il est nécessaire qu'Elles imitent l'exemple de l'Empereur. » C'est d'Elles seules à présent que dépend la tranquillité de l'Europe ».

Je promis au Cardinal d'exécuter exactement ce qu'il me prescrivoit; & je pris congé de lui.

Je fus de là chez le Comte de MORVILLE, pour le féliciter à son tour, sur

sur la sagesse avec laquelle il avoit conduit une négociation aussi délicate que celle que l'on étoit enfin au moment de terminer heureusement. Il se défendit modestement, d'avoir eu toute la part que je croyois à ce qui s'étoit passé ; & il ne fit aucune difficulté de me dire, qu'à l'exception des lettres que sa charge l'avoit obligé d'écrire au Duc de Richelieu, il n'avoit eu qu'une assez médiocre connoissance de la maniere dont le Cardinal avoit conduit la négociation avec l'Empereur ; qu'il savoit seulement, que Son Emin. avoit employé fort utilement le Duc de Lorraine, pour disposer Sa Maj. Imp. à prendre confiance en lui.

Il me parla ensuite de la lettre que le Cardinal avoit écrite, en envoyant les VIII. Articles du dernier projet ; & après m'avoir demandé si je l'avois vue (à quoi je répondis que oui), il m'en fit l'éloge qu'elle méritoit ; ajoutant, qu'il m'avouoit ingenuement, que jusqu'alors il n'avoit pas eu, des talens du Cardinal, l'idée avantageuse que cette lettre lui en donnoit.

Cet article de notre conversation m'ayant rappellé, qu'on m'avoit encore confirmé

firmé nouvellement, que la lettre dont il s'agissoit avoit été composée en son entier par le Président CHAUVELIN; je demandai au Comte de Morville, s'il étoit donc bien vrai qu'elle fût du Cardinal? Et sur ce qu'il me repeta qu'il en étoit persuadé, je ne crus point devoir pousser plus loin une incrédulité, qui auroit pû donner lieu à des soupçons & à des recherches de la part du Comte de Morville, très-capables de me compromettre avec le Cardinal & avec differentes personnes considerables: & sans plus faire semblant de rien, j'applaudis avec lui à la force & à la sagesse des raisons & des représentations qu'on avoit employées dans cette lettre, pour déterminer l'Empereur.

Notre conversation ayant ensuite tourné sur l'effet que produiroit en Espagne la démarche de la Cour de Vienne, & le Comte de Morville m'ayant demandé mon sentiment à cet égard; je lui repliquai, que ne sachant point ce qui s'étoit passé de particulier par rapport aux préliminaires entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, je ne pouvois porter aucun jugement certain de la maniere dont on prendroit en Espagne l'ouvra-

l'ouvrage qui alloit se consommer à Paris : mais que je croyois, que l'Empereur, avant de souscrire aux conditions qu'on lui avoit envoyées, savoit apparemment à quoi s'en tenir sur cet article avec Leurs Maj. Cath. : Qu'au surplus, la reconciliation des deux Couronnes devenant une suite nécessaire de la paix, peu importoit, dans le fond, de connoitre, comment les deux Cours de Vienne & de Madrid s'accorderoient sur ce qui donnoit lieu à un événement si desiré.

Le Comte de Morville, qui connoissoit une partie de tout ce que j'avois fait pendant l'hyver pour arriver à ce but, & qui avoit vu le Mémoire que la Reine d'Espagne m'avoit donné quand j'étois venu en France ; me demanda si l'on pourroit faire quelque usage de moi dans la circonstance de la signature des Préliminaires, au cas que cela fût jugé nécessaire ; „ puis qu'il n'y à ici (ajouta-t-il) aucun Ministre d'Espagne à „ qui l'on puisse s'adresser ? " Mais je lui répondis, que quoique j'eusse travaillé depuis long-tems, comme il savoit, à applanir les obstacles qui s'opposoient à la reconciliation ; & que je fusse suffisam-

sésamment autorisé pour cela par le Mémoire qu'il avoit lu, & par beaucoup d'autres lettres que j'avois reçues d'Espagne: je n'avois cependant ni plein-pouvoir, ni même aucune instruction pour le cas dont il s'agissoit; & qu'ainsi je ne pouvois être d'autre utilité, que par les vœux que je faisois, pour que le manquement de Ministre d'Espagne à Paris, n'apportât aucun obstacle à la prompte conclusion de l'ouvrage auquel il alloit travailler.

Mrs. WALPOLE & de FONNECA, qui s'étoient rendus à Versailles aussi-tôt après l'arrivée du Courier qui étoit venu de Vienne, ayant achevé de regler avec le Cardinal, tout ce qui concernoit la pacification générale; ils se transporterent le 31 May avec Monsieur de MORVILLE chez Monsieur BORRET, Ambassadeur d'Hollande, qui n'avoit pû venir à Versailles à cause d'une maladie qu'il avoit alors, & dont il mourut peu de jours après. Et ces Ministres, après une longue conférence, qui dura jusqu'à deux heures du matin, signerent enfin les Articles préliminaires, au nombre de douze, qui de-

devoient servir de baze au Traité
Paix qu'on feroit au Congrès qui é
désigné.

Ce qui embarrassa le plus, &
prolongea si longtems la conference,
le choix des moyens qu'on prendr
pour suppléer, par rapport à la sig
ture, au défaut de Ministre d'Espa
à Paris & d'Angleterre à Vienne. M
enfin, après avoir bien examiné les
convéniens qui resultoient de là, &
maniere d'y remedier; on convint,
dresser un instrument des Articles
liminaires, que Mr. WALPOLE sig
roit seul, en y joignant une déclarati
par laquelle il promettoit, qu'en c
séquence de son plein-pouvoir, cet
trument seroit obligatoire pour le
son maître envers le Roi d'Espagn
de la même maniere que s'il avoit
signé conjointément avec un Mini
de Sa Maj. Cath.; & que cet Acte se
ensuite remis au Duc de BOURNO
VILLE à Vienne, à condition que
son côté il observeroit les mêmes for
lités envers Mr. Walpole.

La chose ainsi reglée on dressa en c
formité l'Acte suivant.

Co

COMME *les Ministres qui ont signé ce jourd'hui les Articles preliminaires, ont consideré, que n'y ayant point ici de Ministre de Sa Maj. Cath., ni a Vienne de Ministre de Sa Maj. Brit., il étoit impossible, en suivant les formes ordinaires, de mettre aussi-tôt qu'il seroit à desirer, la derniere main aux Actes qui seroient obligatoires entre Sa Maj. Brit. & Sa Maj. Cath.; je soussigné, pour remedier à cet inconvénient, ai, en vertu de mon plein-pouvoir, signé seul un Acte pareil à ceux qui ont été signés ce jourd'hui, lequel est compris ci-dessous.*

ARTICLES Préliminaires pour l'affermissement de la paix générale, signés à Paris le 31 May 1727, de la part de l'Empereur, du Roi Très-Chrêtien, de Sa Maj. Britannique, & des Etats-Généraux.

I.

Sa Majesté Impériale & Catholique n'ayant d'autre but que celui de contribuer à la tranquillité publique de l'Europe, & voyant

voyant que le Commerce d'Ostende *a*
causé des inquiétudes & des ombrag
consent qu'il y aura une suspension de l
troy de la Compagnie d'Ostende, *&*
tout Commerce des Païs-Bas aux I
pendant l'espace de 7 ans.

II.

Tous Droits ou Possessions demeurer
sans atteinte à ceux des Parties Contr
tantes qui en jouïssoient en vertu des T
tés d'Utrecht, *de* Bade *& de la* Q
druple-Alliance, *ou des Traités &* C
ventions qui ont précédé l'année 1725,
quels ne regardent ni l'Empereur, ni
Etats-Généraux: Si cependant, il y a
eu du changement à l'égard des susd
Possessions, ou qu'ensuite de ces conventi
quelque chose n'eût pas été exécuté,
discutera & decidera au Congrès à ten
selon la teneur des susdits Traités & C
ventions, le changement arrivé, ou
Points qui n'auront pas été mis en e
cution.

III.

Qu'en conséquence, tous les Privile
de Commerce, tant en Europe, en E

g

que, qu'aux Indes, fondés sur des Traités, dont les Nations tant Françoise qu'Angloise, & les sujets des Etats-Généraux jouïssoient précédemment, soient remis sur le même pied & rétablis, comme ils avoient été réglés en particulier par les Traités antérieurs l'année 1725.

IV.

Que les Puissances du Nord seront invitées & priées par leurs Alliés respectifs, de ne point recourir aux voyes de Fait, mais d'entrer au contraire dans tous les moyens raisonnables de parvenir à une Pacification, & qu'en attendant la tenue du Congrès, dont il sera parlé ci-dessous, dans lequel tous les differens respectifs pourront être discutés, les Puissances contractantes ne contribueront directement, ni indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, à aucune voye de Fait, qui puisse troubler l'état actuel du Nord, mais s'engageront au contraire à agir de concert, pour faire cesser les hostilités, s'il en survenoit quelqu'une.

V. Que

V.

Que ces articles étant signés, toutes hostilités quelconques, s'il y en avoit de commencées, cesseront ; & à l'égard de l'Espagne, huit jours après que ces Articles signés auront été remis à Sa Majesté Catholique : Qu'on laissera librement revenir des Indes les Vaisseaux Ostendois qui sont partis avant la dite Cessation, & dont les noms seront compris dans un Etat, qui en sera donné de la part de Sa Majesté Impériale : Que les Vaisseaux qui pourront avoir été pris, seront rendus de bonne foi avec leurs Cargaisons ; & qu'on laissera revenir librement les Gallions en Espagne, dans la persuasion certaine où l'on est, que Sa Maj. Catholique en usera par rapport aux Effets des dits Gallions & de la Flottille, ainsi qu'il en a toujours été usé dans tous les tems libres : Qu'en conséquence l'Escadre Angloise, commandée par l'Amiral HOSIER, *se retirera le plûtôt qu'il sera possible de devant* Porto-Bello, *& de tous les autres Ports de l'Amérique apartenans à Sa Maj. Catholique qu'il reviendra même en Europe avec son Escadre, pour ne plus donner aucune inquiétu-*

quietude aux Sujets de Sa Majesté Catholique dans les Indes ; & que le Commerce des Anglois à l'Amerique se fera, comme il se faisoit auparavant, selon les Traités : Que pareillement, les autres Escadres, Françoises, Angloises, ou Hollandoises, qui pourroient se trouver vers les Côtes d'Espagne, ou celles des Etats de Sa Maj. Impériale, au tems que cette présente Cessation d'Hostilités commencera, s'en retireront le plûtôt qu'il sera possible, pour ne point donner d'ombrage, ni d'inquietude aux habitans des dites Côtes ; & elles ne pourront rien entreprendre contre elles, ni directement, ni indirectement.

V I.

Que la cessation des Hostilités ci-dessus mentionnée, durera autant que la suspension de l'Octroi de la Compagnie d'Ostende, c'est-à-dire, l'espace de 7 ans, pour pouvoir, pendant ce tems-là, travailler solidement à une conciliation des interêts reciproques, & à une pacification generale.

V I I.

Que s'il arrivoit, sous quelque prétexte

que ce fût, quelque trouble ou hostilité, soit en Europe, soit dans les Indes, depuis la signature des présens Préliminaires, entre les sujets respectifs des Puissances contractantes, Elles se joindront ensemble, pour faire reparer de concert le dommage ou préjudice, qu'auront souffert leurs dits sujets respectifs.

VIII.

Que si ces Articles ci-dessus sont acceptés & signés, il sera assemblé dans quatre mois de tems, à compter du jour de la signature de ces Articles préliminaires, un Congrès à Aix la Chapelle, *dans lequel les Droits respectifs de toutes les Puissances Contractantes, & celles qui y sont invitées, seront examinés, discutés & terminés.*

IX.

Les Plénipotentiaires qui seront nommés, ne pourront y avoir que deux *Gentilshommes,* deux *pages &* six *gens de Livrée, pour être plutôt prêts à s'y rendre, & pour éviter toute supériorité de Luxe & de Dépense.*

X. Ils

X.

Ils n'observeront aucun cérémoniel, & l'on tiendront à ce qui fut réglé dans le dernier Congrès de Cambrai, pour éviter toutes les difficultés de préséance; avec liberté pourtant de protester, ainsi que chacun le jugera à propos.

X I.

Les Princes recommanderont respectivement à leurs Plénipotentiaires, d'éviter tout embarras qui pourroit allonger ou troubler le Congrès.

X I I.

La Ratification de ces Articles Préliminaires se fera en deux mois, à compter du jour de la signature, ou plûtôt, s'il est possible.

En vertu de mon susdit Plein-pouvoir, je déclare que cet Acte ainsi signé de moi seul, sera obligatoire pour le Roi de la Grande-Bretagne mon maître envers Sa Maj. Cath., comme s'il avoit été signé avec

un Ministre de sa dite Majesté. Bien tendu que Son Excellence le Duc de B O N O N V I L L E *en remettra aussi un de lui, pareil au présent Acte, lequel de-même obligatoire envers le Roi maître: Promettant qu'il sera remis, le terme marqué par le XII. des Arti Préliminaires, une ratification du Roi d Grande-Bretagne, pour être échangée tre celle de Sa Maj. le Roi d'Espagne. foi de quoi j'ai signé la présente décla tion; & y ai fait apposer le cachet de armes. A* Paris, *le* 31 May, *de de grace* 1727.

Signé H. W A L P O L

Nous soussignés Ministres Plénipotenti res de Sa Maj. Imp. & Cath., de Maj. Très Chrét., & de Leurs Haut Puissances les Etats Généraux des Prov ces Unies des Pays Bas, certifions que qui est ci dessus est la verité; & que c' là le cachet & la signature de Monsie W A L P O L E, *dont nous avons tous témoins. En foi de quoi nous avons sig le présent Acte, & y avons apposé le c*

ch

chet de nos Armes. Fait à Paris le même jour 31 May, 1727. *

Signé *Marc* Baron de FONSECA.
Fleuriau de MORVILLE.
Guillaume BORREL.

La satisfaction que marquerent les Ministres d'Angleterre & d'Hollande de l'heureuse conclusion de la paix, parut très-grande : & aussi-tôt après la signature des préliminaires, ils firent partir Mrs. ** ROBINSON & LARCHÉ' pour en aller porter la nouvelle ; le premier

* A l'occasion de la signature des Articles préliminaires, on frappa à Paris une médaille, où d'un côté le Roi étoit représenté, avec ces mots : LUDOVICUS XV. *Rex Christianissimus.* Au revers on voyoit les figures de Mars & de Minerve, qui se donnoient la main. Derriere eux s'élevoit un Olivier, aux branches duquel étoient attachés les Ecus de l'Empire, de France, d'Espagne, d'Angleterre & de la Hollande ; & il y avoit pour Legende : *Spes pacis aeternae.* Et à l'Exergue : *Praeviis conditionibus sancitis Lut. Paris.* 31. *Maii* 1727.

** Il a été depuis Ministre d'Angleterre à *Vienne*, & second Plénipotentiaire au Congrès d'*Aix la Chapelle*, en 1748.

mier à Londres, & l'autre à la Haye. Elle y fut reçue avec une joye universelle. On applaudit beaucoup à la sagesse & à la fermeté, que le Cardinal avoit montrées pendant le cours de cette importante négociation. Celui-ci, de son côté, ne parla pas avec moins d'éloge de la fidélité que la France avoit trouvée dans ses Alliés; & il témoigna publiquement, qu'il regardoit la conservation de la paix, comme l'effet de l'union qui regnoit entre les Couronnes de France, de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux: Ce qui devoit servir à convaincre ces trois Puissances, que le meilleur moyen d'assurer leur tranquillité, & celle de toute l'Europe, étoit de continuer à bannir la méfiance & la mesintelligence, auxquelles certaines facheuses conjonctures n'avoient que trop souvent donné lieu. Et comme le contentement d'esprit fait toujours trouver de grands sujets d'éloge dans ceux qui nous le procurent, le Cardinal, qui étoit dans cette situation, ne tarrissoit point sur les louanges de la bonne foi des Alliés du Roi; sur celles de leurs Ministres; & sur les avantages qui alloient en resulter pour le bien public.

Cette

Cette Eminence ne fut pas moins ſenſible à la confiance dont l'Empereur l'avoit honoré, dans tout ce qui s'étoit paſſé. Elle témoigna au Baron de FONSECA, à quel point Elle ſouhaittoit la conſervation d'une faveur ſi précieuſe; & combien Elle deſiroit, de faire ſucceder une ſincere intelligence à la froideur & à la jalouſie mal entendue, qui duroient depuis ſi long-tems entre les deux Cours de Vienne & de Verſailles. Le Cardinal affecta de louer publiquement les ſentimens pacifiques & pleins de moderation de l'Empereur: & auſſi flatté d'avoir eu les intérêts de preſque toute l'Europe à menager, que bien aiſe de jouer un pareil rolle le plus long-tems qu'il pourroit, il profita de la circonſtance agréable où il étoit, pour s'attirer de plus en plus la confiance des Puiſſances étrangeres, par un langage, qui, ſemblant reſſuſciter la droiture & la candeur des premiers tems, ſervit à diſſiper, à meſure qu'il ſeroit connu, les préjugés que l'on avoit, que la France ne ſuivoit pas toujours des maximes ſi deſintereſſées.

Tout le monde ſait le progrès que fit la haute opinion que le Cardinal avoit

dans la société. A la fin certain
de sa part, qui ne répondoient a
ment à cette idée, & qui avoie
cachés, soit par les diverses c
tures du tems, soit par la craint
puissance; ces traits, dis-je, ve
se découvrir, l'édifice s'est peu
écroulé, sans qu'il en reste presi
un vestige.

A la joye de la conclusion de l
succéda encore en France celle qu
à toute la Nation la grossesse de la
qui fut tout-à-fait certaine dans
tant du Mois de May. On re
la naissance d'un Dauphin, con
moyen le plus certain de conse
l'Europe la tranquillité que l'on
soit à lui assurer: & l'esperance

cé, ne regnoit point dans l'Empire de Russie. Le grand crédit où étoit parvenu le Prince MENZIKOFF sous le Regne de PIERRE I., & qui s'étoit accru depuis que l'Imperatrice CATHERINE étoit montée sur le trône, au point que la fille de ce Ministre étoit destinée à épouser le jeune Prince † PIERRE, héritier de la Couronne, avoit excité contre lui autant d'ennemis que de jaloux.

La haine contre les Favoris procede autant du dépit de ceux qui desirent la faveur, sans pouvoir la posseder, que de l'abus qu'ils supposent qu'en font les autres. Le Prince Menzikoff, de simple garçon patissier, étoit parvenu aux plus hautes dignités. Il disposoit à son gré, sous le Regne de l'Imperatrice Catherine, de tous les emplois & de tous les revenus de l'Etat. Sa fierté, le mépris qu'il affectoit pour les grands, & sa passion pour les richesses, le rendirent odieux. On murmuroit d'abord sourdement, comme c'est l'ordinaire, & ensuite plus 'ouvertement contre l'Impera-

† La Cérémonie de leurs fiançailles fut faite le 6. Juin, par l'Archevêque de *Novogorod*.

peratrice, d'avoir donné toute sa confiance à un homme qui la méritoit si peu. Le déchainement du public rejaillissant ainsi sur cette Princesse, le desir de renverser une puissance devenue odieuse, fit porter l'audace jusqu'à attenter à celle de l'Imperatrice même; de changer le Gouvernement & l'ordre de la succession; & de donner à l'Empire des Russiens une forme toute nouvelle.

Sa Maj. Imperiale, instruite du complot, fit arrêter plusieurs Seigneurs Russiens; & Elle établit une Commission pour les juger, à la tête de laquelle elle mit le Grand-Chanchelier Comte GOLOFKIN. Ce Tribunal condanna les coupables à differens genres * de supplices. Mais cette découverte ne préceda que de bien peu la fin de la vie de l'Imperatrice. Sa Santé, depuis environ un an, étoit devenue fort languissante; & le fameux Mr. STAHL, Medecin du Roi de Prusse, qu'elle avoit fait venir à sa Cour pour le consulter, augu-

* Environ trois semaines après la mort de l'Imperatrice l'Empereur PIERRE II. fit publier le detail de cette conspiration, qu'on trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* No. XIX.

roit mal des suites de cette mala-
Le chagrin d'envisager de si près
n de sa vie, dans un âge si floris-
, se joignant à celui que lui causa
ouvelle de la conspiration qu'on for-
;, pour la détrôner & l'enfermer
un Couvent, la conduisit enfin au
beau : & elle mourut le 17. de May,
e du jour, où, par quelque légere
rance qu'on avoit conçue de sa con-
scence, on se préparoit à celebrer
magnificence l'anniversaire de son
ronnement.
ette Princesse étoit dans sa trente-
ieme année, & elle avoit regné deux
& quelques mois; ayant succedé à
npereur son Epoux le 29 Janvier
5. Il ne restoit de plusieurs enfans
lle avoit eus de ce Prince, que deux
cesses, dont l'aînée, mariée au Duc
olstein, mourut peu de tems après
suites d'une couche. La seconde,
mmée ELIZABETH, regne aujour-
ui sur l'Empire Russien, avec autant
agesse que de gloire.
a beauté, dont l'Empire est si puis-
, avoit fait monter sur le trône
THERINE *Alexiewna*. L'Empereur
Russie PIERRE I. l'ayant vue par

hazard chez le Prince Menzikoff, en devint amoureux, & l'épousa ensuite secrettement en 1707, lorsqu'elle n'avoit que 18 ans; mais il ne déclara son mariage qu'en 1711. L'élévation des sentimens, & les qualités du cœur, égaloient l'éclat des charmes de cette Princesse, & surent lui attirer l'estime avec l'amour de son auguste Epoux. Elle montra combien elle méritoit l'une & l'autre, par la sagesse des conseils qu'elle donna à ce Monarque, dans la funeste situation où les Turcs l'avoient reduit près de la Riviere de *Pruth* en 1711: & les Russiens n'ont fait aucune difficulté de publier *, que c'étoit à elle que leur Souverain étoit redevable de son salut & de celui de son Empire. Ce fut aussi pour reconnoitre la constance de l'attachement qu'elle lui avoit marqué, qu'il la fit sacrer † & couronner à *Moscou* le 18 de May 1724, avec toute la pompe & la magnificence possibles; qu'il institua l'Ordre * de Ste. *Catherine*; & qu'en-

* A la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* No. XX.

† A la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* No. XXI.

* Il consiste en une croix attachée à un ruban

main, pour [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les [illegible] & [illegible] jamais qu'il [illegible]

Quand d'une condition [illegible] on parvient au comble des grandeurs, on [ou]blie quelquefois [illegible] ceux qui ont [illegible] à nous y faire monter : [illegible], qui nous rappelle le souvenir l'état different où ils nous ont vus, [illegible] l'amour propre, & nous devenons [illegible] ique impérieux. L'Impératrice [illegible] [...]lle se mit au dessus de cette foiblesse & par une magnanimité de femme bien supérieure à sa naissance & [...] rang, cette Princesse rappella auprès [d']elle la famille du Ministre Luthérien [illegible], qui avoit eu soin de son éducation & de sa subsistance : Elle eut soin de la fortune de tous ceux qui la connoissoient ; & elle ne cessa pendant la vie [de] l'Empereur son Epoux, & durant toute

un blanc, avec cette devise : *Par l'amour*, [illegible]

moins de bienveuillance & de con
à un favori devenu odieux au p

Comme cette Princesse entroit p
tement dans les vues de l'Empere
Epoux, elle se fit un plaisir de ci
sa Cour; & d'etablir parmi ceux
composoient, les usages & les cou
des Nations les plus policées de l'
pe. Elle s'appliqua après la mort
grand Prince, à former entiere
l'Academie des Sciences, qu'il avoi
blie sur le modele de celle de Pa
augmenter la Marine; & à faire d
vrir une route par le Nord de la
tarie, pour aller à la *Chine*, &
faciliter à ses sujets le Commerc
Indes Orientales & Occidentales: c
pouvoit leur procurer des richesse

levn, avant qu'on pût savoir des nouvelles de ce Capitaine, & des observations qu'il avoit faites.

Le lendemain de la mort de l'Impératrice Catherine, son testament ayant été ouvert, & lû par le Secretaire d'Etat WASILI STEPANOFF, le Grand-Duc PIERRE *Alexiowits*, petit-fils de l'Empereur PIERRE le Grand, fut déclaré héritier & Empereur. Les Prélats, le Clergé, le Sénat, les Princes MENZIKOFF & GALICZIN, les Membres du Conseil privé, & les principaux Seigneurs Russiens, rendirent leurs hommages au jeune * Monarque, en le reconnoissant pour leur Souverain, & en lui prêtant serment de fidélité †.

Immédiatement après cette ceremonie, le nouvel Empereur se rendit à l'Eglise au bruit de l'Artillerie de la Place & de l'Amirauté. Le service divin étant fini, il

* Il étoit âgé d'*onze* ans, *sept* mois & *vingt-six* jours

† On fit publier en même tems une Déclaration, pour obliger tous les sujets de ce Prince à s'aquitter du même devoir ; & l'on y avoit joint la formule du serment qu'ils devoient prêter. Voyez *Pieces Justificatives* N°. XXII.

il signala le commencement de son Regne par des graces qu'il accorda à plusieurs particuliers, & par déclarer le Prince MENZIKOFF Généralissime des forces de l'Empire par mer & par terre. Au sortir de l'Eglise, Sa Maj. Imp. passa à la Salle du Conseil, où se trouverent ceux qui devoient en être membres. Après qu'Elle se fut placée sous un dais, on tint le premier Conseil d'Etat; & le Testament de l'Imperatrice fut lû pour la seconde fois, & signé par tous les assistans. Cette formalité terminée, le jeune Monarque se mit à table, avec les Princesses, le Duc d'Holstein, & quelques principaux Seigneurs: on y admit aussi le Comte de Rabutin Ambassadeur de l'Empereur des Romains.

Pendant la ceremonie de l'inauguration, on arbora sur les Forts l'Etendart Imperial, & quand on l'eut retiré, on commença à tirer cent coups de canon, savoir un coup de distance en distance, pendant que toutes les cloches sonnerent, pour annoncer au peuple la mort de l'Imperatrice, & l'avenement de l'Empereur au trône. Ce double evenement fut aussi notifié dans les formes à tous les Ministres etrangers, par le Secretaire d'Etat

t STEPANOFF, & le Prince
NZIKOFF dépêcha à Vienne Mr.
VEN son Adjudant-Général, pour
itter de la même commission envers
pereur.

s décès de l'Imperatrice de Russie,
l l'on attribuoit de si vastes projets
le Nord, acheva de calmer entie-
mt toute l'inquiétude qu'ils avoient
ée à la Suede & au Dannemarck.
ninorité du jeune Empereur exigeoit
eux qui dirigeoient ses conseils, de
nager les Puissances voisines, & de
per entierement tous les soupçons
lles avoient conçus des vues secret-
de l'Imperatrice. C'est aussi le parti
s prirent : ne paroissant occupés que
Gouvernement intérieur de l'Etat ;
éloigner les cabales & les factions ;
'entretenir en même tems une bonne
lligence avec les Puissances étrangeres.
u reste, le changement survenu par
nort de l'Imperatrice, n'en apporta
it à la puissance & à l'autorité du
ice MENZIKOFF, comme on s'en
t flatté. Il parut au contraire, que
e & l'autre n'avoit fait qu'augmen-
Le mariage projetté de l'Empereur
: sa fille, devoit se célébrer dès que
le

le jeune Monarque feroit en âge ; & pour l'affurer de plus en plus, la ceremonie de leurs fiançailles fe fit le 6. Juin.

Une alliance fi éclatante ; les fervices que ce favori avoit rendus à la Cour de Vienne dans le tems que l'Imperatrice vivoit, & dont le Comte de RABUTIN avoit informé l'Empereur ; enfin le rang diftingué qu'il tenoit à la Cour du jeune Monarque de Ruffie, déterminerent CHARLES VI., pour l'engager de plus en plus dans fes intérêts, à lui donner la Ville & le Duché de Cofel en Silefie : & Sa Maj. Imp. lui écrivit à ce fujet une lettre très obligeante.

Cette nouvelle diftinction, & toutes celles que fon Souverain lui accordoit, en le pouffant rapidément au faite des honneurs & des dignités, précéderent de bien peu fa chute. C'eft ainfi que la fageffe infinie de Dieu permet fouvent dans les Cours, pour punir l'ambition des uns, & pour fervir d'exemple aux autres, qu'il n'y ait prefque qu'aucune diftance entre le comble des honneurs & celui de l'humiliation & des peines *.

Comme

* *Ut fciant diftantiam fervitutis meæ & fervitutis Regni terrarum.* Paralip. 2. c. 12.

Comme j'avois pris, par toutes sortes de raisons, une part très sincere à l'espece d'attaque d'apoplexie † que le Duc de BOURBON avoit eue à Chantilly, & que je craignois les suites d'un mal si dangereux & si traître; il ne me laissa pas ignorer sa convalescence, & la resolution que les Médecins lui avoient fait prendre d'aller aux eaux de Bourbon. Dans la lettre qu'il m'écrivit, il me manda, que pendant son absence je pouvois en toute sureté m'adresser à Madame la Duchesse sa mere, pour la consulter sur les choses où je croirois avoir besoin de ses avis. Il ajoûtoit qu'elle étoit au fait de tout ce qui s'étoit passé entre nous, & que par conséquent il n'y auroit aucun mistere à lui faire, quand je jugerois à propos d'avoir l'honneur de lui parler.

Quelques jours après que cette lettre m'eût été rendue, le Duc de Bourbon vint coucher à Paris, pour continuer ensuite son voyage. Le jour de son arrivée, je lui fis demander par le valet de chambre qui servoit à entretenir la relation

† Il en a été parlé à la page. 336. de ce Tome IV.

resulter pour lui de notre entrevu
elle venoit à être découverte : qu
conseilloit seulement, de voir Ma
Duchesse, que je trouverois pré
sur tout ce que j'aurois à lui dir

Je suivis le conseil de ce Prince ; &
allé à Versailles, j'eus avec la Duch
mere une conversation fort longue
les mêmes matieres qui avoient donn
à mon Voyage d'*Escouan*. Son Alte
témoigna ensuite sa reconnoissance d
vices que j'avois rendus au Duc de
bon : & comme elle entroit parfait
dans les vues de ce Prince, el
promit de continuer pendant son
ce, à me donner les lumieres
conseils qu'elle jugeroit m'être uti

„ Vous êtes ici, *me dit-elle* (&

„ conférences avec le Cardinal ne sont
„ point ignorées : tout cela occasionne
„ beaucoup de raisonnemens. Il ne
„ m'est pourtant point revenu, qu'il y
„ en ait aucun qui porte sur le véritable
„ motif de votre voyage. C'est un bon-
„ heur pour vous ; & je souhaitte fort
„ qu'il puisse continuer. Votre discre-
„ tion sur une matiere de si grande im-
„ portance ne sauroit être trop exacte ;
„ & je ne doute pas de votre atten-
„ tion à l'observer. "

Je repliquai à cela, que j'esperois de ne commettre à cet égard aucune faute : mais que je n'avois pas la même assurance de la part de tant de différentes personnes, à qui j'étois néanmoins obligé de parler. La Duchesse de Bourbon convint que j'avois raison, & que la circonstance où je me trouvois étoit très délicate de toute façon : & puis elle me demanda, si je me flattois que le Cardinal n'eût point pénétré mes desseins, & s'il ne m'avoit jamais laissé entrevoir qu'il les connoissoit ?

La question étant embarrassante, par rapport aux menagemens que tout ce qu'on a vu dans ces Mémoires, m'obligeoit d'avoir pour cette Princesse & pour

le

le Cardinal ; je répondis, que ſuppoſé (ce que je ne ſavois point) qu'on eût donné au Cardinal quelque ſoupçon que je menageois plus d'une affaire en France ; il regardoit vraiſemblablement ce qu'on lui avoit pu dire à cet égard, comme deſtitué de tout fondement. Je lui montre, ajoutai-je, toutes les lettres que j'écris en Eſpagne : il voit les réponſes qu'on me fait. D'ailleurs je ſai qu'il m'obſerve avec ſoin : cela doit le raſſurer, ce me ſemble, ſur ma bonne foi. Enfin la précaution que je prens, de m'attirer le plus qu'il m'eſt poſſible des lettres de ceux qui entrent dans mes vues, les obligeant au ſecret, m'aſſure de leur fidélité.

„ Cette précaution eſt bonne (reprit „ la Ducheſſe de Bourbon), & je l'ap- „ prouve fort : mais vous ne pouvez „ l'étendre ſur ceux à qui il faut don- „ ner connoiſſance de vos vues, avant „ d'être parvenu à les leur faire goû- „ ter ; & ce ſont ceux-là qui ſont le „ plus à craindre ".

La reflexion de votre Alteſſe (répondis-je) eſt très-juſte. Ces premieres ouvertures ſont auſſi tout mon embarras ; & ſouvent pour qu'elles ne tirent à au-

cune

une conséquence, je pars de bien loin pour arriver cependant au but : dans la maniere d'y tendre je fais plus d'un pas en chemin ; afin de démêler s'il est possible ceux qui traversèrent ma course.

„ Jusqu'à présent (repartit Made. la „ Duchesse) vous la menagez bien : il „ n'y a qu'à desirer que le Cardinal „ ne l'apperçoive ni ne l'arrête. S'il ne „ vous oppose aucun obstacle, ce sera „ sans contredit la chose du monde la „ plus singuliere. Mais avec votre per- „ mission, je crois que vous savez à „ quoi vous en tenir sur tout ceci. Je „ n'entre point dans ce mistere : je me „ flatte seulement, que vous êtes avec „ le Cardinal, sur ce qui regarde Mr. „ le Duc & moi, aussi circonspect que „ vous le paroissez avec nous sur ce qui „ le concerne. Ce menagement de vo- „ tre part, lequel je vous repete encore „ que j'entrevois, ne me surprend „ point. Je vous dirai même que je „ le trouve prudent & necessaire. Tout „ ce que je vous demande, c'est de le „ continuer avec fidelité. La moindre „ faute qui vous échapperoit sur cet „ article, détruiroit en un moment l'ou-

„ vrage

„ viage que vous conduisez avec autant
„ d'art que de sagesse".

Je parlois à une Princesse remplie d'esprit & de lumieres, & à qui j'aurois entrepris vainement de vouloir en imposer. La pitoyable ressource de s'attacher à nier, ce que toutes sortes de raisons engagent une personne éclairée à regarder, non seulement comme vraisemblable, mais meme comme certain; ne procure d'autre avantage, que celui de passer pour fourbe ou pour menteur: & certainement il n'est pas flatteur, de donner une pareille idée de son caractere. Pour eviter donc que la Duchesse de Bourbon ne format un pareil jugement du mien, je ne m'obstinai point à combattre la prevention où je la voyois, en lui soutenant que le Cardinal n'avoit aucune connoissance des desseins du Roi d'Espagne. Mais pour eviter pourtant de la confirmer dans ses soupçons, je representai à cette Princesse, qu'elle me paroissoit avoir de mon intimité & de mon intelligence avec le Cardinal, une idee qui n'etoit pas nulle, & dont finement le Prince son fils la desabusseroit

Les marques d'estime ou de confiance qu'il me donne, continuai-je, sont souvent entremêlées de témoignages tout opposés. Sa maniere d'agir avec moi, à quelque rapport aux caresses des chats, qui de tems en tems, quand ils flattent, font sentir leurs griffes: & j'ose assurer votre Altesse, que je suis toujours sur mes gardes pour éviter quelque égratignure.

La Duchesse de Bourbon, qui entra dans la plaisanterie, me dit qu'elle étoit au fait de tout ce que je lui disois: qu'elle ne desapprouvoit point ma vigilance à parer quelque coup de patte: mais que nonobstant cela il lui paroissoit impossible, que je pusse m'aquitter, comme je faisois, de la commission dont j'étois chargé, sans une espece d'assurance tacite de la part du Cardinal.

„ Si ma pensée est juste (ajouta-t el„ le), vous alliez ici des choses bien „ contraires; & le dessous des cartes „ est en vérité singulier, & curieux à „ voir. Vous en conviendrez peut-être „ un jour avec moi. Quant à présent, „ il n'est pas juste de pousser les ques„ tions plus loin. Il me suffit de vous „ assurer, que Mr. le Duc & moi n'ou-

„ blierons jamais l'attachement que vous
„ nous avez marqué. Vous pouvez en
„ toute fureté ou me parler ou m'écri-
„ re en fon abfence, quand vous le ju-
„ gerez à propos. Je crois néanmoins
„ plus fûr & plus convenable, de vous
„ fervir du dernier moyen. Il eft à l'a-
„ bri d'être remarqué, & ne tire à au-
„ cune conféquence ".

L'avis de la Ducheffe de Bourbon me convenant très fort, je la remerciai de la permiffion qu'elle me donnoit d'en profiter, & des autres marques de bienveuillance dont elle l'avoit accompagnée: Et après quelques queftions de fa part fur la Cour d'Efpagne, inutiles à rapporter, je pris congé d'elle. Je ne tardai pas à éprouver, comme on verra bien-tôt, la fidélité de fes promeffes, & les effets de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ce qui me regardoit.

Le Courier qui avoit été dépéché de Verfailles pour porter au Duc de RICHELIEU la nouvelle de la fignature des préliminaires, étant arrivé à Vienne le 9 de Juin, il remit à cet Ambaffadeur & à celui d'Hollande, les lettres fuivantes, qui étoient parfaitement confor-
mes

mes à celles du Cardinal & du Comte de Morville.

LETTRE de Mr. WALPOLE Ambassadeur d'Angleterre en France, à Mr. le Duc de Richelieu Ambassadeur de France à Vienne.

à Paris le 1. Juin 1727.

M.

P*Our accelerer autant qu'il est possible l'entiere conclusion d'une affaire, qui doit rétablir & affermir la paix de la Chrêtienté, en faisant cesser les divisions entre les Puissances, & en rétablissant entr'elles une bonne & parfaite harmonie tant desirée; on est convenu ici, d'envoyer à V. Ex. la copie des Actes signés, afin que vous & Mr.* BRUYNINX *puissiez signer des Actes pareils avec Mr. le Duc de* BOURNONVILLE, *puisqu'il n'y a présentement à la Cour de Sa Majesté Très-Chrét. aucune personne autorisée par le Roi d'Espagne, ni à Vienne aucun Ministre du Roi mon Maître. Pour suppléer à ce manquement de Ministres, on a dressé*

 au

un instrument, que j'ai signé seul; & ou y joint une Déclaration, par laquelle je promets, & me fais fort, en vertu de mon plein pouvoir, que cet instrument ainsi signé par moi, sera obligatoire pour Sa Maj. envers le Roi d'Espagne, de même maniere que s'il avoit été signé conjointement avec un Ministre de Sa Maj. Cath.; & que conformement à cela, Sa Maj. en fournira la ratification dans le tems marqué par les Articles preliminaires: bien entendu que Mr. le Duc de Bournonville, de son côté, signe & delivre à V. Exc. un pareil Acte de la part du Roi d'Espagne, qui soit pareillement obligatoire pour sa dite Maj. Cath. envers le Roi mon Maitre.

Je joins ici cet Acte, avec une Declaration des Plenipotentiaires de l'Empereur, du Roi Très Chrétien & des Etats Generaux des Provinces Unies; par laquelle ils certifient, que le dit instrument est signé de ma main, & cacheté de mon cachet. En cas que Mr. de Bournonville s'en contente, & qu'il consente de mettre entre les mains de V. Exc., pour m'être envoyé, un pareil Acte obligatoire pour Sa Maj. Cath. envers le Roi mon Maitre; alors, Monsieur, *vous aurez la bonté de lui*

ni remettre le mien, lorsqu'on signera & fera l'échange des instrumens à Vienne entre V. Exc. & le Duc de Bournonville, aussi bien qu'entre lui & Mr. HAMEL BRUYNINX. Mais en cas que, contre toute attente, Mr. le Duc de Bournonville ne veuille pas accepter mon Acte, & en délivrer un pareil de son côté; V. Exc. verra par la depêche de Monsieur de MORVILLE, qu'on est expressément demeuré d'accord ici, qu'en tel cas ni vous ni Mr. Bruyninx ne signerez aucune chose avec Mr. le Duc de Bournonville: d'autant qu'il paroîtroit fort étrange, & qu'il n'est nullement convenable, que les Ministres des Alliés du Roi mon maître, signent & concluent la paix avec l'Espagne, tandis qu'aucun Ministre de S. M. ne signeroit point la paix avec cette Couronne. C'est pourquoi on est convenu, que si Mr. le Duc de Bournonville refuse de vous remettre le susdit Acte obligatoire envers le Roi mon maître, V. Exce. & Mr. Bruyninx differera toute signature avec les susdits Plenipotentiaires de l'Empereur, jusqu'à l'arrivée d'un Plenipotentiaire du Roi mon maitre, qui ne tardera point à se rendre à Vienne, sur les instances que j'en ai faites à ma Cour par un exprès.

[redacted]

On est de plus convenu d'un commun accord, que si dans ces entrefaites, & avant qu'on fût instruit de ce qui se seroit passé à Vienne à cet égard, le Roi d'Espagne envoye à Mr. le Baron de FONSECA *un plein pouvoir, ou que Sa Maj. autorise quelqu'autre personne pour signer de sa part ici, en ce cas nous signerons tous de nouveaux instrumens avec le susdit Plenipotentiaire d'Espagne &c.*

LETTRE de Mr. WALPOLE à Mr. HAMEL BRUYNINX Ambassadeur des Etats-Généraux à Vienne.

à Paris le 1 Juin 1727.

MONSIEUR,

JE *prends la liberté de vous informer, apprehendant que l'indisposition de Mr* BORREL *ne l'eût empêché de le faire, que Mr de* MORVILLE, *lui & moi, signames & échangeames hier au soir, dans la maison de Mr Borrel, les instrumens des Articles préliminaires, con-*

formé-

formément au dernier plan qui est venu de Vienne. C'est avec bien du plaisir, Monsieur, *que je vous felicite aujourd'hui de l'heureux succès de cette importante affaire, à laquelle vous avez eu tant de part. Je profite en même tems de cette occasion, pour vous remercier des attentions que vous avez eues, & de l'interêt que vous avez pris pour ce qui concernoit le Roi mon maître durant cette négociation. La Copie cy-jointe d'un papier qui a rapport à un instrument que j'ai signé seul, pour être échangé avec pareil instrument de la part du Duc de* BOURNONVILLE, *& l'extrait d'une lettre que j'écris à Mr. le Duc de* RICHELIEU *par le même Courier qui vous rendra celle-ci, vous informera amplement de tout ce que nous avons fait dans l'Assemblée que nous avons tenue pour signer, & de ce dont on est convenu de tous côté devoir être fait à Vienne, pour mettre, le plutôt qu'il sera possible, la derniere main à cette grande affaire, par la signature du Plenipotentiaire de Sa Maj. Cath., qui se doit faire avec les Plenipotentiaires de tous les Alliés en même tems. Vû l'étroite union qui subsiste si heureusement entre le Roi mon maître & leurs Hautes-Puissances,*

aussi bien que celle qui nous unit les uns & les autres avec Sa Maj. Très-Chrêt.; je ne doute pas que vous n'agissiez conformément à ce qui a été reglé & arrêté ici d'un commun consentement, & en présence de Mr. le Baron de FONSECA, *aussi bien que de tous nous autres.*

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect imaginable &c.

Comme il ne s'agissoit plus, pour mettre la derniere main à l'ouvrage de la paix, que de suivre à Vienne le plan qu'on avoit envoyé de Paris; il y eut le 13. Juin une conference chez le Prince EUGENE, où les Ministres d'Espagne & d'Hollande se trouverent. Elle se passa dans le commencement avec quelque vivacité. Le Duc de BOURNONVILLE, vetillard & semblable à tous ceux, qui, pour faire valoir leur zele ou leur capacité, s'attachent à chicaner sur des bagatelles, vouloit absolument que l'Acte obligatoire, semblable à celui que Mr. Walpole avoit envoyé pour lui, & contre lequel le sien devoit être échangé, fût dressé en Espagnol: & on ne pouvoit obtenir de lui, qu'il se désistat de cette prétention.

Le

Le Duc de RICHELIEU, de ſon côté, refuſoit d'admettre le long préambule qui étoit à la tête du plein-pouvoir de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſur ce qu'il renfermoit pluſieurs Faits dont les Alliés d'Hanover ne pouvoient convenir : & il prétendoit, que la moitié au moins de ce Préambule fût ſupprimée. Or ce retranchement ne pouvoit ſe faire ſans la permiſſion de la Cour d'Eſpagne ; & comme il falloit pour l'attendre differer aſſés longtems la concluſion de l'importante affaire dont il s'agiſſoit ; ce qu'on vouloit éviter : on fit appercevoir cet inconvenient au Duc de Richelieu, & on le détermina à paſſer par deſſus la difficulté, auſſi bien que le Duc de Bournonville à ſe déſiſter de faire écrire en Eſpagnol l'Acte qu'il devoit donner.

Ces deux obſtacles levés, il fut queſtion de remedier au manque de formalité qu'on trouvoit dans la ſignature qui avoit été faite à Paris, & qui ſe renouvelloit à Vienne : & pour prevenir que la trouvant placée en differens tems & dans divers Actes, le ſecond ne parût qu'une ſimple copie du premier, il fut reſolu, pour mettre les choſes en meil-

aussi bien que celle qui nous unit les uns & les autres avec Sa Maj. Très-Chrét.; je ne doute pas que vous n'agissiez conformément à ce qui a été reglé & arrêté ici d'un commun consentement, & en présence de Mr. le Baron de F O N S E C A, *aussi bien que de tous nous autres.*

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect imaginable &c.

Comme il ne s'agissoit plus, pour mettre la derniere main à l'ouvrage de la paix, que de suivre à Vienne le plan qu'on avoit envoyé de Paris; il y eut le 13. Juin une conference chez le Prince E U G E N E, où les Ministres d'Espagne & d'Hollande se trouverent. Elle se passa dans le commencement avec quelque vivacité. Le Duc de B O U R N O N V I L L E, vetillard & semblable à tous ceux, qui, pour faire valoir leur zele ou leur capacité, s'attachent à chicaner sur des bagatelles, vouloit absolument que l'Acte obligatoire, semblable à celui que Mr. Walpole avoit envoyé pour lui, & contre lequel le sien devoit être échangé, fût dressé en Espagnol: & on ne pouvoit obtenir de lui, qu'il se désistât de cette prétention.

Le

Le Duc de RICHELIEU, de son côté, refusoit d'admettre le long préambule qui étoit à la tête du plein-pouvoir de l'Ambassadeur d'Espagne, sur ce qu'il renfermoit plusieurs Faits dont les Alliés d'Hanover ne pouvoient convenir : & il prétendoit, que la moitié au moins de ce Préambule fût supprimée. Or ce retranchement ne pouvoit se faire sans la permission de la Cour d'Espagne ; & comme il falloit pour l'attendre différer assés longtems la conclusion de l'importante affaire dont il s'agissoit : ce qu'on vouloit éviter : on fit appercevoir cet inconvenient au Duc de Richelieu, & on le détermina à passer par dessus la difficulté, aussi bien que le Duc de Bournonville à se désister de faire écrire en Espagnol l'Acte qu'il devoit donner.

Ces deux obstacles levés, il fut question de remedier au manque de formalité qu'on trouvoit dans la signature qui avoit été faite à Paris, & qui se renouvelloit à Vienne : & pour prevenir que la trouvant placée en différens tems & dans divers Actes, le second ne parût qu'une simple copie du premier, il fut resolu, pour mettre les choses en meil-

leur ordre, que l'on figneroit un
me inftrument, foit à Vienne, fo
Paris, où fe trouveroit un Min
d'Efpagne préfent.

Le Duc de Bournonville ayant
fervé alors, qu'on ne pouvoit fe fe
de cet expédient que quand la reco
liation des deux Couronnes feroit fa
& que leurs Maj. Cath. auroient
Miniftre à Paris; ce qui alloit eloi
pour longtems la conclufion de la p
on conclut, que le meilleur parti ét
de faire cette fignature à Vienne,
la même maniere & avec les mê
formalités qu'à Paris; & de preffe
Roi de la Grande-Bretagne, d'env
inceffamment un Miniftre de fa

En conféquence de cette détermi
tion, le Duc de Bournonville figna
bord un inftrument femblable à
de Mr. Walpole, auquel on joi
auffi une atteftation pareille à celle
cet Ambaffadeur avoit envoyée, &
le Prince Eugene, le Duc de Rich
& Mr. Hamel Bruyninx figne
Enfin le même Duc de Bournon
figna un autre inftrument avec le
de Richelieu; & il en ufa de-m
avec Mr. Hamel Bruyninx.

C'est ainsi que l'on consomma entiérement la pacification de l'Europe, à la satisfaction mutuelle des Ministres qui assisterent à cette conférence. Quant à l'échange des ratifications, il se fit dans le tems marqué, entre l'Empereur, la France, la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux.

La nouvelle de la signature des Préliminaires, que Mr. de CHAVIGNY reçut le 6 Juin à Francfort par un Courier, se répandit bientôt dans l'Allemagne. Le soin que les Alliés d'Hanover s'étoient donné pour porter cet ouvrage à sa perfection, confirma parfaitement tout ce que les Ministres de France & d'Angleterre avoient avancé dans la Diete de Ratisbonne, des dispositions pacifiques de leurs Souverains. Comme elles étoient aussi agréables qu'utiles aux Princes & aux Etats de l'Empire, on ne tarda pas à s'appercevoir du desir qu'ils avoient de les entretenir. Le Cercle de Baviere en donna l'exemple aux autres : car aussi-tôt qu'il fut informé que la paix étoit assurée, il reduisit à un *simple* & demi, les trois qu'il avoit accordés à l'Empereur ; & voici comment il s'expliqua sur ce sujet dans son Recès.

R 6 Une

guerre : la situation des affaires a
el , &c. son systême , tant politique
conomique , ne lui permet point d'ac
toutes les charges du Recès de l'Assi
de Francfort. Néanmoins les Haut
etats du Cercle, pour donner de
es de leur devouement à Sa Maj.
&c. de leur zèle pour les interets d
pire , ont resolu d'accorder un sim
dant pendant les 7 années de cette
sion d'armes ; &c. en cas de guer
fournir trois simples pour la defe
constitutions de l'Empire : a co
qu'on n'exigera d'eux, sous quelq
texte que ce soit , aucune autre co
tion ; &c. qu'après ce terme exp
Cercle sera déchargé de cet engag
afin de prendre [illegible] urs telles mesur
[illegible]

Le Comte de ZINZENDORF, Mi-
uistre de l'Empereur, parut tres mé-
content de ce Recès. Il se rendit à
Munich pour engager l'Electeur à ra-
mener le Cercle à sa premiere resolu-
tion : mais la tentative fut inutile. Le
Corps Germanique en général voyoit
avec joye l'affermissement de la tran-
quillité, & ne vouloit rien faire qui
endit à la troubler. Ce sentiment n'é-
oit pas du goût de la Cour de Vien-
ne. Elle auroit souhaitté de voir les
Princes & les Etats qui le composent,
prendre un peu plus à cœur ses inte-
êts. Les Préliminaires détournoient à
a verité l'orage dont on étoit menacé;
nais ils ne le dissipoient pas entiere-
nent. C'étoit du Congres qui devoit
s'assembler qu'on attendoit cette parfai-
e serenité : & en attendant qu'elle pa-
ût, l'Empereur étoit bien aise de voir
on parti en état de se faire respecter.
l jugeoit qu'à tout événement, c'étoit
e moyen de soutenir sa puissance, &
e donner plus de poids aux négocia-
ons qui le regarderoient au futur
. Les instructions de ses Mi-
Ratisbonne & dans les Cours
, [illegible] ient sur ce princi-
pe :

Une suspension d'armes ayant été, par la grace infinie de Dieu, concluë pour sept ans, entre Sa Maj. Imp. & les autres Puissances de l'Europe; les Articles préliminaires étant déja signés; & par conséquent n'y ayant plus d'apparence de guerre: la situation des affaires du Cercle, & son sistême, tant politique qu'oeconomique, ne lui permet point d'acceder à toutes les clauses du Recès de l'Association de Francfort. Néanmoins les Hauts Princ-cipaux du Cercle, pour donner des preuves de leur dévouement à Sa Maj. Imp.; & de leur zele pour les interets de l'Empire, ont resolu d'accorder un simple *& demi pendant les 7 années de cette suspension d'armes; & en cas de guerre, de fournir trois simples pour la défense des constitutions de l'Empire: à condition qu'on n'exigera d'eux, sous quelque prétexte que ce soit, aucune autre contribution; & qu'après ce terme expiré, le Cercle sera déchargé de cet engagement, afin de prendre alors telles mesures qu'il jugera convenables, selon les circonstances. Le Cercle offre d'entrer à ces conditions dans l'Association des cinq Cercles, dans l'esperance que de leur côté ils contribueront à tout ce qui peut entretenir une bonne & sincere correspondance.*

Le

Le Comte de ZINZENDORF, Ministre de l'Empereur, parut très mécontent de ce Recès. Il se rendit à Munich pour engager l'Electeur à ramener le Cercle à sa premiere resolution: mais la tentative fut inutile. Le Corps Germanique en général voyoit avec joye l'affermissement de la tranquillité, & ne vouloit rien faire qui tendit à la troubler. Ce sentiment n'étoit pas du goût de la Cour de Vienne. Elle auroit souhaitté de voir les Princes & les Etats qui le composent, prendre un peu plus à cœur ses interêts. Les Préliminaires détournoient à la verité l'orage dont on étoit menacé; mais ils ne le dissipoient pas entierement. C'étoit du Congrès qui devoit s'assembler qu'on attendoit cette parfaite sérenité; & en attendant qu'elle parût, l'Empereur étoit bien aise de voir son parti en état de se faire respecter. Il jugeoit qu'à tout évenement, c'étoit le moyen de soutenir sa puissance, & de donner plus de poids aux négociations qui le regardoient au futur Congrès. Les instructions de ses Ministres à Ratisbonne & dans les Cours d'Allemagne, se dirigeoient sur ce princi-

pe:

pe; mais on n'y repondoit pas toujours au zele avec lequel ils les suivoient. L'événement qui venoit d'arriver, donna de nouveaux sujets de les changer, comme nous aurons peut-être occasion dans la suite de le dire.

Le Roi d'Angleterre, à qui l'Europe devoit en partie la conservation de son repos, ne jouit pas longtems de la satisfaction, d'entendre les éloges que l'on faisoit de toutes parts de sa fermeté & de sa sagesse. Il avoit résolu de passer dans ses Etats d'Allemagne; & il n'attendoit, pour faire ce voyage, que de savoir à quoi se détermineroit la Cour de Vienne. La signature des Préliminaires lui ayant été annoncée par Mr. ROBINSON, il se détermina quelques jours après à passer la mer; & après avoir nommé les Seigneurs Regents, qui devoient gouverner pendant son absence, il partit de Londres le 14 Juin. Ayant débarqué le 18. près d'*Utrecht*, pour continuer son voyage à *Hanovre*, il arriva le 20 à *Delden*, petite ville du pays de *Twente*, où il mangea le soir à souper beaucoup de melon, & but la nuit quelques verres d'eau. Le 21 étant monté en carosse

à

à 3. heures du matin, pour éviter la chaleur, il se trouva deux heures après fort incommodé d'une violente colique, à laquelle succéda une léthargie, qui continuant toujours, fit prendre le parti à ceux qui le suivoient, de ne point rester à *Lingen* où il devoit dîner; mais de faire toute la diligence possible pour se rendre à *Osnabrug*, dont le Prince Evêque étoit frere de Sa Maj. Brittannique. On doubla, pour aller plus vite, les chevaux qui étoient devant son Carosse: mais cette précaution, pour avoir plus promptement du secours, fut inutile. Le Roi arriva entierement assoupi, & sans parole, entre les bras de Mr. FABRICIUS son Chambellan. On le saigna aussitôt du pied & du bras, sans que ces remedes produisissent aucun effet; & il mourut le 22. à 2. heures du matin, dans la même Chambre, dit-on, où il étoit né en 1660: son pere étant alors Evêque d'*Osnabrug*.

Ce Monarque étoit fils d'ERNEST AUGUSTE Duc de *Brunswik-Lunebourg*, premier Electeur d'*Hanover*; & de la Princesse SOPHIE, fille de FREDERIC V. Electeur *Palatin*, élu Roi

Roi de ... le N ... 1619, & d'ELISAB... JAQUES I. Roi d'Ang... Il avoit été appellé à la Couron..., par un Acte de Parlement de la ...nde-Bretagne du mois de Mars 1701, comme heritier de la Princesse Sophie; & il avoit été proclamé à Londres le 12 Aoust 1714, immédiatement après la mort de la Reine ANNE & couronné le 31. Octobre suivant. Ayant épousé en 1682. SOPHIE DOROTHE'E, fille de GEORGE GUILLAUME Duc de Zell, qui mourut 6 mois avant lui; il avoit eu de cette Princesse GEORGE AUGUSTE qui lui a succedé, & SOPHIE DOROTHE'E, mariée au Roi de Prusse FREDERIC GUILLAUME, pere du Roi de Prusse aujourd'hui regnant.

GEORGE I. avoit fait voir pendant le Cours de son Regne, & dans les conjonctures critiques & délicates où il s'étoit souvent trouvé depuis son avenement au Trône, autant d'affabilité & de clémence, que de sagesse & de fermeté. C'est par l'assemblage de ces qualités, qu'il avoit sû, quoiqu'étranger, se concilier l'estime & le respect

pect de la Nation Angloise, & la gouverner avec plus d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs. Son union avec le Duc d'ORLEANS Regent de France, avoit fait de sa Cour le centre de toutes les negociations de l'Europe. Ces deux Princes étoient devenus les arbitres des interêts de presque tous les autres; & on recherchoit avec autant d'empressement leur amitié, qu'on estimoit l'étendue de leurs lumieres & qu'on redoutoit leur puissance.

Le Courier qui annonça la mort du Roi d'Angleterre à la Haye, y étant arrivé le 23. Juin; le Marquis de FENELON Ambassadeur de France, en dépecha un sur le champ pour Paris. Le Comte de MORVILLE, qui y étoit alors, apprenant cet événement, se rendit aussitôt chez Mr. WALPOLE, pour lui en faire part, & lui remettre en même tems une lettre sur le même sujet de Mr. FINCH, Envoyé extraordinaire d'Angleterre auprès des Etats Généraux.

L'Ambassadeur fut d'autant plus touché de la mort si prompte de son Souverain, qu'il paroissoit fort vraisemblable, que son frere n'auroit pas dans la

confian

confiance du nouveau Roi, la même part qu'il possédoit dans celle du Roi son pere; & que par conséquent, il touchoit au moment de perdre le credit & l'autorité dont il jouissoit. Pour éviter donc, s'il étoit possible, d'éprouver ce revers de fortune si ordinaire dans les changemens de Gouvernement, Mr. Walpole écrivit au Cardinal de Fleury, qui étoit alors à *Ramboüillet* avec le Roi, par le même Courier qui alloit lui porter les lettres du Marq. de Fenelon, pour lui demander un Rendez-vous: & dès le lendemain le Cardinal se rendit à Versailles, où Mr. Walpole vint le joindre.

L'entretien qu'ils eurent ensemble, fut long & utile au dernier & à son frere: car le Cardinal, embrassant sincerement leurs interêts, representa au Roi d'Angleterre: que comme ces deux Ministres avoient infiniment contribué, à former & à entretenir la bonne intelligence qui regnoit entre le Roi son pere & la France; il croyoit que Sa Maj. ne pouvoit mieux faire, que de les maintenir dans les Emplois qu'ils remplissoient si dignement: ajoûtant, que leur destitution du Ministere donne-

roit

roit lieu à penser, que Sa Maj. Brit. s'éloignoit des principes du Roi son pere; ce qui étoit capable de faire naître des sentimens de méfiance, que la prudence vouloit qu'on évitât, dans une circonstance où l'union & la confiance entre les Alliés d'Hanover étoient plus nécessaires que jamais.

Mr. Walpole, bien content d'avoir obtenu du Cardinal une lettre si satisfaisante, retourna le même jour 27 Juin vers minuit à Paris; & le lendemain matin il partit pour se rendre à Londres, y porter lui-même la lettre du Cardinal au Roi d'Angleterre, qu'il prévoyoit devoir au moins suspendre la resolution que ce Monarque pouvoit prendre, de faire quelque changement dans le Ministere, & affermir par conséquent la situation du Chevalier Robert Walpole, qui paroissoit très chancellante.

Dans le tems que ceci se passoit à Paris, le Courier que le Comte de TOWNSHEND avoit dépêché d'*Osnabrug* à *Londres*, pour y porter la nouvelle de la mort du Roi, y étant arrivé le 25; le Chevalier Robert WALPOLE, qui étoit à sa Maison près des Invalides

Invalides de *Chelsea*, donna les ordres necessaires pour faire doubler la Garde par tout dans Londres, & vint ensuite en diligence à *Richmond*, annoncer au Prince & à la Princesse de Galles le triste évenement dont il s'agissoit.

Leurs Altesses Royales monterent aussitôt en Carosse pour se rendre dans la Capitale, où Elles arriverent vers les 7 heures du soir. Immédiatement après, le Prince fit appeller les membres du Conseil privé qui se trouvoient en ville; lesquels s'étant rendus auprès de lui, le reconnurent pour leur Roi, & signerent l'ordre pour le faire proclamer en cette qualité dans Londres, après quoi le nouveau Monarque leur fit le Discours suivant.

La mort subite & imprevue du Roi mon très cher pere, a rempli mon cœur de tant de douleur & de surprise, que je ne sai comment m'exprimer en cette grande & triste occasion.

Je sens le fardeau que j'aurai à soutenir, en prenant le Gouvernement d'une Nation si puissante au dedans, & qui a tant d'influence au dehors: mais l'amour & l'affection que j'ai pour ce païs, par-

la

la connoissance & l'experience que j'ai de votre fidelité, me fait resoudre à surmonter avec plaisir toutes sortes de difficultés, pour l'amour & le bien de mon peuple.

La Religion, les loix & les libertés de ces Royaumes, me sont très chers; & la conservation de la constitution de l'Eglise & de l'Etat, comme elle est à present heureusement établie, sera, dans tout le cours de mon Regne, le premier & le principal de mes soins.

Et comme les Alliances dans lesquelles le feu Roi mon pere est entré avec des Puissances étrangeres, ont contribué à rétablir la tranquillité, & à conserver l'equilibre de la Puissance en Europe; je tâcherai de cultiver ces Alliances, & de perfectionner & d'accomplir ce grand ouvrage, pour l'honneur, l'interêt & la sureté de mon peuple.

Le lendemain sur le midi le Roi GEORGE II. fut proclamé en cinq endroits differens de Londres, Roi d'Angleterre, de France, d'Ecosse & d'Irlande; savoir d'abord devant le Palais de *Leicester*, où leurs Maj. se trouvoient; ensuite à *Charing-cross*, au *Temple-bar*, dans *Cheapside* & à la

Bourse Royale. Cette cérémonie se fit au son de toutes les cloches de la ville, & au bruit du Canon de la Tour. On arbora aussi le pavillon Royal pendant toute la journée aux endroits accoutumés : & le soir la ville fit éclatter sa joye par des illuminations, & par les feux de joye qui se pratiquent toujours en pareille circonstance.

Le Parlement s'assembla aussi le même jour au nombre de 260 Membres, qui prèterent au nouveau Monarque le serment prescrit par les Loix : après quoi il fut prorogé jusqu'au 7 du mois suivant.

La mort du Roi d'Angleterre & celle de l'Imperatrice de Russie, auroient, suivant toute apparence, produit des effets bien contraires à la pacification générale de l'Europe, si elles fussent arrivées à differens tems l'une de l'autre avant la signature des Préliminaires : & il eût été bien plus difficile alors de porter les Alliés de Vienne & ceux d'Hanover, à terminer à l'amiable leurs differens. La divine providence, qui voulut prévenir les suites funestes de la guerre dont on étoit menacé, disposa les choses de maniere, que la mort de Leurs Maj. Brit.
&

le Imperiale de Russie n'apporta aucun changement à ce qui avoit été réglé à Paris & à Vienne ; & qu'on continua d'y travailler, à conduire à sa perfection l'ouvrage qu'on avoit ébauché.

Dans ce que j'ai rapporté jusqu'à présent de ce qui s'étoit passé en diverses Cours de l'Europe jusques à la signature des Préliminaires de la paix, on a pu remarquer, je crois, l'exacte * fidélité que j'ai taché d'observer : On a pû appercevoir de même, que les lettres du Cardinal de Fleury ont souvent servi de preuves, du zele avec lequel j'avois travaillé depuis mon arrivée en France, soit à la reconciliation des deux Couronnes, soit à exécuter la commission secrette dont le Roi d'Espagne m'avoit chargé ; & que, sans conserver aucun ressentiment de ce que le Cardinal avoit fait, en premier lieu, pour m'empêcher d'aller en Espagne, & ensuite, pendant mon séjour à Madrid, pour me faire perdre peu à peu la confiance & la bienveillance du Roi & de la Reine d'Espagne,

* *Prima est Historiæ lex, ne quid falsi dicere audeat; ne quid veri non audeat; ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo; ne qua simultatis.* Cicero.

pagne, je lui [illegible] moins de trois [illegible] [illegible]sfaction, de voir cette Princ[illegible] [illegible]oir ses lettres & y répondre [illegible], & se former outre cela le[illegible] [illegible]i & Leurs Majestés Cath. [illegible] [illegible]ment d'intelligence, dont il [illegible] confident.

J'ai [illegible] [illegible]ement, que j'avois su [illegible] & continuer cette négociation, si [illegible] que pendant que la Cour Imperiale avoit alors sur celle de Madrid pût la [illegible] & sans que tous les [illegible] q[illegible] donnoient les Ministres d'Angle[illegible] [illegible]ollande, pour découvrir les [illegible] que les deux Cours avoient par mon entremise, satisfissent à cet égard leur curiosité.

Il sembloit donc, après l'utilité qu'on retiroit de mon travail & de ma bonne volonté, que je pouvois m'attendre à trouver le Cardinal de Fleury disposé, à rendre un témoignage avantageux au Roi & à Leurs Maj. Cath. des services que j'avois rendu ; & que c'en seroit au moins la recompense. L'événement cependant me prouva bien le contraire : & l'on va voir à présent, que loin de m'attirer aucune grace, ou de me marquer la moindre reconnoissance ; il se servit

servit, dès qu'il crut pouvoir se passer de moi, de la facilité que je lui avois procurée, d'écrire quand il le trouvoit à propos à Leurs Maj. Cath., pour me dépeindre à leurs yeux comme un intriguant, qui avoit la témérité de prendre le parti de certaines personnes dont Elles paroissoient mécontentes, & auxquelles on attribuoit d'avoir brouillé avec Elles la Reine douairiere d'Espagne leur belle-fille.

Ce n'est (je ne me lasse point de le repeter) ni l'ambition ni la vengeance que j'écoute dans le détail où je vais entrer, des moyens que le Cardinal de Fleury employa, pour établir de moi une si étrange opinion. Ma situation présente exclud assurément toute espérance de satisfaire la premiere : & à Dieu ne plaise que je sois assez malheureux, pour suivre les mouvemens de l'autre. Je ne cherche † uniquement qu'à soutenir les droits de mon état, de ma naissance & de mon honneur, par le secours

† *Genus scribendi consectatus sum nudum & simplex, ut vel stilo ipso me, sicuti ab omni fuco & ostentatione, sic ab odio & gratia, vacuum ostenderem.* Thuan. in dedic. hist. sui temp.

de la vérité. Un dessein si naturel & si juste, ne peut ce me semble être condamné. Suivons-le donc; & tâchons, en commençant de tirer le rideau sur tout ce qu'on a entrepris pour me perdre, de nous dédommager de tant de traverses, par l'esperance de voir le public y être sensible, & en souhaitter avec moi la fin.

Quoique la maison de la Reine * Douairiere d'Espagne, veuve du Roi *Don* LOUIS I., eût été composée de personnes, dont la naissance & le merite personnel faisoient esperer, de voir regner entr'elles une parfaite intelligence; il s'en falloit beaucoup qu'on ne l'y remarquât. La division, aussi bien que l'aigreur s'étoient au contraire tellement emparées des esprits, qu'il s'étoit formé parmi les principaux Officiers de cette Princesse, deux partis extrêmement animés l'un contre l'autre. La Duchesse de SFORCE *Camarera mayor* de S. M. Cath., & le Duc de NEVERS son Grand-Ecuyer, étoient les Chefs de l'un; & le Prince de ROBEC, Grand-Maître de la maison, l'étoit de l'autre.

Je

* *Louise Elizabeth* d'ORLEANS.

Je n'entrerai point dans le détail de tous les sujets de plainte que ces deux partis prétendoient avoir réciproquement ; je ne les ai connus que par les discours du public. D'ailleurs les tracasseries, & même les vetilles, qui donnent souvent lieu à de semblables altercations, paroissent, quand elles sont finies, plus dignes de risée que de la moindre attention : & celles dont je parle avoient parfaitement ce caractere.

Quoiqu'il en soit, le Roi & la Reine d'Espagne, fatigués à l'excès des représentations sans fin qu'ils recevoient de la part de ces deux partis, en témoignerent beaucoup de mécontentement : & comme ils sembloient croire, que les griefs du Prince de Robec étoient mieux fondés que ceux de ses adversaires, & que l'on traversoit mal à propos l'autorité que sa charge lui donnoit dans cette maison ; la Duchesse de Sforce & le Duc de Nevers, qui en étoient jaloux, trouverent le moyen d'engager Madame la Duchesse d'ORLEANS, à soutenir leurs interêts & leurs prétentions ; & ils déterminerent S. A. R. à envoyer en Espagne Mr. de BEAUREGARD, Gouverneur (si je ne me trompe) des Pages

ges de Mr. le Duc d'Orleans, auquel on associa d'abord le Pere JUDDE Jésuite, & Superieur de la Retraite du Noviciat, que je connoissois particulierement; afin d'informer plus exactement Leurs Maj. Cath. de ce qui se passoit, & de les desabuser en même tems des préventions qu'on leur avoit données contre eux, & qu'ils croyoient fort injustes.

Dans cette conjoncture, & sans que je susse un mot de la commission que l'on avoit donnée à Mr. de Beauregard & au Pere Judde; le Pere de LIGNIERES, alors Confesseur du Roi, me pria un jour à dîner à *Mon-Louis*, Maison de Campagne hors du Faux-bourg *St. Antoine*, appartenante aux Jésuites de la Maison Professe: & il y invita pareillement le Pere d'HUALDE, (qui étoit chargé, pour ce qui concernoit les devoirs de la Religion, de l'instruction des jeunes Princesses d'Orleans,) & le Pere Judde; l'un & l'autre fort de mes amis depuis long-tems.

Cette petite partie, à laquelle la simple liaison d'amitié qui étoit entre nous quatre, avoit donné lieu, se trouvant composée de deux personnes qui pas-

loient pour être attachées à la Maison d'Orleans, parvint, je ne sai comment, à la connoissance du parti qui étoit opposé à Made. de Sforce & au Duc de Nevers; & excitant aussi-tôt l'attention & l'inquiétude de ces personnes, elles donnerent à cette promenade un air de conference, mysterieuse, dont certainement nous ne nous étions pas flattés qu'elle pût être décorée. Leur prévention sur cet article alla si loin, qu'elles jugerent à propos de croire, & tout de suite de dire, qu'on ne m'avoit invité à diner à *Mon-louïs*, que dans le dessein de me faire écrire en Espagne en faveur de ceux que Made. la Duchesse d'Orleans devoit y envoyer : & comme une imagination échauffée multiplie toujours les objets, le Chevalier * DU BOURK Irlandois, qui avoit une Charge dans la Maison de la Reine, & qui étoit l'Orateur du Parti du Prince de Robec, augmenta de beaucoup les conviés du diner du Pere de Lignieres;

 car

* Il avoit résidé longtems à *Madrid* comme un Ministre secret du Prétendant ; & il étoit venu en France, précisément dans le tems que j'avois passé en Espagne, où il conservoit beaucoup de relations.

car il admit dans leur nombre le Duc de NEVERS, le Pere CATALAN, le Pere L'ALLEMAND & Monsieur de BEAUREGARD.

Sur cet Exposé, & sans se donner la peine d'approfondir la vérité, ni de me voir ou de me faire rien dire du sujet de ses allarmes, il alla en rendre compte au Cardinal de Fleury; & dans la relation qu'il lui fit, il me dépeignit comme un homme qui favorisoit entierement le parti du Duc de Nevers; ajoutant que c'étoit moi, suivant toute apparence, qui avois conseillé l'Ambassade qu'on méditoit d'envoyer en Espagne; & qui me proposois par conséquent, d'employer mes bons offices en ce pays-là, pour qu'elle y fût bien reçue.

Le Cardinal, déja instruit de toutes les tracasseries qui se faisoient dans la maison de la Reine d'Espagne, étoit très mal disposé pour Made. de Sforce & pour le Duc de Nevers: au moins leur attribuoit-il à l'un & à l'autre d'en être les seuls auteurs. C'est ce qui m'avoit paru dans quelques conversations que j'avois eues avec lui sur ce sujet, & qu'il n'auroit même pas été faché que je les eusse donné comme tels à la Cour d'Espagne

pagne. Je m'embarrassois peu de tout cela : & dans ce que j'en dis actuellement à l'Archevêque d'Amida dans quelques lettres, je traitois cette matiere avec toute l'indifférence que l'on se sent ordinairement pour des affaires auxquelles on n'a aucune part. Celles d'une espece bien différente qui m'occupoient, ne pouvoient en aucune maniere s'allier avec les idées que le Chevalier Du Bourk m'attribuoit ; ni par conséquent avec les liaisons qu'il prétendoit que j'avois avec Made. de Sforce & le Duc de Nevers.

Personne assurément n'étoit plus en état que le Cardinal, de faire cette reflexion : & elle seule devoit suffire, pour lui faire regarder les préventions du Chevalier du Bourk comme de vrayes chimeres. D'ailleurs rien ne lui étoit plus aisé, que d'approfondir la vérité de la prétendue conférence de Mon-louis ; & il ne falloit pour cela qu'en dire un mot au Pere de Lignieres, ou à moi. Enfin il semble que la justice exigeoit, de prendre au moins cette précaution, avant d'ajoûter si facilement foi au rapport qu'on lui faisoit, & d'entreprendre de l'autoriser auprès de Leurs Majestés Catholiques. Mais cette juste délicatesse

sur la bonne foi, que la société civile établit en pareil cas entre les particuliers, paroissant apparemment frivole au Cardinal de Fleury, ou, ce qui est plus vraisemblable, contraire au dessein de me nuire dont il ne s'étoit jamais départi; ce Ministre saisit avec autant de plaisir que d'empressement l'occasion qui s'en présentoit. Elle dut même lui sembler d'autant plus propre aux fins qu'avoit sa mauvaise volonté, qu'il étoit moralement certain, que Leurs Majest. Cath. ne pourroient voir sans étonnement, & même sans indignation, combien je m'écartois des ordres qu'Elles m'avoient donnés, & du véritable sujet de mon voyage en France.

Afin donc de mettre à profit tant de circonstances favorables à ses vues, le Cardinal apprenant la résolution qu'on avoit prise au Palais Royal, d'envoyer Mr. de Beauregard en Espagne, déclara d'abord, qu'il ne prétendoit prendre aucune part à cette démarche; & paroissant au contraire favoriser ouvertement le parti du Prince de Robec, il chargea le Comte de St. FLORENTIN Secretaire d'Etat, d'assurer le Chevalier Du Bourk de la protection du Roi; & ensuite

suite il écrivit à la Reine d'Espagne, pour l'informer de tout ce qui se passoit; de la part qu'on prétendoit que j'avois dans toutes ces tracasseries; & enfin de la fameuse conférence de Mont-louis, où je m'étois trouvé.

L'avantage que le Chevalier Du Bourk croyoit avoir remporté sur moi dans cette occasion, ne lui permettant point de cacher son triomphe; il en fit part à plusieurs de ses confidens: & cela revint ensuite à la Duchesse de BOURBON. Comme il n'étoit point aussi aisé de lui en imposer sur cet article qu'au Cardinal de Fleury, & qu'instruite depuis quelque tems par le Duc de Bourbon de tout ce qui s'étoit passé entre ce Prince & moi, elle comprenoit aisément, à quel point mes relations avec le Palais * Royal étoient chimeriques; elle me fit avertir sous main de ce que le Chevalier Du Bourk débitoit, afin que je pusse prendre, soit du côté de la Cour d'Espagne, soit de celui du Cardinal, les mesures que la prudence exigeoit de moi en pareille occasion.

S 5 Surpris

* C'est où demeure à Paris Madame la Duchesse d'ORLEANS & le Prince son fils.

Surpris (je l'avoue) au dernier point du procedé du Cardinal de Fleury, & de la promptitude avec laquelle il paroissoit, non seulement avoir ajouté foi à tout ce que le Chevalier Du Bourk lui avoit dit, mais autorisé de plus une relation si fausse auprès de Leurs Maj. Cath.; je me proposai de faire tomber sur lui la duplicité & le goût pour l'intrigue, qu'il cherchoit à m'attribuer.

Dans cette vue je lui écrivis; mais ce ne fut simplement que pour me plaindre de ce qui me revenoit que le Chevalier Du Bourk répandoit dans le public à mon desavantage; & sans lui dire un mot qui pût lui faire soupçonner, que je savois la part qu'il prenoit sourdement au succès de cette supposition, je me bornois à lui représenter, à quel point les inquiétudes & les soupçons de ce Chevalier étoient mal fondées. Je le priois ensuite de s'informer du Pere de Lignieres de ce qui s'étoit passé au dîner qu'il m'avoit donné à Mon-louis, & du nom des Conviés. J'ajoutois enfin, qu'il étoit notoire, que depuis mon arrivée à Paris je n'avois ni vu Made. de Sforce & Mr. de Nevers, ni par conséquent eu aucu-

ne

ne relation avec eux : & je finissois par la reflexion suivante, qui pouvoit servir à son examen de conscience.

Il seroit aussi surprenant, Monseigneur, *que contraire à la probité* *, *que je tâcherai toujours de pratiquer, de vouloir mêler la commission secrette qu'on m'a donnée, & dont vous connoissez aussi-bien que moi l'objet, avec les liaisons que l'on me donne dans la Maison d'Orleans, & l'intérêt que Mr. le Chevalier* Du Bourk *se persuade que je prends à ce qui s'y passe. Un personnage si faux de ma part, me rendroit avec juste raison aussi méprisable aux yeux de Leurs Majestés Cath., qu'à ceux de S. A. R. & de la Reine sa fille, dès qu'il seroit reconnu: & cela n'iroit pas loin. L'arrivée de Mr. de* Beauregard *à Madrid, soutenue de mes prétendus bons offices, seroit l'époque certaine de cette découverte. Le Chevalier* Du Bourk, *& peut-être bien d'autres, ne m'épar-*

* *Homo laudabilis, qui in hac vita probitatem sectatur, sic se comparare debet, ne hostibus aut invidis ullam occasionem det, cum veritate calumniandi, & hæc obtrectatio vitium pessimum est abominabile: quia cum ex ea re famam sibi prodesse potest, alterius famam nimio plus corrumpit.* Xenoph. in 6. cyrop.

m'épargneroient point, alors la confusion qu'elle m'attireroit, je conviendrois qu'en pareil cas je la meriterois. Mais comme, graces au Seigneur, je fais profession d'avoir des sentimens bien contraires, j'espere de ne point tomber dans un semblable inconvénient. Le Chevalier Du Bourk *verra bien-tôt la vérité, & j'ose dire, que V. Eminence peut, mieux que personne, la lui faire connoître.*

Il est difficile de resister à la vérité quand elle se manifeste ; on n'oseroit même feindre de ne pas la connoître. Le Cardinal, qui vouloit pourtant, dans la circonstance présente, non seulement paroître ne pas la voir, mais tâcher aussi d'en éteindre insensiblement la lumiere ; & qui s'appercevoit, que sa mauvaise * volonté à mon égard l'avoit engagé un peu trop légerement à écrire contre moi en Espagne ; le Cardinal, dis-je, s'avisa d'un expédient fort singulier, pour me persuader qu'il ne prenoit aucun intérêt à ce qui avoit rapport

* *Voluntate, & verte te in varias formas; ubicumque vera virtus non est, vitium subsequitur, & ex eo inquies in animo aut timor.* Just. Lips. monita & præcep. politic. c. VI.

ort au Chevalier Du Bourk : Ce celui de † m'assurer hardiment dans sponse * qu'il fit à ma lettre, que ne aucune relation avec lui, il ne oit lui imposer silence. Après quoi, [illegible] persuadé

[illegible]

[illegible] [illegible] ut [illegible] [illegible] ut [illegible] Cicer. Lib. I. offic. c. 13.

La voici.

A Versailles le 2. Juin 1727.

J'ai reçu, MONSIEUR, la Lettre dont vous m'avez honoré du 21. sur ce que vous appris des discours que Mr. le Chevalier Bourk tient sur votre compte, je crois que vous rendez assez de justice ; pour ne pas [illegible], que quand même il seroit en sorte de faire [illegible] tout ce que vous me [illegible], cela ne feroit certainement aucun effet [illegible]. Je n'ai aucune relation avec le Chevalier Du Bourk ; ainsi je ne puis lui imposer [illegible]. Mais il n'y a rien de mieux à faire [illegible], que de mépriser de pareils dis[cours]. Je vous prie d'être très persuadé qu'ils [ne se]roient pas capables d'apporter aucun chan[gemen]t à la sincerité des sentimens avec lesquels, [MON]SIEUR, je vous honore

Signé le Cardinal de FLEURY.

devoit faire ou écrire à son desavantage & à celui du Prince de Robec, paroissoit fort piqué, de ce que, sans le connoitre, & sans qu'il m'eût donné le moindre lieu de plainte, je montrasse cependant contre lui une semblable partialité.

A ces éclaircissemens, la Comtesse de Saillant, les mêmes Demoiselles, & d'autres personnes, joignirent le conseil, de ne point negliger de faire connoitre combien toute cette histoire étoit fausse, & de desabuser pour cet effet le Chevalier Du Bourk des préjugés où il étoit.

Cet avis, aussi utile que conforme à mon inclination, très éloignée, graces au Seigneur, de vouloir jamais offenser personne; m'ayant déterminé à prier d'abord Mesdles. D'Ally & Du Roeux, de travailler à tirer le Chevalier Du Bourk de l'erreur où il étoit; elles s'en chargerent avec plaisir; & de mon côté j'affectai, dans toutes les occasions qui

trant le Cardinal de FLEURY d'avoir enfin trouvé. Ce philosophe n'avoit en vérité nul besoin d'allumer ni fallot ni lanterne, pour trouver un homme de ce caractere: les Cours en fourniront toujours à qui en viendra chercher.

par le précédent ***, & où je crois que mes discours parviendroient au Chevalier Du Bourk, de faire connoître combien j'étois incapable du procédé dont il me soupçonnoit.

Soit donc, comme je le desirois, que venant à s'appercevoir à quel point on lui en avoit imposé, il fut fâché d'avoir si légerement ajouté foi à tout ce qu'on lui avoit dit; soit qu'il voulût avoir pour moi les mêmes égards qu'il appercevoit que j'avois pour lui; Mr. Colabau, qui étoit son ami, passa chez moi, pour me rendre une conversation qu'ils avoient eue ensemble, & ne m'y ayant point trouvé, il m'écrivit la lettre suivante.

J'AI eu l'honneur, MONSIEUR, *de passer chez vous ce matin, pour vous rendre compte d'une conversation que je viens d'avoir avec Mr. le Chevalier Du Bourk, qui est très persuadé qu'on a voulu lui en imposer. L'on en jugera même par le billet qu'il m'écrivit hier, & ce que ne l'ayant pas trouvé chez lui, je lui laissai un*

*** *[illegible]* Seneca.

un mot, par lequel je le priois, de vouloir bien garder le silence sur les plaintes qu'il croyoit avoir droit de faire contre vous; jusques à ce que je pusse l'entretenir. Il m'a protesté n'avoir rien fait dire à ce sujet à Son Eminence, ni écrit: & j'ai vu, que dans tout ce qu'il a écrit à Madrid, il n'y parle en aucune façon de vous. Quand je pourrai avoir l'honneur de vous voir, j'aurai celui de vous dire les particularités qui ont engagé Mr. le Chevalier Du Bourk, à croire le rapport infidele qu'on lui a fait de vos conferences avec les Reverends Peres.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, MONSIEUR,

A *Paris* le 2. Juin
Lundi après Midi.

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur.
Signé COLABAU.

LETTRE de Mr. le Chevalier DU BOURK à Mr. COLABAU.

MONSIEUR,

JE *serois très faché de donner aucun juste sujet à Mr. l'Abbé de* MONTGON *de*

de se plaindre de moi. Il est vrai que l'on m'a assuré, qu'il avoit été dîner chez le Pere de LIONIERES, *le jour qu'on détermina le Pere* L'ALLEMAND* *à faire le voyage de Madrid; & que Mr. le Duc* de NEVERS *& le Pere* CATALAN *étoient de ce même dîner à* Mon-louis. *J'avoue que j'ai raconté ce fait à Mr. le Prince* de ROBEC, *le même jour qu'on me l'avoit appris: mais aussitôt que j'ai oui dire, que Mr. l'Abbé de Montgon assuroit que ce fait n'étoit pas vrai, je fus chez Mr. le Prince de Robec, pour lui dire qu'apparemment on s'étoit trompé, quand on m'avoit dit que Mr. l'Abbé de Montgon avoit été du dîner de Mon-louis.*

Voila tout ce que j'ai dit de Mr. l'Abbé de Montgon; & les menaces qu'il fait, de prouver que je le mêle dans des tracasseries, sont superflues. Il suffit qu'il nie ce fait pour que je le donne pour faux; quoique je l'aye appris d'une personne respectable.

* Le Pere JUDDE s'étant excusé d'aller en Espagne, on lui substitua le Pere L'ALLEMAND.

J'ai

J'ai l'honneur d'etre très parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Signé *le Chevalier* DU BOURK.

Très sensible à la politesse de Mr. COLABAU, & à tout ce que Mr. le Chevalier Du Bourk lui écrivoit sur mon compte, j'allai les remercier tous les deux; & dans la visite que je fis au dernier, j'achevai de dissiper les préjugés qu'on lui avoit donnés contre moi. Je le priai même, pour se convaincre encore mieux de ma bonne foi, de s'informer au Pere de Ligneres, dont il connoissoit la pieté & la candeur, de ce qui avoit donné lieu à notre petit voyage de Mon-louis, & de ce qui s'y étoit passé.

Le Chevalier Du Bourk qui voyoit clairement la netteté de mon procedé, s'excusa honnêtement d'avoir besoin d'un semblable éclaircissement après ce que je venois de lui raconter. Il m'assura ensuite, qu'il n'avoit rien dit au Cardinal, ni écrit en Espagne, de ma prétendue intelligence avec Mr. de Nevers, avec

avec Mr. de Beauregard & avec le Pere l'Allemand. Je ne crus pas tout-à-fait cet article; mais je ne fis semblant de rien.

Dans la même conversation le Chevalier Du Bourk ne me dissimula point, qu'il voyoit de tems en tems le Cardinal: & que sur le compte qu'il avoit rendu à ce Ministre, de toutes les tracasseries qui regnoient dans la maison de la Reine douairiere d'Espagne, & du projet qui s'en étoit suivi, d'envoyer à la Cour de Madrid le Pere l'Allemand, & le Gouverneur des Pages de Mr. le Duc d'Orleans; Son Eminence avoit fort desapprouvé ce projet; & l'avoit assuré de la protection du Roi; ce que Mr. de St. Florentin lui avoit aussi confirmé. . . . . !

La contradiction, qui se trouvoit entre ce que le Cardinal m'avoit écrit, qu'il n'avoit aucune relation avec le Chevalier Du Bourk, & entre ce que celui-ci me disoit, ne m'auroit que médiocrement surpris. Les Ministres ne sont point obligés de faire connoître les relations qu'ils ont souvent avec différentes personnes; & il y auroit autant d'imprudence que d'injustice, à vouloir l'exiger de leur part. Ce n'étoit pas

non plus ce qui me blessoit dans la conduite que tenoit le Cardinal : c'étoit la malignité du dessein que j'entrevoyois qu'il formoit contre moi, dans des circonstances où je n'avois rien négligé pour lui être utile. Je trouvois d'ailleurs si peu d'inconvenient pour lui, d'avouer naturellement, qu'il s'étoit mal à propos laissé prévenir sur ma prétendue liaison avec Made. de Sforce & Mr. de Nevers ; que son attention à vouloir me persuader le contraire, & à recourir pour cet effet à des suppositions, dont à tout moment je découvrois la fausseté, me rappellant le souvenir de tous les artifices que je lui avois déja vu employer contre moi, acheva de me convaincre, qu'il méditoit encore de s'en servir pour les mêmes fins ; & que les ressources de sa mauvaise volonté étoient à cet égard inépuisables.

Pour me donner pourtant le tems de démêler, si les avis qui m'étoit venus par la Duchesse de Bourbon étoient aussi bien fondés qu'elle le croyoit ; je cachai soigneusement l'impression qu'ils m'avoient faite, & je continuai à me comporter avec le Cardinal comme à l'ordinaire

uire. Afin d'éviter néanmoins, que la our d'Espagne ne fût autant surprise e me voir melé dans ce qui se passoit u *Palais Royal* & au *Luxembourg* *, ue de ne recevoir sur ce sujet aucun claircissement de ma part; je rendis ompte à l'Archevêque d'Amida, de out ce qu'on avoit fait pour me mêer dans les brouilleries qui regnoient ans la maison de la Reine d'Espagne, l'occasion d'un dîner que j'avois fait la Campagne chez le Pere Confesseur u Roi, mon ami depuis longtems: & our ne laisser à ce Prelat, sur toute ette histoire, aucun doute de ma onne foi, je lui adressai la lettre du Cardinal, avec celles du Chevalier Du ourk & de Mr. Colabau. On verra ientôt la singuliere contradiction où ette précaution fit tomber le Cardinal vec lui-même.

La correspondance qui s'étoit formée ar mes soins entre la Reine d'Espagne & e Cardinal, & la proposition que j'avois aite ensuite d'engager le Roi d'Espagne à ecevoir un lettre du Roi son neveu, & à y répondre, ayant apparemment déter-

* C'est le Palais où Residoit la Reine Douairiere d'Espagne.

déterminé leurs Maj. Cath. à informer l'Empereur de ce renouvellement d'intelligence, afin qu'il ne pût se plaindre qu'Elles lui en eussent fait un mistere; l'Archevêque d'Amida m'envoya dans une lettre * dattée d'*Aranjuez* le 26 May, un billet qui contenoit l'extrait d'une autre lettre du Duc de BOURNONVILLE, par laquelle il rendoit compte à leurs Maj. Cath., que dans une conference qu'on avoit tenue à Vienne, l'Empereur informé par ce Ministre des démarches que j'avois faites en France pour la reconciliation des deux Couronnes, avoit répondu, qu'il n'y trouvoit aucun inconvenient, pourvû que cette négociation continuât à passer par les mains du Cardinal de Fleury seul.

L'Archevêque d'Amida, en m'envoyant cet Extrait, me chargeoit de le remettre au Cardinal avec les réponses que Leurs Maj. Cath. faisoient au Roi & à lui. Ce Prélat dans la même lettre, m'apprenoit, que la veille de la datte de sa lettre, le Roi d'Espagne étoit tombé en défaillance pendant la Messe; & qu'à

* Elle est comprise avec les autres lettres de ce Prélat, dont on s'est emparé.

:ette incommodité s'étoit joint une
, qui inquiétoit beaucoup toute sa
Il ajoûtoit que Leurs M. Cath.
oient ordonné de me faire savoir,
:s avoient reçu avec plaisir l'Ou-
du P. *Poisson*.
'occasion des marques d'estime que
:reur donnoit au Cardinal, l'Ar-
jue me recommandoit, d'exhorter
nistre à répondre aux bonnes in-
ıs de ce Monarque, en se déta-
insensiblement de l'Alliance d'Ha-
, pour en former une étroite avec
Leurs Maj. Cath.; & de repré-
en même tems à Son Eminence,
s négociations qui étoient déja en-
ées entre les deux Cours de Vien-
de Versailles, favorisoient beau-
'exécution de ce projet.
in l'Archevèque d'Amida, voyant
mment la Cour d'Espagne revenue
ée de prendre *Gibraltar*, m'insi-
autant que je puis m'en souve-
le faire ensorte que le Cardinal se
ât de proposer la restitution de
Place, comme une condition dé-
& de laquelle la paix de l'Espa-
vec l'Angleterre dépendoit absolu-
Il terminoit sa lettre par me dire,

que Leurs Maj. approuvoient fort la conversation que j'avois eue avec Monsieur WALPOLE: mais qu'en égard aux negociations pour une pacification générale, qui étoient entamées à Vienne, Elles jugeoient à propos d'attendre le succes qu'elles auroient, avant de s'expliquer sur les propositions que contenoit ma lettre.

J'allai à Versailles porter au Cardinal le paquet de la Reine qui lui étoit adressé, & dans lequel il y avoit une lettre du Roi Cath. pour le Roi. Je lui dis à cette occasion, que je regardois comme un heureux presage pour la paix & pour l'acceptation des articles préliminaires, l'exactitude de Leurs M. Cath. à repondre à la lettre du Roi. Il me repliqua qu'il falloit l'esperer; mais que toutes les chicanes que Mr. de Bournonville avoit faites à Vienne sur le même sujet, n'étoient pas propres à le confirmer dans cette idée: & il ajouta, qu'il attendoit là dessus avec impatience des nouvelles du Nonce & de l'Ambassadeur d'Hollande, qui étoient à Madrid.

Le Cardinal me fit ensuite quelques questions, sur la maniere dont je pensois qu'on prendroit en Espagne l'Arti-

cle

ole V. des préliminaires ; & si l'on pourroit, (dit-il en riant) se consoler de ne point s'emparer de *Gibraltar*, après l'avoir, suivant toute apparence, ensevelie sous ses ruines, depuis le tems qu'on étoit devant cette Place ?

Je lui repartis sur le même ton, que j'étois persuadé qu'on sacrifieroit volontiers la gloire qui devoit resulter de cette conquête, à celle qu'auroit Son Eminence, d'en procurer la restitution à Leurs Maj. Cath. dans le Congrès qui devoit s'assembler : & que je la priois de se souvenir de ce qui s'étoit passé quelquefois sur cet article, dans differentes conversations que nous avions eues ; & du zele avec lequel Elle m'avoit témoigné qu'Elle soutiendroit, en pareils cas, les intérêts de Leurs Maj. Catholiques.

Le Cardinal me répondit, selon que je m'y attendois, que quoiqu'il fût toujours dans la même intention ; je pouvois néanmoins facilement comprendre, par ce que je savois de l'entêtement de la Nation Angloise à conserver cette Place, & par tout ce que Mr. WALPOLE m'en avoit dit, qu'il falloit pour le présent se détacher de l'esperance de

» on pû essayer, de proposer
» tion de Gibraltar comme
» nement à la paix. Mais de
» s'est passé, & qui n'a serv
» veiller dans toute la Natio
» l'idée & le desir de cons
» conquête ; ce seroit se fair
» que de se flatter de réussir
» tentative. Le tems seul,
» constances différentes qu'il
» peuvent produire un tel ch
» Mais aujourd'hui la chose
» ment impraticable : ce sero
» de rendre inutile le Con
» veut assembler, que de fai
» dre la paix entre l'Espagne
» terre d'une semblable comp
Ce que me disoit le Card

la trouver traitable sur cet article, & remettre la partie à une autre fois.

„ Si l'Espagne (continua-t-il) n'avoit „ point formé une entreprise, dont heu„ reusement pour elle les Préliminaires „ la tirent avec honneur; peut-être eut„ on pû essayer, de proposer la restitu„ tion de Gibraltar comme un achemi„ nement à la paix. Mais depuis ce qui „ s'est passé, & qui n'a servi qu'à re„ veiller dans toute la Nation Angloise „ l'idée & le desir de conserver cette „ conquête; ce seroit se faire illusion, „ que de se flatter de réussir dans cette „ tentative. Le tems seul, & les cir„ constances differentes qu'il fait naitre, „ peuvent produire un tel changement. „ Mais aujourd'hui la chose est totale„ ment impraticable: ce seroit le moyen „ de rendre inutile le Congres qu'on „ veut assembler, que de faire dépen„ dre la paix entre l'Espagne & l'Angle„ terre d'une semblable complaisance ".

Ce que me disoit le Cardinal, me conduisit à le prier de faire reflexion, que depuis tres longtems les Puissances de l'Europe s'étoient tellement établies le droit, de conserver la paix entr'elles aux dépens de quelque cession de la part

de

le l'Espagne, qu'il n'y avoit aucun Traité qui n'en eût été le fruit ; & que je craignois fort, que dans le cas présent on ne pût corriger une si mauvaise habitude.

Son Eminence me repliqua, que l'Espagne ne devoit s'en prendre qu'à elle-même de ce qui étoit arrivé ; puisque depuis la paix d'*Utrecht*, elle n'avoit cessé de former, tantôt en Italie & tantôt ailleurs, diverses entreprises capables de troubler la tranquillité publique, dont ensuite elle n'avoit pû se tirer, qu'en sacrifiant ou ses droits, ou quelques portions de ses Etats.

„ Cette Cour (ajouta le Cardinal) „ se comporte depuis la mort de LOUIS „ XIV, comme si elle étoit isolée, & „ que ses intérêts n'eussent aucun rap- „ port avec ceux des autres Puissances. „ Le peu de disposition qu'elle a trouvé „ dans celles-ci à condescendre à ses „ vues, l'a souvent embarrassée. Il n'y „ a point d'année qu'elle n'ait occupé „ toute l'Europe de ses projets, & qu'el- „ le n'ait donné lieu à quelques Trai- „ tés. Dieu veuille que nous ne lui „ voyions point continuer le même sis- „ tème. C'est de quoi nous serons bien- „ tôt instruits ".

Appercevant l'inutilité des instances que je pouvois faire, pour engager le Cardinal à s'employer pour la restitution de Gibraltar, je voulus proposer celle de *Port Mahon*: mais il employa les mêmes raisons pour combattre mon sentiment. Il me repeta seulement plusieurs fois, qu'il ne laisseroit point d'avancer là-dessus quelques propos à Mr. Walpole; mais qu'il n'en espéroit aucun fruit.

A la suite de ce que je viens de rapporter, je lus au Cardinal l'extrait de la lettre du Duc de BOURNONVILLE, que l'Archevêque d'Amida m'avoit envoyé. Il me parut d'autant plus sensible aux marques que l'Empereur lui donnoit de sa confiance & de son estime, qu'elles lui étoient accordées avant que la conclusion de la paix l'eut mis à portée de se les attirer. Et sur ce que je l'en félicitai, il me repartit, que depuis que l'on avoit entamé à Vienne les negociations qui venoient de se terminer heureusement, il s'étoit principalement attaché à faire revenir la Cour Imperiale de ses anciennes préventions contre la France; persuadé que l'union de l'Empereur avec le Roi, étoit un des

moyens

moyens les plus ſûrs qu'on pût prendre pour conſerver la tranquillité en Europe.

Nous paſſâmes de là à la nouvelle de la maladie du Roi d'Eſpagne. Le Cardinal me parut craindre, qu'elle n'apportât quelque changement dans ce qui ſe paſſeroit à Madrid par rapport aux Préliminaires : car les regardant comme ſon ouvrage, il avoit fort à cœur leur exécution ; & il me recommanda beaucoup de preſſer l'Archevêque d'Amida, pour qu'il portât la Reine d'Eſpagne à ſuivre le bon exemple de toutes les autres Puiſſances, qui paroiſſoient deſirer ſincerement la paix, & vouloir prendre les moyens de la conſerver.

Ayant épuiſé avec le Cardinal tout ce qui concernoit la lettre de l'Archevêque d'Amida ; & m'appercevant qu'il ne me diſoit pas un mot, ni de celle que je lui avois écrite au ſujet du Chevalier Du Bourk, ni du dîner de Mon-Jouns, ni en un mot de toutes les tracaſſeries dans leſquelles on m'avoit mêlé : je voulus, avant de le quitter, découvrir un peu ce qu'il penſoit ſur tout cela ; & ſi les avis que la Ducheſſe de Bourbon avoit eu la bonté de me faire donner étoient bien fondés. Pour ne lui don-

ner cependant aucun lieu de soupçonner mon dessein, je me contentai de lui dire, sans marquer ni curiosité ni inquiétude, que je le remercicois de la bonté qu'il avoit eue de m'assurer par sa derniere lettre, que les discours que l'on avoit tenus à l'occasion du diner de Mont-louis, ne faisoient aucune impression sur lui: Que je le suppliois de me pardonner de lui avoir parlé d'une semblable bagatelle, peu digne de son attention; mais que je m'étois cru obligé de l'en informer; vu qu'il auroit été sans doute fort surpris, après ce qu'il savoit que j'étois venu faire en France, de me voir tout à coup mêlé dans ce qui se passoit au Palais Royal & au Luxembourg.

Le Cardinal, qui ne découvroit dans ce que je lui disois ni crainte ni apparence de méfiance, me répondit qu'il étoit vrai qu'on lui avoit parlé de tout ce que je lui disois; mais qu'il y avoit fait si peu d'attention, qu'il ne s'étoit point souvenu de m'en dire un mot.

„ Je n'ai (ajouta-t-il avec l'air du „ monde le plus indifférent) nulle re„ lation avec ce Chevalier Du Bourk „ dont vous vous plaignez. Je ne l'ai

„vu,

„ vu, je crois, que deux fois depuis „ qu'il est arrivé d'Espagne; & il ne m'a „ jamais parlé de vous. Mais quand il „ l'auroit fait, vous comprenez bien, par „ les mêmes raisons que vous venez de „ me dire, que je n'aurois pas fait grand „ cas de tous ses discours. Le con- „ noissez-vous, & l'avez-vous vu en „ Espagne ? "

Non, Monseigneur, lui repliquai-je; ar il étoit parti de Madrid, précisé- nent quand j'y arrivai: Mais à l'occa- ion de toutes les altercations où il me royoit mêlé, & qui, comme V. Emi- ience peut aisément se l'imaginer, pou- roient tirer pour moi à de très grandes onséquences en Espagne; j'ai été chez ui ces jours passés, pour le tirer de 'erreur où il étoit: Je crois y avoir éussi; & j'ai tout lieu de me louer de a politesse.

„ Vous l'avez donc été voir (reprit „ le Cardinal avec une précipitation que „ je remarquai à merveille)? Eh bien, „ ne vous a-t-il pas dit qu'il ne m'avoit „ ni vu ni parlé ? "

Oui, répondis-je; & ce n'étoit pas de quoi j'étois en peine, après ce que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire:

 Je

Je voulois seulement éviter par cette attention, qu'il ne fit quelque histoire de moi dans ses lettres en Espagne, dont certainement Leurs Majest. Cath. auroient pu avec juste sujet être extrêmement surprises. La part qu'il me donnoit dans les résolutions du Palais Royal, cadroit mal avec la commission dont je suis chargé, & devoit naturellement faire penser au Roi & à la Reine d'Espagne, que je jouois le personnage d'un maître fourbe.

„ Il n'y a qu'à laisser tomber totalement cela (me dit le Cardinal); & „ je vous conseille de n'en rien écrire „ à l'Archevêque d'Amida: la chose n'en „ vaut pas la peine; & d'ailleurs vous „ savez, qu'en voulant insister trop for„ tement à desabuser des personnes que „ l'on croit prévenues, on leur donne „ quelquefois sujet de penser, qu'on „ pourroit bien avoir quelque raison „ secrette de prendre cette précaution".

Quoique l'avis eut tout l'air d'être dicté par l'envie qu'avoit le Cardinal de me détourner d'écrire en Espagne, je parus néanmoins le croire bon. Les indices que j'avois des mauvais offices que cette Eminence travailloit à me rendre,

étoient

étoient encore incertains ; & c'étoit de l'Archevêque d'Amida que je devois dorénavant attendre d'être éclairci sur ce point. Le dénouement de la piece ne pouvoit aller loin : & n'ayant, après les mesures que j'avois prises, qu'à voir patiemment dans la coulisse, de quelle façon les Acteurs se tireroient d'affaire, je pris congé du Cardinal avec la même liberté d'esprit que je l'avois abordé.

Comme je me levois, ce Ministre me demanda, ce que je pensois du voyage qu'alloient faire en Espagne Mr. de BEAUREGARD & le Pere L'ALLEMAND ? „ C'est un tripotage (continua-t-il en haussant les épaules) dans „ la maison de la Reine d'Espagne, qui „ en vérité est pitoyable, & dans lequel „ je n'ai point voulu entrer ".

Votre Eminence fait à merveille, lui répondis-je ; Elle seroit à chaque moment importunée des deux partis : & pour moi, ajoûtai-je, quoi qu'en puisse dire le Chevalier Du Bourk, je n'irai point, à l'exemple du Bourgeois-Gentilhomme, gâter ma belle Robbe de Chambre pour les séparer. En disant ces mots je me retirai.

Après la démarche qu'avoit faite le Duc de BOURNONVILLE de signer, quoiqu'en rechignant, les Préliminaires; on s'attendoit que la Cour d'Espagne les ratifieroit sans difficulté. Il s'en fallut pourtant beaucoup, quand elle reçut la nouvelle de ce qui s'étoit passé à cet égard à Vienne & à Paris, qu'elle voulût suivre l'exemple de ces deux Cours. On témoigna au contraire à Madrid une surprise si grande de cet événement, qu'on auroit cru, ou que Leurs Majest. Cath. ignoroient les négociations qui l'avoient produit; ou qu'Elles s'imaginoient, qu'il étoit incompatible avec leurs intérêts, & avec leur gloire, de souscrire à ce qui venoit de se regler. En effet, quand Mr. VAN DER MEER, Ambassadeur d'Hollande, voulut aller féliciter le Marquis DE LA PAZ, de la conclusion de la paix, ce Ministre Espagnol parut recevoir cette nouvelle avec une grande indifference. Il la poussa même si loin, aussi bien que son ignorance, qu'il assura l'Ambassadeur d'Hollande, qu'il ne pouvoit croire que des Préliminaires, dont il n'avoit pas eu la moindre connoissance, eussent été signés par aucun Ministre de

Sa

Sa Maj. Catholique : Qu'au surplus, il apprenoit avec plaisir, que les Etats-Généraux avoient terminé leur accommodement avec l'Empereur.

„ Mais quoi, (lui repartit avec étonnement Mr. Van der Meer) Mr. le „ Comte de KONIKSEG, qui a reçu „ un Courier *, ne vous a-t-il donc „ point communiqué les lettres qu'il a „ reçues de Mr. le Baron de FONSECA ?"

Non, lui repartit le Marquis de la Paz.

„ Si cela est ainsi (lui dit alors Mr. „ Van der Meer) ayez donc la bonté „ de lire la lettre que ce même Cou-„ rier m'a rendue de Mr. PESTERS †, „ & par laquelle il m'informe de ce qui „ s'est passé à Paris chez Mr. BORELL, „ Ambassadeur de mes Maîtres, au su-„ jet de la signature des Préliminaires". J'avoue ajouta-t-il ensuite, que ne pouvant imaginer que la Cour de Vienne eût pris quelque resolution dans une affaire si importante, sans en informer Leurs M. Cath. ;

* Dépéché par Mr. de Fonseca le 12 Juin.

† Il avoit été chargé des affaires de la République d'Hollande à Paris après la mort de Mr. BORELL.

Cath. ; je n'ay pas douté un moment, qu'Elles ne sussent & n'eussent approuvé tout ce que Mr. de Fonseca avoit fait à Paris.

Le Marquis de la Paz, continuant à montrer ou à affecter la même ignorance, repliqua à Mr. Van der Meer, que comme Leurs Maj. n'étoient point instruites qu'on eût eu égard à leurs intérêts, dans ce qui venoit de se conclurre à Paris ; il le prioit de lui donner une Copie de la lettre de Mr. Pesters, afin de la leur faire voir, & qu'Elles pussent apprendre par ce qu'elle contenoit, comment les choses s'étoient passées. L'Ambassadeur la remit aussi-tôt en Original : & il eut ensuite plusieurs conférences soit avec ce Ministre, soit avec le Comte de Königseg, soit avec le Nonce, dans lesquelles on ne concluoit rien. La maladie du Roi servoit encore de prétexte pour trainer l'affaire en longueur. Enfin le 19. Juin le Roi, sur les pressantes instances de l'Ambassadeur d'Hollande, accepta les Préliminaires, & consentit (le sacrifice n'étoit pas grand) à faire suspendre les hostilités devant Gibraltar. On dépecha le même jour un Courier au Comte DE LAS TORRES pour

pour lui apprendre cette resolution ; & par son moyen à Milord PORTMORE, Gouverneur de cette Place, à qui Mr. VAN DER MEER écrivit à ce sujet la lettre suivante, qu'on chargea le Général Espagnol de faire tenir.

MILORD,

Je commence par féliciter V. Exc. sur le bon acheminement que je vois pour la paix: & j'ai l'honneur de lui dire, que le 31 du Mois de May passé les Préliminaires furent signés à Paris dans la Maison de Mr. BOREEL, *Ambassadeur de mes Maîtres à la Cour de France; par Mrs.* WALPOLE, *de* MORVILLE, *de* FONSECA, *& le susdit Ambassadeur. Mais Sa Maj. Cath. n'ayant point de Ministre à la Cour de France, on dépêcha ici pour savoir l'intention de Sa M. Cath., laquelle a trouvé à propos d'envoyer un Plein-pouvoir à Mr. le Duc de* BOURNONVILLE *son Ambassadeur à Vienne, afin d'y signer en son nom les dits Préliminaires. Mr. Walpole ayant pour cet effet signé deux instrumens, qui ont été envoyés à Vienne, pour que Mr. de Bournonville les signe aussi avec Mr. le Duc de*

de RICHELIEU *& le Ministre de mes Maîtres qui réside à la Cour Impériale.*

C'est de quoi j'ai cru devoir vous faire part, afin que V. Exc. puisse convenir & prendre les mesures nécessaires avec son Exc. le Comte DE LAS TORRES, *pour faire cesser les hostilités, & empêcher une plus grande effusion de sang Chrétien.*

J'aurai l'honneur de rendre compte de ceci à Sa Maj. Brit., par un Courier qui partira aujourd'hui, & suis très parfaitement.

MILORD

Votre &c.

P. S. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. Exc. les Préliminaires, tels qu'ils ont été signés à Paris, afin qu'Elle soit informée de l'état où sont les choses. Celle-ci vous sera envoyée par Son Exc. le Comte de las Torres, auquel Sa Maj. dépêche un Courier qui porte ma lettre.

Le Courier étant arrivé le 21. Juin au Camp devant Gibraltar, le Comte DE LAS TORRES, fut satisfait d'apprendre un événement qui le délivroit du

de l'embarras où il se trouvoit, fit aussi-tôt remettre à Milord PORTMORE la lettre de l'Ambassadeur d'Hollande ; & celui-ci, de son côté, ayant envoyé au Camp Espagnol un Colonel & un autre Officier, ils convinrent avec le Comte de las Torres d'une suspension d'armes, dont voici les Articles.

I.

On est convenu d'une suspension d'armes reciproque entre l'Armée Espagnole & la ville de Gibraltar, jusqu'à ce qu'on ait reçu avis de la ratification des Traités.

II.

La Garnison se tiendra dans la Place, sans pouvoir communiquer avec les troupes de l'Armée, qui, de leur côté demeureront tranquilles dans leurs tranchées.

III.

Le Colonel de tranchée qui sera de garde, pourra entrer tous les jours dans la Place, pour voir s'il ne se fait aucun travail dans son circuit : & un Officier de la

la Garnison, d'un rang égal, pourra faire la même chose, venant au Camp pour reconnoître les attaques.

IV.

Personne, ni de l'Armée ni de la Garnison, n'approchera du Peujel, *sans s'exposer au feu de la Montagne & de la Tranchee.*

V.

Personne ne pourra non plus s'approcher de la Langue de terre, *sans un Passeport du Général de l'Armée, ou du Gouverneur de la Place, pour entrer ou sortir: le Commerce par mer & par terre avec cette Langue de terre restant suspendu.*

VI.

En conséquence de cette Convention toutes hostilites cesseront dès ce moment de part & d'autre.

Voila comment se termina le fameux Siege de Gibraltar, qui avoit fait tant de bruit. L'Armée Espagnole presque détruite; l'Artillerie hors d'état de servir;

vir ; & les travaux, après plus de cinq mois de siege aussi avancées que les premiers jours, confirmerent parfaitement l'opinion que le public avoit d'abord conçue de ce siege, qui, sans les Préliminaires, auroit pû devenir le second Tome de celui de *Ceuta*.

La maladie du Roi d'Espagne avoit commencé par une indigestion ; & la fievre étant survenue, avec des inquiétudes qui l'empèchoient de dormir, ce Prince tomboit insensiblement dans la melancholie à laquelle il étoit sujet. Cet état lui donnoit une extrème repugnance pour le travail & pour le soin du Gouvernement : & quoique le mal ne parût pas dangereux, il jugea pourtant à propos de faire son Testament. *Dom Joseph* PATIÑO, Secretaire d'Etat, fut chargé de le dresser : mais rien ne transpira de son contenu. Sa Maj. signa en même tems un Décret, par lequel Elle déclara la Reine *Governadora del Reyno* pendant sa maladie : & au moyen de cette disposition, se tenant retiré dans son appartement, il ne voyoit personne qu'elle. Le Prince des Asturies & les Infants entroient seulement pour lui baiser la main selon la coutume, & se retiroient

aussi-

aussi-tôt : & le Capitaine des Gardes en quartier n'avoit pas la liberté de lui demander le mot. La Reine travailloit seule avec les Ministres, & rendoit ensuite compte au Roi des principales affaires. La langueur où étoit ce Monarque en répandoit dans toutes les affaires : & l'exécution des Préliminaires éprouvoit le même sort.

Le Chevalier de BLAIRON, que le Duc de Bournonville avoit dépêché de Vienne, pour informer Leurs M. Cath. de ce qui s'étoit passé, étoit reparti avec l'approbation de la conduite de ce Ministre, mais sans qu'on eut donné ni même promis la ratification usitée en pareil cas, laquelle on faisoit entierement dépendre des éclaircissemens que Leurs M. Cath. vouloient avoir sur 2. & le 5. Article * des Préliminaires.

Mr. VAN DER MEER, qui savoit avec quelle impatience on attendoit la détermination de la Cour d'Espagne, travailloit de son mieux à l'obtenir ; & redoubloit pour cet effet ses instances auprès du Marquis DE LA PAZ : mais il n'avançoit guere : les difficultés au con-

* Voyez ci-dessus pag. 58. & 360.

:traire, se multiplioient de la part du
iître Espagnol ; & outre celles qu'il
t d'abord faites sur l'entiere levée
Siege de Gibraltar, & sur la restion aux Anglois du Vaisseau le *Prince lerick*, qu'on avoit arrêté à la *Vera s*, comme une juste represaille, disoit-il, du blocus des Gallions à *Porto-*, il en formoit d'autres sur la distribution des effets arrivés sur la Flotil-
Ce Ministre prétendoit qu'elle se fît
la maniere qui lezoit extrêmement
particuliers, & que l'Ambassadeur
ollande représentoit être contraire à
ue l'Article V. des Preliminaires avoit
é.

our montrer cependant, à travers toutes ces chicanes, qu'on vouloit sincerement la paix, Leurs Maj. Cath. avoient oyé ordre dans les Ports de leur Monarchie, d'y admettre amiablement les isseaux Anglois. Mais comme on ne oit point déterminé à faire cette déche d'abord après la signature des liminaires, mais seulement après être ré, que l'Amiral WAGER entroit bonne foi dans les mêmes vues pacifiques ; cette précaution, qui laissoit percevoir qu'on avoit toujours quel-

que

que secrette méfiance des desseins des Anglois, devenoit tout-à-fait inutile par celle que l'Ambassadeur d'Hollande devoit prendre, de n'envoyer ni à cet Amiral ni au Lord Portmore, l'ordre du Roi d'Angleterre de cesser tout acte d'hostilité, qu'en même tems qu'il en auroit reçu un pareil du Roi d'Espagne pour ses Généraux de terre & de mer.

On voit par la lettre de cet Ambassadeur au Marquis de la Paz, que je rapporte plus bas, qu'on avoit autant de peine à prendre cette resolution en Espagne, sur-tout pour ce qui concernoit le Siege de Gibraltar, que si la conquete de cette Place eut été aussi assurée qu'elle étoit devenue impossible, & que selon l'habitude où l'on y étoit, de tenir toute l'Europe en suspens, on formoit à tous momens quelque difficulté sur les Préliminaires, en exigeant pour les éclaircissemens qu'on demandoit, une condescendance & une complaisance de la part des autres Puissances, qui éloignoit de plus en plus la consommation de la paix.

Mr Van der Meer, qui le remarquoit, & qui ne laissoit pas d'être vivement pressé par les deux Cours de Ver-

sailles

ailles & de Londres pour obtenir une réponse satisfaisante de l'Espagne, n'étoit pas peu embarrassé à concilier des dispositions si contraires, & à menager les deux partis. La feinte ignorance que le Marquis de la Paz avoit fait paroitre de ce qui s'étoit passé à Vienne augmentoit son inquiétude. Il croyoit voir qu'il se passoit entre l'Empereur & Leurs M. Cath. certains misteres pour trainer les choses en longueur, difficiles à dévoiler. Ce soupçon lui paroissoit d'autant plus fondé, qu'il apprenoit, que malgré tout l'empressement que la Cour Imperiale montroit pour la paix, elle apportoit beaucoup de lenteur à donner une spécification exacte des Vaisseaux de la Compagnie d'Ostende, à qui il devoit être permis de revenir des Indes; & que ce n'étoit qu'avec une extrême repugnance qu'elle renonçoit à son maintien.

Dans cette circonstance délicate, l'Ambassadeur d'Hollande mettoit tout en usage pour découvrir les sentimens du Comte de Konikseg & ceux du Marquis de la Paz, & pour les rendre favorables aux propositions qu'il devoit faire. Le premier paroissoit les goûter, & vouloir

loir même les seconder : l'autre pesoit les moindres minuties ; tiroit des conséquences à l'infini des Articles sur lesquels on le prioit de s'expliquer ou de se relâcher ; & quand il se sentoit trop pressé, ne manquoit point d'objecter, que la maladie du Roi ne permettoit point de fatiguer Sa Maj. par de longs détails ; & qu'il falloit attendre que sa santé étant rétablie, lui laissât la liberté d'examiner murement des affaires si importantes.

La bonne volonté de l'un & la lenteur de l'autre, paroissoient à Mr. Van der Meer une Enigme difficile à deviner, mais qui pourtant cachoit, suivant toute apparence, des projets bien contraires à ceux qu'on avoit eus à Paris. Le mois de Juin s'étoit écoulé, sans le tirer de l'incertitude où il étoit : & comme il sentoit aisément que les Alliés d'Hanover ne s'accommoderoient point de la partager avec lui, il présenta un nouveau Mémoire le 1. Juillet au Marquis de la Paz, dans lequel recapitulant tout ce qu'il lui avoit déja dit, des mesures que le Roi d'Angleterre avoit prises, tant en Europe que dans les Indes,

des, pour faire cesser les hostilités, & exécuter à cet égard fidelement les Préliminaires; il demandoit au nom de ce Monarque & de ses Alliés, que le Roi d'Espagne montrât la même exactitude; & déclarât ses intentions: supposant après cela qu'elles étoient parfaitement conformes à celles de Sa Maj. Brit., il prioit le Marquis de la Paz, de lui envoyer une permission pour avoir des Chevaux de Poste, afin de faire partir un Courier, qui portât en France & à Londres la nouvelle de l'effet que les représentations contenues dans son Mémoire auroient produit.

Ce redoublement d'instance embarrassant le Marquis de la Paz, il écrivit à Mr. Van der Meer une longue lettre, qui tendoit encore à éloigner la réponse qu'il dmandoit & le départ du Courier. Cet Ambassadeur lui fit à ce sujet la réponse suivante.

A Madrid le 5 Juillet 1727.

MONSIEUR,

COMME *vous ne m'avez pas envoyé l'ordre que je vous avois demandé*

pour avoir des chevaux de poste, je juge que vous souhaittez que je réponde, avant que d'expedier mon Courier, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me faire connoître l'intention de S. M. C. par rapport au memoire que je vous ai remis le premier de ce mois, touchant les mesures & les ordres de S. M. Britannique pour une entiere cessation d'hostilités; & pour que de la part de Sa Maj. Catholique on fasse les mêmes dispositions. Pour satisfaire à votre attente, je vous dirai, Monsieur, *que j'avois esperé, qu'immediatement aprés les conferences tenues entre nous, on auroit pu regler les affaires d'une maniere qui m'auroit mis en état de remettre à Milord* PORTMORE, *aux Amiraux* WAGGER & HOSIER, & *à vous,* Monsieur, *les Originaux des ordres. Mais comme je vois que les sentimens de Sa Majesté Catholique sont fort differents de ceux des Cours de la Grande-Bretagne & de France, je crois qu'il est nécessaire que j'attende de nouveaux ordres, avant que de livrer ceux ci: Et je prévois avec chagrin, que les affaires traineront encore longtems, à moins que Sa Majesté Catholique ne veuille cooperer à surmonter*

les

r difficultés que l'on forme à l'exécution
·imitive des Articles préliminaires, qui,
ivant l'idée que j'en ay, paroissent si
airs, qu'ils ne laissent aucun doute sur
questiou qui est sur le tapis.

Je conviens avec vous, Monsieur,
ue sans vouloir donner d'explications à
s Préliminaires, ils doivent uniquement
rvir, suivant le sens litteral, à montrer
quelle maniere les Puissances contractan-
s doivent se comporter. En conséquence
cela, Sa Majesté Britannique ne paroit
s s'éloigner de ce qui a été établi de
rt & d'autre, & ses ordres sont en-
èrement conformes au sens & au but
ces Preliminaires.

L'Article cinq que vous alleguez, &
vous remarquez qu'il est dit expressé-
ent, que les Escadres Angloises qui sont
ns les Mers d'Espagne & des Indes au-
nt à les quitter, après que la cessation
hostilités aura été commencée, comprend,
lon mon jugement la levée entiere du
ège de Gibraltar; parce qu'il n'est pas
ssible de pouvoir s'imaginer que les hos-
lités ayent cessé, tandis qu'une Armée est
core en campagne devant une Place,
vec des batteries en état de tirer: & je
ous demande à vous-même, Monsieur,
V 2 s'il

s'il conviendroit à la prudence de la Grande-Bretagne, de se reposer entierement sur la bonne foi des Traitez, & de rappeller ses vaisseaux, qui font une partie de la sureté de ses Places, pendant que du côté de l'Espagne on voudroit rester armé, sans mettre bas les armes qu'après l'execution des points dont on est convenu à l'amiable.

Regardons à cette occasion, quoique dans un sens un peu different, le Continent d'Espagne bloqué par l'Escadre Angloise : les Preliminaires ne sont pas plutôt signez, qu'elle se retire dans ses ports, & laisse une entiere liberté aux sujets Espagnols de naviger. N'est-il pas du droit reciproque, que l'Armée Espagnole, qui assiege Gibraltar, se retire comme a fait l'Amiral WAGGER, qui en cela a montré l'exemple de la sincerité des intentions du Roi son maître ? Ce qui se passe aujourd'hui devant cette Place ne peut être regardé comme une veritable cessation des hostilitez, mais seulement comme une suspension ad interim, dont les Generaux Commandans de part & d'autre sont convenus reciproquement, dans un tems où celui de la Place n'avoit pas d'ordre de sa Cour : ainsi il est à présumer dans

la

de regularité, que Sa Majesté Catholique fasse connoître par des effets réels, qu'effectivement ces hostilités finissent entierement, & que pour cela le siege soit levé ; afin que Milord PORTMORE *& l'Amiral* WAGER *soient en état d'accomplir leurs ordres, & de renvoyer en Angleterre les Vaisseaux & le nombre superflu des troupes qui sont devant Gibraltar. Je suis persuadé que Sa Majesté Catholique tiendra exactement les engagemens qu'Elle a pris en signant les Préliminaires ; & je le suis de même de la part de Sa Maj. Britannique ; mais ces deux Puissances se doivent une confiance reciproque. Si l'Espagne ne veut point avoir cette confiance, comment peut-elle prétendre que la Grande-Bretagne l'ait à son égard ?*

La restitution en général des vaisseaux & effets pris de part & d'autre avant la signature des Prélimin[illegible]es, ne devroit pas non plus souffrir [illegible]ultés ; puisqu'outre qu'elle est rec[illegible]nue, c'est que la Clause en est insérée [illegible] le cinquieme Article, en ces term[illegible] : Les vaisseaux qui pourroient avoir été pris, seront rendus de bonne foi avec leurs charges &c. *Et quant au vaisseau le* Prince

Frederic, *appartenant à la Compagnie du Sud, c'est un cas particulier, qui ne sauroit être équivoque, ni souffrir le moindre retardement; puisqu'il est dit dans les Articles II. & III. des Préliminaires:* que toutes les possessions & privileges, tant aux *Indes* qu'en *Espagne*, seront rétablis sur le pied des Traités & Conventions faites avant l'année 1725. *Et par le Traité de* l'Assiento, *Article* XL., *il est stipulé, qu'en cas de déclaration de guerre entre les deux Couronnes*, la Compagnie du Sud aura un an & demi pour retirer ses effets des Indes & d'Espagne. *Cet Article est très positif de toute maniere. C'est même une chose irreguliere, quoique pendant une guerre ouverte, de se rendre maître d'aucun vaisseau ou effets appartenans à la dite Compagnie, qui, suivant le sens des Traités, ne devroit rien avoir de commun avec les hostilités entre les 2 puissances: de sorte qu'il est clair, qu'il ne devroit y avoir aucune difficulté pour la restitution non seulement de ce vaisseau, mais aussi de tous les autres effets appartenants à cette Compagnie, quels qu'ils puissent être.*

Les choses étant sur ce pied-là, vous pouvez bien comprendre, Monsieur, *que*

le ne plus remettre à Milord Portmore & aux Amiraux WAGER & HOSIER, les ordres de Sa Majesté Britannique, puisque mes instructions portent de ne les remettre, qu'après que l'on m'en aura remis de pareils de la part de Sa Majesté Catholique.

Je suis donc obligé de donner avis au Roi de la Grande Bretagne & à mes Maîtres de ce qui se passe, afin qu'ils me fassent savoir leur intention. En attendant je ne saurois répondre de ce que feront les dits Amiraux & Milord PORTMORE; & ce sera à eux à regler leur conduite sur les instructions anterieures qu'ils auront reçues.

Après avoir parlé des affaires d'Espagne, vous me dites, Monsieur, qu'à l'égard des Indes Sa Majesté Catholique est prête à donner les ordres, afin d'y faire cesser toute hostilité dans le terme de 3 mois, à compter du jour de la depêche, & qu'on restitue aux Anglois les Prises qu'on aura faites sur eux depuis la signature des Articles Préliminaires; mais que Sa Majesté Catholique ne juge pas à propos de donner de semblables ordres touchant ce qui aura été pris avant ce tems-là, parce, dites-vous, Monsieur, qu'il ne

ne trouve aucun endroit dans les Préliminaires, qui fasse mention de semblable restitution : Sa Majesté voulant même en exclure le vaisseau le Prince Frederic, comme une affaire qui doit être renvoyée à la décision du prochain Congrès. J'ay déja parlé au long de ce qui regarde ce vaisseau; & je ne fais à présent que le répéter, en vous priant, Monsieur, d'observer, que dans l'Article 5. des Préliminaires, avant que d'en venir à ce qui concerne le retour de l'Escadre de Sa Majesté Britannique des Indes, on trouve les mots que j'ay déja rapportés, sçavoir: que les vaisseaux qui pourroient avoir été pris seroient rendus de bonne foi avec leurs charges, & qu'il est dit, comme une suite de cette clause, qu'on laissera revenir librement les Gallions. Je regarde cette restitution et la condition sine qua non, l'Amiral HOSIER ne pouvant, sans qu'elle soit exécutée, permettre le départ des Gallions, autant qu'il lui sera possible de l'empêcher. Cette idée toute naturelle a été prise également par la Grande Bretagne & par la France, avec lesquelles Sa Majesté Britannique a agi de concert pour l'expédition de ses ordres touchant la cessation des hostilités. Je re-

ne comprens pas pourquoi on voudroit donner une explication contraire au sens litteral des Préliminaires, qui n'ont d'autre but, que de faire cesser d'abord la guerre, & de remettre chacun dans ses droits, sur le même pied qu'on y étoit avant la rupture entre Sa Majesté Catholique, & Sa Majesté Britannique; afin d'être par là en état de porter au futur Congrès, non les points qui sont clairs & solidement établis par des Traités solemnels, mais seulement ceux qui sont litigieux, équivoques ou obscurs. Et si dans le dit Article V. il se trouve quelques paroles qu'on veuille confondre comme si elles regardoient uniquement l'Empereur & les vaisseaux d'Ostende, il est aisé de voir qu'on veut s'arrêter à l'équivoque & ne point aller au but. Les expressions des Préliminaires ont dû être simples & courtes, pour ne pas traîner les affaires en longueur. Dans l'Article V. les intérêts de Sa Majesté Catholique sont mêlés avec ceux de Sa Majesté Imperiale; mais avec une distinction qui marque, qu'au moment que les Articles seront signés, toutes hostilités cesseront; & à l'égard de *l'Espagne*, 8 jours après que les Préliminaires auront été communi-

muniqués à cette Cour; & que les vaisseaux d'Ostende qui seront partis avant la cessation des hostilités pourront librement revenir. *On parle ici de l'Espagne, & la conséquence est juste, que c'est en vertu de l'un que l'autre doit avoir son effet; comme c'est en vertu de la cessation des hostilités, que les vaisseaux d'Ostende pourront librement revenir chés eux &c. J'ay crû devoir déduire tout ceci le plus succinctement qu'il m'a été possible.*

J'y ajouterai une réflexion naturelle, savoir: que si dès à présent nous rencontrons de si grandes difficultés dans de simples Préliminaires, que ne devons nous pas attendre de celles qui surviendront au futur Congrès, où, bien loin de rien conclurre, on tombera dans un Cahos & dans un embarras beaucoup plus grand, que celui où l'on se trouve aujourd'hui? Mais en attendant que cela arrive, ce que je trouve de plus fâcheux, c'est que si Sa Majesté Catholique persiste à ne pas se relâcher sur les points dont il s'agit, j'ai lieu de craindre que nous ne perdions le fruit des bonnes intentions de ceux qui ont toujours été portés pour la paix; & que les soins que le Cardinal de FLEURY

s'est

s'est donnés avec tant de zele, pour concilier des affaires si délicates, si difficiles & si contraires, n'ayent pas le succès que Son Eminence & les Puissances respectives auroient dû s'en promettre.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien représenter ceci à Sa Maj. Cath. & la porter à surmonter les difficultés qu'Elle-même fait naître. Toutes les Puissances de l'Europe sont interessées à faciliter toutes choses pour parvenir au bien général d'une paix si ardemment desirée. Les Préliminaires en sont le premier fondement : s'ils n'ont pas lieu, dans quelle confusion n'allons-nous pas tomber ? Et après avoir surmonté des obstacles qui paroissoient invincibles, ce grand ouvrage, qui a couté tant de peines, ne demeurera-t-il pas infructueux ? Indépendamment de l'intérêt général que toutes les Puissances doivent avoir de conserver l'union & la paix, c'est en particulier celui de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne & des Etats-Généraux mes Maîtres, de chercher les moyens d'établir en Europe un équilibre, qui mette en sureté les Droits & les Possessions de chaque Puissance. Il n'y a que la prompte tenue d'un Congrès qui puisse conduire à ce but. Seroit-il possible que Sa Majesté

Catholique voulût en retarder l'effet par des délais, & par des difficultés inattendues? Je ne sçaurois me le persuader; & je me flatte encore, que Sa Majesté Catholique, qui a bien voulu accepter les Préliminaires, voudra bien aussi consentir à ce qu'on lui demande en conséquence de son acceptation.

Si vous croyez, Monsieur, que Sa Majesté Catholique, ayant égard à ce que je viens de dire, veuille bien entrer dans mes raisons, & expedier les ordres que j'ai demandés, conformément à ceux de Sa Majesté Britannique, en ce cas-là je differerai à expedier mon Courier. Mais si Sa Majesté Catholique persiste dans la résolution que vous m'avez marquée, je vous prie d'avoir la bonté de me faire avoir des chevaux de poste, afin que je le dépêche demain; n'étant pas en mon pouvoir de le retarder plus long-tems.

Je vous prie aussi, Monsieur, avant que de finir ma lettre, de vouloir bien remarquer, que dans le septiéme Article des Préliminaires il est dit, que si après la signature des dits Articles il survenoit des troubles & des hostilités, qui causassent quelque dommage ou préjudice, les Puissances respectives agiroient de concert, soit par Conseil ou par force,

pour

Catholique voulût en retarder l'effet, par des delais, & par des difficultés inesperées? Je ne saurois me le persuader; & je me flatte encore, que Sa Majesté Catholique, qui a bien voulu accepter les Préliminaires, voudra bien aussi consentir à ce qu'on lui demande, en consequence de son acceptation.

Si vous croyez, Monsieur, que Sa Majesté Catholique, ayant égard à ce que je viens de dire, veuille bien entrer dans mes raisons, & expedier les ordres que j'ai demandés, conformément à ceux de Sa Majesté Britannique, en ce cas-là je differerai à expedier mon Courier. Mais si Sa Majesté Catholique persiste dans la resolution que vous m'avez marquée, je vous prie d'avoir la bonté de me faire avoir des chevaux de poste, afin que je le depêche demain; n'étant pas en mon pouvoir de le retarder plus long-tems.

Je vous prie aussi, Monsieur, *avant que de finir ma lettre, de vouloir bien remarquer, que dans le septième Article des Préliminaires il est dit:* que si après la signature des dits Articles il survenoit des troubles & des hostilités, qui causassent quelque dommage ou prejudice, les Puissances respectives agiroient de concert, soit par Conseil ou par force, pour

pour obtenir la réparation des torts & dommages que les parties auroient soufferts. *Or comme il pourroit arriver, ce qu'à Dieu ne plaise, que le refus de Sa Majesté Catholique meneroit à de nouvelles hostilités; en ce cas là, ce ne seroit pas à l'Angleterre qu'on devroit s'en prendre.*

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, MONSIEUR, &c. &c.

Le contenu de cette Lettre donna lieu à de nouvelles conferences. On voyoit qu'il n'y avoit plus moyen de différer à répondre: & comme on ne vouloit point, en rejettant les propositions des Alliés d'Hanovre, replonger l'Europe dans les troubles qui venoient d'être appaisés, ni condescendre à les accepter, sans retirer quelqu'avantage de cette complaisance, on dépêcha le 7 de Juillet un Courier à Paris, qui portoit les explications que la Cour d'Espagne demandoit sur quelques Articles des Preliminaires, & les raisons qu'elle croyoit avoir d'en suspendre la ratification jusqu'à ce qu'elle les eût obtenus.

Nous aurons lieu de parler bientôt des suites de cette démarche; mais il convient auparavant de rapporter quelques-

ques particularités qui se passérent entre le Cardinal de FLEURY, le Comte de MORVILLE & moi, à l'occasion de deux lettres * que je reçus de l'Archevêque d'Amida du 2 & du 16 de Juin. Mes relations avec ce Prélat depuis mon arrivée en France, avoient fait connoître à Leurs Maj. Cath. ; que soit pour ce qui concernoit la reconciliation des deux Couronnes, soit par rapport à la commission secrette dont j'étois chargé, j'avois en assez peu de tems exécuté leurs ordres avec autant d'exactitude que de succès; augmenté considerablement le nombre de leurs partisans en France; & donné au zele de ceux-ci pour le Roi d'Espagne, un degré de force & d'activité parfaitement conforme aux vues de ce Monarque.

Comme on craignoit avec raison, que les bruits qui se répandoient en Espagne aussi-bien qu'en France, que sa maladie procedoit autant du desir qu'il continuoit d'avoir d'abdiquer une seconde fois la Couronne, que d'aucun autre principe; l'Archevêque d'Amida, en m'envoyant un

* Elles sont comprises dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées. La liste du Secretaire de la Ville de *Douay* en fait foi.

étail des circonstances qu'elle avoit
, un peu différent pourtant de ce-
ui venoit par d'autres personnes,
ecommandoit de désabuser le public,
it qu'il me seroit possible, de la
opinion qu'il avoit; & de faire
oître, que quoique la santé de Sa
sté Cath. ne pût être rétablie aussi
mptement qu'on le desiroit, on ne
noit point que son mal eût aucune
fâcheuse. Il ajoûtoit enfin, que si
oi s'étoit déterminé à remettre le
vernement du Royaume à la Reine,
it uniquement pour que les affaires
Monarchie ne souffrissent aucun
dement.
uant à la lettre du 16, ce Prélat
nençoit par m'apprendre, que Leurs
Cath. paroissoient de plus en plus
entes des services que je leur avois
us: & que pour preuve de leur sa-
ction, il avoit ordre de me dire,
lles verroient avec plaisir, & qu'El-
ouhaittoient même, qu'on m'envoyât
Ambassadeur de France à leur Cour,
d la reconciliation deviendroit pu-
e: & que je pouvois le témoigner
ur part au Cardinal. L'Archevêque
npagnoit cet avis de beaucoup d'ex-
pressions.

pressions obligeantes, sur les avantages qui resulteroient, ajouta-t-il, de ce choix pour les deux Cours, par l'estime que l'heureux succès de mes operations m'attiroit dans l'une & dans l'autre.

Indépendemment de cela le Prélat me disoit encore, que si je préferois de rester au service du Roi d'Espagne, & de revenir à sa Cour; son intention & celle de la Reine étoit, de m'accorder des graces dont j'aurois lieu d'être content: en un mot que je pouvois choisir en toute liberté celle de ces deux propositions qui me conviendroit le mieux.

Le Prélat passant de ce qui m'étoit personnel à ce qui avoit rapport aux affaires générales, se plaignoit du peu d'attention qu'on avoit eu, en les réglant, pour les intérets de Leurs Maj. Catholiques. Il citoit les fâcheuses conséquences qu'entraînoit l'exécution du plan qu'on avoit dressé à Paris; & en me chargeant de communiquer sa lettre au Cardinal, il me prioit de lui représenter, le plus fortement qu'il le pourroit, que malgré tout le desir que le Roi & la Reine avoient de conserver la paix, ils ne pouvoient admettre certains Articles des Préliminaires, que préallablement

ment ils ne fussent changés ; & que Leurs Maj. comptant toujours sur le zéle de Son Eminence, se flattoient qu'Elle leur en donneroit de nouvelles preuves dans cette occasion.

J'allai rendre compte à mon ordinaire au Cardinal du contenu de ces lettres : mais bien loin de goûter les raisons dont l'Archevêque d'Amida se servoit, pour l'engager à consentir qu'on fit les changemens que la Cour d'Espagne desiroit ; il parut très mécontent de l'éloignement qu'on remarquoit, me dit-il, dans cette Cour pour la paix, & des difficultés mal fondées qu'elle faisoit sur ce que contenoient les Préliminaires.

„ J'en suis déja informé (continua-t-il) „ par les lettres que l'Ambassadeur d'Hol- „ lande, qui est à Madrid, m'a écri- „ tes, & à Mr. WALPOLE; & j'au- „ gure très mal de ce début ; il va ac- „ crocher toutes les mesures qu'on pre- „ noit pour assembler promptement un „ Congrès, & renouvellera de plus une „ méfiance entre l'Espagne, l'Angleter- „ re & la Hollande, que j'ai eu bien „ de la peine à dissiper cet hyver. Je „ ne puis plus répondre des suites de „ tout ceci : & je suis persuadé que vous

„ voyez

„ voyez comme moi, qu[illegible] peuvent „ être à tous égards très fâcheuses".

Je repartis à cela, que l'entiere & juste confiance que Son Eminence s'étoit attirée des deux Puissances maritimes, la mettoit, selon m[illegible] foibles lumieres, à portée d'obtenir pour le bien de la paix, qu'elles se prêtassent un peu aux changemens que l'Espagne desiroit; & d'éviter ainsi l'inconvénient qu'Elle sembloit craindre. Mais ce Ministre me répondit, que ce que je lui proposois, ne pouvoit convenir que dans le cas où le Congrès seroit assemblé; & que la Cour d'Espagne, en s'opiniatrant à ne point ratifier les Préliminaires, empêchoit qu'il ne s'ouvrît.

„ Je ne suis point surpris (ajouta-t-il) „ de la voir tenir une pareille conduite. „ Elle est depuis long-tems en possession „ de donner plus d'embarras à toute „ l'Europe, par ses prétentions & ses idées, „ qu'aucune autre Puissance: & cependant „ elle devroit se corriger de cette „ maxime; car elle s'en est presque tou- „ jours mal trouvée. Si Mr. l'Archevê- „ que d'Amida ou les Ministres Espa- „ gnols, operoient un tel changement „ par leurs conseils, je les croirois fort

„ hu-

„ habiles : mais le premier n'a garde de
„ former une entreprise si difficile, &
„ je crois les autres médiocrement con-
„ sultés ".

Le Courier qu'on attendoit alors de Madrid, & qui devoit apporter plus en détail les intentions de Leurs Majestés Cath., n'étant point encore arrivé, le Cardinal, qui étoit dans l'incertitude de la réponse qu'Elles feroient, & de leur derniere resolution, cessa de m'en parler. Notre entretien, à qui ces deux points avoient servi long-tems de matiere, tomba sur une lettre * que le Cardinal m'avoit écrite de *Rambouillet*, & dans laquelle, en me parlant de Mr. de MORVILLE, il m'apprenoit qu'*il l'avoit entierement dévoilé, comme je le remarquerois dans notre premiere entrevue.*

Cette expression m'avoit frappé ; & l'ayant rappellée exprès au Cardinal, pour qu'il voulût bien me l'expliquer ; il me dit, qu'il étoit presqu'assuré, que ce Ministre avoit fait tout son possible pour traverser en secret la conclusion de la paix, dans l'idée sans doute, que la

* Elle étoit comprise dans celles que je présentai à St. Ildephonse à Leurs Maj. Cath.

la Cour d'Espagne lui étant contraire, pourroit plus facilement après la reconciliation lui attirer quelque désagrément. Le Cardinal, pour me prouver que ses soupçons & ses connoissances étoient bien fondées, me rapporta differens petits faits, & plusieurs historiettes de Cour, qui tendoient effectivement à établir cette opinion; mais dans lesquelles je croyois appercevoir plus de mauvaise volonté de la part du Cardinal ou des espions qu'il employoit, que de vraisemblance: puisque toutes ces choses supposoient dans le Comte de Morville une fausseté, & une partialité contre l'Espagne, que je n'avois point remarquée en lui; & qui me paroissoit même entierement contraire à ce que j'ai rapporté des mesures qu'il vouloit prendre, pour faire revenir Leurs Maj. Cath. des préventions qu'on leur avoit données sur ses sentimens.

Le Cardinal ne s'arreta pas là, & dans la vue apparemment de m'éloigner de toute liaison avec le Ministre dont il me parloit, il chercha à me faire entendre, qu'il étoit fort attaché à la Maison d'*Orleans*, qu'il paroissoit s'interesser au succès de la commission de Mr. de BEAUREGARD & du Pere L'ALLEMAND:

&

& que lui (Cardinal) me conseilloit par conséquent, quand je le verrois, de me tenir extrêmement sur mes gardes, pour ne rien laisser échaper, qui pût donner le plus leger soupçon de mes liaisons avec le Duc de Bourbon, & de ce qui s'en étoit suivi. « La sincérité qu'il affecte » (ajouta le Cardinal) ne doit point vous » en imposer, elle n'est qu'extérieure, & » il sait parfaitement la faire compatir avec » des vues d'ambition, & une duplicité, » qu'elle semble devoir exclure ».

Tout ce raisonnement du Cardinal, les réflexions qui l'accompagnèrent, & l'apparente confiance qu'il me marquoit, me paroissant des signes peu équivoques de quelque dessein secret de sa part, ou contre Mr. de Morville ou contre moi, dont je devois me méfier, je me renfermai, jusqu'à ce que je pusse le démêler, à le remercier de tout ce qu'il venoit de me communiquer: & sans exagérer ni aggraver les prétendues intrigues du Comte de Morville, je dis simplement à ce sujet, que je n'avois pas cru ce Ministre capable de former des desseins si opposés au bien public; à ceux de Son Eminence; & à sa propre utilité, qui lui prescrivoit de travailler plutôt à lever les difficultés qui

la Cour d'Espagne lui étant contraire, pourroit plus facilement après la reconciliation lui attirer quelque désagrément. Le Cardinal, pour me prouver que ses soupçons & ses connoissances étoient bien fondées, me rapporta differens petits faits, & plusieurs historiettes de Cour, qui tendoient effectivement à établir cette opinion; mais dans lesquelles je croyois appercevoir plus de mauvaise volonté de la part du Cardinal ou des espions qu'il employoit, que de vraisemblance: puisque toutes ces choses supposoient dans le Comte de Morville une fausseté, & une partialité contre l'Espagne, que je n'avois point remarquée en lui; & qui me paroissoit même entierement contraire à ce que j'ai rapporté des mesures qu'il vouloit prendre, pour faire revenir Leurs Maj. Cath. des préventions qu'on leur avoit données sur ses sentimens.

Le Cardinal ne s'arreta pas là, & dans la vue apparemment de m'éloigner de toute liaison avec le Ministre dont il me parloit, il chercha à me faire entendre, qu'il étoit fort attaché à la Maison d'*Orleans*, qu'il paroissoit s'interesser au succès de la commission de Mr. de BEAUREGARD & du Pere L'ALLEMAND:

&

que lui (Cardinal) me confeilloit par conféquent, quand je le verrois, de me tenir extrêmement fur mes gardes, pour ne rien laiffer échaper, qui pût donner le plus leger foupçon de mes liaifons avec M. le Duc de Bourbon, & de ce qui s'en étoit fuivi. „ La douceur qu'il affecte (ajoûta le Cardinal) ne doit point vous en impofer: elle n'eft qu'extérieure; & il fait parfaitement la faire compatir avec des vues d'ambition, & une duplicité, qu'elle femble devoir exclure".

Tout ce raifonnement du Cardinal, les reflexions qui l'accompagnérent, & l'apparente confiance qu'il me marquoit, me paroiffant des fignes peu équivoques de quelque deffein fecret de fa part, ou contre Mr. de Morville ou contre moi, dont je devois me méfier; je me renfermai, jufqu'à ce que je puffe le démêler, dans le retenue de tout ce qu'il venoit de me communiquer: & fans excufer ni aggraver les pretendues intrigues du Comte de Morville, je dis fimplement à cette Em. que je n'aurois pas cru ce Miniftre capable de former des deffeins fi oppofés au bien public, à ceux de Son Eminence, & à fa propre utilité, qui lui prefcrivoit de travailler plutôt à lever les difficultés

qui

qui retardoient la reconciliation, qu'à le multiplier, afin que cette bonne volont servît à desabuser la Cour d'Espagne, d peu de zele pour ses intérêts qu'elle lu imputoit.

„ Mais (reprit alors le Cardinal) est „ ce par vous que Mr. de Morville es „ informé qu'elle a de lui cette idée? E „ ne vous a-t-il pas prié en ce cas, d „ lui rendre le bon office de la détruire „ Je ne puis douter qu'il n'aye cette a „ faire-là fort à cœur".

Je ne saurois, répondis-je, condamne en lui ce sentiment; & la conservatio de sa Place le porte tout naturellement l'avoir. Au reste, je lui ai fourni pe d'occasions de le manifester avec moi. V Eminence sait, & a vu, que l'Instruc tion du Roi d'Espagne me prescrit d'us sobrement de son commerce: je ne m'e sers aussi, que dans la vue de le rendr utile au service de Leurs Maj., & ave toute la circonspection possible. Au su plus, ajoutai-je, si Mr. de Morville été capable de vouloir traverser l'ouvrag salutaire que vous avez heureusement con clu, il faut que sa dissimulation soit bie profonde: car il m'a souvent témoigné d sirer de voir les deux Couronnes réunie

epuis la signature des Préliminaires 'a encore renouvellé les mêmes assures. Ceux qui lui attribuent des dissions contraires ne se seroient-ils point ipés ? J'avoue à V. Eminence, que e saurois soupçonner ce Ministre de rème imprudence, de vouloir s'attivotre indignation & celle de Leurs Catholiques.

e Cardinal, qui sentoit peut-être ix que personne la justesse de cette raon, se contenta de faire un signe de , qui sembloit dire qu'il ne l'approuni ne la condamnoit ; & comme j'ébien aise de profiter de l'occasion, r essayer de découvrir ce qui pouvoit r porté le Cardinal à s'expliquer si ement sur Mr. de Morville ; je dis à Eminence, que si je devois ajoûter aux nouvelles que l'on débitoit à Paje n'aurois pas besoin long-tems des autions qu'elle venoit de me conseiller prendre dans mes relations avec ce iistre, puisqu'on disoit assez ouverteit qu'elle songeoit à l'ôter de place, u'on lui donnoit même déja differens cesseurs.

„ Voila des bruits (repartit le Cardinal en haussant les épaules) assurément

„ bien

„ bien mal fondés. Ils ont à coup fûr „ pour auteurs les nouvellistes des *Thui-* „ *leries* ou du *Luxembourg*, & Paris ne „ tarit point fur ces fortes de difcours. „ Mais quels font donc les fucceffeurs „ qu'on donne à Mr. de Morville? Ceux „ de qui vous tenez le changement que „ je dois faire, fe feroient ils piqués de „ difcrétion fur cet article?"

Non, Monfeigneur, lui dis je; on en nomme plufieurs; & entr'autres Mr. de TORCY, Mrs. de BONAC & de ROTTEMBOURG, & le Préfident CHAUVELIN. Il me femble meme, continuai-je en fouriant, que le Public croit que ce dernier a bien autant de part au gateau que les autres, au moins fes Actions prennent chaque jour dans Paris plus de faveur.

„ L'idée eft finguliere (reprit alors le „ Cardinal) d'imaginer qu'on ait choifi „ un Préfident à Mortier du Parlement „ de Paris, qui s'eft appliqué toute fa „ vie à l'étude des Loix & de la Juris- „ prudence, pour le charger du detail „ des affaires etrangeres. Ces deux cho- „ fes n'ont elles pas à votre avis bien du „ rapport? Je paffe encore qu'on me „ foupçonne de jetter les yeux fur Mr. „ !

„ de Torcy ; car il a rempli dignement
„ cette Place sous le feu Roi, & d'ail-
„ leurs il est mon ami de tout tèms :
„ Mais pour le Président Chauvelin, je
„ n'en reviens point ; & j'avoüe que je
„ ne me serois jamais attendu à le trou-
„ ver dans le nombre des Candidats. L'i-
„ dée, je vous le repete, est très digne
„ d'occuper les gens dont je viens de
„ vous parler ".

L'air de dérision avec lequel le Cardinal affectoit de regarder ce que je venois de lui dire, ne m'en imposoit point ; je savois à quoi m'en tenir sur ses vues secrettes pour le Président Chauvelin. Certaines personnes de la Cour, qui souhaittoient ardemment de le voir en Place, m'avoient souvent pressé de prévenir de bonne heure la Cour d'Espagne en faveur de ce Magistrat : & je l'avois fait, en parlant avantageusement de ses talens & de son attachement pour Leurs Majestés Cath. ; & en le désignant même comme un sujet très capable de remplir la place de Mr. de Morville, si celui-ci, dont je tâchois pourtant toujours de justifier la conduite, venoit à la perdre. Au reste je me conformois avec d'autant plus de plaisir aux intentions de ceux qui s'interes-

ſoient pour ce Préſident, que mes liaiſons avec le Marquis de BISSY ſon Beau-frère, & beaucoup d'autres raiſons particulieres, inutiles à rapporter, me donnoient un juſte ſujet de compter ſur ſon amitié.

Le Cardinal ne me croyoit ni ſi bien inſtruit, ni ſi porté en faveur de Mr. de Chauvelin; & je n'avois garde de le tirer de cette ignorance: c'eût été manquer à la fidélité que je devois aux perſonnes qui m'honoroient d'une confiance qui m'étoit très utile, & m'expoſer peut-être à quelque inſinuation de la part de cette Eminence, d'écrire en Eſpagne contre Mr. de Morville. Pour éviter ce double inconvenient j'entrai dans la plaiſanterie qu'Elle m'avoit faite, ſur les auteurs de la nouvelle qui couroit: & quoique je m'intereſſaſſe ſincerement au ſort du Comte de Morville, je pris grand ſoin de diſſimuler à cet égard mes ſentimens.

L'eſperance d'obtenir la *Grandeſſe*, ou au moins la toiſon d'or, faiſoit regarder l'Ambaſſade d'Eſpagne, qui conduiſoit à l'une ou à l'autre, comme une place auſſi agréable qu'avantageuſe à remplir. Pluſieurs de ceux qui la deſiroient, ſe perſuadant que je pou-

voir

vois leur rendre quelques bons offices auprès de leurs Maj. Cath., s'étoient empressés à me les demander. Dans ce nombre étoient, le Duc de VILLARS BRANCAS, le Maréchal d'ALEGRE, le Marquis de MAILLEBOIS son Gendre, à présent Maréchal de France, le Marquis de SILLY Chevalier des Ordres du Roi, le Marquis de BISSY Neveu du Cardinal; & bien d'autres. J'étois également serviteur & ami de tous, & je les proposai ensuite selon qu'ils le desiroient, à l'Archevêque d'Amida; j'insistai cependant plus fortement (je l'avoue) sur le premier & le dernier, que sur les autres.

Devenu, sans y songer, le concurrent de tous ces prétendans, par la lettre que le Prélat Espagnol m'avoit écrite, je voulus, quoique très éloigné (par les raisons que je dirai bientôt) de me prévaloir de la bienveillance de leurs Maj. Cath., pour obtenir du Cardinal la grace dont il s'agissoit, voir l'effet que produiroit sur son esprit l'avis que l'Archevêque me donnoit; enfin de juger par la maniere dont il le recevroit, des dispositions où il étoit pour moi.

La circonstance où je me trouvois avec le Cardinal me paroissant très propre à faire cette découverte, je lui dis, après avoir répondu à quelques questions qu'il me fit sur l'état où étoit le Roi d'Espagne, que j'avois une proposition à lui faire sur le choix d'un Ambassadeur qu'il faudroit envoyer auprès de ce Monarque; & que l'Archevêque d'Amida me désignoit même un sujet.

„ Quel est-il (reprit le Cardinal avec „ vivacité)? Je ne suis pas en peine „ que nous n'ayons ici bien des gens „ qui desirent cette place. Quelqu'un „ auroit-il donc écrit ou fait écrire en „ Espagne, pour s'attirer le suffrage de „ leurs Maj. Catholiques? La précau- „ tion ne laisseroit pas de me surpren- „ dre. Je crois même que de se lever „ si matin ne seroit pas le moyen de „ la rendre utile. D'ailleurs il n'est „ point question de songer encore à „ cela. Et j'ai bien peur, si leurs „ Maj. Cath. ne se prêtent plus qu'El- „ les ne font, à l'exécution des Préli- „ minaires, que le tems de nommer „ un Ministre pour aller à Madrid ne „ soit fort éloigné. Mais n'importe: „ dites.

„ dites moi, quel est celui dont vous „ parle l'Archevêque d'Amida " ?

A ces mots, présentant à cette Eminence la lettre du Prélat : Je crains bien, dis-je en riant, que vous ne trouviez, Monseigneur, que Mr. l'Archevêque d'Amida s'entend mal à choisir des Ambassadeurs ; & que vous ne vous en rapportiez gueres desormais à ce qu'il pourra vous dire sur cet article.

Le Cardinal, dont la curiosité redoubloit, ayant pris & lû la lettre, me la rendit avec une physionomie si embarrassée & si interdite, qu'elle me développoit clairement le déplaisir qu'il avoit. Il s'apperçut bien que je remarquois l'un & l'autre ; & dans la nécessité de s'expliquer, il me dit : „ La pensée de „ Mr. l'Archevêque d'Amida n'a rien „ que de bon ; & vous êtes, Mon„ sieur, très capable de vous bien a„ quitter de la Commission dont il s'a„ git. Mais vous voyez les circonstan„ ces où nous sommes : & de plus je „ ne vous cache point, qu'il me paroit „ indispensable, quand la reconciliation „ sera terminée, d'envoyer en Espagne „ un homme titré. Vous savez pen„ dant le séjour que vous y avez fait,

 „ qu'on

„ qu'on a proposé pour cet effet ou un
„ Cardinal, ou même Mr. le Duc du
„ MAINE."

Aprés m'être diverti pendant quelques momens de la situation où je venois de mettre le Cardinal, je crus devoir rétablir le calme dans son esprit; & soutenant toujours le même air de liberté que j'avois montré en lui présentant la lettre de l'Archevêque d'Amida, je lui dis, que n'ayant jamais songé à donner à ce Prélat la pensée qui lui étoit venue, & qu'il avoit vraisemblablement insinuée à L. M. C., son Emin. devoit la regarder comme l'unique effet de la bonne volonté du Confesseur de la Reine pour moi: Qu'au surplus je n'en avois parlé qu'en badinant, comme Elle avoit pû le remarquer, & pour faire voir simplement, qu'on paroissoit content de moi en Espagne.

On ne peut servir deux maîtres, ajoûtai-je. C'est par la permission du Roi que je suis entré au service du Roi son Oncle, & c'est pour exécuter les ordres de Sa Maj. Cath. que je suis actuellement ici. Profiter de cette occasion pour me rengager avec le premier, marqueroit une inconstance si singuliere, qu'elle ne pourroit que me compro-

compromettre désagréablement avec le public ; je n'ai d'autre ambition que de voir ma conduite approuvée, & à Dieu ne plaise que je paroisse tantôt Espagnol & tantôt François, selon que l'alternative peut m'être avantageuse.

Le Cardinal, qui, pendant que je lui parlois, avoit eu le tems de se remettre, approuva beaucoup ma maniere de penser, aussi bien que celle de l'Archevêque d'Amida en ma faveur.

» Ce que vous avez fait pour lui, me-
» rite bien (continua-t-il) un juste
» retour de sa part; & je ne doute
» pas que par son crédit, il ne vous
» procure en Espagne toute sorte d'a-
» grémens.

Quelque flatteur qu'il parut pour moi, d'aller consommer à Madrid, revêtu du caractere d'Ambassadeur de France, l'ouvrage que j'avois entamé & continué ensuite à Paris, & de dissiper par cette distinction, l'obscurité dans laquelle j'avois été obligé de cacher mes opérations : l'état que j'avois embrassé, & ma situation présente, ne pouvoient du tout compatir, comme je l'avois dit au Cardinal, avec un pareil emploi. Et quand cette consideration ne m'auroit

pas empêché de le rechercher, il y en avoit d'autres qui n'étoient pas moins importantes. En devenant Ambaſſadeur de France, je retombois dans une entiere dépendance du Cardinal : & outre ce que j'avois à craindre de ſes anciennes preventions contre moi, dont ce qui venoit de ſe paſſer tout récemment au ſujet du Chevalier du Bourk, m'étoit une preuve peu équivoque ; combien les moyens de me nuire, & les prétextes de ſe plaindre pouvoient-ils ſe multiplier ? Et quelle facilité, en un mot, n'alloit pas avoir ce Miniſtre, d'imputer à une condeſcendance criminelle de ma part pour l'Eſpagne, les fautes que toute la vigilance & le zele ne mettent point à l'abri de commettre dans le cours d'une négociation ? Le moindre inconvenient qui reſultoit de là, étoit d'avoir un vain titre d'Ambaſſadeur, dépourvu de toute marque d'eſtime & de confiance ; & de joindre au deſagrément de jouer un perſonnage ſi indécent, celui de le terminer par quelque diſgrace encore plus humiliante. Le ſoin de ma réputation & de mon repos m'étoit trop cher, pour ſacrifier ainſi l'une & l'autre à un titre purement

ment imaginaire ; & je n'avois garde de le préférer aux bienfaits également flatteurs & honorables qu'on me promettoit à la Cour d'Espagne, qui n'étoient point exposés aux revers que le caprice ou la mauvaise volonté du Cardinal de Fleury me faisoient envisager.

C'est aussi dans ce sens que je répondis à l'Archevêque d'Amida : & je le suppliois, après avoir remercié leurs Maj. Cath. de la bienveuillance qu'Elles m'accordoient, de leur représenter les justes raisons que je croyois avoir, de ne point profiter de la grace qu'Elles vouloient m'attirer en France ; & d'agréer que je n'en attendisse que de leur part.

Ce que le Cardinal m'avoit dit du Comte de Morville m'ayant d'autant plus surpris, qu'il ne s'etoit jamais expliqué si clairement sur ce sujet : je crus entrevoir, que le dessein qu'il avoit d'ôter ce Ministre de place, n'étoit pas loin de son exécution ; & que sur des prétextes que fournissoient des rapports malins & peu vraisemblables, il cherchoit à justifier la résolution qu'il méditoit. Pour éclaircir un peu mes doutes sur tout cela, & tâcher en même

tems de découvrir, si les soupçons du Cardinal contre Mr. de Morville avoient quelque fondement, je fus chez ce dernier; & je fis à dessein tomber insensiblement la conversation sur les griefs que le Cardinal prétendoit avoir. Ils me parurent injustes; & le Comte de Morville, bien loin de montrer aucune partialité pour l'Angleterre, ou de laisser entrevoir qu'il desapprouvât l'ouvrage qui s'étoit terminé par la signature des Préliminaires, continua au contraire à me temoigner une veritable satisfaction, de ce que les troubles dont on étoit menacés se fussent calmés, & que l'on pût ainsi se flatter de voir bientôt la réunion des deux Couronnes. La contradiction qu'il savoit que l'exécution de certains articles des Préliminaires trouvoit à Madrid, l'engagea même à m'exhorter pressamment, à travailler pour la faire cesser, & à representer à leurs Maj. Cath. qu'Elles ne pouvoient surement compter que sur l'amitié de la France, & qu'infailliblement c'étoit de leur union avec elle que dependoit l'accomplissement de tous leurs projets.

Ce langage ne me paroissant pas celui d'un ennemi secret de l'Espagne,

me confirma dans l'opinion que j'avois, ou qu'on trompoit le Cardinal, ou qu'il cherchoit à être trompé : & cette reflexion me portant naturellement à considerer les suites funestes qu'entrainoit dans les Cours, l'envie ou la fausseté, me rendit pendant quelques instans occupé & rêveur. Le Comte de Morville, qui ne pouvoit certainement connoître le principe de cette legere distraction, l'attribuoit à la connoissance que j'avois peut-être, des difficultés que l'on trouveroit à faire souscrire leurs Maj. Cath. aux propositions qu'on leur faisoit. Prévenu de cette idée, il me repeta, que si dans la conjoncture présente Elles s'obstinoient à les rejetter, une pareille resistance étoit capable de détruire entierement les mesures qu'on avoit prises pour conserver la paix ; & que c'étoit une consideration que je devois suggerer à l'Archevêque d'Amida.

Revenu à moi-même, j'assurai fort ce Ministre, que j'avois executé d'avance ce qu'il me conseilloit ; & que je renouvellerois sur ce sujet mes instances. J'ajoutai que la matiere dont il me parloit, regardoit desormais bien plus les Nonces & le Cardinal, que moi. Il

me répondit, qu'il en convenoit; mais qu'il étoit pourtant persuadé, que ce que j'écrirois en Espagne pour confirmer les avis & les sentimens des autres, ne pourroit que produire un bon effet.

Notre entretien étant tombé sur ce qui m'étoit personnel, le Comte de Morville me demanda avec amitié, si la Cour d'Espagne ne m'accorderoit pas quelque grace, quand le reste des nuages qui duroient encore, seroit pleinement dissipé? „ Elle vous doit (con-
„ tinua-t-il obligeamment) cette recom-
„ pense pour vos services. Vous avez
„ ici contenté tout le monde; le Non-
„ ce, Mr Walpole, & tous ceux, en
„ un mot, qui ont eu occasion de
„ traiter avec vous, ne tarissent point
„ sur vos louanges. Enfin vous soute-
„ nez parfaitement en France, l'idée
„ avantageuse que vous m'avez donnée
„ de vous quand vous allates en Espa-
„ gne. Le Cardinal même ne discon-
„ vient point de cela: & quoique plus
„ reservé sur votre chapitre que les
„ autres, il ne laisse pas d'applaudir
„ de tems en tems à votre conduite.
„ Ce temoignage (ajouta-t-il en riant)
„ ne doit point être suspect."

Ne

Ne lui en coûte-t-il rien de me l'accorder, repartis-je ? Il me reste toujours quelque scrupule sur cet article, dont j'ai bien de la peine à me débarrasser.

„ Cela n'est pas non plus absolu-
„ ment nécessaire (me repliqua le
„ Comte de Morville) : & il est bon
„ que cette précaution vous tienne
„ toujours sur vos gardes. Il me pa-
„ roit aussi que vous n'avez pas be-
„ soin d'instruction là-dessus. "

Je n'en disconviens point, lui dis-je : & je me crois d'autant plus obligé à suivre le conseil que vous me donnez, qu'il est bien difficile, comme vous savez, que deux Armées perpétuellement en présence, se tiennent toujours dans l'inaction. Aussi crois-je m'appercevoir depuis quelques jours, que je cours risque d'essuyer au moins quelque escarmouche.

„ Mais sur quoi fondez-vous cette
„ crainte (me repliqua le Comte de
„ Morville) ?

Le voici, lui répondis-je : & je crois que vous conviendrez, après ce que je vais avoir l'honneur de vous exposer, que mes conjectures ne sont pas fausses.

Je

avoit) (mot [illegible] r tels
d'Espagnols [illegible] quoi j
fus en conséquence, tant auprè
qu'auprès du Chevalier Du Bo
leur faire connoître la vérité r
avoient été leurs réponses j
en détail, je demandai qu
Marville, qu'il n'étoit pas poss
comme moi, qu'on me maltrai
ouvertement, on tachât au m
dresser quelque embuscade ?

Ce Ministre, fort surpris d
lui découvrois, convint que
cons étoient bien fondés &
en l'ignorance où il étoit de c
formoit l'instruction du Roi
il ne pût connoître toutes les
résidoient pour moi des [illegible]

Cour d'Espagne, pour comprendre le mauvais gré qu'on me sauroit d'y entrer, de les favoriser ; & de prétendre soutenir des personnes, dont Leurs Majest. Cath. paroissoient très mécontentes. Son étournement augmenta bien davantage, quand je lui eus fait comprendre que le Cardinal, sans se donner la peine d'approfondir la vérité, sans me voir, & sans me parler, travailloit sur l'étiquette du sac, à me faire passer à la Cour d'Espagne pour un brouillon & pour un intriguant, dans le tems précisément, où il commençoit à recueillir les fruits des peines que je m'étois données, pour lui attirer la confiance de Leurs Maj. Cath.

Un semblable procedé paroissant à tous égards au Comte de Morville, contraire à la bonne foi & à la justice, il me dit, qu'il avoit peine à croire le Cardinal capable d'une pareille noirceur : & tout de suite il me demanda, par quel moyen j'avois pû découvrir tout ce que je venois de lui dire. Mais comme il ne me paroissoit pas prudent, eu égard aux circonstances où j'étois, de lui apprendre que c'étoit principalement par la Duchesse de Bourbon ; je me contentai de lui répondre, que je le savois par des person-

nes

nes qui paroiſſoient bien inſtruites, & dont la probité & la véracité n'étoient point ſuſpectes : Qu'au ſurplus ces perſonnes m'ayant extrêmement recommandé de ne point abuſer du ſecret qu'elles m'avoient confié, je le priois, quelqu'entiere que fût la confiance que j'avois en lui, de ne pas trouver mauvais que je m'abſtinſſe de les lui nommer.

Le Comte de Morville, poliment, n'inſiſta plus à vouloir en ſavoir davantage. Il me demanda ſimplement, quelles précautions j'avois priſes pour empecher que la Cour d'Eſpagne n'ajoûtât foi aux relations qu'elle alloit recevoir, & dans leſquelles ſans doute je ſerois mêlé ?

Je lui appris alors, que j'avois adreſſé en original les lettres du Cardinal, du Chevalier Du Bourk & de Mr. Colabau, à l'Archevêque d'Amida ; afin, à tout hazard, qu'elles puſſent ſervir de contre-poiſon à celles que j'avois tout lieu de croire qu'on lui avoit écrites, & peut être à Leurs Maj. Cath., contre moi : & que s'il n'étoit point néceſſaire qu'elles produiſiſſent cet effet dans le moment préſent ; elles ſerviroient au moins à faire voir combien j'étois éloigné de me mêler de tout le tripot dont il étoit queſtion.

La

„ La précaution est bonne (me dit le
„ Comte de Morville) à l'égard de la
„ Cour d'Espagne ; mais j'en crains les
„ suites pour vous dans celle-ci. Si le
„ Cardinal se trouve compromis avec
„ Leurs Maj. Cath., il ne vous le par-
„ donnera pas ; & le soupçon qu'il con-
„ cevra infailliblement, que vous avez
„ eu intention de lui jouer cette piece,
„ le piquera vivement. J'aurois donc pré-
„ feré à votre place d'avoir un éclairciss-
„ ment avec lui, & ensuite de m'en
„ tenir là ".

C'est ce que j'ai déja exécuté, repli-
quai-je, par lettre & de vive voix ; & cela
dès que j'ai été instruit qu'on me mêloit
dans tout ce qui se passe entre les grands
officiers de la Reine Douairiere : Mais com-
me, par les avis qu'on m'a donnés, tou-
te la déference que j'ai cru devoir mar-
quer au Cardinal ne l'a point empêché
de soutenir, au moins indirectement,
par ses lettres à la Cour d'Espagne, ce
qu'on y avoit écrit à mon desavantage ;
je n'ai pas cru devoir pousser la délica-
tesse & la discretion, jusqu'à laisser don-
ner tranquillement à Leurs Maj. Cath. des
préventions contre moi, pendant qu'il
m'est si facile de les dissiper : & pour
mettre

mettre fin à tous ces artifices, j'ai envoyé à l'Archevêque d'Amida, comme je viens de vous le dire, les lettres du Cardinal & du Chevalier Du Bourk. Si après cela l'un ou l'autre, ou peut-être tous les deux, en paroissant ici contens de mon procedé, ont écrit d'une maniere toute differente en Espagne; il ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes d'être convaincus par leurs propres Ecrits, d'avoir manqué à la bonne foi envers moi. Mon procès, comme vous voyez, est instruit; & les pieces sont en bonne forme. Je touche au moment de débrouiller ce mistere; & suivant toute apparence, la réponse que j'attends de l'Archevêque d'Amida tirera l'affaire au clair.

„ J'en conviens (me répondit le Consul de Morville) mais si ce que je „ commence à soupçonner avec vous „ dans tout ceci, se trouve vrai; vous „ devez compter, je vous le repete, que le „ Cardinal en sera vivement offensé: Et „ comme il se méfie depuis long-tems de „ vous, il ne croira pas que le parti que „ vous avez pris d'envoyer sa lettre à „ l'Archevêque d'Amida, procede d'une „ simple précaution de votre part, pour „ éviter l'inconvenient de paroître mêlé

„ dans

,, dans toutes les brouilleries dont il est
,, question ; mais jugeant au contraire
,, de vos intentions par l'événement, il ne
,, doutera point que vous n'ayez formé
,, le secret dessein de le compromettre
,, avec Leurs Maj. Catholiques. Si mes
,, conjectures se trouvent vrayes, vous
,, ne tarderez pas à vous appercevoir du
,, changement que je vous prédis de sa
,, part ".

L'amitié avec laquelle je voyois que le Comte de Morville me parloit, en engageant de plus en plus à m'intéresser à ce qui le regardoit, je crus devoir l'avertir à mon tour, de faire un peu plus d'attention à l'orage dont le public vouloit qu'il fût menacé ; & je lui découvris ce qui venoit de se passer entre le Cardinal & moi sur son compte. Je lui conseillai encore, comme je l'avois fait précédemment, d'engager cette Eminence à écrire en Espagne, d'une maniere qui pût dissiper les préjugés qu'il craignoit toujours qu'on n'eût contre lui en ce pays-là. Mon but, en donnant cet avis au Comte de Morville, tendoit non seulement à lui procurer un moyen de connoître clairement les dispositions du Cardinal, par la maniere dont il recevroit ou rejetteroit cette

cette proposition ; mais encore si cette Eminence consentoit à rendre à la Reine un témoignage avantageux de lui, d'empêcher au moins pour quelque tems, qu'il ne lui prit envie de le retracter, jusqu'à ce qu'étant de retour en Espagne, je pusse justifier pleinement sa conduite & ses sentimens.

Je ne pouvois assurément proposer rien de plus convenable au Comte de Morville, dans la circonstance où nous nous trouvions tous deux. Mais par malheur pour lui, ne connoissant pas si bien que moi l'utilité du conseil que je lui donnois, il n'en profita pas ; & séduit, comme presque tous les gens en place, par la considération & les égards qu'on leur marque jusqu'au moment de leur disgrace, il se croyoit assuré de conserver la sienne, quoique minée de toutes parts.

Cette situation où je le voyois, & dont je jugeois mieux que lui, me faisant redoubler mes instances pour qu'il veillât avec plus d'attention sur les desseins & les operations de ses adversaires ; il me demanda si j'avois quelque avis, que la Cour d'Espagne eût intention de lui rendre de mauvais offices ; & sur ce que je l'assurai qu'il ne m'étoit rien revenu

par

par l'Archevêque d'Amida qui eût aucun rapport à cela ; il me dit, que pourvû que Leurs Maj. Cath. ne se mêlent point de la partie, il esperoit arrêter facilement les intrigues & la mauvaise volonté de ses ennemis.

Terminons ce volume par une reflexion, que l'état où l'on vient de voir le Comte de Marville, doit naturellement faire naître. On recherche † avec empressement dans les Cours à y être employé ; & quand on y parvient au Ministere, il semble qu'on est au comble de la félicité. Si l'ambition est flattée de l'éclat de l'autorité, de la consideration, & des honneurs que la confiance des Rois procure ; le repos, la liberté d'esprit, l'aimable gayeté qu'elle répand dans l'humeur, ne pourrois-je pas dire aussi la paix de la conscience, ne perdent-elles rien à les rechercher ! Que d'obstacles à surmonter pour les obtenir ! Que de peines pour les conserver ! Que d'inquiétudes sur les traits de la jalousie & de l'envie ! Que de travail pour les découvrir ! Que d'aigreur

† Telas araneæ texuerunt ; telæ eorum non erunt in vestimentum, neque operientur operibus suis ; opera eorum opera inutilia. *Isay.* 59. v. 5.

d'aigreur & de reſſentiment contre ceux qui les lancent ! Enfin que de dépit, de découragement & de douleur, quand ils attirent une diſgrace qu'on ne peut éviter ! Heureux * mille fois celui, qui, [illegible] con-
[illegible]

* Hoc ut facilius dijudicetur, non vaneſcamus inani ventoſitate jactari, atque obtendamus intentionis aciem, altiſonis vocabulis rerum, cum audimus populos, regna, provincias; ſed duos conſtituamus homines (nam ſingulus quiſque homo, ut in ſermone littera, ita quaſi elementum eſt civitatis & regni) quorum duorum hominum pauperem unum, vel potius mediocrem, alium prædivitem cogitemus; ſed divitem timoribus anxium, mœroribus tabeſcentem, cupiditate flagrantem nunquam ſecurum, ſemper inquietum, perpetuis inimicitiarum contentionibus anhelantem, angentem ſane his miſeriis, patrimonium ſuum in immenſum modum, atque illis augmentis curas quoque amariſſimas aggerentem: mediocrem vero illum, re familiari parva atque ſuccincta ſibi ſufficientem, cariſſimum ſuis, cum cognatis, vicinis, amicis, dulciſſima pace gaudentem, pietate religioſum, benignum mente, ſ[illegible]m corpore, vita parcum, moribus caſtum, conſcientiâ ſecurum; neſcio utrum quiſquam ita deſipiat, ut audeat dubitare quem præferat. Ut ergo in his duobus hominibus, ita in duabus familiis, ita in duobus populis, ita in duobus regnis regula ſequitur æquitatis, qua vigilanter adhibita, facile videbimus ubi habitet vanitas, & ubi felicitas. *Auguſtin. civit. Dei, lib. 4. c. 3.*

content en ce monde du partage des biens & des peines que la divine Providence juge à propos de lui départir, use des premiers d'une maniere moderée & Chrétienne ; & recevant avec soumission les autres, se comporte à leur égard comme un voyageur, qui, dans un sentier rempli de ronces & d'épines, où il se voit engagé, cherche, sans s'impatienter inutilement, à en éviter le mieux qu'il peut la piqûure, & à continuer son chemin.

F I N.



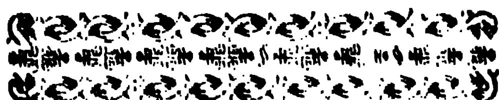
PIECES JUSTIFICATIVES

Pour le TOME *IV.*

DES MEMOIRES

DE Mr. L'ABBÉ

DE MONTGON.



N°. I. & II. de ce Tome IV.

LETTRES de Made. de MAINTENON à Made la Comtesse de Montgon.

à Marly le 10. Aoust. 16. . . .

J'AI été très aise MADAME, de recevoir votre lettre ; & j'y répons sur le champ, pour vous en remercier. Si mon estime vous fait plaisir, vous êtes en ce cas-là fort heureuse : car vous l'avez toute entiere, & beaucoup plus qu'il ne faudroit pour une personne de votre âge, mais en vérité, tout ce que nous voyons dans la jeunesse, doit faire admirer ce qui se sauve de tels exemples. Continuez, ma chere fille, à travailler pour établir de plus en plus une bonne réputation : c'est un trésor que vous serez ravie d'avoir aquis, & que rien ne pourroit vous donner, si une fois vous l'aviez perdu. Jouissez du bonheur d'être dans une famille remplie d'honneur & de vertu. Admirez bien vos enfans : car sans doute ils sont admirables. Pourquoi ne me mandez-vous pas quelque gentillesse de leur façon ? Je vous aime assez pour vous écouter là-dessus, & pour voir avec plaisir, que c'est là votre foible : on peut vous le pardonner. Leur

Grand-Mere de ce pais ici s'appelle presentement *Agathemiter*, c'est un nom Grec, qui lui a été donné à *Marli* : appellez-la ainsi dans votre premiere lettre, & cette plaisanterie réussira fort bien. Je vous embrasse ma chere enfant, sans pouvoir m'empêcher de vous caresser : assurez bien tous les *Montgons*, que je ne vous en respecte pas moins, & faites milles complimens à Mr. votre Beau-pere. Je n'ose rien dire à Made. votre Belle-mere, n'ayant pas l'honneur d'être connue d'elle; quoique je crois avoir celui de la connoitre, par tout ce que vous m'en avés dit. &c.

le 16. *Septembre*.

Il est vrai, ma chere fille, que vous avez un agréable etablissement; & que si vous saviez la bonté du Roi pour vous en cette occasion, le peu que vous en avez redoubleroit encore : Mais il n'est pas besoin d'exciter votre reconnoissance, & je desire que vous montiez plus haut. Tout vient de Dieu, c'est lui qui vous place auprès d'une jeune Princesse destinée à regner. Vous y êtes avec des Femmes, qui joignent à leur bonne conduite une grande pieté, il est à croire qu'il vous conserve aussi, s'il veut, que vous les egaliez dans la conduite. Je sai les bonnes impressions qu'il y a dans votre cœur & que vous n'etes retenue que par le respect humain : il faut devenir plus hardie. Vous voila en quelque maniere separée des occasions propres à vous detourner, attachez-vous à votre devoir, qui, joint aux affaires do-

mestiques

mestiques, suffira pour vous occuper. Commencez à servir Dieu avec cette Belle-mere, dont vous admirez tant la vertu ; & revenez, de sorte, qu'on ne vous distingue point de vos compagnes. Pardonnez cette petite exhortation à la tendresse que j'ai pour vous, & à celle que vous me marquez en toute occasion.

Revenez quand vous voudrez. Nous ne reviendrons point de *Fontainebleau* avant le 8. ou le 10. de Novembre ; à moins qu'il n'arrive des choses que je ne prévois pas. &c.

N°. III.

LETTRE *de Mr. le Duc du* MAINE *à Made. la Comtesse de* MONTOON.

à Versailles le 7. Septembre 1706.

COMME la proposition que vous a faite le Sr. *de la Pommeraye*, MADAME, n'est pas tout à fait nouvelle, j'ai cru que le mot de recommandation que vous me demandez auprès de Mr. de *Chamillart*, seroit plus propre à gater l'affaire qu'à l'avancer : c'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous le refuser : & d'ailleurs, pour toutes sortes de raisons, vous ne devez pas être mal reçue du Ministre.

Mon départ pour la Chasse m'avoit apparemment bouché l'esprit ce matin : car j'étois persuadé, comme je l'ai dit à celui qui m'a

rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'une grandissime feuille de papier, ne suffiroit pas pour vous répondre tout ce que j'avois à dire là-dessus ; & je trouve à présent, MADAME, qu'en assez peu de mots j'ai tout dit. Pardonnez-moi donc, s'il vous plait, de vous les avoir fait tant attendre ; & ayez quelque indulgence pour votre petit frere d'autre-fois.

Louis Auguste de BOURBON.

N°. IV.

LETTRE *du Général Espagnol* DE LAS TORRES *au Colonel* CLAYTON *Lieutenant Gouverneur de* Gibraltar.

MONSIEUR,

J'AI reçu votre Lettre du 22. de ce mois. Quant à la tranchée qui a été ouverte pour attaquer la Ville de *Gibraltar*, je répons que ce que l'on a fait jusqu'à présent, a été fait sur notre terrain, pour fortifier les endroits où nos batteries pourront servir utilement : mais comme cette Place n'a d'autre district que celui de ses fortifications, suivant les mêmes Traités que vous alleguez & que vous avez pris possession des deux Tours, qui sont de notre jurisdiction ; vous pouvez être

être assuré, que si vous ne les abandonnez d'abord, j'en userai de la même maniere dont vous me parlez; vous donnant avis, que pour faire le Siege de cette Place, il n'étoit pas besoin de former les attaques de si loin, comme vous le reconnoîtrez dans l'occasion. Je suis &c.

Au Camp de *Gibraltar* ce 22. *Fevrier* 1727.

Signé le Comte DE LAS TORRES.

N°. V.

REMARQUES *sur la conduite du Ministere Britannique dans la situation présente de l'Europe.*

LES Ministres Anglois ne peuvent apporter aucun prétexte spécieux, aux dépenses excessives dans lesquelles ils ont jetté leur Nation par leurs expéditions belliqueuses: il faut qu'ils avouent qu'en vertu des Traités, la Cour d'Espagne a droit d'empêcher tout commerce clandestin dans les Indes Occidentales. Ils ne peuvent dire que les Anglois n'en ont jamais entrepris; & s'il est arrivé que les Gardes-côtes ont excédé leur devoir en quelques rencontres particulieres, il a été pourvû par ces Traités, que justice seroit rendue à l'amiable: mais la plainte est en

termes généraux, sans specifier ni les cas, ni les tems auxquels le tort a été fait, ou qu'on ait refusé de faire justice. Cette plainte, comme ils l'avouent eux-mêmes, est encore de vieille date : d'où vient donc qu'on n'a pas apporté plûtôt le remede qu'on prétend être si propre & si nécessaire, présentement que les Vaisseaux de guerre Anglois, qui ont été constamment postés à la *Jamaïque*, semblent avoir été suffisans pour ce sujet, ou du moins pouvoient devenir suffisans par une très petite partie des dépenses de l'Escadre d'*Hosier* ?

Mais voyons comment cette Escadre a été employée pour le dessein prétendu, de proteger le commerce contre les Gardes-côtes. Croise-t-elle dans ses propres stations pour un tel dessein ? Bien au contraire, l'Amiral Hosier a amené avec lui, non seulement son Escadre, mais encore les Vaisseaux qui étoient auparavant dans ces stations, jusqu'à *Porto-Bello*, où il a commis des hostilités ouvertes contre la Couronne d'Espagne, laissant en même tems le commerce exposé, non seulement aux Gardes-côtes, mais encore aux pirates. Il faut remarquer ici, que comme il est repeté plus d'une fois, & de la maniere la plus forte, dans la lettre du Marquis DE LA PAZ, que le Commerce des Indes Occidentales est expressément défendu à toutes les Nations, par les loix d'Espagne & des Indes, aussi bien que par plusieurs Traités ; ceci contredit directement ce qu'on a prétendu, que par le Traité de Commerce de Vienne, on ait donné permission aux sujets de l'Empereur

pereur de trafiquer dans les Indes Occidentales.

Voyons ensuite si les Ministres Anglois ont de meilleures raisons à donner pour le dessein de l'Escadre de l'Amiral Jennings. Ils disent en premier lieu, que l'Amiral n'est pas venu sur les côtes d'Espagne, avec intention de commettre aucune hostilité; mais en ami, & avec des dispositions pacifiques; ayant été forcé sur cette côte par les vents contraires, & par la nécessité de faire aiguade. Il est à remarquer, que l'Amiral n'avoit pas été longtems en mer, quand il arriva sur les côtes d'Espagne; de sorte qu'il paroit bien extraordinaire, comment il pouvoit être reduit sitôt à la nécessité de prendre des rafraichissemens au port de *Santona*: & s'il a été jetté sur cette côte par les vents contraires, il sera bien difficile de deviner, qu'elle devoit être sa course directe. Ainsi ce seroit un mistere à placer entre les *arcana Imperii* de quelques grands politiques; à moins qu'on ne l'explique par la suite de la représentation de plusieurs raisons pretendues de cette expédition.

Mais quelles sont ces raisons? On avoit fait de grands armemens de mer dans les ports d'Espagne, & on avoit envoyé un Corps considerable de troupes en cet endroit de la côte, d'où l'on pouvoit fort facilement faire une entreprise sur les Etats d'Angleterre. Que sont donc devenus ces grands armemens? ils n'ont point paru en mer; & on ne nous dit point, que l'Amiral Anglois en ait découvert dans les Ports. Les Ministres Anglois ne diront pas certainement, que ces

desseins ont été arrêtés par les résolutions vigoureuses de leur Parlement : car alors la dépense de cette Escadre étoit tout-à-fait inutile pour obvier à des dangers qui étoient passés plusieurs mois auparavant ; & pour la marche des Troupes vers les côtes, ils y avoient eux-mêmes donné sujet, par ce qui avoit été publié dans leurs gazettes les plus autentiques, de la grande allarme que leur Escadre avoit donnée aux Espagnols, & qui, pour dire le vrai, a été le seul effet que le Public ait encore connu de cette expédition.

C'est ainsi qu'ils prétendent, des conséquences nécessaires de leurs actions, tirer des raisons, pourquoi ils les ont faites. Ils donnent l'allarme aux côtes d'Espagne ; & quand on leur en demande la raison, ils répondent, parce que les Espagnols, sur cette allarme, ont tâché de se mettre en état de défense. Mais ne seroit-il pas permis au Roi d'Espagne, d'avoir des garnisons dans les places de ses Etats, qu'on dit être les plus proches de la Grande Bretagne ? Les Anglois croiroient-ils ce raisonnement suffisant, pour les empêcher d'équiper des Vaisseaux & de tenir des garnisons à *Plymouth* & à *Portsmouth* ?

Mais nous avons fort grand raison, dit[illegible] les Ministres Anglois, d[illegible] soupçonner & d'appréhender de mauvais desseins, parce que nos Vaisseaux Rußiens avoient été destinés à St *Andero*, & parce que les Emissaires du Prétendant avoient conçu de grandes espérances, & s'étoient publiquement vantés, que les secours ils devoient recevoir [illegible] qui a [illegible] ménagé par la conduite pernicieuse & indis-

crette

grotte de quelques-uns de ses Emissaires à Madrid.

Il faut que j'avoue, qu'en ce cas les Ministres Anglois peuvent le mieux juger, combien il a été nécessaire de garantir le Royaume contre le danger de trois Vaisseaux, & de la conduite indiscrette de quelques Emissaires du Prétendant. Mais je ne puis pas m'empêcher de dire, que la Cour d'Espagne a jugé bien différemment jusqu'à présent, du pouvoir & de la force de la Nation Angloise, aussi bien que de leur affection & de leur fidélité pour leur présent Souverain : Et si l'indiscretion des Emissaires du Prétendant est d'une si dangereuse conséquence, sa cause n'est donc pas dans un état si languissant, ni si désespéré qu'on l'a généralement cru. Mais alors il auroit été de la prudence & de la sagesse des Ministres Anglois, de n'avoir pas découvert ce secret important à une Cour, qu'ils ont provoquée par toute sorte de mauvais traitemens. Ils feroient bien aussi de considerer, si le Prétendant n'a pas plus d'Emissaires indiscrets, & s'il ne conserve pas plusieurs puissans & bons amis dans des endroits, où la Nation Angloise a pour le présent jugé à propos de prendre des liaisons, par une intime, pour ne pas dire une dépendante amitié.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter aucune observation à ce qui est dit dans ces papiers, de l'Alliance offensive, & de l'engagement pour le recouvrement de Gibraltar par force. Je suis persuadé que les Ministres Anglois ne s'imaginent pas, que l'on pouvoit croire un tel engagement nécessaire, dans un cas où la promesse du Roi leur Maître a été déja en-

gagée : mais je ne puis m'empêcher de faire quelques réflexions sur l'article du Duc de Ripperda. Comment les Ministres Anglois entreprennent-ils, d'une maniere si extraordinaire, la protection d'un homme, qu'ils avoient toujours regardé comme le principal promoteur de ces mesures ; & dont ils s'étoient, comme ils disent eux-mêmes, plaints si souvent & si hautement ? Son élévation à la Cour d'Espagne étoit autrefois leur plus grande plainte. Sa disgrace est devenue maintenant leur principal grief.

Mais il ne faut pas s'étonner si on donne dans des foibles raisonnemens, lorsqu'on s'éforce de tirer des raisons des fausses mesures, qu'on a d'abord prises soi-même. Ils commencent par des assurances, que l'Amiral Jennings est venu sur les côtes d'Espagne en ami, & par accident : ensuite ils prétendent de donner des raisons, pourquoi il y est venu en ennemi : enfin ils concluent, que pour ces raisons, ils s'attendent que ses Vaisseaux doivent être admis dans les Ports d'Espagne, en vertu des Traités de paix & d'amitié des deux Nations.

On pourroit dire beaucoup pour convaincre le monde des dispositions sinceres, & des efforts particuliers de Sa Majesté Catholique pour conserver cette paix & cette amitié ; mais on trouvera peut-être une occasion favorable pour le faire. Quoiqu'il en soit, en supposant même que chaque article de la représentation de Monsieur STANHOPE soit vrai, excepté seulement celui qui suppose que la Cour d'Espagne ait actuellement formé des desseins, pour une entreprise contre les

Etats

Etats Britanniques en faveur du Prétendant ; & que les Ministres Anglois savent, aussi bien que moi, être sans fondement, je me rapporterai au jugement des Anglois mêmes, qui ont les véritables intérêts de leur païs à cœur, si ces prétendus griefs n'auroient pas pû être redressés sans des Escadres & des actes d'hostilités ; & même si, étant tous réunis, ils suffisent pour plonger la Nation dans la dépense, & dans les calamités d'une guerre, dont selon toutes les apparences, elle portera tout le fardeau, sans pouvoir esperer d'en profiter, quand même elle réussiroit ? Et quoi qu'il importât médiocrement, qu'en peu d'années la Nation doive 50. ou 60. millions, (comme on m'a rapporté qu'un de leur grand Ministre doit avoir avancé dernierement) ; on fera cependant réflexion encore que les dépenses présentes, & l'augmentation de leurs detes, ne seront pas la plus mauvaise consequence de la guerre ; mais qu'ils peuvent perdre outre cela pour jamais, quelques unes des branches les plus considerables de leur commerce, qu'ils ne pourront jamais recouvrer par aucun Traité, quand elles auront une fois passé dans d'autres canaux, & que des Manufactures seront établies dans d'autres païs.

N°. VI.

qui devoient mieux que personne en savoir non seulement le contenu, mais encore la vérité de toutes ses démarches, n'avouent pas directement ni l'un ni l'autre ? Donc on ne veut pas donner crédit à aucune plainte, que les Espagnols peuvent faire sur cet article. Que le public juge par-là, qui sont ceux qui méritent le plus qu'on les charge de chercher des évasions.

Mais voyons si ces Ministres font connoître plus de franchise & de candeur, dans aucune autre partie de la lettre. Ils s'étoient plaints dans la représentation de Mr. Stanhope, d'une Alliance secrette & offensive, faite avec l'Empereur pour le recouvrement de Gibraltar par force; laquelle, à ce qu'ils prétendent, le Duc de RIPPERDA lui-même avoit avoué. Le Marquis de la Paz, dans sa réponse ayant appellé ceci une fausse confidence du Duc de Ripperda, dit que l'Empereur avoit tâché de désabuser entierement Sa Majesté Britannique sur cette affaire, & avancé de plus, que les vues du Roi d'Espagne pour recouvrer Gibraltar, étoient entierement fondées sur les promesses que Sa Majesté Britannique en avoit données. Et certainement on ne peut blâmer le Roi d'Espagne d'avoir compté dessus, & d'avoir cru qu'il étoit inutile de faire des Traités avec d'autres Puissances, pour engager Sa Majesté Britannique à accomplir une promesse qu'elle avoit faite si solemnellement.

Que répondent présentement à ceci les Ministres Anglois dans la Lettre de Mr. Stanhope ? Disent-ils, que l'Empereur n'avoit pas entrepris de détromper le Roi leur Maître

à-dessus ? Nient-ils, qu'il n'y avoit aucune promesse donnée de sa part pour la restitution de Gibraltar ? Non, ils semblent admettre tout cela ; & la copie ci-jointe mettra le tout hors de dispute.

* *Cùm verò per Ministrum Serenissimi Hispaniarum Regis expositum fuerit, restitutionem Gibralterræ cum Portu suo per Regem Britanniæ promissam fuisse, & Regem Hispaniarum insistere ut Gibralterra cum Portu suo, & Insula Minorca cum Portu suo Maon, Majestati suæ Reg. Cath. restituantur ; ex parte Sacræ Cæsareæ Catholicæque Majestatis, hisce declaratur, huic restitutioni, si amicabiliter fieret, se non oppositurum, ubi utile videbitur omnia bona officia, & si partes id desiderarent, etiam mediatoria adhibiturum esse.*

Mais ils disent que le Duc de Ripperda avoit déclaré à deux Ambassadeurs, qu'il y avoit une telle Alliance secrette : il étoit premier Ministre, & doit avoir dit la vérité ; parce qu'il doit savoir s'il la disoit ou non. Si ce raisonnement étoit juste, certains grands Ministres pourroient prétendre au caractere de véracité, dont ils semblent avoir grand besoin. Mais les Ministres Anglois ont donné une autre réponse dans l'affaire présente, qui détruit entierement tous ces argumens. La voici : c'est que le Duc de Ripperda a été continué dans son emploi & dans l'entiere confiance du Roi son Maître, pendant quelque tems après cette déclaration, ce qui ne paroit du tout probable s'il avoit découvert une telle

* *Ceci est l'Article II. du Traité secret entre l'Empereur & l'Espagne.*

etre de quelques fausses notions
dont il n'a pas peut-être été le
dans ce tems qui en eût été suf
peut avec assés de raison impute
imagination les vains discours qu'
tenus à Vienne, supposant que
a dit soit exactement vrai, auss
connoissance & les conversations
de Warthon. Mais le moyen
devienne responsable de toutes le
vaines & extravagantes d'un M
rieux & violent ? Si cela étoit u
se de déclarer la guerre, certa
pourroient jamais esperer d'avoir
une reforme entiere de leur M
l'on pourroit en appeller à la Na
se, pour savoir s'ils croiroient
raison de les attaquer, à cause
injurieuses dont quelques-uns de
tres peuvent s'être servi, contre
& puissant Prince, quand même
fait, non dans la chaleur d'une

Suede, en Prusse, &c. qu'ils ne contredissent pas le fait comme il a été rapporté par le Marquis de la Paz ; mais ils font leurs efforts de l'éluder, comme une calomnie faite à de grands Princes & à de grands Etats ; comme si l'argent qu'on envoye à une Cour ne pouvoit être employé qu'à suborner le Prince même. Mais cette affaire s'éclaircira peut-être en peu de tems.

Comme le pretexte des desseins formés par l'Espagne, contre le Roi de la Grande Bretagne & ses Etats en faveur du Pretendant, n'a pas la moindre apparence de probabilité, si l'on considere les difficultés infinies, & le grand hazard d'une telle entreprise ; il sembleroit que les assurances, & les protestations solemnelles, qui ont été faites de la part de Sa Majesté Catholique, devoient suffire par elles-mêmes, pour détruire toute la croyance qu'on avoit dessein de produire, dans les esprits de ceux, qui avoient le plus de disposition à se laisser tromper : & quand les Ministres Anglois avoient formé ce complot, ils devoient s'être souvenus, que les trois Vaisseaux Marchands de Moscovie, dont ils font le principal fondement, s'en étoient retournés à Petersbourg, plusieurs mois avant les résolutions vigoureuses du Parlement Anglois ; lesquelles seules, à ce que disent présentement les Ministres, ont empêché l'exécution de ce dessein si dangereux ; à moins qu'ils ne veuillent que nous supposions, que les Moscovites savoient d'avance quelles résolutions le Parlement devoit prendre alors ; comme la Gazette d'Amsterdam a entrepris depuis peu de nous le dire.

Quand

Quand les Ministres Anglois repetent si souvent leurs plaintes touchant l'enlevement du Duc de Ripperda de la Maison de Monsieur Stanhope, ils ne font pas sans doute réflexion sur ce qu'ils firent eux-mêmes dans le cas du Comte GYLLENBORGH, quoiqu'il fût natif, ainsi que Ministre, de Suede, & qu'il avoit été reçu & reconnu sous ce caractere pendant plusieurs années à la Cour d'Angleterre. Ils ne se sont pas contentés de se saisir de sa personne; mais ils ont encore enlevé tous ses papiers. C'est pourquoi ils ont crû, qu'un Ministre lui-même, dans ce cas-là, ne pouvoit pas jouir d'aucune protection par le droit des gens. Comment peuvent-ils prétendre maintenant, qu'un autre Ministre devoit avoir droit de l'accorder dans une Cour étrangere, comme dans le cas du Duc de Ripperda, à un sujet & premier Ministre, accusé de haute trahison contre son Souverain & son Maitre?

Il faut croire aussi, que les Ministres Anglois se sont oubliés eux-mêmes, lorsqu'ils reprochent à la Cour d'Espagne les representations faites autrefois de la part de Sa Majesté Cath. contre la Compagnie d'Ostende; puisqu'il est impossible que ce reproche ne retombe directement, & forcement sur eux-mêmes, pour avoir négligé d'avoir eu égard à ces representations en tems & lieu, d'embrasser l'occasion favorable de prendre, conjointement avec S. M. C., les mesures qui auroient pû effectivement mettre fin à ce commerce, qu'ils regardent présentement comme préjudiciable à la Nation Angloise & à ses Alliés; & pour fournir enfin l'occasion, ou de

du moins le prétexte, des dépenses excessives, & des difficultés infinies, dans lesquelles ils vont plonger leur patrie. Si pour lors ils se soucioient si peu du commerce, & s'ils avoient des raisons particulieres, & de plus grandes conséquences, de garder des mesures avec l'Empereur aux dépens de cet intérêt, ou de tout autre qui concernoit leur nation; S. M. C. croit en avoir de plus justes d'agir de même présentement, & elle ne fait aucune difficulté de l'avouer à tout le monde.

Les Ministres Anglois n'ont pas plus de raison de se plaindre, comme ils font ouvertement, des Traités de Vienne. Pouvoient-ils s'imaginer, qu'après la rupture faite entre l'Espagne & la France par le renvoi de l'Infante, S. M. C. ne feroit pas ses efforts pour se reconcilier au plutôt avec l'Empereur? Et s'il y avoit de l'apparence qu'il pourroit se trouver quelque chose dans les termes d'une telle réconciliation qui pouvoit regarder les intérêts de la Nation Angloise, par rapport au commerce d'Ostende ou autrement, d'où vient que les Ministres Anglois ne l'ont pas prévenu, comme ils l'auroient pu faire, en acceptant la médiation qu'on a offerte au Roi leur Maître, & qui l'auroit au moins rendu le maître de toutes les transactions entre l'Espagne & l'Empereur? Tout le monde sait qu'ils ont refusé ces offres; mais on ignore encore les bonnes raisons qu'ils ont eues de le faire. Et l'on doit observer de plus, que malgré toutes les clameurs faites touchant le Traité de Commerce de Vienne, comme si la Cour d'Espagne y avoit accordé aux su-

jets

fureté de ces Royaumes ; & fu
riflant de ces deux grandes c
qui nous touche le plus, ce q
cœurs du plus vif reffentiment
trifte indignation, c'eft l'engag
quel on eft entré, pour placer
Papifte fur le Trône de V. M
ne peut avoir été formé que
qui ne veulent ni voir ni conf
degré la douceur & la juftice
vernement, votre application t
tante au bien de votre peuple,
ment à notre conftitution par
glife & à l'Etat, & votre ferm
ble à foutenir la caufe Proteft
bli votre Trône, & vous ont
vos peuples.

Toutes ces confidérations fo
bien vos ennemis auroient tort
qu'un peuple en poffeffion de
précieufes, peut ne pas faire écl
& faire les plus grands efforts

mes obligés par le devoir de nos em-
s; & encore plus par ce qu'exigent de
s la conscience & la Religion : & nous
doutons nullement, de venir à bout de
uire les insinuations funestes & séditieuses
mal-intentionnés, en faisant connoître au
ple commis à nos soins, tout le prix
bénedictions dont nous jouissons sous le
vernement de V. Maj., & en lui faisant
ir toute la misere & la ruine inévitable,
une Eglise Protestante doit toujours atten-
d'un Prince Papiste.

Nous assurons V. M. de notre obéissance
cere, & de notre fidélité inviolable : &
s adressons au Tout-puissant les prieres les
s ardentes, pour la conservation, la sure-
& la gloire de votre personne & de votre
uvernement. Veuille ce grand Dieu, que
M. jouisse d'un Regne long & heureux ;
Elle trouve toujours en nous un peuple fi-
s & obéissant ; & qu'enfin, Elle ne quit-
cette Couronne terrestre, que pour rece-
r une Couronne immortelle de gloire dans
Ciel.

DRESSE *de l'Université de* Cambridge.

TANDIS que les autres sujets de V.
Maj. s'empressent à venir de tous les
droits du Royaume, lui témoigner leur at-
nement, & leur zele pour sa personne &
ir son Gouvernement ; serions-nous les seuls
garderions le silence, nous qui avons été
t de fois & si avantageusement distingués

verlité, toutes les fois que nous
neur de paroître en sa présence
pendant nous ne venons point
pour la remercier de quelques
culieres, mais pour lui payer le
de nos actions de graces, pour
d'une bien plus grande étendue
pandent sur tout le Royaume,
se des Conseils de V. M.

Nous nous présentons devant
seur, & notre Roi. Nous lui
coup à ces deux égards; &
toute l'étendue de nos obligations
me la liberté dont nous jouissor
d'Anglois, & la Religion que no
en qualité de Protestants, sont
bénédictions de ce monde les
& les plus précieuses, & sans le
tes les autres deviendroient bient
de peu de considération; c'est au
l'attention de V. M. pour ces b
que tous les Anglois partagent

ple, conspirent contre ses Royaumes, sans qu'on la puisse accuser d'aucune injustice, ni d'avoir fait aucune breche à la bonne foi, & quoiqu'on ne lui ait rien demandé qui puisse être accordé, qu'en violant manifestement les justes droits de notre patrie; que pouvons-nous penser, si ce n'est, que V. M. est chagrinée parce qu'Elle veut être le pere de son païs, & parce qu'Elle refuse de sacrifier les droits de son peuple au bien & à la tranquillité de sa propre vie? Des Princes qui ont l'ame moins grande & moins noble, peuvent vouloir composer avec les dangers, éluder les maux présens, & en laisser passer le fardeau qui se multiplie sur la posterité: mais V. Maj. a pris le parti le plus sage & le plus glorieux, qui est d'aller au devant du danger; & de faire voir aux esprits ambitieux, qui troublent le bonheur du monde, & qui regardent la force comme un titre suffisant pour s'emparer de ce qui leur convient, que vous n'appréhendez autre chose que de faire injustice, & que vous êtes disposé & résolu, de maintenir vos droits & ceux de votre peuple.

Ceux qui prétendent aujourd'hui que nous renoncions à notre commerce, prétendent aussi sans doute, se mettre eux & nous en état de pouvoir nous faire en sureté d'autres demandes, dans quelque occasion plus favorable.

Si leur politique leur réussissoit, & qu'ils fussent assez heureux pour se voir croître en richesse & en pouvoir, & notre Nation languir & décliner en l'une & en l'autre, il y a toute apparence que la premiere chose qu'on

d'un Traité secret, qui n'a pu
de placer le Prétendant sur le
Royaumes : mais ce ne sera pl
dès qu'on pourra surement l'av
la décadence de notre commerc
minution de la richesse de ce p
sera l'aveu, & favorisera l'exé
dessein. Quoi que l'on nous p
comme des gens peu entendus
du commerce, nous voyons ass
devoir prendre part aux intérêts
la Nation, & pour être pénétr
ressentiment contre toutes les at
y peut donner, soit par la fineu
force.

Nous & tous vos sujets, nous
vûs si longtems dans un état
de satisfaction sous l'heureux G
de V. M., que nous avions rai
le Prétendant oublié entierement
que vos ennemis de dehors ont
vaines & trompeuses espérances

dant & tous ses adherans. Nous ne sommes pas plus fideles à V. M. qu'à nous-mêmes, & à nos intérêts; & nous sommes persuadés, que la Nation Angloise ne peut jamais rien faire contre ce qu'elle doit à V. M. à cet égard, qu'elle ne se trouve ennuyée de sa Religion & de sa liberté, & qu'elle ne veuille se livrer à toutes les miseres, dont la vue même la plus éloignée ne peut qu'effrayer la nature humaine.

Que V. M. puisse longtems jouir d'une parfaite santé, & de toute sa vigueur, pour achever le glorieux ouvrage qu'Elle a entrepris! Que le succès puisse répondre à la justice & à la sagesse de votre conduite; & que pour recompense, vous ayez la satisfaction de voir la paix & la tranquillité rétablie, & appuyée sur un fondement solide & durable! Ce sont les vœux de votre fidele Université de *Cambridge*, qui y contribuera toujours de tous ses efforts.

ADRESSE *des habitants de la partie Meridionale de la Principauté de* Galles.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

Les précautions que V. M. a prises si à propos, pour prévenir les desseins & les machinations secrettes de vos ennemis du dehors, qui tendoient non seulement à ruiner notre commerce, mais encore à nous enlever notre Religion, nos privileges, & tout ce qui est le plus précieux à un peuple libre, sont si connues à tous vos sujets, que-

nique, par le Résident de l'Emp
magne, dont la prétendue recon
fection & estime envers cette N
été bien mieux témoignée, ainsi
putés au Parlement l'ont dit,
Roi *qui honore la patrie*, & en
tice au peuple, dont les droits
ment attaqués par les Alliés, &
le meilleur des Princes, même
ses propres domaines en Allemag

Mais c'est nôtre bonheur que
doutables de l'Espagne, de la
l'Allemagne soient si éloignées les
tres, que Votre Majesté peut
la jonction par le moyen des
niques; & que l'expérience, la
prudence de V. M. soient telles
qu'un de vos Ministres, sous qu
te spécieux d'épargner, eût cor
de souffrir que les Russiens r
Princes du Nord à la nécessité
pour leur propre sureté, que l

Aucun des sujets de V. M., qui ont lû l'histoire de la Grande-Bretagne, ne peut oublier combien de fois, & avec quel succès on a ci-devant transporté dans cette Isle, des troupes des Ports du Nord; & il n'y a personne qui en connoisse la situation, qui ne doive être convaincu, qu'il sera très facile dans la suite, de suivre cet exemple, en cas que la Flotte Britannique ne s'y oppose. Et comme on ne peut comprendre que l'Espagne ait pû entrer en guerre avec cette Nation, sans qu'on ait auparavant formé quelques projets pernicieux pour nous, & pour le repos de l'Europe; nous ne pouvons assez reconnoitre la Providence Divine, en plaçant V. M. sur le Trône Britannique, & en vous inspirant la résolution d'envoyer à temps vos Flottes dans la Mer Baltique, aux Indes Occidentales, & dans la Méditerranée, pour détourner l'orage dont nous étions menacés: & nous voyons avec plaisir, que les frais qui ont été faits pour cet effet, restent dans le païs; puisque nos Flottes ont été reparées par nos propres ouvriers, pourvues de nos vivres, & équipées par nos Matelots.

Nous sommes aussi convaincus, & tous les bons sujets doivent l'être comme nous, que tous ceux qui font éclatter avec tant d'unanimité leur amour pour leur patrie, dans une conjoncture aussi délicate que celle où nous sommes, prendront les mesures les plus convenables & les plus efficaces, pour affermir leurs véritables intérêts & ceux de leur Nation.

Nous ne pouvons donc conclurre cette très respectueuse adresse, sans supplier le Tout-

en, que en [illegible] [illegible] a [illegible]
gloire de cette Nation & l'objet
lie de toutes les autres, & q
tenez plus convenable [illegible]
[illegible] de V. M. jointe à [illegible]
t il assemblé en Parlement, en [illegible]
ce principe un fonds si inépuisab
suffisant pour acquitter insensible
tes de la Nation, à la gloire [illegible]
à l'avantage de chacun des [illegible]
culier.

Que V. M. regne encore longt
avec succès contre tous vos en
votre grand Conseil, assemblé [illegible]
aussi bien que les Ministres que
employez, travaillent toujours a
unanimité & fermeté, qu'ils [illegible]
pour le bien de V. M. & de [illegible]
& que le Royaume de la Gra
ne soit jamais dépourvû d'un S[illegible]
testant de votre Illustre Maison
votre glorieux exemple, par rap

N°. X.

ACCESSION *de la* Suede *au Traité d'Hanover.*

NOTRE R soit à tous & chaqu'un à qui il appartient où qu'il pourra appartenir. Sa Majesté le Sérénissime Roi de Suede ayant été amiablement invité de la part de leurs Majestés les Sérénissimes Rois, Très-Chrétien, de la Grande Bretagne & de Prusse, par leurs Ministres, de vouloir bien accéder à l'Alliance défensive que leurs Majestés ont conclue à Hanover le 3e. Septembre 1725. & aux trois articles séparés y joints, lesquels aussi bien que la dite Alliance, auroient uniquement pour objet le maintien & la conservation de la tranquillité publique, & en particulier de celle du Nord & dont la teneur s'ensuit.

Fiat insertio.

Et Sa Majesté le Sérénissime Roi de Suede étant toujours disposé à concourir à un but si salutaire, & voulant faire connoître combien cette invitation lui a été agréable, a muni de son pouvoir en due forme, ses Commissaires les Sénateurs du Royaume de Suede, & membres de la Chancellerie soussignés, pour entrer en conférence avec les soussignés Ministres de Leurs Majestés le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne, munis

[b] 5 de

de pleins pouvoirs pareils, pour négocier, & convenir de l'accession de Sa Majesté le Roi & la Couronne de Suède au dit Traité d'Alliance conclu à Hanover, & pour en dresser & signer un Acte formel. Les dits Commissaires & Ministres Plénipotentiaires ayant été sur ce sujet plusieurs fois en conférence, & ayant produit leurs pleins-pouvoirs de part & d'autre, sont convenus de ce qui suit.

Sa Majesté le Sérénissime Roi & la Couronne de Suède, déclarent & promettent que Sa dite Majesté, ses héritiers & Successeurs accèdent pleinement à l'Alliance défensive conclue à Hanover, & ci-dessus insérée, de même qu'aux trois Articles séparés qui s'y trouvent joints, & que Sa Majesté & la Couronne de Suède, en vertu de cette accession, se joignent & s'allient comme partie principale contractante, à leurs Majestés les Sérénissimes Rois Très-Chrétien & de la Grande Bretagne, s'obligeant & s'engageant les dites Majestés, leurs héritiers & Successeurs, conjointement & séparément, d'observer & de remplir de bonne foi & réellement, toutes les conditions & clauses, comprises dans le dit Traité d'Alliance défensive, & les trois Articles séparés, & de fournir, quand le cas d'Alliance existera, un secours de trois mille hommes d'Infanterie, & de deux mille de Cavalerie, conformément aux obligations du Traité, le tout de la manière & aussi fidèlement, comme si Sa Majesté & la Couronne de Suède avoient été dès le commencement partie principale contractante avec les dits Sérénissimes Rois Alliés, & avoient conclu avec leurs dites Majestés, conjointement ou

séparé-

séparément, les Articles & conditions exprimées dans cette Alliance défensive, & les Articles séparés.

Leurs Majestés les Sérénissimes Rois Très-Chrétien & de la Grande-Bretagne, admettent & associent Sa Majesté & la Couronne de Suede au susdit Traité d'Hanover, de même qu'aux trois Articles séparés qui s'y trouvent joints, comme Partie principale contractante : déclarent & promettent de leur côté, que leurs Majestés, leurs héritiers & Successeurs, observeront & rempliront, conjointement & séparément, de bonne foi & réellement, envers Sa Majesté le Sérénissime Roi & Couronne de Suede, toutes les conditions & clauses contenues dans la dite Alliance défensive, & ses Articles séparés.

Cet Acte d'accession sera ratifié & approuvé de la part de Sa Majesté & de la Couronne de Suede, & Leurs Majestés les Rois Très-Chrétien & de la Grande-Bretagne ; & les ratifications en seront fournies dans l'espace de deux mois, à compter du jour de la signature du présent Acte, ou plûtôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous, en vertu de nos pleins-pouvoirs respectifs, avons signé ce présent Acte, & y avons apposé le cachet de nos Armes. Fait à *Stockholm* le 14. *Mars*, vieux stile, l'an 1727.

ment & simplement au Traité d'
Commissaires de Sa Majesté sin
convenus avec les Ministres Plé
de Leurs Majestés Très Chrétien
nique, des exceptions & Article

I. Comme l'Alliance défensiv
Hanover le 3. Septembre 172
but que la paix & la tranquilli
& particulierement celle du Nor
té le Roi & la Couronne de Sued
que Leurs Majestés les Rois Tré
de la Grande-Bretagne, déclaren
point engagés par aucun Traité
tion avec d'autres Puissances qui
traires à cette Alliance; les dit
conventions ne pourront être
cette Accession, mais resteront d
tiere vigueur: & Leurs Majestés
même tems, qu'elles sont dès à
seront toujours dans la ferme
garder & de remplir inviolablem
qui est stipulé par la susdite Allia

II. Sa Majesté & la Couronne de Suede n'ayant point présentement de possessions hors de l'Europe, se reservent que leur garantie ne s'étendra point hors des limites de l'Europe.

III. Le Roi & la Couronne de Suede ayant témoigné, qu'ils souhaitteroient de n'être pas dans l'obligation d'envoyer les troupes, stipulées de leur part dans l'Acte d'accession au Traité d'Hanover, & par l'Article secret du présent Traite d'Accession, dans des païs trop éloignés, il est convenu entre les parties contractantes que le cas du Traité arrivant, les dites troupes ne pourront être employées en Italie ni en Espagne, mais bien par tout ailleurs : Leurs Majestes Très-Chrétienne & Britannique conservant toujours le droit, d'exiger le contingent de cinq mille hommes, stipulé de la part du Roi & de la Couronne de Suede, dans l'Acte de leur accession au Traité d'Hanover, en argent ou vaisseaux, conformément à ce qui est réglé dans le dit Traité d'Hanover.

IV. Sa Majesté & la Couronne de Suede, pour ôter toute possibilité de doute par rapport aux Actes mentionnés dans le cinquième Article du Traité d'Hanover, comme ayant statué sur les affaires de l'Empire, déclarent que par les dits Actes elles n'en entendent point d'autres, que ceux qui ont été acceptés & approuvés par les Etats de l'Empire de la maniere accoutumée.

V. Sa Majesté le Roi & la Couronne de Suede déclarent, qu'elles accédent aux deux derniers articles séparés du Traité d'Hanover, n'y trouvant rien qui soit contraire aux obli-

gations

gations dont Sa dite Majesté est tenue envers l'Empereur & l'Empire, en qualité de Prince de l'Empire.

VI. Comme par cette accession, S. M. le Roi & la Couronne de Suede n'entrent en aucun engagement avec quelqu'autre Puissance que ce soit, hormis celles qui sont nommément comprises dans le Traité d'Hanover, & dont les Ministres signent à présent; Sa dite Majesté & la Couronne de Suede, de-même que LL. MM. le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne, s'entrepromettent reciproquement, de ne point entrer à l'insû l'un de l'autre, & sans un concours mutuel d'engagement, avec quelqu'autre Puissance, qui puisse être contraire, ou invalider en quelque maniere ce Traité ni ses Articles séparés & secrets.

VII. Leurs Majestés Suedoise, Très-Chrétienne & Britannique sont convenues & s'entrepromettent reciproquement, que si en haine du présent Traité, ou sous quelqu'autre prétexte également injuste, elles venoient à être attaquées, troublées, ou infestées, conjointément ou séparément, par quelque Puissance que ce fût; elles feront cause commune contre l'aggresseur; qu'elles se secoureront & s'entr'aideront mutuellement, de bonne foi & de la maniere la plus efficace, selon l'exigence du danger, & selon la situation de leurs affaires respectives, sans s'excuser sous le prétexte d'être elles-mêmes en guerre, ou sous quelqu'autre prétexte que ce puisse être.

Article

Article secret.

Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique, pour témoigner leur amitié envers le Roi & la Couronne de Suede, promettent & s'engagent, en vertu du présent Article secret, de payer à *Hambourg*, *Amsterdam* ou *Londres*, au choix de la Suede, chacune pendant trois années consécutives, la somme de cinquante mille livres Sterling par an, ou leur valeur, suivant le change, payable en deux termes par an, de six en six mois d'avance; & dont le premier terme pour l'année courante sera payé d'abord après l'échange des Ratifications; & le second terme de la même année peu après, & aussi-tôt que les arrangemens nécessaires pour cela pourront être faits; le troisieme prenant son commencement un an après l'échange des Ratifications: & ainsi des autres, de six en six mois.

Sa Majesté & la Couronne de Suede s'obligent & promettent de leur côté par cet Article, de tenir prêt, outre le secours dont on est convenu par l'acte de la présente Accession, encore un Corps de sept mille hommes d'Infanterie & trois mille hommes de Cavalerie, pour être employé là ou les cas d'Alliance le rendront nécessaire.

Bien entendu, que lorsque Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique, régleront le service de ces dix mille hommes, ils seront à leur solde, & non point à celle du Roi de Suede; laquelle solde, aussi bien que ce qui regarde les Recrues & autres circonstances

ces qui en dépendent, feront alors réglées par une Convention particuliere ; S. M. le Roi de Suede fe refervant le droit de rappeller ce Corps de troupes, ou bien de ne les pas envoyer hors du Royaume, toutes les fois qu'un danger réel & éminent le rendroit néceffaire pour la défenfe de fes propres Etats & Provinces.

Ces Articles féparés & fecrets, auront la même force que s'ils avoient été inférés de mot-à-mot dans l'Acte d'Acceffion conclu & figné aujourd'hui. Ils feront ratifiés de la même maniere, & les Ratifications en feront échangées dans le même tems, que l'Acte d'Acceffion. En foi de quoi, nous, en vertu de nos Pleins-Pouvoirs refpectifs, avons figné les préfens Articles féparés & fecrets. *Fait à Stockholm, le 14. Mars, vieux ftile* 1727.

N°. XI.

RAPPORT *du Comité fecret, établi par la Diete des Etats de* Suede*, au fujet de l'Acceffion des dits Etats au Traité d'Hanover.*

ENTRE les affaires importantes qui ont été confiées au Comité fecret, tant en vertu du réglement de la Diete, que par des inftructions particulieres, le dit Comité a examiné, avec toute l'attention poffible, les propofitions fecrettes, faites par Sa Majefté aux Etats,

, touchant l'invitation amiable qui a été à Sa Majesté & à la Couronne de Sue- de la part des Alliés d'Hanovre, pour r dans ce Traité

a vu non seulement nos voisins, mais la plupart des Puissances de l'Europe, attentives au dénouement d'une affaire si ue, & dont l'importance a été la prin cause de ce qu'on a fait l'ouverture de Diete plutôt qu'à l'ordinaire

autant qu'il a plu à Sa Majesté en cette ion, de demander l'avis & le conseil de idèles Etats, sur un point qui concerne t le bonheur de ce Royaume; & que Majesté espere, que les Etats regarderont marque de sa confiance en eux, comme témoignage éclatant de son tendre soin e sa vigilance pour le bien du Royaume

Comité, pour être d'autant plus en état ouvrir & déclarer avec fondement sur importante affaire, a examiné les Pro- s du Senat touchant les affaires étran- , depuis la Diete de 1731; l'avis de Chancellerie Royale; les rapports & les espondances secrettes des Ministres; les rences avec les Ministres étrangers; leurs oires & autres pieces, qui pouvoient er quelque éclaircissement. Et ayant vû é les raisons de part & d'autre, il les ées avec tout le soin & toute l'exactitude imaginable.

dit Comité a aussi examiné avec beau- d'attention, tous les précédents Traités Couronne, avec l'Empereur des Ro s, la Russie, l'Angleterre & le Danne- , & le rapport qu'ils pouvoient avoir

avec

avec celui d'Hanover, afin d'être d'autant mieux en état de juger s'il s'y rencontre quelque obstacle, & quelle sureté la Suede pouvoit y trouver, soit dans la conjoncture présente, soit par rapport à l'avenir; & si le dit Traité pouvoit procurer quelque avantage plus considerable: en quoi le dit Comité a eu principalement en vue la conservation du repos en Europe, & particulierement dans le Nord; & de lever tous les obstacles qui pourroient s'y rencontrer, parmi lesquels on peut regarder l'affaire du *Sleswig* comme la principale pierre d'achoppement.

Le Comité secret, après avoir examiné le tout mûrement, a trouvé que l'Alliance d'Hanover est purement défensive; & qu'elle ne tend en aucune maniere au préjudice de qui que ce soit, excepté de ceux qui voudroient exciter des troubles en Europe; que par conséquent, ceux qui aiment la paix & le repos, ne peuvent s'en plaindre avec justice. D'où il s'ensuit sans replique, que le dit Traité, par rapport aux conditions ausquelles la Suede y entre, ne peut en aucune maniere être regardé comme opposé à ses précédentes Alliances avec d'autres Puissances; d'autant plus que notre Traité d'Alliance, conclu en 1720. avec l'Angleterre, qui, à tous égards, est plus fort que le présent, ne fut pas regardé par l'Empereur de Russie comme incompatible avec celui qu'il conclut avec la Suede en 1724. mais au contraire on declara expressément, par le 16 Article de cette Alliance avec la Russie, que ces deux Traités pouvoient en tout sens subsister ensemble, puisque le premier n'étoit que défensif.

Il

Il eſt donc viſible, que ce qui en ce tems-là n'avoit pas été trouvé préjudiciable à l'amitié & à l'étroite union entre la Suede & la Ruſſie, ne peut à préſent être regardé autrement. Auſſi avons nous déclaré expreſſément dans notre Acte d'Acceſſion, que par cette Alliance, on ne s'écarte en aucun point de celles que la Suede peut avoir faite auparavant avec d'autres Puiſſances, leſquelles reſteront en tout tems dans leur force.

La tranquillité & la ſureté du Royaume, dans l'épuiſement où il ſe trouve actuellement, ne peuvent, après la bénédiction de Dieu, trouver un plus ferme appui, que dans l'Alliance avec des Puiſſances, qui ont avec nous un intérêt commun, & dont, en cas de beſoin, on peut attendre un ſecours ſuffiſant.

On peut encore ajoûter, que par cette Acceſſion, qui tend à l'honneur du Royaume & au maintien de la Religion Evangelique, nous conſerverons non ſeulement la confiance que les Puiſſances Proteſtantes ont miſe en nous, mais nous pourrons auſſi, par notre bonne Intelligence avec la France & avec les Puiſſances Maritimes, faire fleurir notre commerce, qui eſt l'unique moyen par lequel on puiſſe rétablir notre Royaume, & le relever de l'abaiſſement où il ſe trouve: ſans compter que par cette Alliance, la Suede a ſtipulé de plus grands ſecours, & divers autres avantages, que par le Traité conclu en 1720. avec l'Angleterre.

Quant à l'affaire qui concerne le *Sleswig*, on regarde l'Acceſſion de Sa Majeſté au Traité d'Hanover, comme le moyen le plus efficace pour faire éclatter la ſincere diſpoſition de

de Sa Majesté envers S. A. R. le Duc de Holstein, & pour remplir en même tems les engagemens contractés par l'Alliance avec la Russie, sans agir contre la paix concluë avec le Dannemarck, ratifiée par les garanties les plus puissantes; au lieu que Sa Majesté, en rejettant cette Accession, seroit destituée des moyens d'employer efficacement ses bons offices en faveur de S. A. R.

Voilà les motifs que l'on peut manifester; les autres, qui sont encore plus puissans, ont trop de relation avec divers secrets d'Etat, & trop de liaison avec les intérêts des Puissances étrangeres, pour que le serment & les instructions du Comité secret puissent permettre de les exposer au jour.

Toutes ces considérations ont engagé le Comité secret, à conseiller à Sa Majesté notre très-gracieux Roi, d'accepter cette obligeante & amiable des Couronnes de France & de la Grande Bretagne, & d'entrer dans le Traité défensif conclu à Hanovre entre lesdites Puissances, sous certaines modifications & reflections, que le dit Comité a trouvé à propos d'y ajouter pour la plus grande sûreté du Royaume. Le Comité secret n'a pû se dispenser, de communiquer ce que dessus aux louables Etats du Royaume par le present rapport.

Dieu seul, qui prévoit & dirige toutes choses, tient en sa main le cœur des Rois, & les fait agir selon sa sagesse incompréhensible, pour la punition ou pour le bonheur des peuples. Ainsi tout ce que le Comité secret peut faire en cette occasion, c'est d'affirmer en vérité, & sur le serment qu'il a prêté, que

suivant

suivant la connoissance qu'il a pu avoir de l'Etat des affaires, il est convaincu en sa conscience, que cette démarche qu'il a eu l'honneur de conseiller à Sa Majesté en toute humilité, est telle, qu'aucune des Puissances voisines de la Suede n'en peut être allarmée avec fondement, ou en concevoir la moindre inquiétude : d'autant qu'on n'a aucun dessein de se départir des Alliances conclues ci-devant avec elles, lesquelles on observera toujours religieusement.

On a aussi lieu d'esperer, que le Royaume de Suede pourra par là se voir en état, d'augmenter l'étroite confiance avec tous ses voisins, par des marques visibles d'amitié, de procurer, par la paix & l'union, ses intérêts & parvenir à son but : comme aussi, avec la benédiction de Dieu, prendre de si justes mesures dans l'intérieur du Royaume, que ses amis puissent s'en promettre un secours considérable & avantageux ; & que ses ennemis, en cas d'attaque, y trouvent une forte & vigoureuse resistance & défense.

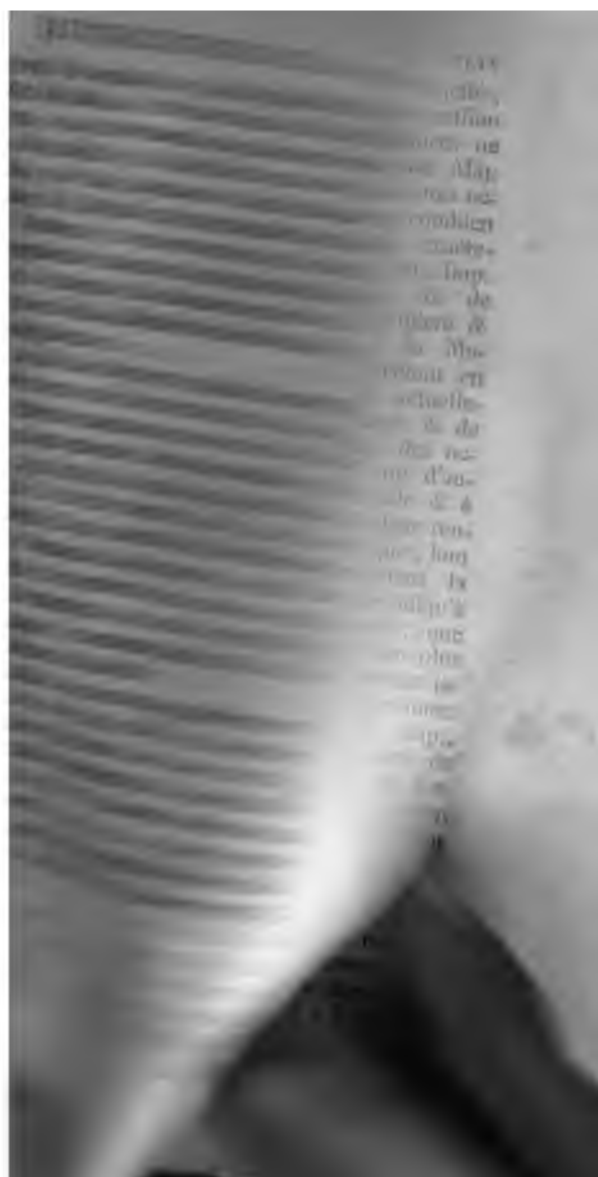
Le Tout-Puissant, qui connoît parfaitement l'innocence de nos vues, veuille y répandre ses bénédictions, & réunir tous nos cœurs, pour y travailler unanimement & conjointement, afin que la foi & l'amour entre nous s'entredonnent la main, que la paix regne dans nos murs, & que la prospérité soit dans nos palais. *A Stockholm le 20. Mars 1747.*

Avant

ces en faveur de S. A. R.

Voilà les motifs que l'on peut mani les autres, qui sont encore plus puissans trop de relation avec divers secrets d & trop de liaison avec les intérêts des sances étrangeres, pour que le serment instructions du Comité secret puissent p tre de les exposer au jour.

Toutes ces considérations ont enga Comité secret, à conseiller à Sa Majes tre très-gracieux Roi, d'accepter l'offre geante & amiable des Couronnes de I & de la Grande-Bretagne, & d'entrer le Traité défensif conclu à Hanover ent dites Puissances, sous certaines modific & restrictions, que le dit Comité a tro propos d'y ajouter pour la plus grande du Royaume. Le Comité secret n'a dispenser, de communiquer ce que dessi louables Etats du Royaume par le p rapport.



Etoit signé de la part du Comité secret.

Arved HORN Maréchal de la Chambre de la Noblesse.
Forst BUDEN Orateur du Clergé.
Jean BOSTROM Orateur de la Bourgeoisie.

N°. XII.

REPONSE *faite de la part de Sa Maj. Suedoise, au Mémoire présenté par le Comte de* FREYTAG, *Envoyé extraordinaire de Sa Maj. Impériale*

SA Majesté s'est fait faire rapport des raisons & motifs allegués amplement en plusieurs occasions par l'Envoyé extraordinaire, tant auparavant que dans son Mémoire du 6. Fevrier, & dans celui que par l'Ambassadeur de Russie il a fait inserer dans le Protocole des Conférences le 10. du courant, pour dissuader Sa Majesté d'accéder à l'Alliance d'Hanover, comme n'étant pas purement défensive, & d'ailleurs contraire aux engagemens anterieurement pris avec Sa Majesté Impériale & S. M. l'Imperatrice de Russie: Qu'en outre, à ce que l'Envoyé extraordinaire paroit croire, S. M. ne seroit pas, par cette accession, en état d'avancer les intérêts des deux dites Puissances; mais que plûtôt Elle perdroit la confiance que ces Puissances ont

tiénoi-

témoignée pour Elle jusqu'à présent : Que l'Espagne se voyant obligée à prendre les armes pour une guerre défensive, & ayant pour cette raison actuellement assiégé Gibraltar ; S. M. Imp., à l'égard de son amitié sincere pour la Suede, fondée sur des Traités, & son inclination pour le bien de cette Couronne, s'est crû obligée d'en donner des avis certains, afin qu'ici on puisse songer aux moyens de prévenir, que le Commerce considérable que font tous les sujets de Suede en Espagne & en Portugal ne soit interrompu, & défenses faites à leurs vaisseaux d'entrer dans les Ports des dites Couronnes, dont les intérêts, par les raisons alleguées, seront à l'avenir tellement unis qu'elles auront les mêmes amis & ennemis : Que par l'Accession de la Suede au Traité de Hanover, S. M. s'écarteroit de l'Article secret de l'Alliance avec la Russie ; & que par conséquent, la restitution de Son Altesse Royale dans ses Etats auroit plus de difficultés. Avec d'autres représentations, déduites plus amplement dans les Mémoires mêmes, l'Envoyé extraordinaire rapporte enfin dans le dit dernier Mémoire, que S. M. I., pour d'autant mieux convaincre Sa Majesté de son affection sincere pour la Couronne de Suede, & de son intention pour contribuer à l'établissement & aux avantages de la dite Couronne, s'offre de concourir avec S. M. l'Imperatrice de Russie, pour conclurre un nouveau Traité de subsides, dont l'Ambassadeur *Knées* DOLGORUKI, dans la conférence du 3. du mois passé, a aussi fait mention. La Russie vouloit à cette fin s'engager, moyennant que la Suede s'abstienne de

de nouvel engagement avec la Grande-Bretagne, non seulement à payer annuellement 150000. écus argent de Suede de la somme déja offerte; mais aussi de les augmenter jusqu'à 200000 par an: sans que de ce côté on s'engage à rien, sinon a observer les Traités antérieurs, & à rejetter toutes propositions y contraires.

Sa Majesté ayant murement refléchi sur tout ce qui est rapporté ci-dessus, n'a pas pu trouver les raisons alleguées contre l'Accession au Traité de Hanover assés fortes, pour la convaincre que le dit Traité ne soit purement défensif. Sa Majesté a trouvé, qu'il ne tend qu'à une défense mutuelle, & par conséquent à l'offense de personne, sinon de celui qui voudroit attaquer quelqu'un des Alliés. Ces sortes de précautions innocentes ont été mises en usage de tout tems, & regardées comme des moyens propres pour la conservation de la tranquillité publique. Comme en plusieurs occasions Sa Majesté Impériale a donné des preuves éclatantes de son zele pour le maintien d'un bien si précieux, S. M. se flatte d'autant plus, que Sa dite Majesté Impériale ne voudra, ni ne pourra prendre en mauvaise part l'Accession innocente à l'Alliance d'Hanover faite sur ces instances amiables des Couronnes de France & de la Grande-Bretagne; que la vue principale de Sa Majest. en cette occasion, a été le maintien du repos de l'Europe, & particulierement celui du Nord. Sa Majesté a eu ces mêmes vues pures & innocentes, lorsqu'Elle invita, il y a quelque tems, Sa Maj. Imp. à accéder à l'Alliance défensive entre la Suede & la Russie,

laquelle,

laquelle, suivant le sentiment de Sa Majesté, ne perd rien de sa vigueur par son accession à celle de Hanover; ces deux Alliances ne se trouvant nullement contraires. Sa Maj. assure, de donner à S. M. I. en toutes occasions, des preuves convaincantes, combien elle est fermement résolue de remplir exactement les engagemens pris avec Sa Maj. Imp. & Sa Maj. l'Imperatrice de Russie; & de donner des marques de l'estime particuliere & de l'amitié sincere qu'Elle porte à Sa Majesté Impériale: Et Elle espere, qu'étant en bonne intelligence, comme Elle est actuellement, avec les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne, il se présentera des occasions où elle pourra, de maniere ou d'autre, être utile à Sa Majesté Impériale & à Sa Maj. l'Imperatrice de Russie, & leur rendre des offices agréables: De sorte que, loin de craindre quelque refroidissement dans la confiance dont elle s'est vue honorée jusqu'à présent, Sa Majesté se tient assurée, que cette même confiance s'augmentera de plus en plus; sachant bien qu'elle ne donnera jamais de justes raisons pour la faire diminuer.

S. M. se tient très-obligée de S. M. Imp., de l'avis que, par l'amour pour le bien de la Suede, il lui a plu de donner par son Envoyé extraordinaire, touchant la Navigation & le Commerce des sujets de Sa Majesté sur l'Espagne & le Portugal. Cependant, comme Sa Majesté a toujours cultivé une bonne amitié avec les Couronnes d'Espagne & de Portugal, & qu'Elle tâchera toujours de ne leur donner aucune raison de justes plaintes: aussi ne veut Elle pas esperer, que les dites Cou-

ronnes fermeront leurs Ports pour les sujets de Sa Majesté; sur tout si elles veulent considerer, que les dommages & pertes qui en pourroient résulter, seroient plus préjudiciables à leurs propres sujets, qu'aux Suedois.

Au reste, Sa Maj. ayant ci-dessus donné les assurances les plus fortes, que son Accession à l'Alliance d'Hanover n'affoiblit aucunement ses engagemens avec Sa Maj. Imp. & la Russie; il est évident que Sa Maj. ne veut en aucune maniere déroger à l'Article secret. Par cet Article S. M. s'est obligée, en cas que les bons offices employés pour Son Altesse Royale le Duc de Holstein à l'égard de Sleswig, ne réussissent, de convenir avec Sa Maj. Imp. & les autres Puissances intéressées dans cette affaire, des moyens pour la porter à une heureuse fin. Il est notoire que la France & la Grande-Bretagne sont du nombre des Puissances y interessées. En vertu dudit Article ces Couronnes ne peuvent pas être exclues de ces délibérations. S. M. espere que S. M. I., suivant ses grandes lumieres & sa pénétration connue, trouvera Elle-même, que par l'Accession à l'Alliance de Hanover, & une bonne correspondance avec ces deux Puissances, Sa Maj. sera en état de contribuer avec plus de succès qu'Elle n'a pu faire jusqu'à présent, aux avantages de S. Alt. R. le Duc de Holstein, lesquels S. M. aura toujours fort à cœur.

S. M. ne peut au reste se dispenser, de témoigner à Sa Maj. Imp. la plus sincere reconnoissance, de sa bienveuillance pour le Royaume de Suede, & de ses intentions louables à vouloir contribuer au bien & aux avantages

ges du dit Royaume : Et Elle regarde comme une preuve singuliere de l'amitié & des bonnes intentions de Sa Maj. Imp. pour Elle, les offres que son Envoyé extraordinaire a faites par l'Ambassadeur de Russie au Protocole des Conferences, de vouloir concourir avec l'Imperatrice de Russie à un nouveau Traité de subsides. Comme Sa Majesté de son côté aura un soin particulier, de convaincre en toutes les occasions S. M. Imp. de son intention sincere d'entretenir inviolablement, & d'affermir la bonne intelligence qui regne entre Elle & Sa Majesté Impériale, aussi bien que de remplir en touts points ses engagemens ; Aussi espere-t-elle fortement, que Sa Majesté Impériale persistera dans les sentimens favorables qu'Elle a témoignés ; & cela d'autant plus, que Sa Maj. n'est entrée, & n'entrera jamais dans aucun engagement, qui pourroit, en quelque maniere que ce soit, être contraire à ceux où elle se trouve envers Sa Majesté Impériale. Sa Maj. assure le Sieur Comte & Envoyé Extraordinaire de sa bienveuillance Royale.

à Stockholm le 21. *Mars* 1727.

Signé D. N. Van HOPKEN.

N°. XIII.

REPONSE *faite de la part du Roi de Suede, au Mémoire présenté par le Prince* DOLGORUKI, *Ambassadeur & Plénipotentiaire de Russie.*

SA Majesté s'étant fait faire rapport de tout ce qui s'est passé dans les Conferences tenues avec le Sieur Ambassadeur de Russie, & s'étant fait lire les Mémoires présentés par le dit Sieur Ambassadeur; après avoir déliberé sur le tout, a trouvé conforme à l'intention sincere qu'elle a d'entretenir une amitié perpétuelle & inviolable avec Sa Maj. Impériale de Russie, de donner en réponse au dit Sieur Ambassadeur: Que les assurances réiterées au nom & de la part de Sa Majesté Impériale, touchant sa constante & sincere amitié, ont été très-agréables à Sa Maj.: Que Sa Maj. & toute la Nation Suedoise ont remarqué avec plaisir, les témoignages éclattans d'estime & d'amitié que Sa Maj. Impériale a bien voulu donner, en envoyant une Ambassade solemnelle, & en choisissant pour cet emploi une personne de qualité & un Ministre d'une grande expérience; ce que Sa Majesté regarde comme une preuve évidente des dispositions sinceres de Sa Maj. l'Imperatrice, de vouloir entretenir avec soin, & affermir de plus en plus la bonne intelligence qui regne à présent entre Sa Maj. & leurs Etats respectifs: intelligence

ligence si salutaire pour leurs peuples, en leur procurant le bonheur de gouter les fruits & les avantages d'une paix durable, après avoir essuié les malheurs d'une guerre pernicieuse.

C'est dans ces vues, & pour s'assurer la possession de biens si précieux, que S. M. & la Couronne de Suede, ont eu l'empressement de prévenir S. M. I. par une pareille Ambassade solemnelle, immédiatement après son élévation sur le Trône de Russie, pour honorer le commencement de son Regne.

S. M. & la Couronne de Suede ayant ainsi tâché, d'un côté, d'entretenir avec soin l'amitié avec la Russie: Elles ont aussi d'un autre côté jugé nécessaire, & conforme à leurs intérêts & à l'équité, de ménager les autres Puissances amies, dont les vues tendent au même but, qui est le maintien de la tranquillité en Europe, & particulierement dans le Nord.

Voici les raisons, en considération desquelles S. M. & la Couronne de Suede, n'ont pu se dispenser d'écouter favorablement les offres amiables faites par les Alliés de Hanover, par rapport à l'accession, & d'entrer avec eux en négociation: ayant trouvé, après une mure délibération, qu'une telle démarche ne pouvoit aucunement être contraire aux Traités conclus avec la Russie, & aux engagemens mutuels.

Cependant contre toute attente, S. M. & la Couronne de Suede ont apperçu, que l'Ambassadeur, au lieu de laisser valoir ces raisons équitables & paisibles, non seulement a continué de faire toutes sortes de représentations

 pour

pour détourner Sa Maj. & la Couronne de Suede de cette accession; mais aussi qu'il l'a représentée comme directement contraire aux Traités conclus, & comme un dessein prémédité de rompre la bonne intelligence & l'amitié avec la Russie.

Le Sieur Ambassadeur voudra pourtant bien se souvenir, que les Traités cités de l'année 1721. & 1724., sont des Traités de paix & d'amitié. Or étant incontestable qu'ils ne tendent qu'au maintien de la tranquillité publique, il est évident que tout engagement qui a le même but, n'y peut aucunement être contraire. Sa Maj. a fait examiner le Traité de Hanover, avec bien des soins & très-longtems: mais au lieu de le trouver rejettable, comme fait le Sieur Ambassadeur, Elle y a trouvé une intention claire & bien fondée, d'assurer la paix de l'Europe contre les atteintes, qui, un jour, la pourroient troubler; n'y ayant pas la moindre raison de soupçonner ces Puissances alliées d'un autre dessein.

La mésintelligence qui subsiste actuellement entre les Cours de la Russie & de la Grande-Bretagne, est encore une raison dont se sert le premier Ambassadeur; & d'où il veut tirer la conséquence, que tous nouveaux engagemens entre la Suede & cette derniere Cour, seroient contraires à ceux qu'Elle a déja contractés avec la premiere.

Sa Maj. & la Couronne de Suede voyent avec déplaisir, que cette mésintelligence dure encore; & souhaitteroient de pouvoir contribuer à une disposition amiable. Mais le Sieur Ambassadeur trouvera sans doute lui-même, que la Couronne de Suede n'a aucune part dans

dans ces différens, qui tirent leur origine des tems malheureux de la guerre, dont il a plu au Sieur Ambassadeur de faire mention.

Sa Majesté & la Couronne de Suede verroient avec bien plus de plaisir, que le triste souvenir en pût être entierement éfacé; & se tiennent aux liaisons où les dites Cours se sont volontairement engagées elles-mêmes, par l'Amnistie générale.

Quant à l'Escadre que Sa Maj. Brit. a envoyée l'Eté passé dans la Mer Baltique, Sa dite Majesté en a Elle-même déclaré les raisons à S. M. I. On se tient assuré, que cette seule circonstance convaincra le Sr. Ambassadeur de la conduite innocente de S. M. & de la Couronne de Suede; puisqu'Elles se sont entierement reposées sur la foi des Traités, & sur les promesses; & qu'elles n'ont pas cru devoir s'allarmer des armemens considérables faits de part & d'autre, & moins encore s'armer de leur côté. Il seroit bon que le Sieur Ambassadeur voulût s'expliquer, d'où ait pu sortir le plan qu'on lui a communiqué; si tant est que cette piece, sans doute, puisse servir de preuve aux conséquences qu'il lui a plu en tirer: autrement cette piece pourroit être regardée comme l'imagination de quelque mal-intentionné, qui voudroit semer de la défiance & de la discorde.

Bien loin d'entrer en ces sortes de vues, fussent-elles même mises en œuvre, S. M. & la Couronne de Suede seroient les premiers à s'y opposer de toutes leurs forces.

Sur quel fondement les peut-on donc soupçonner, d'agir ouvertement contre les Traités de Paix & d'Alliance avec la Russie?

En parcourant les Histoires de tous les siecles, on trouvera que la Suede a eu pour principe inviolable, de se défendre elle-même avec courage, & de venir généreusement au secours de ses amis, lorsqu'ils ont été divisés entr'eux par des rebellions & des dissensions intestines, & attaqués par des voisins ambitieux, ou qu'ils ont été opprimés à l'égard de biens aussi précieux que sont la Religion & la Liberté.

On allegue de plus, comme une bonne raison, pour prouver que les Alliés de Hanovre visent aux violences, les promesses de subsides, moyennant qu'on laisse un certain nombre de troupes à leur solde. Mais qui a jamais douté, qu'il ne soit permis de s'armer pour sa propre défense? La prudence le demande, & toutes les Puissances de l'Europe exercent ce droit, sans être soupçonnés de mauvaises intentions: si cet argument devoit valoir, que n'auroit-on pas lieu de penser en Suede sur le sujet d'autrui?

On se promet, que par ce qui vient d'être allegué, le Sr. Ambassadeur verra clairement que l'Accession de la Suede au Traité de Hanover est très compatible avec les engagemens de cette Couronne avec la Russie, lesquels seront toujours religieusement observés.

S. M. ayant fait examiner pendant le cours de plusieurs mois, & avec toute l'attention possible, chaque point & chaque période de ce Traité, n'y a rien trouvé qui ne soit conforme au droit qu'on a de se mettre en état de défense, & qui ne marque une intention très-innocente.

Ainsi

Ainsi ce n'est qu'après une très longue & mure déliberation, que S. M. a trouvé bon d'entrer dans cette Alliance; ayant regardé le refus aux offres amiables de deux Puissances si considérables en Europe, & qui de tout tems lui ont été alliées, comme contraire, non seulement à cette amitié, mais même à la justice.

L'accession s'est faite sous des conditions, qui laissent dans toute leur vigueur les Traités précédens, & qui supposent une impartialité parfaite; caractere véritable d'alliances défensives, pour procurer le bonheur & la sureté du genre-humain.

Pendant le cours de cette longue négociation, on n'a pas oublié les intérêts du Duc de Holstein; & on a tâché de porter les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne à les prendre à cœur: On a même poussé cette demande aussi loin qu'il a été possible. Sa Majesté se flatte avec raison d'en voir les bons effets, ayant gagné par ce renouvellement d'amitié la confiance de ces deux Couronnes, comme aussi Elle espere que S. A. R. s'y joindra, pour obtenir un but si salutaire, & qui est tant à souhaitter.

Ainsi, au lieu que cette Accession puisse donner sujet à S. M. I. d'en prendre le moindre ombrage, moins encore de se croire par là dégagée de ses engagemens, ou dans la nécessité de songer à sa propre défense & sureté, comme le Sieur Ambassadeur l'a voulu faire entendre; on espere plûtôt, que Sa M. I. pourra sans peine être convaincue de l'innocence de cette Accession, & qu'Elle persistera

dans ses bonnes dispositions & son amitié pour la Suede.

On se le promet de la prudence & de l'équité de Sa Majesté; & que ni crainte, ni méfiance, dont les ames relevées & bien nées ne sont jamais capables, ne s'empareront jamais de son esprit. Sa Majesté & la Couronne de Suede, bien loin de vouloir troubler le repos de leurs voisins, s'apliqueront uniquement & avec soin à le maintenir par tout, pour ôter à leurs amis, par une conduite égale & sans reproche, toute raison de se plaindre avec justice, qu'on ait contrevenu aux Traités.

Au reste Sa Majesté reçoit avec une sincere & parfaite reconnoissance, les ouvertures faites en cette occasion par Sa Majesté Impériale, pour le bien & avantage du Royaume de Suede. L'offre que le Sieur Ambassadeur a bien voulu faire, de concourir avec Sa M. Impériale & Romaine à un nouveau Traité de subsides, est une preuve convaincante de cette amitié. Et comme Sa Majesté ne manquera jamais d'embrasser toutes les occasions, par lesquelles Elle pourra convaincre Sa Majesté Russienne de son desir d'entretenir inviolablement, & de fortifier de plus en plus la bonne intelligence qui regne présentement entre Sa Majesté & Sa Majesté Russienne, aussi bien que de remplir exactement tous ses engagemens; aussi Sa Majesté espere-t-Elle, que Sa Majesté Russienne voudra persister de même dans les sentimens qu'Elle a déclarés d'autant plus, que Sa Majesté n'est jamais entrée, ni n'entrera en des engagemens contrai-

res

res à ceux qui sont déja pris avec Sa Majesté Russienne.

Le Sieur Ambassadeur, comme un Ministre bien intentionné pour l'amitié & l'avantage reciproque, est requis de vouloir faire à Sa Maj. l'Imperatrice un fidele rapport de ces sentimens sinceres & équitables de Sa Majesté & de la Couronne de Suede; & de l'assurer de l'intention sincere & constante, d'entretenir l'amitié avec Sa Maj. Russienne & la Russie: Que ces nouveaux engagemens n'affoibliront en aucune maniere cette même amitié, ni ne donneront jamais occasion à des troubles effectifs, ou aux maux de la guerre; mais qu'ils contribueront plûtôt au maintien d'une paix durable, & à l'avancement d'un Commerce florissant dans le Nord.

Les bons offices que le Sieur Ambassadeur rendra à la cause commune par des rapports si bien fondés, lui acquerront un honneur & un mérite distingué dans les deux Royaumes; & S. M. sera toujours portée à lui donner des marques effectives de sa Royale bienveuillance.

A Stockholm le 22. Mars 1727.

Signé D. N. Van Hopken.

N°. XIV.

LETTRE *du Roi de Suede au Duc d'Holstein.*

FREDERIC par la grace de Dieu Roi de Suede &c. Il Nous a été très agréable d'apprendre par la lettre amiable qu'il a plû à V. A. R. de nous écrire le 12. d'Août dernier, la joie que V. A. R. y témoigne sur ce que nous avions résolu d'assembler les Etats du Royaume. Nous remercions Votre A. R. de sa félicitation sincere & cordiale sur cette Diete alors approchante, & sur l'heureux succès des déliberations. Pour satisfaire aux desirs de V. A. R. & à la confiance qu'elle nous a témoignée, à notre inclination, à la sincere bienveuillance & à la constante affection que nous portons à la personne de Votre A. R.; Nous avons, conjointément avec les Etats du Royaume, pris fort à cœur d'avancer les intérêts de V. A. R. autant que cela s'est pû faire sans le risque du Royaume. Nous esperons aussi, par la benédiction Divine, que les soins que nous y avons employés ne manqueront pas de bons succès. Il est vrai que nous aurions bien souhaité, qu'à la négociation qui a été entamée, il y a déja assés long-tems, pour notre Accession à l'Alliance d'Hanover, on eût pû porter les Couronnes de France & de la Gr. Bretagne à consentir à un Article, en vertu duquel les dites Couronnes, vû la grande proximité du

sang

fang entre nous & V. A. R., la Combinaifon des intérêts de la Couronne de Suede & de ceux de V. A. R., & l'Article fecret de notre Alliance défenfive avec la Ruffie de l'an 1724., par lequel nous nous fommes engagés de prendre part aux intérêts de V. A. R. & travailler à fa fatisfaction; euffent voulu en faveur de notre entremife renouvellée, promettre & donner des affurances, de vouloir avec vigueur, & de leur mieux, concourir à tout ce qui peut procurer à V. A. R. une prompte fatisfaction : Et nonobftant que les vives repréfentations fur ce fujet, qui ont fi fouvent été réiterées, n'ayent pû porter les Miniftres des dites Couronnes à accorder pour cette fois (comme leurs paroles le portent) au dit Article propofé par nous avec les plus fortes inftances; alléguant entre autres raifons, que jufqu'à préfent il n'a pas plû à V. A. R. d'en requerir leurs Auguftes Maîtres, & que la conduite des Miniftres de V. A. R. a jufqu'à préfent été telle, que malgré eux ils ne font pas encore en état de montrer par des effets, l'égard particulier qu'ils ont pour nos bons offices, & les bonnes intentions qu'ils ont pour la perfonne de V. A. R. & pour fes intérêts : cependant les dits Miniftres ont donné clairement à entendre, au nom de leurs Souverains, que par l'Acceffion de la Suede au Traité de Hanover, non feulement le chemin pour contribuer à la fatisfaction de Votre A. R. ne nous eft point fermé; mais qu'au contraire, par ce renouvellement d'amitié avec les Couronnes de France & de la Gr. Bretagne, les bons offices auxquels nous nous fommes engagés pour les intérêts de V. A. R., feront

feront chez eux d'autant plus valables, que notre accession est le seul moyen par lequel ils pourroient être avancés ; & que les représentations & entremises amiables qui pourroient être faites de notre part sur ce sujet, auroient toujours plus de poids chez eux, que celles de toute autre Puissance. Cela étant, V. A. R. verra aisément elle même, qu'entre autres raisons, particulierement celle d'avancer ses intérêts, nous a portés à ne point refuser l'invitation amiable des dites Couronnes, d'entrer dans leur Alliance défensive d'Hanover, par laquelle nos engagemens antérieurs ne sont nullement affoiblis, mais demeurent en toute leur vigueur : comme aussi nous nous trouvons plus en état que par le passé, d'être utile à V. A. R., & de contribuer à une satisfaction qui lui puisse paroître raisonnable, étant toujours inclinés de donner à V. A. R., des preuves convaincantes de cette notre ferme résolution, & de l'affection que nous nous sentons pour elle. Nous assurons aussi V. A. R., que nous serons toujours prêts, de profiter avec soin de toutes les occasions qui se présenteront, & particulierement de cette notre Accession, pour porter L. M. T. C. & Brit. à songer aux moyens les moins dangereux, & les plus propres à procurer une prompte satisfaction à V. A. R.

Nous croyons superflu de parler ici des avantages que V. A. R. pourroit trouver en recherchant l'amitié & la confiance des dites deux Puissances, lesquelles en vertu de l'Article secret, conjointement avec les deux Cours Impériales & autres Puissances interessées, agiroient de concert, pour trouver les moyens

les

les plus convenables & les moins dangereux à procurer la satisfaction de V. A. R., en cas que les bons offices fussent employés sans succès. La grande pénétration de V. A. R., que nous lui connoissons, ne nous permet pas de douter, que sans une plus ample discussion, Elle ne voye elle-même les bons effets qui en resulteroient nécessairement, & combien l'affaire en seroit facilitée. Nous, aussi bien que les Etats du Royaume assemblés présentement, souhaittons sincérement, & de tout notre cœur, qu'on puisse trouver les moyens, par lesquels les véritables intérêts de V. A. R., & sa satisfaction, puissent avoir les succès désirés, & la tranquillité du Nord être en même tems conservée. Comme il a plû à V. A. R. d'honorer les Etats du Royaume par sa lettre amiable du 26. Août dernier, nous pouvons, suivant le desir que les dits Etats nous en ont témoigné, assurer V. A. R. de nouveau de leur constante attention pour ses intérêts, & de leur estime pour sa personne; dans la ferme esperance, que V. A. R. ne cessera jamais, de donner en toute maniere, & aussi souvent que l'occasion se présentera, des preuves de l'amitié & de la véritable affection qu'elle a pour nous, pour Sa Maj. notre très aimée Epouse & pour le Royaume. Nous recommandons V. A. R. à la Ste. protection de Dieu le Tout-Puissant, & sommes toujours prêts de temoigner à V. A. R. toute sorte d'amitié & de bienveillance.

A Stockholm, dans le Senat, le 27. Mars 1727.

FREDERIC.

N°. XV.

N°. XV.

TRAITÉ *d'Alliance entre les Rois de France, de la Grande-Bretagne & de Dannemarc, conclu à Coppenhague.*

COMME Leurs Maj. le Roi Très-Chrét. & le Roi de la Grande-Bretagne sont toujours attentifs à remplir leurs engagemens, & à veiller au repos & à la sureté de leurs amis & Alliés : & comme Leurs Maj. ont effectivement lieu de croire, que les *Moscovites* & leurs adhérans, pourroient bientôt concerter les moyens, & se disposer à venir attaquer les Etats de Sa Maj. le Roi de Dannemarc ; soit pour ôter par la force à Sa Maj. Danoise le Duché de *Slerwik* ; soit pour préparer les moyens d'exécuter d'autres projets, contraires à la tranquillité du Nord & de la Basse-Saxe, & des pays qui interessent les Hauts Contractans dans le Cercle de *Westphalie* : & d'autant que Leurs Maj. Très Chrét & Brit. sont interessées, à se précautionner contre tout ce qui pourroit, en troublant la paix des dits pays, donner en même tems atteinte au Traité d'*Hanover*, confirmant spécialement les Traités de *Westphalie* ; & à se mettre en état d'exécuter fidelement les garanties données contre toute invasion ou hostilité de le part de la Czarine, ou de quelqu'autre Puissance que ce puisse être, qui viendroit pour attaquer le Duché de Sleswik : Leurs Maj. Très-Chrét., Britannique & Danoise

noiſe ont trouvé à propos de donner leurs Pleins-Pouvoirs : c'eſt-à-dire Sa Maj. Très-Chrét. au Sieur *Pierre* Blouet Comte de Camilly, Chevalier Grand-croix de l'Ordre de St. *Jean de Jeruſalem*, Capitaine des Vaiſſeaux de Sa Maj. Tr. Chr., & ſon Ambaſſadeur Plénipotentiaire auprès de Sa Maj. le Roi de Dannemarc : Sa Maj. Brit. au Sr. *Jean* Lord Glenorchi, Chevalier de l'Ordre du *Bain*, & Envoyé extraordinaire de Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne auprès de Sa Majeſt. le Roi de Dannemarc : ainſi que Sa Maj. Danoiſe à ſes Miniſtres ; ſavoir le Sr. *Ulric Adolphe* de Holstein, Comte de Holstenbourg, Chevalier de l'Ordre de l'*Elephant* & Grand-Chancelier, Conſeiller privé du Conſeil, & Chambellan de Sa Maj. le Roi de Dannemarc ; le Sr. *Jean George* de Holstein, Seigneur de *Mollenhagen*, Chevalier de l'Ordre de l'*Elephant*, Conſeiller privé du Conſeil, & Gouverneur du Bailliage de *Sorden* de Sa Maj. le Roi de Dannemarc ; & le Sr. *Ludewig* de Plessen, Seigneur de *Fuſingoe*, *Sieſoe* & *Ghorup*, Chevalier de l'Ordre de *Dannebrog*, Conſeiller du Conſeil privé de Sa Maj. le Roi de Dannemarc : Leſquels ayant peſé murement toutes les circonſtances du tems, & des dangers qui menacent les Etats de Sa Maj. Danoiſe, & qui pourroient troubler le repos de la Baſſe-Saxe & des Pays ſus-mentionnés ; ſont convenus des Articles ſuivans.

Général de Sa Majesté, lors que les Troupes seront assemblées en Corps d'Armée pour entrer en Campagne. Le premier Mois sera payé d'avance; & ainsi de mois en mois, aussi longtems que les dites Troupes seront soldoyées par Sa Majesté Très-Chrétienne.

VI.

Et quoique Sa Majesté Très-Chrêtienne pût prétendre avec justice, que le subside cesseroit au jour que la solde commenceroit à courir; cependant comme il pourroit arriver, que le payement de cette solde viendroit avant que le Roi de Dannemarc eût pû recevoir un secours effectif par le dit subside: Sa dite M. T. C. veut bien consentir à ce que, si la dite solde commençoit à courir avant que le Roi de Dannemarc eût pû recevoir deux années du subside, alors Elle feroit continuer le subside autant de tems qu'il faudroit, que le Roi de Dannemarc touchât toujours deux années de subside; compris ce qui seroit échu, & ce qui resteroit à écheoir: Et si après les dites deux années, les dites Troupes ne restent plus à la solde de Sa Majesté Très-Chrêtienne; alors le subside stipulé dans le troisieme Article, continuera d'être payé à Sa M. Danoise, jusqu'à la fin des 4. années, qui est le terme du présent Traité.

VII.

Sa Majesté Très-Chrêtienne envoyera sur les lieux, dès qu'elle en sera requise, un Commissaire pour assister à la Revue qui sera faite

faire des dites Troupes, pour se mettre en marche. Le même Commissaire prendra le nom des Régimens, qui passeront ainsi à la solde de Sa dite Majesté Très-Chrétienne : il examinera s'ils sont duement équipés, montés & armés. La Collation des charges vacantes, & l'Administration de la justice, se feront, comme auparavant, par Sa Majesté Danoise. Le Commissaire Général de Sa Majesté assistera à toutes les délibérations pour les operations militaires : & quoi qu'il ne soit pas possible de statuer d'avance sur le cas non avenu de la guerre; on convient cependant en général, que les douze mille hommes de Troupes à la solde de Sa Majesté Très-Chrétienne, sur le pied de neuf mille Hommes, seront traités en tout dans une parfaite égalité avec les douze mille Hommes, entierement à la solde du Roi de Dannemarc.

VIII.

S'il arrive que Sa Majesté Très-Chrétienne ne crût plus avoir besoin pour le secours de ses Alliés, de continuer le payement de la dite solde; Elle sera obligée d'en avertir Sa Majesté Danoise, deux mois auparavant.

IX.

Sa Majesté Britannique de son coté, tiendra prêt à marcher un Corps de douze mille hommes, pour être joints aux vingt quatre mille hommes de Troupes Danoises sus-mentionnés, sur les premiers avis certains qu'on aura du mouvement des Troupes Moscovites,

ou

pourroit faire de laisser passer par ses païs les Moscovites ou leurs Adhérans, comme ci-dessus; alors les Rois contractans feront marcher leurs Armées combinées au secours du Roi de Prusse, & feront la guerre à ceux qui l'auront envahi, ou troublé, jusqu'à ce que l'attaque de danger cesse, & que tout tort ou dommage soit reparé.

XIII.

Les Ratifications du présent Traité seront envoyées à Copenhague dans six semaines, à compter du jour de la signature de ce Traité, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi nous avons signé ce Traité, & y avons fait mettre le Sceau de nos Armes, *Fait à Copenhague, ce sixieme d'Avril, l'an mille sept cent vingt-sept.*

(L.S.) GLENORCHY.

Articles séparés & secrets.

I.

Quoique Sa Majesté Très-Chrétienne puisse justement prétendre, que les Troupes qu'Elle prendra à sa solde lui dussent prêter serment; cependant Sa Majesté Danoise ayant résolu de commander en Personne l'Armée combinée; on est convenu, par considération pour sa Majesté Danoise, de s'en remettre à sa parole Royale, pour agir conformément aux engagemens qu'Elle a pris par le Traité signé aujourd'hui. Mais s'il arrivoit que Sa Majesté Danoise

Danoise changeât la résolution susdite, & que les Rois contractans jugeassent à propos de séparer le Corps de Troupes, pour l'avantage de la cause commune, alors les susdites Troupes à la solde de Sa Majesté Très-Chrétienne, lui prêteroient le serment en la forme ordinaire.

II.

Comme Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne, font des efforts extraordinaires pour les intérêts du Roi de Dannemarc, Sa Majesté Danoise promet, de ne point disposer d'aucune partie de ses Troupes, soit directement soit indirectement, contre les intérêts de Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne: Et l'on convient, que pendant que ce Traité durera, Sa Majesté Danoise ne donnera ni ne vendra aucune partie de ses Troupes, à quelque Puissance que ce soit, qu'après en avoir concerté avec Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne, contre les intérêts desquelles Elle promet de ne rien faire; s'engageant même, de s'opposer par tout où besoin sera, à tout ce qui pourroit être fait, ou projetté de contraire, par quelque Puissance que ce soit, ce que Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne promettent réciproquement.

III.

On est convenu, que si Sa Majesté Très-Chrétienne désiroit employer lesdits douze mille hommes, qu'Elle paye sur le pied de

pourroit faire de laisser passer par ſe
Moscovites ou leurs Adhérans, ce
dessus; alors les Rois contractans ſe
cher leurs Armées combinées au ſe
Roi de Pruſſe, & feront la guerre
qui l'auront envahi, ou troublé,
que l'attaque de danger ceſſe, &
tort ou dommage ſoit reparé.

XIII.

Les Ratifications du préſent Tra
envoyées à Copenhague dans ſix ſe
compter du jour de la ſignature de
té, ou plutôt ſi faire ſe peut.

En foi de quoi nous avons ſigné
té, & y avons fait mettre le Scea
Armes, *Fait à Copenhague, ce ſixi
vril, l'an mille ſept cent vingt-ſept.*

(L. S.) GLENORC

Articles ſeparés & ſecrets.

I.

Quoique Sa Majeſté Très-Chrétien
juſtement prétendre, que les Troup
prendra à ſa ſolde lui duſſent prêter
cependant Sa Majeſté Danoiſe ayant
commander en Perſonne l'Armée co
on eſt convenu, par conſidération
Majeſté Danoiſe, de s'en remettre à
Royale, pour agir conformément au
mens qu'Elle a pris par le Traité
jourd'hui. Mais s'il arrivoit que Sa

Danoise changeât la résolution susdite, & que les Rois contractans jugeassent à propos de séparer le Corps de Troupes, pour l'avantage de la cause commune, alors les susdites Troupes à la solde de Sa Majesté Très-Chrétienne, lui prêteroient le serment en la forme ordinaire.

II.

Comme Leurs Majestés Britannique, & Très-Chrétienne, font des efforts extraordinaires pour les intérêts du Roi de Dannemarc, Sa Majesté Danoise promet, de ne point disposer d'aucune partie de ses Troupes, soit directement soit indirectement, contre les intérêts de Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne: Et l'on convient, que pendant que ce Traité durera, Sa Majesté Danoise ne donnera ni ne vendra aucune partie de ses Troupes, à quelque Puissance que ce soit, qu'après en avoir concerté avec Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne, contre les interêts desquelles Elle promet de ne rien faire; s'engageant même, de s'opposer par tout où besoin sera, à tout ce qui pourroit être fait, ou projetté de contraire, par quelque Puissance que ce soit: ce que Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne promettent réciproquement.

III.

On est convenu, que si Sa Majesté Très-Chrétienne desiroit employer lesdits douze mille hommes, qu'Elle paye sur le pied de

demande qui en auroit été faite
jesté Très-Chrétienne.

I V.

Et attendu que si les Moscovit
par Terre, pour pénétrer dans l'I
troubler la paix du Nord, ils ne
avoir d'autre passage que par le
Pologne; & que l'on ne peut dou
Royaume ne se souvienne encore
dres qu'y ont commis les Moscov
a peu d'années : on est convenu
sent Article, de communiquer au
République de Pologne, le Conce
a formé, pour empêcher leur e
l'Empire; & de les inviter à pr
de leur côté les mesures les plus
pour fermer aux Moscovites les pa
voudroient prendre sur les Terres
publique de Pologne. *Fait à Co*
ce Seizième d'Avril, l'an mille

Nº. XVI.

LETTRE *de l'Empereur* MAXIMILIEN *à* MARGUERITE d'Autriche *sa fille.*

TRES CHERE ET TRES AMEE FILLE.

JE *entendu l'avis que vous m'avez donné par* Quillain Pingun *notre Garderobbe Vyeft, dont avons encore mius pensé dessus.*

Et ne trouvons point, pour mille resun, bon que nous nous devons franchement marier; mais, avons plus avant mys notre deliberation & volunté, de jamais hanter facm nue; & envoyons demain M. de Gurce Evêque à Rome devers le Pape, pour trouver fachon que nous puissions acorder avec ly, de nous prenre pour ung Coadjuteur, afin après sa mort pourrions être assuré de avoer le Papat, & devenir Preste, & après, être Saint; & qui vous sera de necessité, que après ma mort vous serez contraint de me prier, dont je me trouverey bien gloryoes.

Je envoye sur ce ung poste devers le Roy d'Arogon, pour ly prier qu'y nous voulle ayder pour à ce parvenir, dont il est aussi content, moyennant que je resigne l'Empir à notre commun fyls Charl: *de cela aussi je me suis contenté. Le peupl & Gentilhomes de Rom ount fait ung Allyance contre les Franchois & Espaignos, & sunt XXm. combatans, & nous*

 ount

ont mandé, que yl vouluut estre pour nous, pour faere uni Pape à ma poste & du l'Empir d'Allemaigne, & ne vouluut avoer ne Francos Aragonoes, *ne mains uni* Venecien. *Je commence aussi à pratiker les Cardinaulx, don II. C. ou III. C. myle ducats me feruut ung grand service, avecque la parcialité qui est deja entre eot. Le Roy* d'Arrogon *a mandé son Ambaxadeur, que yl veult commander auls Cardinaulx Espaignox que yl veuluut favoryser le Papat a nous.*

Je vous prie, tenez cette matere empu secret; aussi bien en brieff jours je creins que yl fault que tout le monde le sacbe; car bien mal esti possible de pratiker ung tel si grand matere secrettement, pour luquell yl fault auver de tant de gens & de argent, succurs & pratikes. Et à Diu. Faet de la main de votre bon pere Maximilianus, *futur Pape, le XVIII. jour de Septembre* 1511.

Le Pape a encore les Vyevers dubl, & ne peut longement syvre.

N°. XVII.

Memoire *présenté aux Etats-Généraux par Mr.* Olivier.

LE Conseiller Secretaire, chargé des affaires de Sa Maj. Cath. auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, se donne l'honneur de dire à vos Seigneuries, que le Roi a appris par des avis differens, que depuis

uis le siege de *Gibraltar* les sujets de votre épublique doutoient, qu'ils pussent conti-nuer leur commerce avec sureté dans les Ports 'Espagne, quoique Mr. le Marquis DE LA A Y eût fait connoitre à Mr. l'Ambassadeur ANDERMEER, avant & après la tran-chée ouverte, que le Roi ne vouloit point entrer en guerre avec Sa Maj. Très-Chrét. ni vec vos Seigneuries; encore bien que Sa M. soit obligée de la faire aux Anglois, pour les motifs que la Cour de Londres lui en avoit donnés; mais qu'Elle en agiroit envers Mes-sieurs les Etats-Généraux de la même manie-re, qu'ils en useroient envers le Roi, & que uisque les sujets de la Republique affectoient d'ignorer les véritables sentimens de Sa Maj., il sembloit qu'ils leur étoient inconnus. C'est pour cette raison, que le soussigné a ordre exprès du Roi son Maitre, de reiterer la Dé-claration faite à Mr. Vandermeer, d'assurer os Seigneuries en son nom, des intentions pa-cifiques de Sa Maj., de ne vouloir commet-tre la moindre hostilité contre Messieurs les Etats-Géneraux, aussi longtems qu'ils seront disposés à conserver une parfaite harmonie & bonne intelligence, tant envers le Roi qu'en-vers ses Alliés.

A la Haye ce 17. May 1727.

Signé D'OLIVIER.

[M.] N°. XVIII.

N°. XVIII.

PROTESTATION *des dix-sept Lords de la Chambre haute du Parlement d'Angleterre.*

NOUS protestons : 1°. parce que par ce Bill il est porté, que des Aides ou Subsides accordés cette séance du Parlement, on pourra, selon les occasions, en dépenser, & appliquer telles sommes qui seront nécessaires, pour défrayer les dépenses, & remplir les engagemens qui peuvent avoir été faits, ou qui seront faits, jusqu'au 25. Decembre 1727., par Sa Majesté, en concertant les mesures, qu'en sa grande sagesse Elle jugera les plus efficaces, pour la sureté du Commerce & de la Navigation de ce Royaume, & pour la conservation & le rétablissement de la paix de l'Europe : laquelle Clause, selon nous, est contraire à cette partie de l'Acte, qui défend l'application des subsides à d'autres usages, qu'à ceux qui y sont spécifiés, & rend inefficace & invalide une telle Application des deniers publics, que la sagesse de plusieurs Parlements a jugé d'être, & que nous sommes persuadés devoir être regardée comme une sureté nécessaire, pour en empêcher le divertissement.

2°. Parce que dans le dit Bill, il n'y a aucune Clause, pour obliger qui que ce soit,

endre compte des deniers dépensés, en
u de la Clause susdite.

2º. Parce qu'on a déja accordé des sommes
isantes pour tous les besoins qu'on peut
ir d'argent, autant que nos vues peuvent
resent s'étendre. Et si quelque incident
révu demandoit un plus grand Subside, on
rroit selon nous, y pourvoir, comme il
pratiqué autrefois, lorsque la nécessité l'a
nis : Et nous sommes persuadés que cela
pourroit faire avec moins d'inconvénient,
en donnant, comme on fait par cette Clau
une autorité approchante de celle d'un
tateur Romain; du moins jusqu'à la tenue
Parlement, qui a déja donné tant de preu
de son zele pour Sa Majesté, qu'Elle ne
iroit avoir aucun lieu de douter, qu'il ne
bon tout ce qu'Elle auroit dépensé pour
bien de ses sujets.

3º. Parce que selon nous, un pouvoir si
du ne doit être donné, dans un Gouver
ment libre, qu'en cas d'une nécessité évi
te, & lorsque l'Etat est en danger émi
t : Et quoique nous reconnoissions, que
situation actuelle de nos affaires est peut
aussi triste qu'Elle ait jamais été, nous
yons néanmoins, qu'il ne convient nulle
t d'y apporter du remede, en se dépar
t des formes approuvées, & selon nous,
rtielles d'accorder des subsides. Et nous
saurions nous persuader que le seul, ou le
illeur expedient auquel on puisse avoir re
rs, pour nous tirer de la malheureuse si
tion où nous nous trouvons, soit de met
une si grande confiance dans la Couron
, par rapport à la disposition de sommes

immenses, qui, par les conseils de méchans ou inhabiles Ministres, (si nous avions le malheur d'en avoir jamais de tels) pourroit apporter un grand préjudice à nos biens, & mettre en danger nos libertés, que nous ne pouvons esperer de pouvoir conserver qu'en observant exactement l'excellente maniere parlementaire, de n'accorder aucunes sommes d'argent, que selon les Etats de dépense, & dont les usages sont connus du Public.

5°. Parce que les exemples qu'on a allegués, pour justifier cette clause, nous ont paru très peu convaincans. Et quand même ils le seroient manifestement à ce sujet, [ce que nous ne croyons pas,] ils ne doivent pas, selon notre opinion, être suivis; de peur que des Clauses de cette nature ne deviennent trop fréquentes; & de peur qu'un pouvoir illimité dans le Souverain, de lever des Millions d'argent sur les Peuples, ne soit peu à peu regardé comme une chose ordinaire; & que par là le pouvoir absolu de lever & de disposer des deniers publics, ne soit déferé à une seule partie de la Puissance Législative, qui par notre sage constitution, réside, & ne peut, avec sureté, résider, que dans l'unité des parties qui la composent.

Signé STRAFFORD, WARRINGTON, SCARSDALE, COVENTRY, OXFORD & MORTIMER, LICHTFIELD, BOYLE, BINGLEY, LECHMERE, AYLESFORD, MAYNARD, BATHURST, ABERDEEN, CRAVEN, FOLEY, BROOKE, GOWER.

N°. XIX

N°. XIX.

DECLARATION *de l'Empereur de Russie* PIERRE II. *au sujet d'une conspiration qu'on avoit formée contre lui.*

IL est notoire à tous & un chacun comment PIERRE I. notre très honoré Seigneur & Ayeul de glorieuse Mémoire, porté par le soin paternel qu'il avoit du bonheur de la Russie, a fait en 1722., une constitution perpétuelle touchant la succession au Trône, savoir que la nomination du Successeur à l'Empire, dépendra uniquement de la volonté du Monarque régnant. Cette Constitution a été confirmée en 1726., par Sa Majesté Impériale notre très chere Ayeule, qui fit alors imprimer & publier non seulement la susdite Constitution ou Réglement avec le formulaire de serment, mais aussi le livre imprimé en 1722., avec la connoissance & le consentement des principaux Ecclésiastiques & Séculiers, ayant pour titre, *le droit d'un Monarque touchant la succession au Trône* : Etant de plus ordonné, que quiconque découvriroit que quelqu'un auroit osé parler, en compagnie ou autrement, contre le contenu du dit Réglement, ou en auroit donné une mauvaise interprétation, seroit obligé de le dénoncer, & que tels délateurs seroient recompensés.

En conséquence de cet ordre, ceux qui en 1726., eurent la hardiesse de répandre sous main des Ecrits touchant cette affaire, furent déclarés rebelles & parjures, & comme tels excommuniés.

Nonobstant ces exemples, on a découvert pendant la derniere maladie de feue Sa Majesté Imp., quelques objets d'un complot formé secrettement contre cette ordonnance, & contre la respectable intention de S. M. I. de nous appeller à la succession. Le but de ce méchant complot étoit, non seulement de nous priver de cette succession légitime, mais même de nous éloigner de la patrie en nous envoyant dans les païs etrangers, pour établir un Successeur à leur fantaisie.

Les complices de ce mauvais dessein étoient *Antoine Devier*, *Pierre Tolstoi*, *Jean Butturlin*, *Gregoire Skorniakow Pissarew* & le Lieutenant General *André Uschakoff* : ce dernier étant accusé d'avoir entendu *Pissarew* parler de la succession & de ne l'avoir pas denoncé, selon son devoir, en quoi il s'est rendu coupable.

Non seulement les dits *Devier*, *Tolstoi*, *Butturlin* & *Pissarew*; mais aussi *Alexandre Narischkin* & le Knées *Jean Dolgoruki*, ont depuis longtems été mal intentionnés contre nous, tâchant de détourner notre dite Ayeule de ses soins maternels à notre egard, sur tout par rapport à notre mariage avec la Princesse MENZIKOFF, que nous avons choisie pour notre épouse, au nom de Dieu, suivant l'intention de S. M. Imp. & de notre bon plaisir. Ils ont tâché d'inspirer des craintes à S. M. I. sur ce sujet, comme s'il en pouvoit

resulter

ılter quelque chose de fâcheux pour elle ; de plus, ils ont tenté, par toutes sortes lreſſes & de fourberies, d'engager Sa dite jeſté Imp. à nous envoyer au de-là de la r, & de nous couper ainſi le chemin à uccelſion.

flais auſſi-tôt que S. M. I., qui avoit pour s & pour l'Empire une véritable tendreſſe affection, eut découvert ce complot, elle onna d'examiner cette affaire, & nomma et effet un Tribunal, qui a rendu une ſen- ce, ſuivant laquelle les dites perſonnes, ant les dites ordonnances & les loix de npire, doivent être punis comme ennemis S. M. I. & de la Famille Impériale, & per- ateur du repos public : ſavoir *Antoine De-* & *Pierre Tolſtoi* de mort, comme chefs rebelles ; *Jean Butturlin* dépouille de ſes nités & de tous les biens qui lui ont été nés, & banni ſur la plus éloignée de ſes es ; *Gregoire Skorniakow Piſſarev* dépouillé ſa charge, & privé d'honneur & de biens, banni ; le Knees *Jean Dolgorski*, exilé de Cour, & mis dans un poſte de l'Armée ndre que celui qu'il occupe. *Alexandre iskin* dépouillé de ſa charge & exilé en vince ; & *Andre Uſchakoff* pourvû d'un au- emploi, ſelon notre bon plaiſir.

ette ſentence a été confirmée & ſignée par M. I., mais mitigée ainſi qu'il s'enſuit.

a peine de mort d'*Antoine Devier* & de *re Tolſtoi* a été commuée, par rapport premier, qui ſera privé de tout honneur, ités & bienfaits, battu du Knout & en- é en *Siberie* ; *Pierre Tolſtoi* & ſon fils *Tolſtoi* privés d'honneur & de biens, & envoyés

puisqu'ils avoient mérité une pein
re, personne ne doit compter sur
venir.

Au contraire il est déclaré par
tes, que si quelqu'un s'oppose d
au susdit réglement de l'Empereu
cher Seigneur & Ayeul, aux o
M. I., & à l'ordonnance du Syno
contre son devoir; s'il decide selo
sens, touchant la succession à
Russie; s'il interpréte faussement
mens Impériaux; ou s'il tient
discours contre nous & notre Fam
ra puni sans aucune grace, dès q
été convaincu, comme rebelle & p
turbateur de la paix, & ennemi
& sera mis au ban de l'Eglise.

On en agira de la même man
ceux, qui ayant entendu de pareil
jugemens & interprétations, ne
ront pas sur le champ: mais ceux
neront d'abord connoissance, obti

N°. XX.

DECLARATION *pour faire reconnoitre* CATHERINE Alexiwna *Imperatrice de Russie, après la mort de l'Empereur* PIERRE I. *son Epoux.*

ON fait à savoir à tous & un chacun, par ces présentes, qu'il a plû à Dieu Tout-Puissant, après une maladie de 12. jours, de retirer de ce monde le très Sérénissime & très Puissant Prince PIERRE le Grand, Empereur & Souverain de toutes les Russies, pere de la patrie notre très gracieux Seigneur, pour l'élever à la gloire éternelle. L'ordre de la Succession à l'Empire Russien a été réglé par S. M. Imp. de très Glorieuse Mémoire, dans sa Déclaration le 5. Fevrier 1722., qui a été publiée à toute la Nation & confirmée avec serment par tous les Etats assemblés : savoir, que celui ou celle qu'il plairoit à S. M. Imp. de choisir pour cela, lui succéderoit. Ensuite de quoi Elle a voulu, que l'année derniere 1724., sa chere Epouse notre très gracieuse Impératrice & Dame CATHERINE *Alexiwna* reçût, comme elle a reçu effectivement, la Couronne & l'Onction Sacrée à cause des innombrables, grands & importans services qu'Elle a rendus à l'avantage de l'Empire Russien ; ce qui a été suffisamment & amplement déduit dans la Déclaration du 15. Novembre 1723.

A

envoyés dans le Cloitre de *Solowetzkoy*; *Butturlin* conſervera ſes biens, mais ſera privé de ſes charges & banni; *Piſſarev* privé de charges, honneur & bienfaits, ſera puni du Knout & banni; le Knees *Jean Dolgorski*, *Alexandre Nariskin* & le Lieut. Gen. *Uſchakoff* ſubiront la ſentence rendue contre eux.

Mais comme cette grace ne leur a été accordée que par l'infinie clémence de S. M., puiſqu'ils avoient mérité une peine plus ſévere, perſonne ne doit compter ſur cela à l'avenir.

Au contraire il eſt déclaré par les préſentes, que ſi quelqu'un s'oppoſe dans la ſuite au ſuſdit réglement de l'Empereur notre très cher Seigneur & Ayeul, aux ordres de S. M. I., & à l'ordonnance du Synode; s'il agit contre ſon devoir; s'il decide ſelon ſon propre ſens, touchant la ſucceſſion à l'Empire de Ruſſie; s'il interpréte fauſſement les mandemens Impériaux; ou s'il tient de mauvais diſcours contre nous & notre Famille: il ſera puni ſans aucune grace, dès qu'il en aura été convaincu, comme rebelle & parjure, perturbateur de la paix, & ennemi du public, & ſera mis au ban de l'Egliſe.

On en agira de la même maniere envers ceux, qui ayant entendu de pareils diſcours, jugemens & interprétations, ne les déclareront pas ſur le champ: mais ceux qui en donneront d'abord connoiſſance, obtiendront une particuliere faveur & recompenſe. Donné à *S. Peterſbourg* le 6. *Juin* 1727.

N°. XX.

N°. XX.

LARATION *pour faire recon-ître* CATHERINE Alexiwna *Im-ratrice de Russie, après la mort de Empereur* PIERRE I. *son Epoux.*

N fait à savoir à tous & un chacun, par ces présentes, qu'il a plû à Dieu -Puissant, après une maladie de 12. , de retirer de ce monde le très Sérénis & très Puissant Prince PIERRE le 1, Empereur & Souverain de toutes les es, pere de la patrie notre très gracieux eur, pour l'élever à la gloire éternelle. re de la Succession à l'Empire Russien a églé par S. M. Imp. de très Glorieuse oire, dans sa Déclaration le 5. Fevrier , qui a été publiée à toute la Nation nfirmée avec serment par tous les Etats blés : savoir, que celui ou celle qu'il it à S. M. Imp. de choisir pour cela, uccéderoit. Ensuite de quoi Elle a vou-que l'année derniere 1724. , sa chere E-notre très gracieuse Impératrice & Da-ATHERINE *Alexiwna* reçût, comme a reçu effectivement, la Couronne & tion Sacrée à cause des innombrables , s & importans services qu'Elle a rendus vantage de l'Empire Russien ; ce qui a ffisamment & amplement déduit dans la ration du 15. Novembre 1723.

A ces causes, le Sénat en Conseil de Régence & le Sacré Synode, conjointément avec la Généralité, ont unanimément ordonné, & font notifier par la présente Déclaration imprimée, à ce que personne n'en prétexte cause d'ignorance, que tous & un chacun, soit Ecclésiastiques, soit Séculiers, tant Militaires que Civils, de quelque état & condition qu'ils soient, d'être soumis & fideles à la très Sérénissime & très Puissante Impératrice & Dame CATHERINE *Alexiewna* Souveraine absolue de toutes les Russies.

N°. XXI.

ORDONNANCE *de l'Empereur de Russie* PIERRE I., *concernant le futur Couronnement de l'Imperatrice son Epouse.*

NOUS Pierre I. Empereur & Autocrateur de toute la Russie &c. Savoir faisons à tous les Ecclésiastiques, Officiers Civils & Militaires, & autres de la Nation Russienne, nos fideles sujets. . . Personne n'ignore l'usage constant & perpétuel, établi dans les Royaumes de la Chrétienté, suivant lequel les Potentats font couronner leurs Epouses; ainsi que cela se pratique actuellement, & l'a été diverses fois dans les temps reculés, par les Empereurs de la véritable Croyance Grecque: Savoir l'Empereur BASILIQUE, qui a fait couronner son Epouse *Zenobie*

phie; l'Empereur JUSTINIEN, son E-
è *Lupicine*; l'Empereur HERACLIUS,
Epouse *Martine*; l'Empereur LEON *le*
losophe, son Epouse *Marie*; & plusieurs
es, qui ont pareillement fait mettre la
ronne Impériale sur la tête de leurs E-
ses : mais dont nous ne ferons pas men-
ici, à cause que cela nous méneroit trop
.

. est aussi connu, jusqu'à quel point nous
ns exposé notre personne, & affronté les
gers les plus eminens, en faveur de notre
ie, pendant le cours de la derniere guer-
le 21 ans consécutifs; laquelle nous a-
s terminée par le secours de Dieu, d'une
iere si honorable & si avantageuse, que
Russie n'a jamais vû de pareille paix, ni
nis la gloire qu'on a remportée par cette
re.

'Impératrice CATHERINE, notre très
e Epouse, nous a été d'un grand secours
s tous ces dangers; non seulement dans
ite guerre; mais encore dans quelqu'autres
éditions, où Elle nous a accompagné vo-
airement, & nous a servi de conseil, au-
qu'il a été possible, nonobstant la foi-
sse de son sexe : particulierement à la ba-
e contre les Turcs sur la Riviere de *Pruth*,
notre Armée étoit reduite à 22000. hom-
, & celle des Turcs composée de 270000.
fut dans cette circonstance desesperée,
Elle signala sur tout son zele, par un cou-
magnanime & supérieur à son sexe; ain-
ue cela est connu à toute l'Armée, & dans
notre Empire.

A

A ces causes, & en vertu du pouvoir que Dieu nous a donné, nous avons résolu d'honorer notre Epouse de la Couronne Impériale, en reconnoissance de toutes ses peines : ce qui, s'il plait à Dieu, sera accompli cet hyver à *Moscou* : Et Nous donnons avis de cette résolution à tous nos fideles sujets, en faveur desquels notre affection Impériale est inaltérable &c.

N°. XXII.

DECLARATION *de* PIERRE II. *pour annoncer son avénement au Trône.*

NOUS PIERRE II. Empereur & Monarque des Russes &c. Savoir faisons, que comme il a plû à la Divine Providence, de retirer du monde le 17. de ce mois à 9. heures du soir, la très-Illustre, très-Puissante, & grande Dame, Dame CATHERINE *Alexiewna*, Impératrice & Autocratrice des Russes, notre très chere Dame & Ayeule ; la Succession au Trône de Russie nous a non seulement été dévolue & confirmée par serment, par tous les Etats de l'Empire Russien, en vertu du Manifeste du 5. Fevrier 1722. du feû Empereur notre Ayeul & Seigneur de Glorieuse Mémoire ; mais aussi, qu'après la mort de Sa dite Maj. Impériale, la très Illustre & très Puissante Dame & Impératrice notre Ayeule, a fait jurer à tous les Etats de l'Empire Russien, de prêter hommage & fidélité à celui, qui, conformément à sa

la volonté, & à la Souveraine Puiſſance qui lui a été donnée de Dieu, auroit été jugé digne de monter ſur le Trône de Ruſſie. Comme donc, ſuivant la teneur expreſſe & la haute diſpoſition du Teſtament de Sa Maj. Impériale, ſigné de ſa propre main, Nous PIERRE II. Grand-Duc héréditaire Empereur & Monarque des Ruſſes, montons ſur le Trône Impérial, Nous avons fait publier ce Manifeſte, afin que tous nos fideles ſujets, tant Eccleſiaſtiques que Militaires & Civils, de quelque qualité qu'ils puiſſent être, en ayent connoiſſance; qu'ils nous ſervent fidelement comme leur Seigueur & Empereur légitime; & qu'ils ayent à prêter ſur cela les ſermens requis &c.

Fin du Quatrieme Tome.



